BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 octobre 2019	***N° 2019-618***

Convocation du 18 octobre 2019
Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 octobre 2019**	***Délibération***
	Direction générale Mobilité **Direction des infrastructures et des déplacements**	***N° 2019-618***

Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation du rapport annuel du délégant Activité stationnement et exploitation du service public de la fourrière - Rapports annuels des délégataires de stationnement et de la régie Parcub Bordeaux Métropole - Année 2018 - Information

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'exploitation des parcs de stationnement métropolitain est assurée par quatre opérateurs selon deux modes de gestion :

- La gestion confiée par délégation de service public, de type concessif, aux exploitants société BP3000, société SNC des Grands Hommes et société Central Parcs ;
- La gestion directe avec la régie Parcub dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans ce cadre, les délégataires et la régie ont communiqué les rapports annuels d'activité 2018, lesquels sont annexés à la présente délibération.

Par ailleurs, un rapport annuel d'activité stationnement portant sur l'année 2018 vous est soumis et est annexé à la présente délibération

I. LES QUATRE EXPLOITANTS

I.1 - La régie PARCUB

La régie Parcub a été créée en date du 5 avril 2004 et son activité a commencé le 1er mai de la même année.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle assure la mission d'exploitation de 31 parkings, dont 27 sites propriétés de la Métropole ou de compétence métropolitaine, représentant une capacité de 13 437 places. Il est à noter qu'il y a 7 ans, Parcub gérait 17 parkings pour une capacité totale de 8 261 places. Par ailleurs, elle assure la gestion de la bicycletterie rue Bouquières depuis 2018.

Depuis le 1er janvier 2011, la régie Parcub assure la gestion du service de la fourrière, sous forme de Service public administratif (SPA).

D’une façon générale, la régie peut exercer toute autre activité annexe se rapportant au stationnement ou correspondant à des services offerts aux usagers de tout espace de stationnement sur le périmètre de Bordeaux Métropole.

I.2 - La société BP3000

Le contrat BP3000, de type concessif, a pris effet le 26 juin 2000 avec une échéance au 31 décembre 2042 soit une durée de 41,5 années, et il est actuellement exploité par la société BP3000. Les modalités prévoyaient la rénovation du parc de stationnement situé Place Tourny ainsi que la réalisation et l’exploitation des parcs de stationnement situés Place Jean Jaurès, Place de la Bourse, Place Salinières et enfin Place André Meunier.

I.3 - La société Central Parcs

De type concessif, avec une durée de 35 ans, le contrat de délégation de service public a débuté le 17 février 1989, il prendra fin le 9 février 2026. La société délégataire Central Parcs appartient historiquement au groupe Vinci construction. Cependant, son actionnariat a été récemment modifié (début 2018) avec une intégration de cette société au groupe Indigo, qui assurait déjà par ailleurs l’exploitation du parc délégué via un contrat de prestations de services par l’intermédiaire de sa filiale Indigo Park.

Ce contrat prévoyait la réalisation et l’exploitation du parc situé Place Camille Jullian.

I.4 – La société des Grands Hommes

Par traité de concession du 14 juin 1988, la ville de Bordeaux, substituée par Bordeaux Métropole suivant décision de transfert du parc et de la concession en 2015, a délégué à la Société en Nom Collectif du Parc des Grands Hommes, filiale dédiée pour ce contrat du groupe Indigo, la construction et l'exploitation du parc de stationnement de 454 places (dont 44 propriété de la chambre régionale des comptes) sur 6 niveaux, place des Grands Hommes, pour une durée de 33 ans (2021).

II. LES CARACTERISTIQUES DES PARCS METROPOLITAINS AU 31/12/2018

Les parcs propriété de Bordeaux Métropole ou de compétence métropolitaine représentent une capacité de 15 945 places véhicules réparties sur 34 sites au 31 décembre 2018.

Parmi ces sites, deux ouvrages publics, propriétés de la régie métropolitaine, ont été nouvellement mis en exploitation dans des secteurs en développement sur les deux dernières années : Paludate Saint Jean en 2017 (566 places) et Floirac Arena en 2018 (962 places).

La majorité de l’offre de stationnement de compétence métropolitaine se situe en ville centre de la Métropole avec 13 parcs d’une capacité globale de 6 681 places dans la zone hypercentre (intra cours Bordeaux), 15 parcs d’une capacité globale de 7 049 places dans la zone centre (intra boulevards Bordeaux) et 6 parcs d’une capacité globale de 2 215 places dans la zone périphérie (hors boulevards Bordeaux).

Cette offre de stationnement est majoritairement exploitée par la régie métropolitaine (27 sites représentant 11 851 places véhicules contre 7 sites représentant 4 094 places véhicules en concession).

III. LES PRINCIPAUX RESULTATS 2018

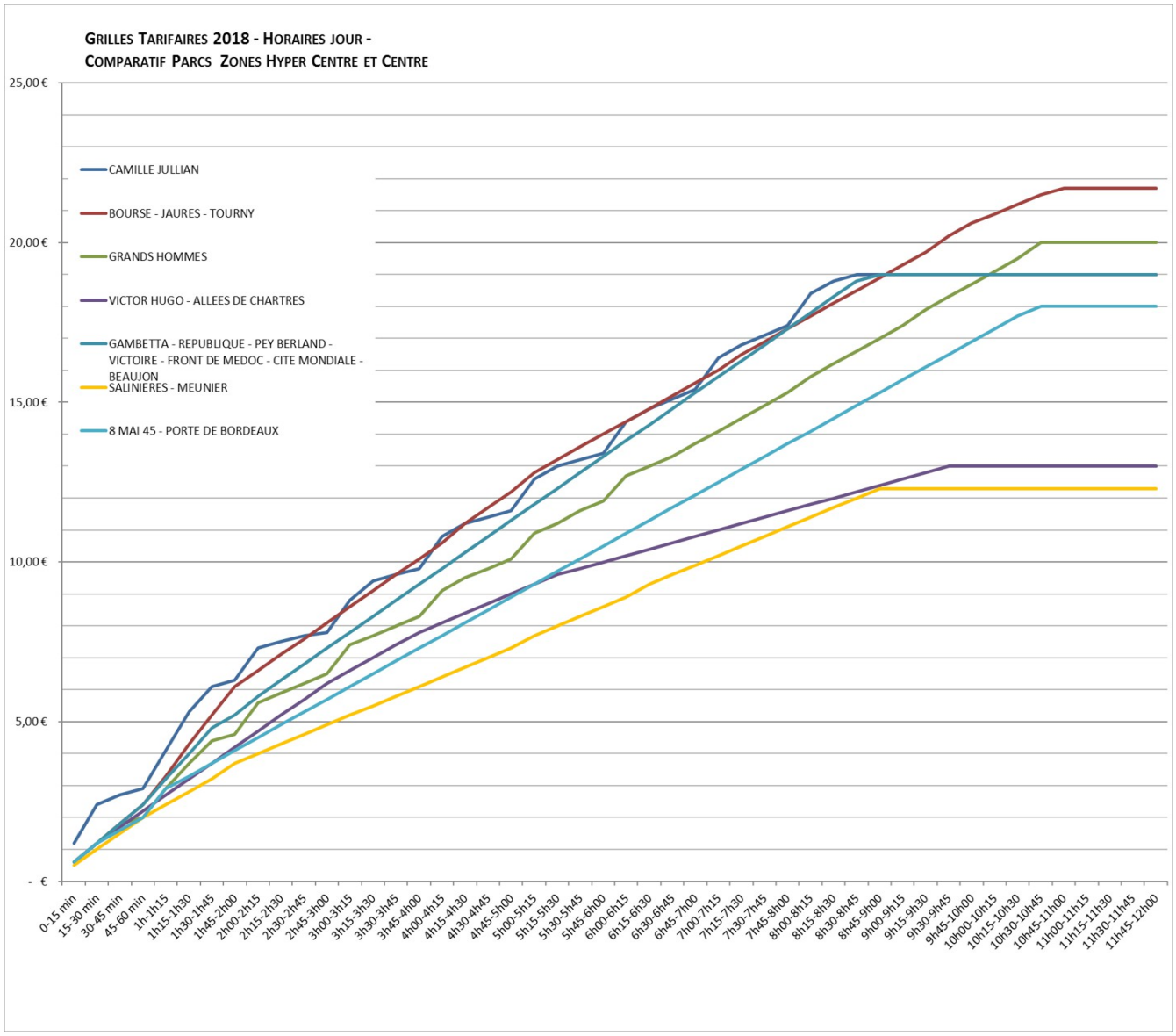
1. Politique tarifaire

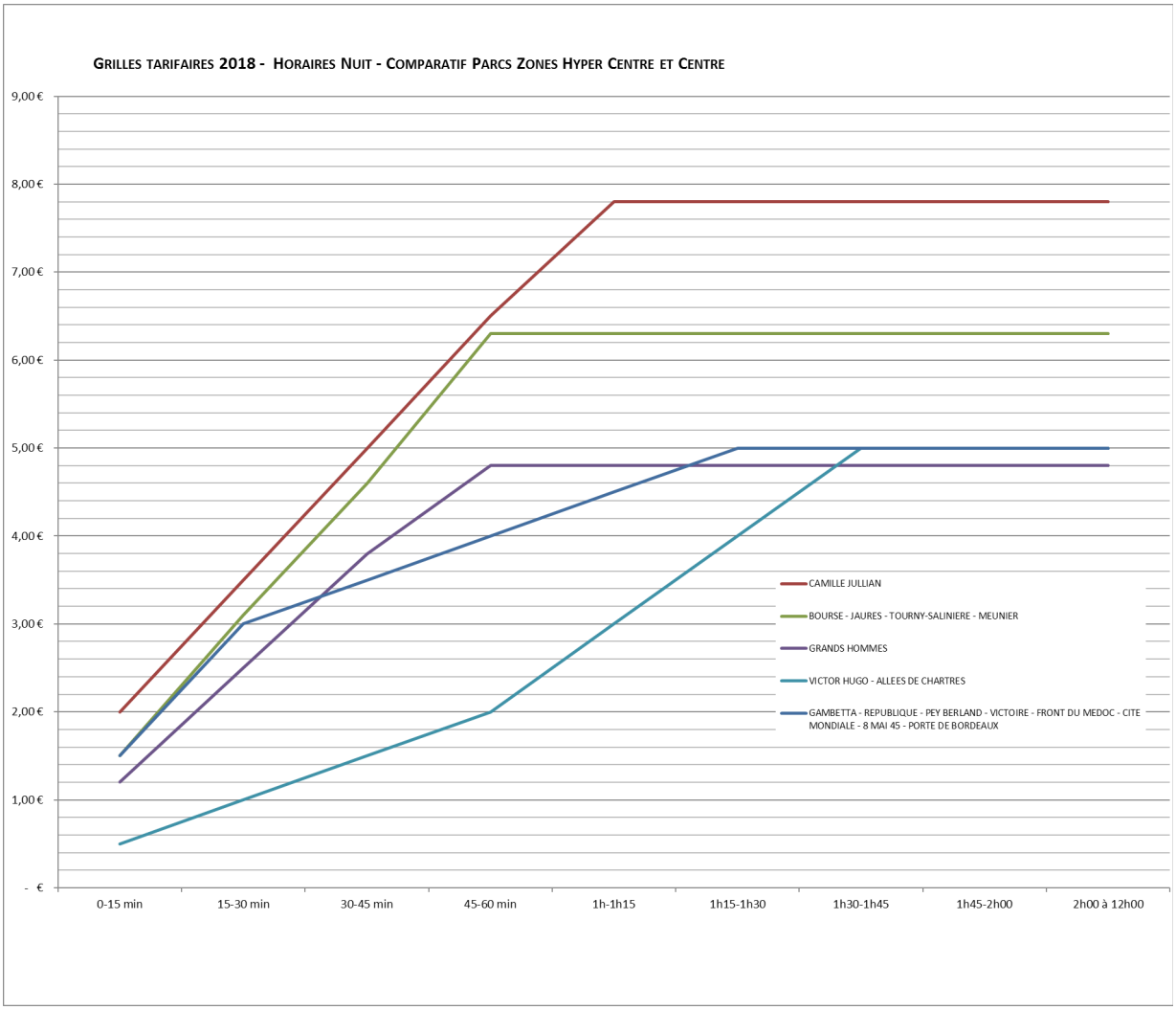
A l’exception des parcs gérés par la régie métropolitaine compétente en matière de fixation des tarifs, la tarification des parcs métropolitains est décidée par le Conseil de la Métropole sur proposition des exploitants et en fonction de l’économie des différents contrats, ce qui explique les différences tarifaires qui peuvent être observés au-delà de l’emplacement des parcs. Les tarifs principaux concernent la fréquentation horaire et la fréquentation abonnés.

La tarification horaire a connu une modification générale sur l'ensemble des parcs au 1er janvier 2016 pour mettre en place la tarification au quart d'heure. Ce changement avait globalement conduit :

- à une baisse de la majorité des pas sur la grille jour, favorable aux usagers,
- à une revalorisation du forfait nuit avec une application progressive sur la première heure, pour compenser la baisse sur la tarification jour et préserver l'économie des contrats.

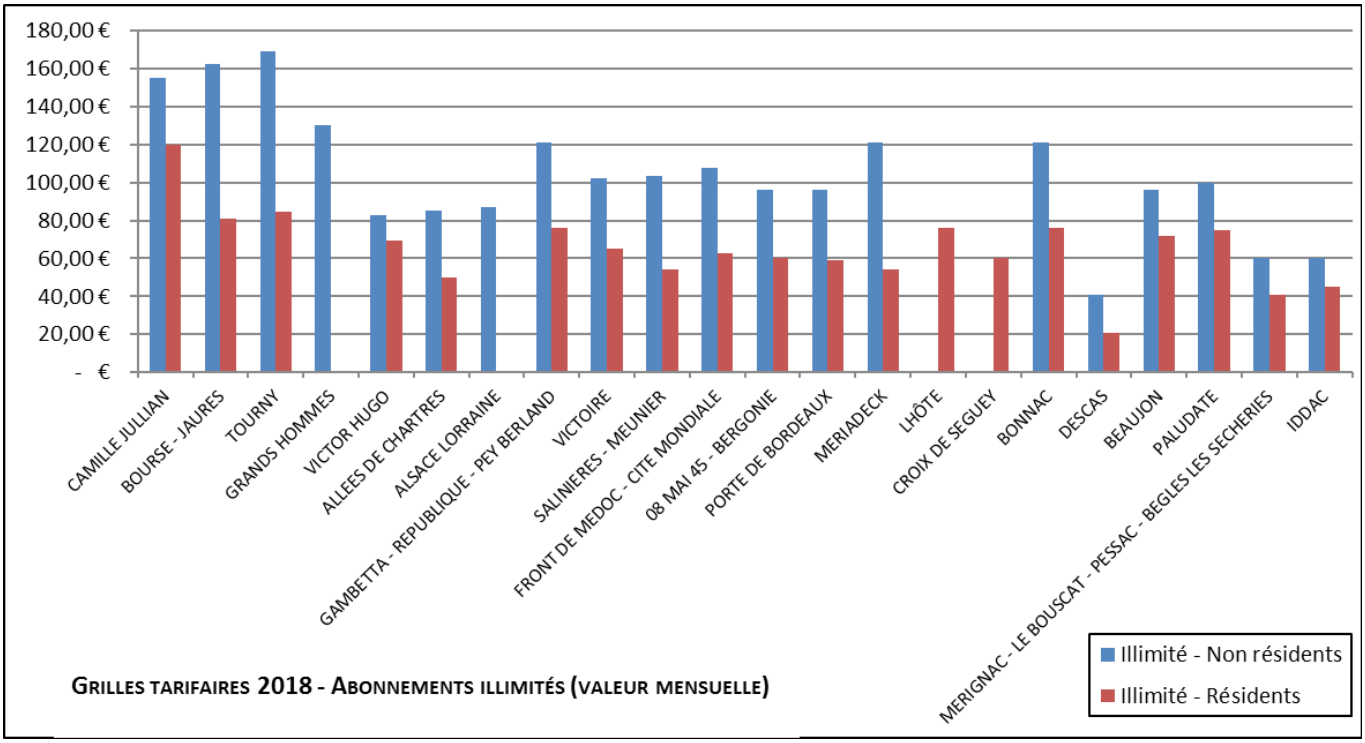
Faisant suite à une revalorisation de ces derniers pour les seuls parcs de la délégations BP3000 sur 2017 (Tourny, Bourse, Jaurès, Salinières et Meunier), la revalorisation des tarifs horaires 2018 permet de conserver un nombre significatif de pas en deçà ou au niveau de la tarification en vigueur en 2015 (avant tarification au quart d'heure) sur la grille horaire jour des parcs délégués.





La tarification abonnés se caractérise globalement par des tarifs préférentiels pour les résidents s'agissant des abonnements permanents et nuit.

La revalorisation des abonnements a concerné l'ensemble des parcs délégués à l'exception du parc Camille Jullian dans les proportions suivantes : +1.50€ à +7.33€ sur les abonnements illimités mensuels et +0.40€ à +2.00€ sur les abonnements mensuels nuit. La fourchette haute des revalorisations s'explique par la révision des tarifs du parc des Grands Hommes qui n'avaient pas évolués depuis 2011.



2. Fréquentation

La fréquentation « horaires » globale des parcs de compétence métropolitaine 2018 est en diminution (-5%) par rapport à celle de 2017 ; les années 2016 et 2017 semblant correspondre à des années de plafonnement suite à une augmentation continue depuis les cinq dernières années de la fréquentation des parkings de Bordeaux Métropole. Cette baisse de fréquentation est probablement une conséquence de la politique de la métropole en faveur des reports modaux vers des alternatives à la voiture.
La fréquentation globale des abonnés, déjà à la hausse en 2017, continue sa progression (+4%) par rapport à 2017.

PARCS DE COMPETENCE	NB PARCS	CAPACITE	FREQ HORAIRES			FREQ ABONNES (moyenne mensuelle)		
METROPOLITAINE	2018		2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
REGIE METROPOLITAINE PARCUB	**27**	**11 851**	**2 753 759**	**2 652 586**	***-4%***	**7 696**	**7 971**	***4%***
PARCS BORDEAUX METROPOLE	21	9 042	2 358 208	2 281 836	*-3%*	6 940	6 995	*1%*
PARCS EN PROPRE	4	2 099	30 384	83 960	*176%*	644	871	*35%*
PARCS EN EXPLOITATION	2	710	365 167	286 790	*-21%*	112	105	*-6%*
CONCESSIONS	**7**	**4 094**	**1 682 577**	**1 560 865**	***-7%***	**3 175**	**3 294**	***4%***
PARCS BP3000	5	3 346	1 250 574	1 175 378	*-6%*	2 736	2 841	*4%*
PARCS SNC GRANDS HOMMES	1	410	276 098	251 837	*-9%*	251	263	*5%*
PARCS CENTRAL PARCS	1	338	155 905	133 650	*-14%*	188	190	*1%*
TOTAL	**34**	**15 945**	**4 436 336**	**4 213 451**	***-5%***	**10 871**	**11 265**	***4%***

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du délégant Activité stationnement et exploitation du service public, au titre de l'exercice 2018.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **28 OCTOBRE 2019** **PUBLIÉ LE :** **28 OCTOBRE 2019**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel LABARDIN

Bordeaux Métropole

Rapports d'activités
Stationnement 2018

Délégataires de Service Public

Régie

SOMMAIRE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SOCIETE BP3000 (URBIS PARK – TRANSDEV)

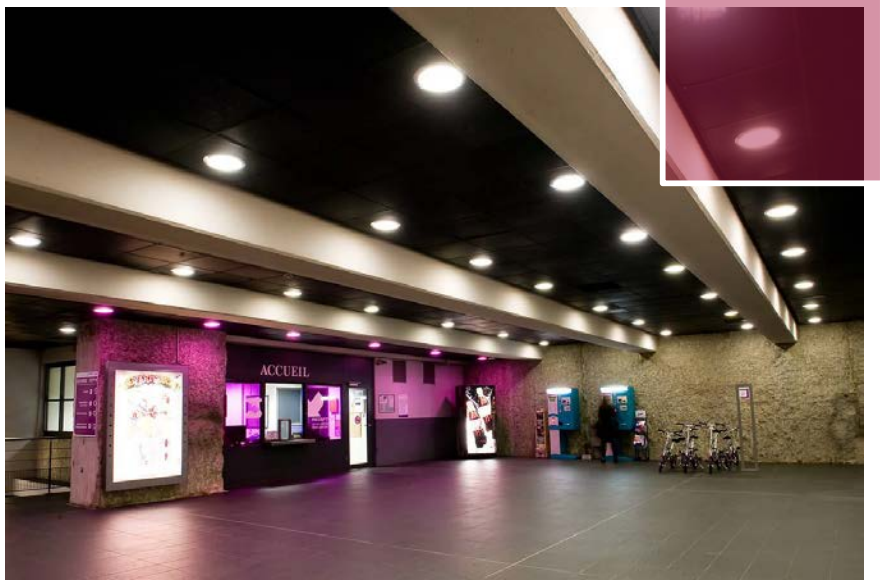
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SOCIETE CENTRAL PARCS (INDIGO)

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SOCIETE DU PARC DES GRANDS HOMMES (INDIGO)

REGIE PARCUB BORDEAUX METROPOLE

Délégation de Service Public – Société BP3000 (Urbis Park – Transdev)





BORDEAUX MÉTROPOLE

BP 3000

Convention de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation de parcs de stationnement

Compte-rendu d'activité 2018

URBIS PARK

RÉCONCILIONS LA VILLE ET LA VOITURE

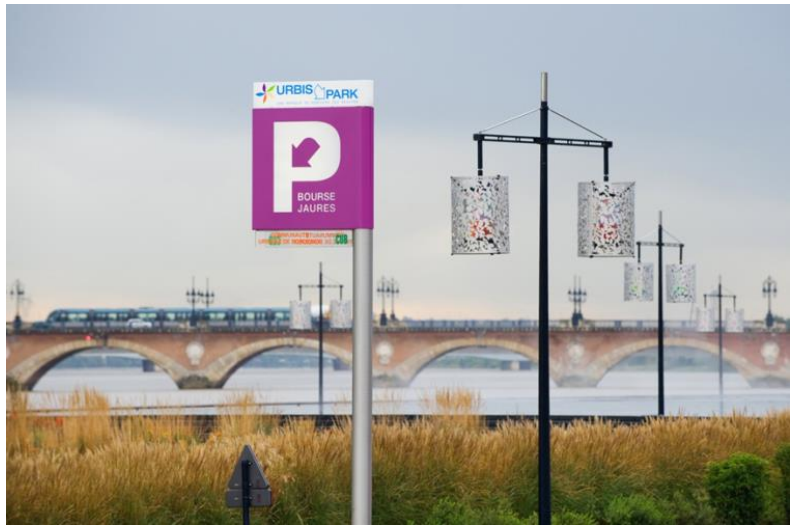
Sommaire

1. Avant-propos ……..……page 3
2. Caractéristiques des parcs ……..…page 4
3. Informations sur l'exploitation des ouvrages ……page 9
4. Relations clients ……page 20
5. Informations financières ……..……page 33
6. Conclusion ……page 50
7. Annexes ...……...page 51



1. Avant-propos

Conformément à l'article L-1411-3 du code général des collectivités territoriales, nous vous remettons, en notre qualité de délégataire des parcs de stationnement Bourse, Jaurès, Tourny, Salinières et Meunier, ce présent compte rendu annuel d'activité 2018, relatif à la réalisation de notre mission de délégation de service public.



Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse détaillée de l'exploitation de ces ouvrages, précisant notamment les aspects commerciaux, sécurité et qualité de service.

BP3000, filiale d'UPI, a construit et exploite pour le compte de Bordeaux Métropole depuis Juin 1999, 3604 places de stationnement (autos, deux roues motorisés et vélos).

Fin 2018, BP3000 gérait ainsi ces 5 parcs de stationnement implantés dans la ville centre de Bordeaux Métropole, objet du contrat de DSP.

2. Caractéristiques des parcs

2.1 Caractéristiques techniques :

Urbis Park Services propose à sa clientèle un total de 3 604 (y compris deux roues) places réparties comme suit :

	Bourse/ Jaurès	Tourny	Salinières	Meunier
Véhicules	1 659	957	407	323
Vélos	60	15	62	28
Motos	44	11	16	22
Niveaux	6 & 7	2	5	4
Entrées	5 chenaux	2 chenaux	3 chenaux	2 chenaux
Sorties	2 & 4 chenaux	4 chenaux	1 chenal	2 chenaux

Les ouvrages sont ouverts et accessibles 24h/24h.

Ils bénéficient tous d'au moins 1 ascenseur 1000 kg garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes.

2.2 Politique tarifaire en 2018

La politique tarifaire 2018 de BP3000 est la conséquence d'un accord entre le Délégant et le Délégataire, objet de l'avenant n°6 en date du 29 mars 2018.

La prise en considération des politiques publiques et des attentes du Délégant ont conduit BP 3000 à accepter une revalorisation de grille à date d'effet au 1er avril 2018 dont les principes sont :

- Une tarification des 5 premières heures inchangée sur tous les sites,
- Une revalorisation selon l'indice K des heures suivantes,
- Une augmentation dérogatoire du forfait maximal nocturne à 6.30 €, soit +0.10 € par rapport au tarif de référence contractuel.

Les tarifs 2018

Bourse / Jean Jaurès :

Tarifs jour de 08 H 00 à 20 H 00

1/4 H	0,60 €	3 H 30	9,10 €	6 H 45	15,20 €
1/2 H	1,20 €	3 H 45	9,60 €	7 H 00	15,60 €
3/4 H	1,80 €	4 H 00	10,10 €	7 H 15	16,00 €
1 H 00	2,40 €	4 H 15	10,60 €	7 H 30	16,50 €
1 H 15	3,30 €	4 H 30	11,20 €	7 H 45	16,90 €
1 H 30	4,30 €	4 H 45	11,70 €	8 H 00	17,30 €
1 H 45	5,20 €	5 H 00	12,20 €	8 H 15	17,70 €
2 H 00	6,10 €	5 H 15	12,80 €	8 H 30	18,10 €
2 H 15	6,60 €	5 H 30	13,20 €	8 H 45	18,50 €
2 H 30	7,10 €	5 H 45	13,60 €	9 H 00	18,90 €
2 H 45	7,60 €	6 H 00	14,00 €	10 H 00	20,60 €
3 H 00	8,10 €	6 H 15	14,40 €	11 H 00	21,70 €
3 H 15	8,60 €	6 H 30	14,80 €	12 H 00	21,70 €

Tarifs abonnements

	Résident	Non Résident	MOTO
Mensuel	81,20 €	162,40 €	36,00 €
Trimestriel	240,40 €	480,80 €	106,60 €
Semestriel	478,90 €	957,80 €	212,30 €
Annuel	945,10 €	1 890,30 €	419,00 €

Les tarifs 2018 se caractérisent principalement par :

- Les 5 premières heures diurnes inchangées
- Un passage à 6,3 € du forfait nuit

Tarifs nuit 20 H 00 à 08 H 00

1/4 H	1,50 €
1/2 H	3,10 €
3/4 H	4,60 €
1 H 00	6,30 €
2 H 00	6,30 €

Les tarifs abonnements résidents évoluent de 1,38 % en moyenne, et de 1,37 % pour les non résidents.

La politique tarifaire de BP3000 reste très avantageuse pour les résidents avec une réduction de 50% minimum sur le tarif non résident.

Tourny :

Tarifs jour de 08 H 00 à 20 H 00

1/4 H	0,60 €	3 H 30	9,10 €	6 H 45	15,20 €
1/2 H	1,20 €	3 H 45	9,60 €	7 H 00	15,60 €
3/4 H	1,80 €	4 H 00	10,10 €	7 H 15	16,00 €
1 H 00	2,40 €	4 H 15	10,60 €	7 H 30	16,50 €
1 H 15	3,30 €	4 H 30	11,20 €	7 H 45	16,90 €
1 H 30	4,30 €	4 H 45	11,70 €	8 H 00	17,30 €
1 H 45	5,20 €	5 H 00	12,20 €	8 H 15	17,70 €
2 H 00	6,10 €	5 H 15	12,80 €	8 H 30	18,10 €
2 H 15	6,60 €	5 H 30	13,20 €	8 H 45	18,50 €
2 H 30	7,10 €	5 H 45	13,60 €	9 H 00	18,90 €
2 H 45	7,60 €	6 H 00	14,00 €	10 H 00	20,60 €
3 H 00	8,10 €	6 H 15	14,40 €	11 H 00	21,70 €
3 H 15	8,60 €	6 H 30	14,80 €	12 H 00	21,70 €

Tarifs nuit 20 H 00 à 08 H 00

1/4 H	1,50 €
1/2 H	3,10 €
3/4 H	4,60 €
1 H 00	6,30 €
2 H 00	6,30 €

Tarifs abonnements

	Résident	Non Résident	MOTO
Mensuel	84,50 €	169,00 €	36,00 €
Trimestriel	250,20 €	500,40 €	106,60 €
Semestriel	498,30 €	996,70 €	212,30 €
Annuel	983,50 €	1 967,10 €	419,00 €

Les tarifs 2018 se caractérisent principalement par :

- Les 5 premières heures diurnes inchangées
- Un passage à 6,3 € du forfait nuit

Les tarifs abonnements résidents évoluent de 1,31 % en moyenne, et de 1,38 % pour les non résidents.

La politique tarifaire de BP3000 reste très avantageuse pour les résidents avec une réduction de 50% minimum sur le tarif non résident.

Salinières & Meunier **:**

Tarifs jour de 08 H 00 à 20 H 00

1/4 H	0,50 €	3 H 30	5,50 €	6 H 45	9,60 €
1/2 H	1,00 €	3 H 45	5,80 €	7 H 00	9,90 €
3/4 H	1,50 €	4 H 00	6,10 €	7 H 15	10,20 €
1 H 00	2,00 €	4 H 15	6,40 €	7 H 30	10,50 €
1 H 15	2,40 €	4 H 30	6,70 €	7 H 45	10,80 €
1 H 30	2,80 €	4 H 45	7,00 €	8 H 00	11,10 €
1 H 45	3,20 €	5 H 00	7,30 €	8 H 15	11,40 €
2 H 00	3,70 €	5 H 15	7,70 €	8 H 30	11,70 €
2 H 15	4,00 €	5 H 30	8,00 €	8 H 45	12,00 €
2 H 30	4,30 €	5 H 45	8,30 €	9 H 00	12,30 €
2 H 45	4,60 €	6 H 00	8,60 €	10 H 00	12,30 €
3 H 00	4,90 €	6 H 15	8,90 €	11 H 00	12,30 €
3 H 15	5,20 €	6 H 30	9,30 €	12 H 00	12,30 €

Tarifs abonnements

	Résident	Non Résident	MOTO
Mensuel	54,10 €	103,70 €	36,00 €
Trimestriel	160,10 €	307,00 €	106,60 €
Semestriel	319,00 €	611,60 €	212,30 €
Annuel	629,70 €	1 207,00 €	419,00 €

Les tarifs 2018 se caractérisent principalement par :

- Les 5 premières heures diurnes inchangées
- Un passage à 6,3 € du forfait nuit

Tarifs nuit 20 H 00 à 08 H 00

1/4 H	1,50 €
1/2 H	3,10 €
3/4 H	4,60 €
1 H 00	6,30 €
2 H 00	6,30 €

Les tarifs abonnements résidents évoluent de 1,49 % en moyenne pour les résidents, et de 1,47 % pour les non résidents.

La politique tarifaire de BP3000 reste très avantageuse pour les résidents avec une réduction de 50% minimum sur le tarif non résident.

3. Informations sur l'exploitation des ouvrages

3.1 Evolution de la fréquentation

Afin d'analyser les évolutions de comportement des usagers, nous présentons l'évolution des données de fréquentation des ouvrages sur plusieurs années.

Nous rappelons ainsi l'historique depuis 2014, suivi de l'analyse par site des fréquentations horaires et abonnés.

Sont ainsi précisés :

- L'évolution de la répartition des abonnés résidents / non-résidents,
- L'évolution de la proportion abonnés / nombre de places,
- Le temps moyen de stationnement horaires et taux d'occupation.
- Faits marquants :
    - Incivilités
    - Marché de Noël

La fréquentation horaire :

L'année 2016 a été l'année de cassure de la tendance continue jusqu'alors de croissance de la fréquentation de nos sites, avec un sommet atteint en 2015 (1 264 884 sorties payantes).

2017 a confirmé une inversion de la tendance avec une légère régression, accentuée fortement par 2018, avec une diminution de la fréquentation de 6 %, à 1 175 378 horaires.

Années	Evolution mensuelle BP3000 tous parcs Fréquentation horaire					
Mois	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Janvier	94 550	100 237	101 111	96 085	95 540	-1%
Février	90 892	89 095	88 670	95 543	86 694	-9%
Mars	101 569	100 055	98 117	106 284	101 405	-5%
Avril	97 738	95 224	102 041	102 276	96 945	-5%
Mai	101 341	102 281	105 633	99 362	95 390	-4%
Juin	102 750	103 829	111 029	105 955	97 861	-8%
Juillet	102 449	101 062	108 994	109 355	97 303	-11%
Août	100 322	104 099	101 582	95 317	98 964	4%
Septembre	92 713	101 609	101 758	99 099	94 820	-4%
Octobre	120 646	127 176	122 859	114 219	107 587	-6%
Novembre	107 481	105 143	101 682	104 472	90 754	-13%
Décembre	130 082	135 074	119 772	122 607	112 115	-9%
Total	*1 242 533*	*1 264 884*	*1 263 248*	*1 250 574*	*1 175 378*	*-6,0%*

Le détail par parc est présenté en annexe1.

Caractéristiques majeures :

- La fermeture du Pont de Pierre, et les travaux du Tramway aux abords de la place Tourny ont diminué l'accessibilité au centre-ville,
- Les travaux du futur pont Simone Veil ont réduit les voies sur Garonne en direction du centre-ville,
- L'activité générale a été pénalisée en fin d'année par le mouvement des gilets jaunes,
- Le tourisme et les animations des Quais de Garonne (fête du Vin, fête de la musique, Epicuriales,) ont permis d'amortir la chute de la fréquentation,
- Le contrôle sur voirie n'a pas eu d'incidence sur la fréquentation des ouvrages.

	Evolution de la répartition de la Fréquentation Horaire									
	2014		2015		2016		2017		2018	
	F°	Repart°	F°	Repart°	F°	Repart°	F°	Repart°	F°	Repart°
Bourse / Jaurès	594 493	47,8%	611 889	48,4%	609 090	48,2%	616 589	49,3%	591 739	50,3%
Tourny	569 411	45,8%	570 950	45,1%	577 640	45,7%	534 355	42,7%	492 592	41,9%
Salinières	63 310	5,1%	61 657	4,9%	50 786	4,0%	62 883	5,0%	58 450	5,0%
Meunier	15 319	1,2%	20 388	1,6%	25 732	2,0%	36 747	2,9%	32 597	2,8%
Tous parcs	***1 242 533***	***100%***	***1 264 884***	***100%***	***1 263 248***	***100%***	***1 250 574***	***100%***	***1 175 378***	***100%***

La fréquentation horaire s'articule différemment selon les 2 typologies de parcs : ceux d'hyper centre-ville (Bourse/Jaurès et Tourny) et ceux de centre-ville (Salinières et Meunier).

L'hyper centre-ville :

Bourse/Jaurès confirme toujours son attrait et sa fonctionnalité. Accessible aisément depuis les Quais, il est le parking préféré des touristes. Sa fréquentation a souffert de la fermeture du Pont de pierre, de la réduction des voies sur Garonne et des mouvements sociaux des gilets jaunes.

Par mesure de sécurité, la capacité du site est diminuée de 40 % les soirs de festivités (feux d'artifice) afin d'éviter toute congestion des flux en sorties.

Tourny, parc historique des bordelais, incarne le parking d'habitués par excellence. Son accessibilité a cependant souffert des travaux du Tramway, notamment par les cours de Verdun et George Clémenceau, et du mouvement des gilets jaunes.

Par mesure de sécurité, la capacité du site est diminuée de 40 % les soirs de festivités (feux d'artifice) afin d'éviter toute congestion des flux en sorties.

Ces 2 parkings sont des références en matière d'occupation et de turn-over à la place :

- Tourny : 1,40 client horaire / jour / place.
- Bourse Jaurès : 1,07 client horaire / jour / place

Le centre-ville :

Salinières a retrouvé sa clientèle horaires et abonnés, cependant le parc a considérablement souffert des mouvements sociaux de fins d'année, ces derniers étant programmés les samedis, journées de fréquentations maximales.

Meunier a connu une année difficile marquée par la forte concurrence des parkings « Gare ». Les usagers délaissent Meunier au profit des parkings à proximité immédiate de la gare Saint Jean. L'incidence se retrouve sur la chute de la durée moyenne de stationnement (-15%).

Les abonnés :

Evolution du nombre d'abonnés global sur les parcs :

	Evolution du nombre d'abonnés									
	2015		2016		2017		2018		*Var. 2018/2017*	
	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR	*R*	*NR*
Janvier	1 570	955	1 721	980	1 792	957	1 747	1 002	*-3%*	*5%*
Février	1 567	952	1 337	943	1 808	962	1 716	986	*-5%*	*2%*
Mars	1 595	954	1 358	925	1 787	972	1 766	989	*-1%*	*2%*
Avril	1 622	958	1 777	941	1 792	977	1 834	1 005	*2%*	*3%*
Mai	1 679	961	1 773	932	1 772	970	1 827	1 015	*3%*	*5%*
Juin	1 656	962	1 743	924	1 749	972	1 821	1 015	*4%*	*4%*
Juillet	1 648	955	1 734	929	1 721	968	1 806	1 027	*5%*	*6%*
Août	1 629	957	1 751	915	1 704	963	1 813	1 019	*6%*	*6%*
Septembre	1 689	982	1 773	926	1 756	980	1 880	1 043	*7%*	*6%*
Octobre	1 754	993	1 768	935	1 744	991	1 868	1 051	*7%*	*6%*
Novembre	1 745	991	1 792	943	1 771	999	1 890	1 051	*7%*	*5%*
Décembre	1 746	973	1 787	948	1 735	990	1 869	1 056	*8%*	*7%*
	1 658	*966*	*1 693*	*937*	*1 761*	*975*	*1 820*	*1 022*	*3,3%*	*4,8%*

Evolution de la répartition des abonnés																
	2015				2016				2017				2018			
	R	NR	Total	Répart°	R	NR	Total	Répart°	R	NR	Total	Répart°	R	NR	Total	Répart°
Bourse / Jaurès	843	407	1 249	48%	899	408	1 307	48%	927	445	1 372	50%	939	469	1 408	50%
Tourny	281	543	824	31%	318	512	831	31%	342	511	854	31%	335	523	858	30%
Salinières	416	10	425	16%	388	10	398	15%	333	7	339	12%	386	11	397	14%
Meunier	119	7	126	5%	157	8	166	6%	159	12	171	6%	160	19	179	6%
Tous parcs	***1 658***	***966***	***2 624***	***100%***	***1 762***	***938***	***2 701***	***100%***	***1 761***	***975***	***2 736***	***100%***	***1 820***	***1 022***	***2 842***	***100%***

Le détail de chaque parc est présenté en annexe 2

La tendance 2017 d'un plancher atteint en 2016 sur les non-résidents semble se confirmer ; 2018 affiche un rebond de 4.8 % des abonnements non-résidents. Un turn-over équilibré s'instaure entre les départs des administrations et banques, et l'arrivée de nouvelles entreprises.

Le nombre global de résidents augmente de 3.3%, et demeure à un niveau élevé puisque représentant presque le double des abonnements non-résidents.

Bourse Jaurès reste le parc de référence : sa capacité permet d'absorber des abonnés sans pénaliser sa fréquentation horaire.

Tourny reste très attractif pour les résidents compte tenu de son positionnement géographique privilégié. De nouvelles sociétés s'implantent régulièrement à proximité.

Salinières reste un parc à vocation résidentielle, avec une quasi intégralité des abonnés résidents. Les quelques nouveaux commerces n'ont pas contribué à augmenter les abonnés non-résidents.

Meunier continue de progresser, et attire quelques sociétés d'auto partage, provoquant ainsi des nouveaux abonnements non résidents.

	Evolution de la proportion d'abonnés / nbre places								
		2015		2016		2017		2018	
	Places	Abonnés	%	Abonnés	%	Abonnés	%	Abonnés	%
Bourse / Jaurès	**1 659**	1 249	75%	1 307	79%	1 372	83%	1 408	85%
Tourny	**957**	824	86%	831	87%	854	89%	857	90%
Salinières	**407**	425	105%	398	98%	339	83%	397	98%
Meunier	**323**	126	39%	166	51%	171	53%	179	55%
Tous parcs	***3 346***	***2 625***	***78%***	***2 701***	***81%***	***2 736***	***82%***	***2 841***	***85%***

BP 3000 maintient un haut niveau de communication envers les résidents : écrans lumineux de renseignements sur Salinières et Meunier, mails nominatifs, mailings de masse, appels téléphoniques personnalisés, campagnes publicitaires dans les magazines locaux, et offre fréquemment des promotions à la souscription des abonnements.

La clientèle résidente bénéficie d'un contact et d'une écoute privilégiés avec le personnel de chaque parc, dont les affectations demeurent stables afin de favoriser ce contact direct.

Taux d'occupation et durées de stationnement :

BOURSE JAURES

Capacité	1 659
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	53%
Durée moyenne de stationnement jour	3h15
Evolution durée moyenne / 2017	-2,9%

TOURNY

Capacité	957
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	50%
Durée moyenne de stationnement jour	3h11
Evolution durée moyenne / 2017	-3,5%

SALINIERES

Capacité	407
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	60%
Durée moyenne de stationnement jour	4h21
Evolution durée moyenne / 2017	0,0%

MEUNIER

Capacité	329
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	42%
Durée moyenne de stationnement jour	7h40
Evolution durée moyenne / 2017	-14,8%

Les durées de stationnement horaires demeurent stables sur Bourse, Tourny, et Salinières. Elles diminuent sur Meunier par la chute de la fréquentation « gare », en raison de la concurrence des nouveaux parkings à proximité de la Gare Saint Jean.

Le taux d'occupation des parcs évolue en fonction de l'augmentation du nombre d'abonnés, de la fréquentation horaire et du temps moyen de stationnement de ces deux catégories. Il inclut les périodes nuit et vacances.

Les taux d'occupation des parcs BP3000 reflètent un usage important, soutenu par une activité commerciale et festive du centre-ville quasi constante et continue le jour, mais aussi la nuit et le week-end.

Incivilités :

L'année 2018 se distingue par une très forte recrudescence de la présence des squatteurs et dealers.

BP3000 a mobilisé des gros moyens pour assurer la sécurité de ses parcs, notamment Salinières et Jaurès (30 k€).

L'action des forces de l'ordre sera toutefois incontournable pour un rétablissement pérenne de la situation.

Marché de Noël :

BP3000 a été sollicité pour assurer la sécurité du Marché de Noël en postant des vigiles dans les escaliers émergents sur la Place de Tourny, pour un coût de 30 k€.

Nous attirons votre attention sur une meilleure efficacité sécuritaire d'un barriérage périmétrique, excluant lesdites émergences d'escaliers de la zone du Marché de Noël, que le dispositif actuellement retenu.

3.2 Le programme des travaux réalisés & GER

L'année 2018 a été marquée par la campagne de travaux suivante sur l'ensemble des parcs de la Délégation de Service Public :

SIGNALETIQUE	4,0							
CLIM.VENTALITATION.DESEMFUMAGE	26,8							
RADIO CONTINUITE	28,6							
RELEVAGE DES EAUX GRISES	0,7							
HONORAIRES DIVERS	13,2		SIGNALETIQUE	2,8				
MATERIEL DE PEAGE	2,5		HONORAIRES DIVERS	10,4				
ACCESSIBILITE PMR	22,0		SERRURERIE METALLERIE	4,6				
SERRURERIE METALLERIE	61,9		ELECTRICITE (courants faibles/forts)	12,3				
SECOND ŒUVRE	19,4		PROTECTION INCENDIE	4,4				
ELECTRICITE (courants faibles/forts)	50,4		ASCENSEURS	1,8				
PROTECTION INCENDIE	7,7		**TOTAL Meunier**	**36,3**				
ASCENSEURS	15,2		**Renouvellement**	**31,0**				
TOTAL Bourse	**252,4**		**Réparation**	**5,2**		SIGNALETIQUE	5,6	
Renouvellement	**251,7**					RADIO CONTINUITE	28,6	
Réparation	**0,7**		SIGNALETIQUE	2,1		LEVEES DE RESERVES ELECTRIQUES	1,1	
			RADIO CONTINUITE	22,6		LEVEES DE RESERVES PROTECTION INCENDIE	4,0	
CLIM/ VENTILATION/ DESEMFUMAGE	2,8		HONORAIRES DIVERS	1,9		RELEVAGE DES EAUX GRISES	4,7	
RADIO CONTINUITE	28,6		MATERIEL DE PEAGE	1,8		MATERIEL DE PEAGE	8,5	
Honoraires divers	27,7		ACCESSIBILITE PMR	11,9		ACCESSIBILITE PMR	32,1	
ACCESSIBILITE PMR	32,6		GROS ŒUVRE	8,3		SERRURERIE METALLERIE	67,5	
SERRURERIE METALLERIE	32,9		SERRURERIE METALLERIE	32,3		SECOND ŒUVRE	36,5	
PEINTURE	1,4		SECOND ŒUVRE	33,2		PEINTURE	7,9	
ELECTRICITE (courants faibles/forts)	47,8		PEINTURE	9,5		ELECTRICITE (courants faibles/forts)	2,5	
PROTECTION INCENDIE	16,1		ELECTRICITE (courants faibles/forts)	32,7		PROTECTION INCENDIE	3,0	
ASCENSEURS	30,1		ASCENSEURS	8,5		ASCENSEURS	11,3	
TOTAL Jaures	**220,0**		**TOTAL Salinières**	**164,9**		**TOTAL Tourny**	**213,1**	
Renouvellement	**218,6**		**Renouvellement**	**145,2**		**Renouvellement**	**204,5**	
Réparation	**1,4**		**Réparation**	**19,7**		**Réparation**	**8,7**	

Soit un montant de rénovation sur l'année 2018 de **886K€** au titre du plan de gros entretien, de renouvellement et de modernisation de nos ouvrages.

Par ailleurs 44K€ de travaux réalisés en 2017 ont été affectés au GER sur l'exercice 2018

Le Plan d'affaires contractuel prévoit un investissement en matière de Gros Entretien & Renouvellement (GER) d'un montant de 19 100 k€ sur la durée du contrat.

Au 31/12/18, le montant investi au titre du GER depuis le début du contrat est de **6 065k€** sur l'ensemble des parkings.

Pour l'année 2019, la société BP3000 prévoit d'investir **270k€**

Le plan GER contractuel parking par parking est annexé aux présentes.

Pour chaque parking, ce plan est détaillé poste par poste pour les 7 prochaines années du contrat. Au-delà, compte tenu de la difficulté d'anticiper notamment les évolutions technologiques, le plan GER se résume à une provision linéaire par parking qui devra être détaillée ultérieurement en partenariat avec Bordeaux Métropole.

Les tableaux ci-dessous constituent la synthèse financière du plan GER contractuel.

	Nombre/Plc	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 - 2042
PARKING JAURES	927	117 339 €	37 339 €	37 339 €	256 058 €	37 339 €	461 802 €	
PARKING BOURSE	694	43 771 €	71 325 €	27 521 €	176 101 €	27 521 €	404 068 €	
PARKING TOURNY	950	44 324 €	28 074 €	28 074 €	225 431 €	28 074 €	297 511 €	
PARKING SALINIERES	408	33 545 €	61 801 €	17 295 €	131 569 €	17 295 €	254 977 €	
PARKING MEUNIER	329	31 252 €	33 741 €	15 002 €	94 574 €	15 002 €	295 544 €	
	€uros Constants 2019	270 232 €	232 280 €	125 232 €	883 734 €	125 232 €	1 713 903 €	
	€uros Courants	270 232 €	236 926 €	130 291 €	937 825 €	135 555 €	1 892 287 €	9 432 157 €

3.3 Commissions de sécurité

- Pas de commissions de sécurité en 2018

- Pour faire suite à l'avis défavorable obtenu en avril 2018 sur la zone de stationnement de Jaurès sur le parc Bourse/Jean Jaurès, Des discussions début 2019 ont été entamées avec le SDIS 33. Différentes mises à jour de documents administratifs ont été transmis en préfecture pour pouvoir organiser une nouvelle commission de sécurité au second trimestre 2019 et ce pour lever cet avis défavorable. Concomitamment BP 3000 prépare les documents techniques en vue des discussions qui débuteront avec le SDIS quant à l'élaboration d'un nouveau schéma directeur de sécurité de l'ensemble de l'ouvrage

3.4 Partenariats locaux

BP 3000 est partenaire de nombreuses manifestations, commerces et espaces culturels locaux :

- Marché de Noël : BP 3000 a contribué à la sécurisation du site lors de la manifestation
- Grand Théâtre et TNBA de Bordeaux
- Office de Tourisme
- Epicuriales
- Palais de la Bourse
- Hôtels et restaurants

BP 3000 a soutenu :

- Les Sapeurs pompiers « Bordeaux 18 », les brigades d'interventions de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- Le Marathon de Bordeaux
- L'annuaire des Maires de la Gironde
- Etablissement Français du Sang.

4. Relations clients

4.1 Enquête de satisfaction clients

Chaque année, Urbis Park Services fait réaliser une enquête BVA destinée à mesurer la qualité perçue des parkings, ainsi que le degré de satisfaction des clients interrogés.

Au titre de l'année 2018, cette étude auprès de 434 interviews, réalisées dans les 4 parkings, dont 248 clients occasionnels, et 186 clients abonnés.

Les questions posées concernaient 3 types de thématiques :

- La mobilité urbaine et l'utilisation des nouveaux modes de déplacement
- La satisfaction globale des clients Urbis Park Services
- La satisfaction détaillée des clients Urbis Park Services

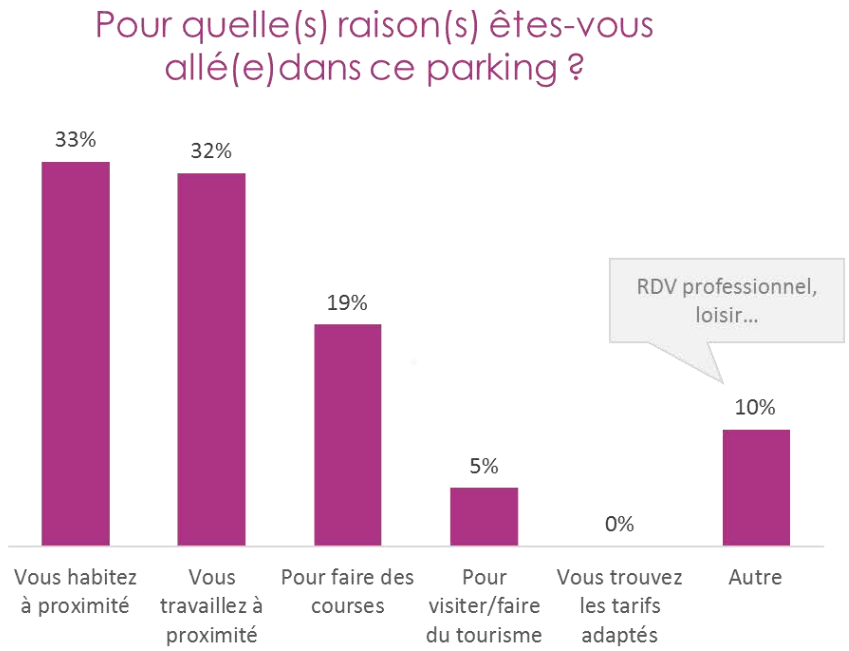
Nom du parc	Nombre de personnes interrogées	Nombre de clients occasionnels	Nombre de clients abonnés
Tourny	112	83	29
Salinières	120	51	69
Meunier	126	66	60
Bourse/Jaurès	76	48	28
Total	**434**	**248**	**186**

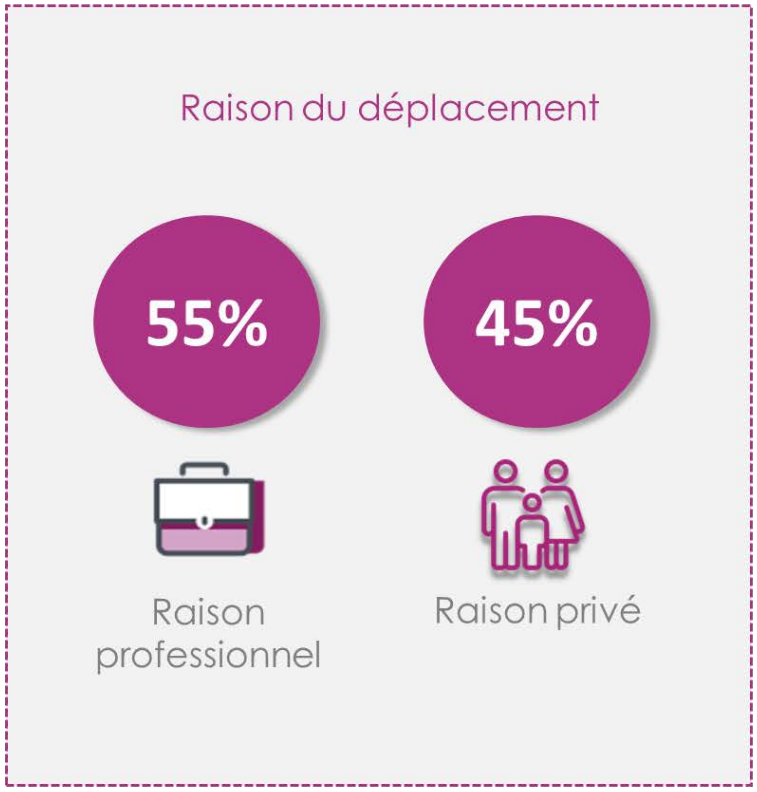
Les pages suivantes présentent la synthèse de cette enquête.

Introduction :

PROFIL DES RÉPONDANTS

Motifs d'utilisation du parc

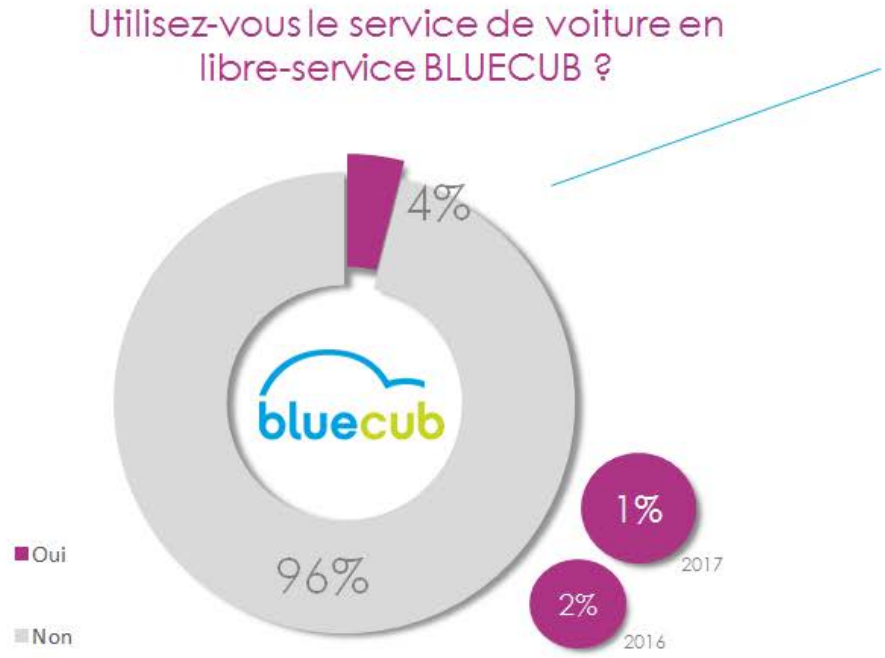




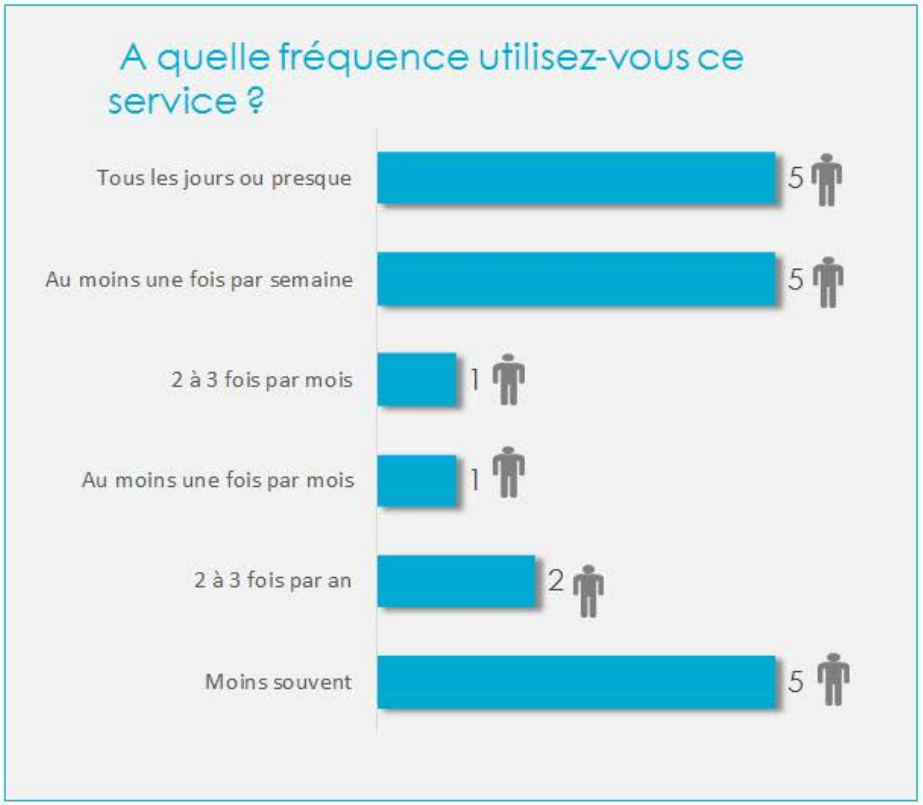
Base : 434 répondants

Thème 1 : Sur la mobilité urbaine et l'utilisation des nouveaux modes de déplacement ; BlueCub et VCub

Le service Bluecub



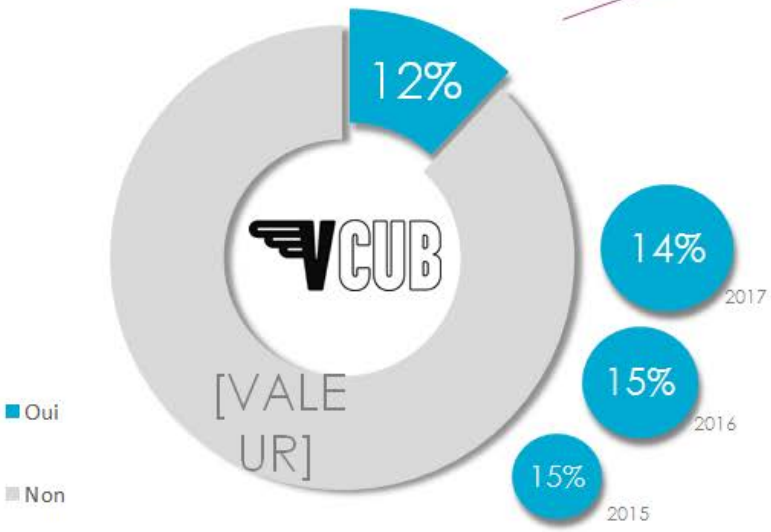
Base : 429 répondants



Base : 19 répondants

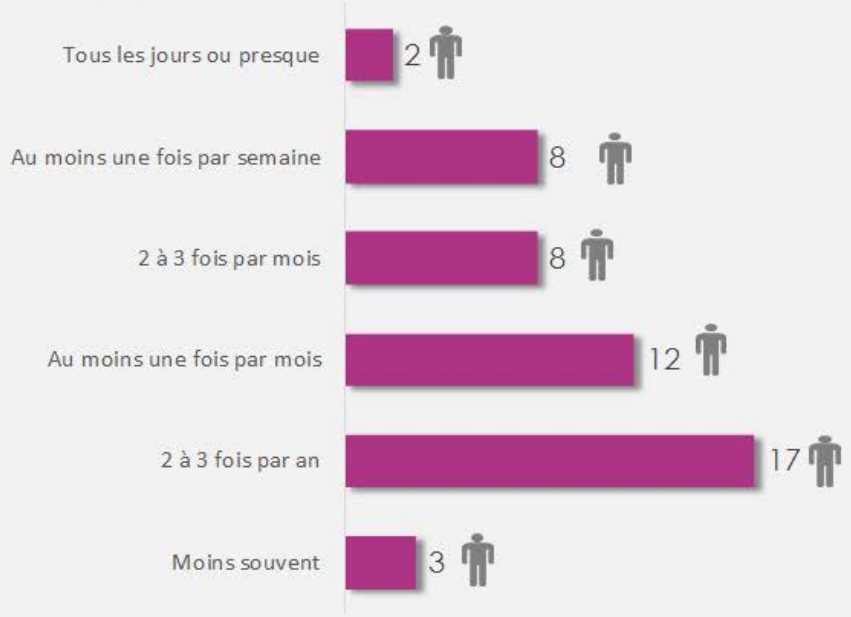
Le service VCUB

Utilisez-vous le service de voiture en libre-service VCUB ?



Base : 430 répondants

A quelle fréquence utilisez-vous ce service ?



Base : 50 répondants

Le COVOITURAGE

Avez-vous déjà eu recours au **covoiturage** ?

NON 75%

OUI 25%

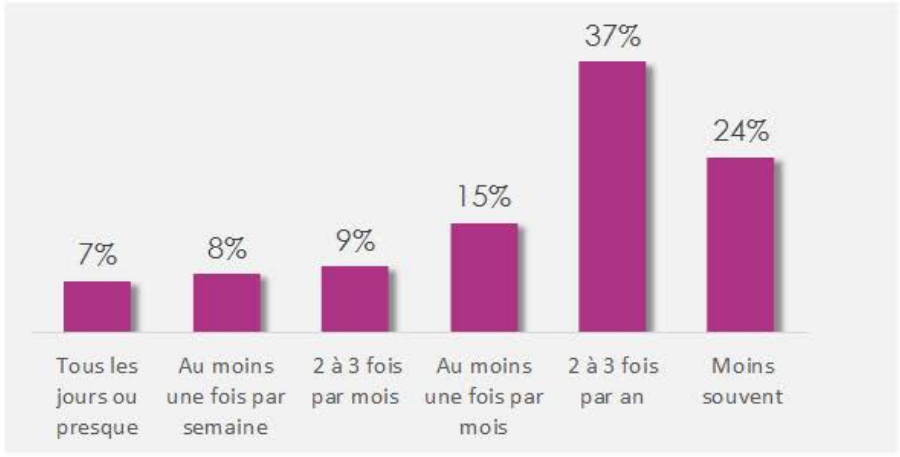
27% 2017

19% 2016

28% 2015



Base : 433 répondants



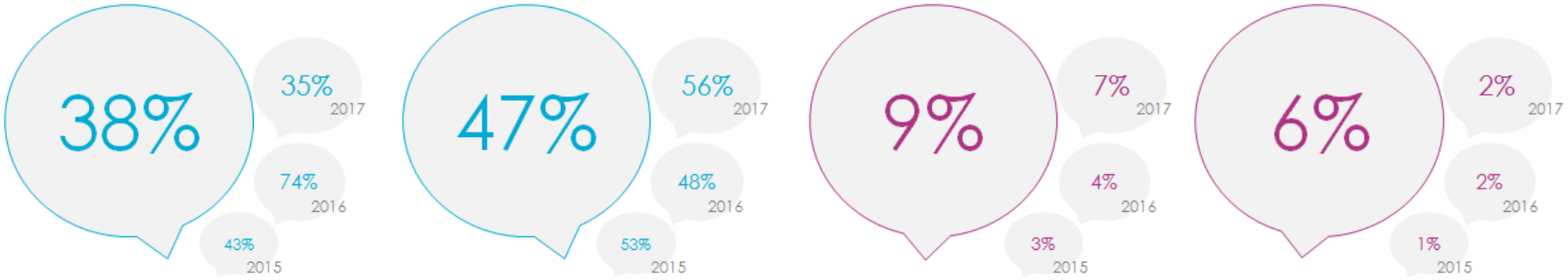
Souhait de trouver dans un parking un point de rendez-vous : 69%

Base : 109 répondants

Thème 2 : Sur la satisfaction globale des clients Urbis Park Services

SATISFATION GLOBALE

Concernant votre expérience du jour, diriez-vous que vous êtes globalement, très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait, pas du tout satisfait, de ce parking ?



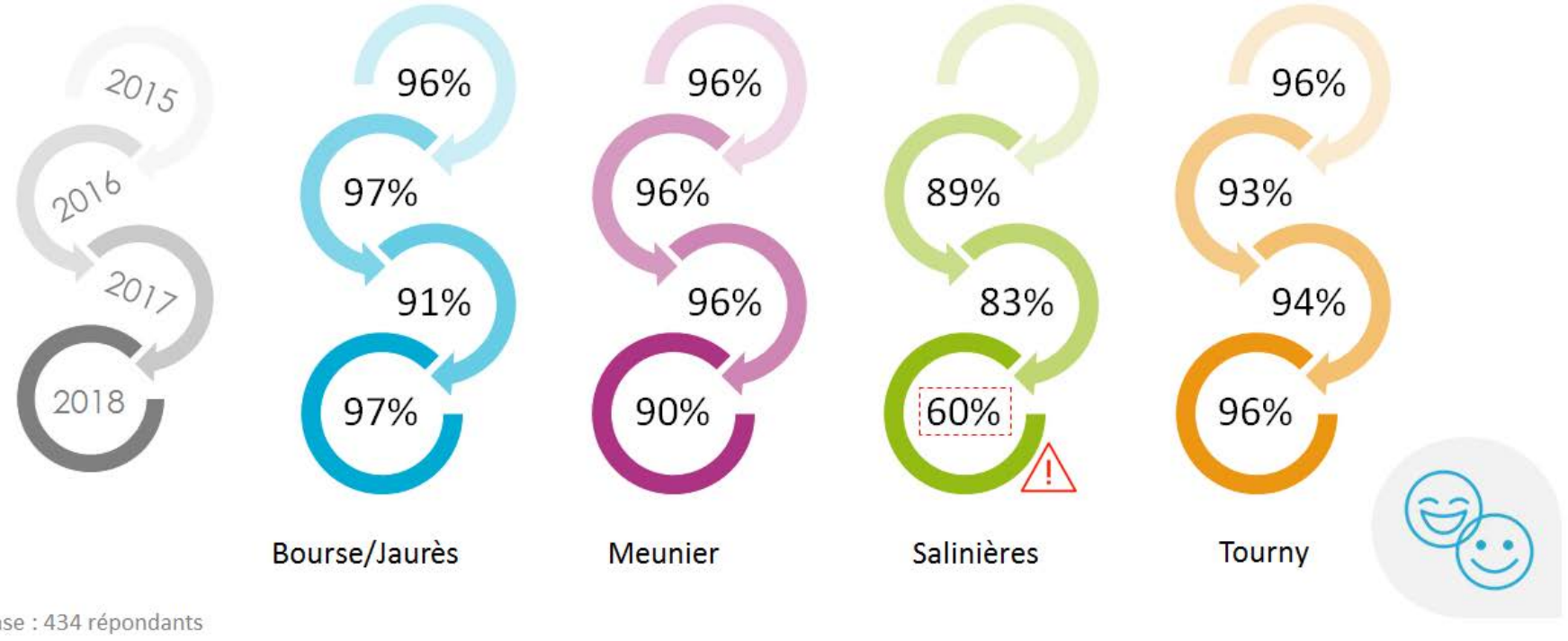
Très satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt pas satisfait | Pas du tout satisfait

Base : 434 répondants

SATISFATION GLOBALE

Concernant votre expérience du jour, diriez-vous que vous êtes globalement, très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait, pas du tout satisfait, de ce parking ?

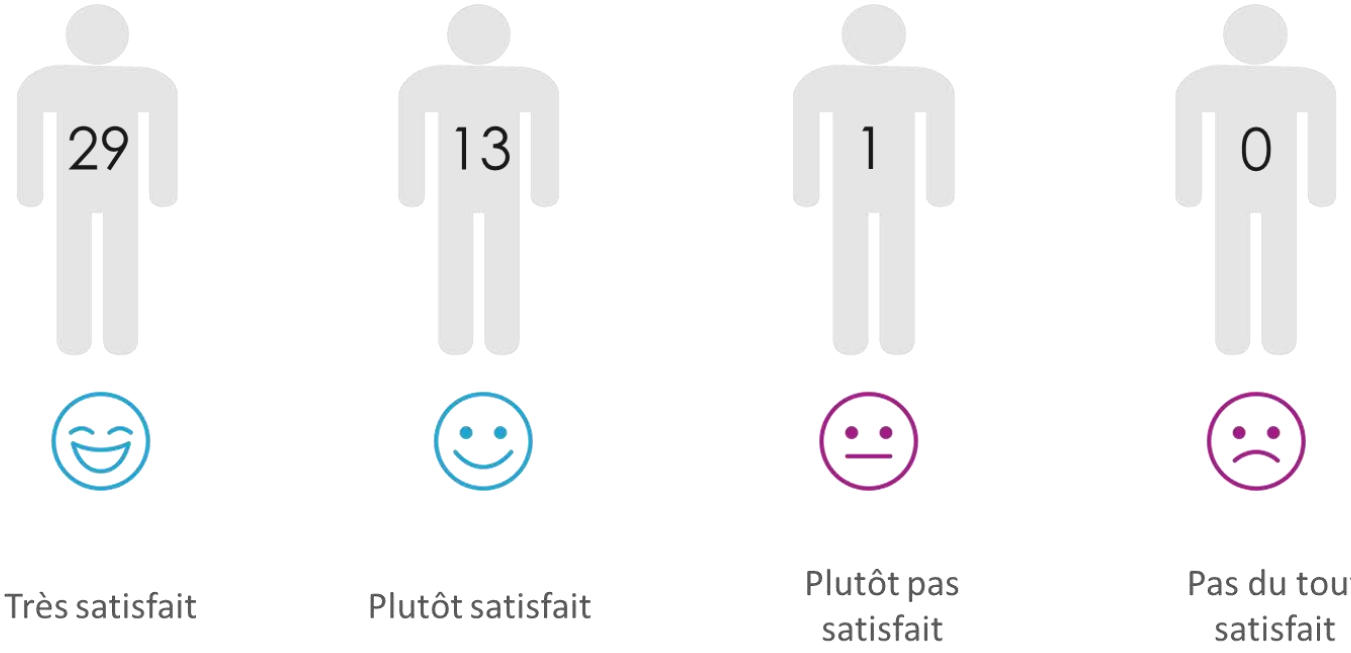
(plutôt satisfait et plutôt pas satisfait)



Base : 434 répondants

SATISFATION GLOBALE
Sollicitation d'un membre du personnel

Diriez-vous que vous avez été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait, pas du tout satisfait de la réponse du personnel ?



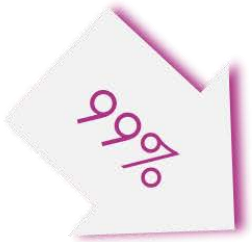
Base : 43 répondants ayant sollicité le personnel

SATISFACTION GLOBALE
Recommandation du parking

Recommanderiez-vous ce parking à l'un de vos proches ?
(Oui, tout à fait et Oui, plutôt)

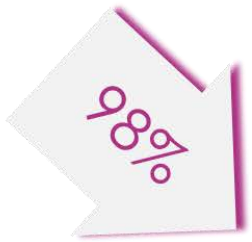


417 répondants



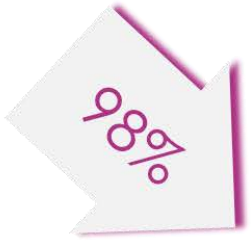
Bourse/Jaurès

76 répondants



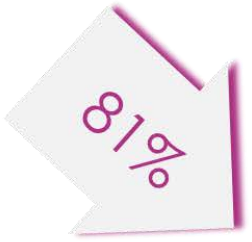
André Meunier

126 répondants



Tourny

106 répondants



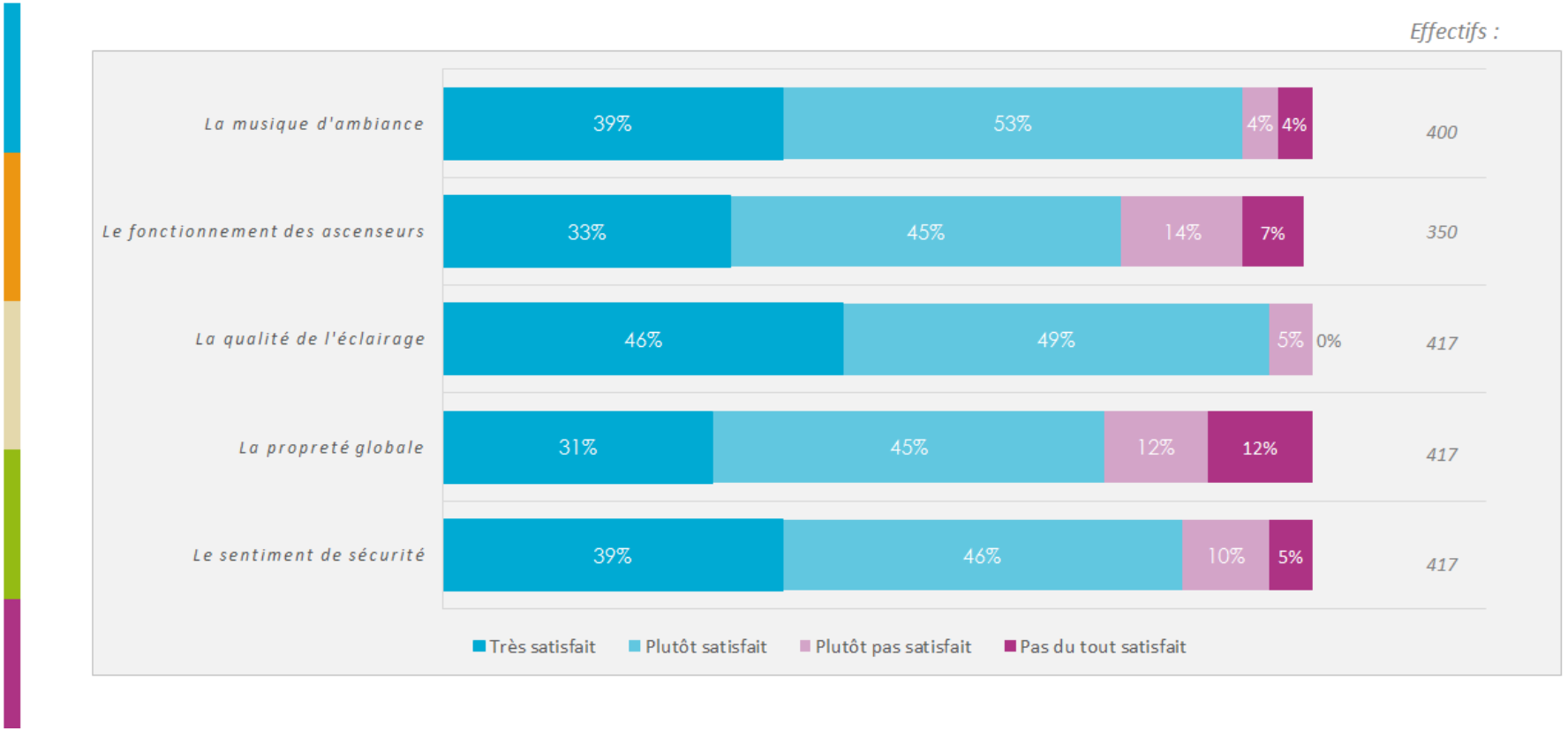
Salinières

109 répondants

Thème 3 : Sur la satisfaction détaillée des clients Urbis Park Services

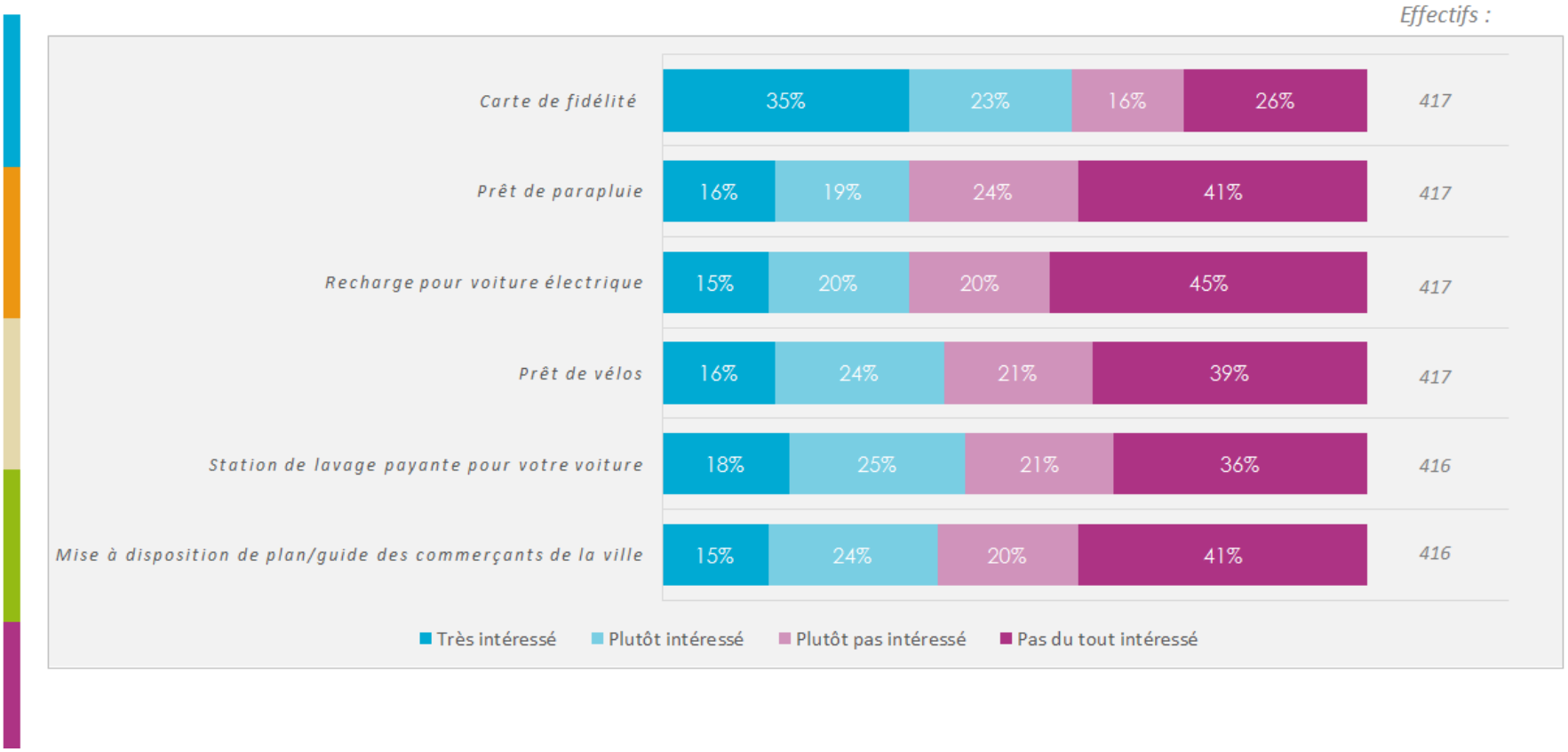
- Ressenti général sur les parkings et leur fonctionnement

SATISFATION DÉTAILÉE



- Les attentes des clients

ATTENTES DU CLIENT



4.2 Satisfaction clients et esprit de services

L'écoute et la satisfaction clients sont au cœur de la stratégie marketing d'Urbis Park Services. En complément des enquêtes BVA, plusieurs outils ont été mis en place permettant aux clients de s'exprimer et de nous faire part de leurs commentaires :

Numéro CRISTAL : 0970 60 99 55

335 appels et mails ont été reçus sur 2018 via notre numéro Cristal et notre adresse mail « bordeaux.maison-stationnement@transdev.com »

Ces appels relatifs à des demandes de renseignements ont été traités dans un délai de 72 heures : renseignements sur tarifications, disponibilités d'abonnements, prise de RDV avec les responsables et chefs de parcs, incidences des festivités sur l'accès aux sites, etc..

Site internet . www.urbispark.fr/

Le site internet permet de consulter en direct les tarifs, localisation, contacts, et les dernières informations propres à chaque parc. Il permet le règlement des factures abonnés.

La Maison du stationnement

Implantée au 6, rue Saint Rémi, La Maison du stationnement est ouverte à tous les clients des parkings. Le personnel y apporte assistance et réponses sur :

- La vente d'abonnements et de cartes résidents,
- Le guidage des touristes,
- Les informations tarifaires des parkings,
- Les services mobilités disponibles à l'échelle de Bordeaux Métropole.

Réclamations 2018

Récapitulatif Réclamations & Anomalies 2018								
	2017		2018		Ecart 2018-2017		Variation 2018/2017	
BP3000	Anomalies	Réclamations	Anomalies	Réclamations	Anomalies	Réclamations	Anomalies	Réclamations
Bourse-Jaurès	3	8	1	31	-2	+23	-	+288%
Tourny	0	39	0	59	+0	+20	-	+51%
Meunier	0	0	0	4	+0	+4	-	+0%
Salinières	0	1	0	5	+0	+4	-	+400%
Total	**3**	**48**	**1**	**99**	**-2**	**+51**	**-**	**+106%**

BP3000 / UrbisPark considère comme anomalie toute remarque relative à un défaut du service normal (pannes d'ordre technique), toutes les autres questions constituant des réclamations (tarifs, effractions, accrochages, etc.).

BP3000 / UrbisPark a enregistré en 2018 100 réclamations et anomalies sur un total de 1 175 378 entrées horaires et une moyenne de 2 841 abonnés à fin 2018, soit un ratio de 0,7 requête pour 10000 entrées.

Meunier n'a donné lieu qu'à 4 réclamations, en raison d'une faible fréquentation.

Salinières enregistre une forte hausse des réclamations en pourcentage, mais qu'il convient de relativiser en valeur absolue (5)

Tourny a enregistré la majorité des réclamations du pôle, essentiellement dues à des chocs et rayures mineurs entre véhicules et une augmentation non négligeable du nombre de vols sur certaines périodes.

Bourse enregistre une augmentation sensible des réclamations, avec la même origine que Tourny, à savoir une augmentation du nombre de vols par période.

Urbis Park Services a étroitement collaboré avec la Police Nationale pour appréhender les coupables de ces vagues de vols

5. Informations financières

La présentation des informations financières s'effectuera en deux parties :

- Evolution globale des recettes par parc
- Evolutions du compte d'exploitation

5.1 Recettes horaires et abonnés :

BOURSE / JAURES

Evolution des recettes Horaires

Mois	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Var. 18/17
Janvier	216 199	238 579	258 734	290 885	268 246	294 067	10%
Février	193 080	199 843	227 478	251 674	271 727	266 948	-2%
Mars	253 736	253 960	264 956	280 936	302 078	309 687	3%
Avril	253 709	261 860	252 235	283 845	313 030	324 923	4%
Mai	271 538	266 282	284 570	316 796	306 029	323 449	6%
Juin	277 826	270 582	277 754	352 640	326 639	326 099	0%
Juillet	243 487	282 616	293 092	357 441	360 153	332 995	-8%
Août	241 894	303 868	347 092	343 244	356 256	354 327	-1%
Septembre	257 525	254 530	300 486	302 536	328 988	306 510	-7%
Octobre	297 354	360 214	384 523	374 120	383 328	357 242	-7%
Novembre	251 621	291 234	306 758	292 140	334 930	299 316	-11%
Décembre	352 076	387 979	422 754	326 620	412 281	367 420	-11%
Total	***3 110 044***	***3 371 547***	***3 620 432***	***3 772 875***	***3 963 685***	***3 862 982***	***-2,5%***

Evolution des recettes Abonnés

Mois	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Var. 18/17
Janvier	100 482	103 339	101 998	108 073	113 846	120 284	6%
Février	101 341	104 593	101 693	108 858	113 835	119 298	5%
Mars	101 239	103 335	103 835	109 618	111 615	121 250	9%
Avril	103 632	102 800	103 749	109 784	111 755	125 170	12%
Mai	101 073	103 582	104 310	107 445	119 136	123 414	4%
Juin	101 558	103 328	104 935	110 510	117 453	118 378	1%
Juillet	101 821	99 832	104 850	112 670	116 241	122 272	5%
Août	102 286	101 786	103 542	107 900	114 526	121 087	6%
Septembre	101 440	101 167	109 576	113 328	118 534	119 975	1%
Octobre	102 244	99 076	109 423	110 119	118 434	121 432	3%
Novembre	99 132	97 259	109 890	111 604	117 679	120 934	3%
Décembre	100 957	104 812	110 060	112 222	116 842	117 181	0%
Total	***1 217 205***	***1 224 909***	***1 267 861***	***1 322 132***	***1 389 896***	***1 450 675***	***4,4%***

BOURSE / JAURES

Evolution des recettes Amodiations			
Mois	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	nc	0	-
Février	nc	0	-
Mars	nc	8 000	-
Avril	nc	0	-
Mai	nc	0	-
Juin	nc	8 000	-
Juillet	nc	104	-
Août	nc	0	-
Septembre	nc	8 000	-
Octobre	nc	0	-
Novembre	nc	0	-
Décembre	nc	30 048	-
Total		***54 152***	

Evolution des recettes divers et prevendus			
Mois	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	nc	2 154	-
Février	nc	-1 073	-
Mars	nc	12 245	-
Avril	nc	1 600	-
Mai	nc	-867	-
Juin	nc	3 171	-
Juillet	nc	14 701	-
Août	nc	3 207	-
Septembre	nc	4 217	-
Octobre	nc	2 133	-
Novembre	nc	3 195	-
Décembre	nc	2 726	-
Total		***47 408***	

A la demande du Délégant, nous indiquons dans le présent rapport les recettes annexes : amodiations, divers et prévendus.

BOURSE / JAURES

Evolution des recettes globales							
Mois	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	316 681	341 918	360 732	398 958	383 109	416 505	9%
Février	294 421	304 436	329 171	360 532	398 168	385 173	-3%
Mars	354 975	357 295	368 791	390 554	418 654	451 182	8%
Avril	357 341	364 660	355 984	393 629	425 085	451 692	6%
Mai	372 611	369 864	388 880	424 241	423 582	445 996	5%
Juin	379 384	373 910	382 689	463 150	452 187	455 647	1%
Juillet	345 308	382 448	397 942	470 111	489 274	470 072	-4%
Août	344 179	405 654	450 634	451 144	473 082	478 621	1%
Septembre	358 965	355 697	410 062	415 864	456 522	438 702	-4%
Octobre	399 598	459 290	493 946	484 239	501 762	480 807	-4%
Novembre	350 753	388 493	416 648	403 744	454 531	423 445	-7%
Décembre	453 033	492 791	532 814	438 842	562 023	517 375	-8%
Total	***4 327 249***	***4 596 456***	***4 888 293***	***5 095 007***	***5 437 979***	***5 415 217***	***-0,4%***

Afin d'obtenir une variation 17/18 cohérente, l'année 2017 a été retraitée des recettes amodiations, divers et prévendus. La stabilité relative des recettes est la résultante :

- <u>D'une baisse de 2.5 % des recettes horaires</u> :
  - L'accessibilité vers le centre-ville a été fortement réduite suite à la réduction des voies sur Garonne
  - L'impact des mouvements sociaux est fort en fin d'année
  - Un tourisme satisfaisant a soutenu la fréquentation.
  - Les dimanches demeurent fréquentés

- <u>D'une augmentation de 4.4 % des recettes abonnés</u> :
  - Un rebond sensible du nombre d'abonnés non résidents
  - Des abonnés résidents en constante augmentation, avec un nouveau record atteint à 939 en moyenne.

TOURNY

Evolution des recettes Horaires							
Mois	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	261 432	282 983	277 539	278 392	265 891	261 751	-2%
Février	243 367	243 859	233 269	257 170	252 963	227 301	-10%
Mars	268 637	273 456	261 728	286 972	279 558	269 067	-4%
Avril	267 869	267 718	263 221	291 969	270 850	255 303	-6%
Mai	270 501	272 098	278 623	283 097	269 407	248 078	-8%
Juin	293 866	269 592	291 542	301 811	297 594	262 117	-12%
Juillet	261 101	273 947	280 283	293 464	315 693	266 980	-15%
Août	268 875	253 316	265 843	272 281	254 024	269 848	6%
Septembre	277 649	234 534	273 464	272 711	260 848	254 143	-3%
Octobre	308 372	325 709	340 731	333 393	300 245	283 547	-6%
Novembre	282 932	278 687	288 228	286 810	280 393	256 628	-8%
Décembre	345 621	328 643	364 430	358 184	310 275	299 507	-3%
Total	***3 350 222***	***3 304 542***	***3 418 901***	***3 516 254***	***3 357 741***	***3 154 268***	***-6,1%***

Evolution des recettes Abonnés							
Mois	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	82 626	88 674	91 919	93 467	83 478	92 338	11%
Février	83 764	85 784	90 092	94 110	93 496	91 134	-3%
Mars	84 345	86 798	91 811	93 811	93 079	93 711	1%
Avril	82 699	87 191	88 745	93 070	96 028	93 549	-3%
Mai	84 983	88 331	93 042	89 820	87 976	93 240	6%
Juin	87 007	88 368	93 481	92 815	93 445	94 280	1%
Juillet	77 313	88 476	92 854	92 602	90 584	93 324	3%
Août	81 718	88 995	90 078	92 157	87 844	98 517	12%
Septembre	87 140	89 868	94 078	91 249	94 432	98 861	5%
Octobre	81 125	88 616	89 554	94 281	92 419	99 864	8%
Novembre	84 454	88 194	90 618	92 347	93 729	99 229	6%
Décembre	84 707	92 718	95 243	87 513	86 521	98 912	14%
Total	***1 001 881***	***1 062 013***	***1 101 515***	***1 107 242***	***1 093 031***	***1 146 959***	***4,9%***

TOURNY

Evolution des recettes Amodiations			
Mois	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	nc	0	-
Février	nc	0	-
Mars	nc	6 600	-
Avril	nc	0	-
Mai	nc	0	-
Juin	nc	6 600	-
Juillet	nc	218	-
Août	nc	-448	-
Septembre	nc	6 600	-
Octobre	nc	0	-
Novembre	nc	0	-
Décembre	nc	26 262	-
		45 831	

Evolution des recettes divers et prevendus			
Mois	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	nc	7 065	-
Février	nc	5 312	-
Mars	nc	20 510	-
Avril	nc	2 168	-
Mai	nc	11 977	-
Juin	nc	7 683	-
Juillet	nc	20 444	-
Août	nc	7 296	-
Septembre	nc	6 495	-
Octobre	nc	3 178	-
Novembre	nc	3 813	-
Décembre	nc	5 501	-
		101 442	

A la demande du Délégant, nous indiquons dans le présent rapport les recettes annexes : amodiations, divers et prévendus.

TOURNY

Evolution des recettes Globales							
Mois	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	344 058	371 657	369 458	371 859	352 611	361 154	2%
Février	327 131	329 643	323 361	351 280	366 440	323 747	-12%
Mars	352 982	360 254	353 539	380 782	381 733	389 887	2%
Avril	350 568	354 909	351 966	385 040	370 414	351 020	-5%
Mai	355 484	360 429	371 665	372 917	361 292	353 294	-2%
Juin	380 873	357 960	385 023	394 626	403 992	370 680	-8%
Juillet	338 414	362 423	373 137	386 066	424 132	380 967	-10%
Août	350 594	342 311	355 921	364 438	345 546	375 213	9%
Septembre	364 789	324 402	367 542	363 960	363 242	366 098	1%
Octobre	389 497	414 325	430 285	427 674	395 642	386 588	-2%
Novembre	367 386	366 881	378 846	379 158	380 659	359 671	-6%
Décembre	430 328	421 361	459 673	445 697	430 175	430 181	0%
Total	***4 352 103***	***4 366 555***	***4 520 416***	***4 623 496***	***4 575 879***	***4 448 501***	***-2,8%***

Afin d'obtenir une variation 17/18 cohérente, l'année 2017 a été retraitée des recettes amodiations, divers et prévendus.

L'évolution négative des recettes est la conséquence de différents facteurs divergents :

- Horaires : une forte baisse des recettes de 6.1 %
  - Une accessibilité au parc en souffrance sur toute l'année due aux travaux du Tramway, du cours Georges Clemenceau et de la Place Gambetta.
  - L'impact des mouvements sociaux est fort en fin d'année
  - Une fréquentation du marché de Noël en nette baisse.

- Abonnés : hausse de 4.9 % des recettes
  - Une légère augmentation des abonnés non-résidents.

- Des abonnés résidents en nombre stable, à 335 en moyenne.

SALINIERES

Evolution des recettes Horaires							
Mois	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	14 466	15 872	24 023	14 711	24 665	23 944	-3%
Février	15 144	14 004	20 641		27 640	25 045	-9%
Mars	19 349	20 338	24 710		30 341	30 627	1%
Avril	19 266	15 310	21 308	16 071	32 588	31 723	-3%
Mai	16 393	21 512	23 930	22 346	29 473	27 511	-7%
Juin	0	26 197	20 105	27 092	28 348	28 859	2%
Juillet	1 526	22 927	24 327	28 015	26 357	27 213	3%
Août	7 759	23 974	28 334	24 869	19 119	31 404	64%
Septembre	10 571	23 292	23 069	24 414	28 848	25 960	-10%
Octobre	12 882	26 220	24 370	32 666	24 157	23 641	-2%
Novembre	11 909	26 516	17 771	28 388	22 739	17 565	-23%
Décembre	18 561	26 005	21 925	26 755	28 630	14 954	-48%
Total	***147 825***	***262 167***	***274 513***	***245 327***	***322 905***	***308 446***	***-4,5%***

Evolution des recettes Abonnés							
Mois	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	15 158	14 476	17 237	18 470	16 230	14 469	-11%
Février	14 920	13 119	17 201		15 819	11 585	-27%
Mars	14 603	12 603	17 597		14 837	14 522	-2%
Avril	15 169	13 257	18 785	18 325	15 386	18 919	23%
Mai	15 937	12 756	19 663	13 668	15 873	16 458	4%
Juin	0	13 453	19 756	18 116	14 296	18 871	32%
Juillet	0	14 316	19 046	16 206	15 186	18 521	22%
Août	14 699	13 251	15 559	17 609	13 515	20 762	54%
Septembre	15 126	14 016	18 605	17 589	14 927	20 794	39%
Octobre	5 785	14 619	20 958	16 605	13 572	20 463	51%
Novembre	13 771	14 576	20 593	14 323	14 377	20 350	42%
Décembre	14 264	15 634	19 724	17 727	12 761	20 195	58%
Total	***139 432***	***166 076***	***224 724***	***168 637***	***176 779***	***215 910***	***22,1%***

SALINIERES

Evolution des recettes Amodiations			
Mois	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	nc	0	-
Février	nc	0	-
Mars	nc	2 500	-
Avril	nc	0	-
Mai	nc	0	-
Juin	nc	2 500	-
Juillet	nc	0	-
Août	nc	0	-
Septembre	nc	2 500	-
Octobre	nc	0	-
Novembre	nc	0	-
Décembre	nc	15 100	-
		22 600	

Evolution des recettes divers et prevendus			
Mois	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	nc	2 220	-
Février	nc	1 566	-
Mars	nc	1 702	-
Avril	nc	2 403	-
Mai	nc	2 300	-
Juin	nc	2 439	-
Juillet	nc	1 895	-
Août	nc	2 430	-
Septembre	nc	1 906	-
Octobre	nc	2 082	-
Novembre	nc	1 028	-
Décembre	nc	914	-
		22 887	

A la demande du Délégant, nous indiquons dans le présent rapport les recettes annexes : amodiations, divers et prévendus.

SALINIERES

Evolution des recettes Globales							
Mois	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	29 624	30 348	41 260	33 181	43 535	40 633	-7%
Février	30 064	27 123	37 842	0	43 459	38 196	-12%
Mars	33 952	32 941	42 307	0	47 677	49 351	4%
Avril	34 435	28 567	40 093	34 396	47 974	53 045	11%
Mai	32 330	34 268	43 593	36 014	45 347	46 270	2%
Juin	0	39 650	39 861	45 208	45 144	52 670	17%
Juillet	1 526	37 243	43 373	44 221	41 543	47 629	15%
Août	22 458	37 225	43 893	42 478	32 634	54 595	67%
Septembre	25 697	37 308	41 674	42 003	46 274	51 160	11%
Octobre	18 667	40 839	45 328	49 271	37 728	46 186	22%
Novembre	25 680	41 092	38 364	42 711	38 430	38 944	1%
Décembre	32 825	41 639	41 649	44 482	56 563	51 164	-10%
Total	***287 258***	***428 243***	***499 237***	***413 964***	***526 309***	***569 843***	***8,3%***

Afin d'obtenir une variation 17/18 cohérente, l'année 2017 a été retraitée des recettes amodiations, divers et prévendus.L'évolution très positive des recettes est la conséquence :

- <u>D'une baisse de -4.5 % des horaires</u> :
  - La réduction de l'accessibilité pénalise aussi Salinières
  - L'impact des mouvements sociaux est fort en fin d'année, les manifestations se déroulant principalement les samedis, jours de marché, favorisant la fréquentation.

- <u>Et d'une forte augmentation des recettes abonnés de 22 %</u> :
  - Les abonnements connaissent un grand succès suite à la rénovation 2017 du parking. Les résidents ont augmenté de 16%, avec 40 souscriptions supplémentaires.
  - Les non-résidents augmentent de 7 à 11 en moyenne.

MEUNIER

Evolution des recettes Horaires							
Mois	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	1 936	6 552	9 415	13 599	30 997	21 422	-31%
Février	3 708	5 346	7 883	11 570	28 063	15 986	-43%
Mars	3 195	6 270	9 841	15 404	41 352	28 131	-32%
Avril	4 159	6 106	11 095	14 323	27 557	20 360	-26%
Mai	3 628	6 875	10 235	13 276	22 683	19 914	-12%
Juin	3 343	7 579	9 326	17 465	23 102	23 716	3%
Juillet	3 159	4 493	5 745	7 763	20 691	19 135	-8%
Août	4 382	4 184	5 757	5 990	13 899	12 779	-8%
Septembre	4 926	8 389	10 016	11 480	17 205	25 016	45%
Octobre	6 036	8 416	11 949	13 239	24 386	28 215	16%
Novembre	5 959	10 226	12 724	26 863	27 893	23 163	-17%
Décembre	5 784	10 490	12 206	30 805	25 017	21 957	-12%
Total	***50 215***	***84 926***	***116 192***	***181 777***	***302 845***	***259 795***	***-14,2%***

Evolution des recettes Abonnés							
Mois	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	2 446	4 437	5 198	6 859	7 096	8 869	25%
Février	2 919	4 596	5 082	7 077	8 381	6 897	-18%
Mars	3 395	4 695	5 339	7 601	7 894	8 320	5%
Avril	3 797	4 486	5 421	6 761	8 442	8 210	-3%
Mai	3 791	4 299	5 686	7 690	7 409	7 135	-4%
Juin	3 972	4 224	5 296	7 446	7 940	7 445	-6%
Juillet	3 821	4 106	4 675	6 790	7 750	9 771	26%
Août	3 746	3 702	4 749	6 641	6 828	8 306	22%
Septembre	3 476	4 875	5 431	7 409	7 884	9 322	18%
Octobre	4 756	4 875	6 331	7 712	7 249	9 044	25%
Novembre	4 896	4 862	6 915	7 804	8 386	9 871	18%
Décembre	5 013	5 076	6 833	7 615	6 792	9 640	42%
Total	***46 028***	***54 233***	***66 956***	***87 405***	***92 051***	***102 829***	***11,7%***

MEUNIER

Evolution des recettes Amodiations			
Mois	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	nc	0	-
Février	nc	0	-
Mars	nc	5 400	-
Avril	nc	0	-
Mai	nc	0	-
Juin	nc	5 400	-
Juillet	nc	0	-
Août	nc	0	-
Septembre	nc	5 400	-
Octobre	nc	0	-
Novembre	nc	0	-
Décembre	nc	13 737	-
		29 937	

Evolution des recettes divers et prevendus			
Mois	**2017**	**2018**	**Var. 18/17**
Janvier	nc	2 782	-
Février	nc	1 507	-
Mars	nc	2 255	-
Avril	nc	2 013	-
Mai	nc	4 795	-
Juin	nc	1 882	-
Juillet	nc	4 261	-
Août	nc	3 362	-
Septembre	nc	5 036	-
Octobre	nc	3 240	-
Novembre	nc	4 140	-
Décembre	nc	5 275	-
		40 548	

A la demande du Délégant, nous indiquons dans le présent rapport les recettes annexes : amodiations, divers et prévendus.

MEUNIER

Evolution des recettes globales							
Mois	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Var. 18/17
Janvier	4 382	10 989	14 613	20 458	39 405	33 073	-16%
Février	6 627	9 942	12 965	18 647	38 694	24 390	-37%
Mars	6 590	10 965	15 180	23 005	55 771	44 106	-21%
Avril	7 956	10 592	16 516	21 084	37 124	30 584	-18%
Mai	7 419	11 174	15 921	20 966	28 603	31 844	11%
Juin	7 315	11 803	14 622	24 911	44 748	38 442	-14%
Juillet	6 980	8 599	10 420	14 553	29 565	33 166	12%
Août	8 128	7 886	10 506	12 631	21 852	24 447	12%
Septembre	8 402	13 264	15 447	18 889	30 488	44 774	47%
Octobre	10 792	13 291	18 280	20 951	33 885	40 499	20%
Novembre	10 855	15 088	19 639	34 667	37 567	37 174	-1%
Décembre	10 797	15 566	19 039	38 420	45 491	50 609	11%
Total	***96 243***	***139 159***	***183 148***	***269 181***	***443 193***	***433 108***	***-2,3%***

Afin d'obtenir une variation 17/18 cohérente, l'année 2017 a été retraitée des recettes amodiations, divers et prévendus.

L'évolution négative des recettes est la conséquence de différents facteurs divergents :

- Recettes horaires :-14%
  - Un net recul de la fréquentation horaire dû à la concurrence des nouveaux parkings à proximité immédiate de la Gare, confirmant une tendance amorcée fin 2017.
  - . Une place André Meunier toujours en travaux et pénalisant ainsi l'accès et la visibilité du parking.
- Abonnés :
  - Un nombre d'abonnés résidents et non résidents stable.

Tous parcs

Evolution des recettes globales						
2013	2014	2015	2016	2017	2018	Var. 18/17
694 745	754 912	786 063	824 456	818 660	851 365	4%
658 243	671 144	703 339	730 459	846 761	771 506	-9%
748 499	761 455	779 817	794 342	903 835	934 526	3%
750 300	758 728	764 559	834 149	880 597	886 341	1%
767 844	775 735	820 059	854 137	858 823	877 405	2%
767 572	783 323	822 195	927 895	946 070	917 439	-3%
692 228	790 713	824 872	914 951	984 515	931 834	-5%
725 358	793 076	860 954	870 691	873 115	932 877	7%
757 853	730 671	834 725	840 716	896 527	900 735	0%
818 554	927 745	987 839	982 134	969 017	954 080	-2%
754 674	811 554	853 497	860 279	911 187	859 233	-6%
926 983	971 357	1 053 175	967 441	1 094 252	1 049 328	-4%
9 062 853	***9 530 413***	***10 091 094***	***10 401 649***	***10 983 359***	***10 866 669***	***-1,1%***

L'évolution globale des recettes est, pour la première fois depuis le début du contrat, négative :

- Une forte baisse des recette horaires : -4.6 %....

- Qui n'est pas compensée par une forte hausse des recettes abonnés : +6 %

Dans la parfaite continuité de notre conclusion sur le précédent rapport 2017, la rupture de progression des recettes de ces dernières années est maintenant confirmée : l'accessibilité réduite, le contrôle sur voirie et les mouvements des gilets jaunes ont sévèrement diminué la fréquentation de nos ouvrages.

- La résultante générale est des recettes réalisées, avec un niveau toujours très en retrait **des prévisions du compte d'exploitation prévisionnel du contrat de délégation de service public.**

5.2 Comptes d'exploitation :

5.2.1 Préambule :

Vous trouverez en annexe les comptes sociaux de l'entreprise (Bilan et Compte de résultat).

Le compte d'exploitation présenté reflète le compte de résultat social. Seuls quelques reclassements font différer la présentation.

Les charges et produits sont affectés directement par parc quand cela est possible. Pour les charges et produits non affectés, ils sont identifiés dans la catégorie « Autres ».

Mise en place du contrat de prestation de services avec la société Urbis Park Services

BP 3000 a signé en date du 20 décembre 2016 un contrat de prestation de services avec la société Urbis Park Services pour l'assister dans l'exploitation des parcs de stationnement Bourse, Jaurès, Salinières, Tourny et Meunier ; et pour lui porter assistance dans la gestion administrative, juridique et comptable du contrat de Délégation de Service Public.

Au titre de ce contrat :

- Les charges d'exploitation directes font l'objet d'un forfait facturé par Urbis Park Services et indexé annuellement.
- La rémunération d'Urbis Park Services dans le cadre de ses missions d'assistance s'élève à 9% du Chiffre d'affaires.
- La société Urbis Park Services réalise les dépenses de GER et les refacture à BP 3000.

5.2.2 Cash Flow d'exploitation:

COMPTE D EXPLOITATION 2018 - STE BP 3000												
Valeur en K€	MEUNIER		SALINIERES		TOURNY		BOURSE & JAURES		Autres		BP 3000 consolidé	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Cash flow courant d'exploitation	109	144	65	-18	3 169	3 630	3 385	3 803	-259	-303	6 469	7 257
Evolution en%												*-10,9%*
€ par place	*337€ / place*	*450€ / place*	*154€ / place*	*-41€ / place*	*3 172€ / place*	*3 633€ / place*	*2 090€ / place*	*2 348€ / place*			*1 922€ / place*	*2 156€ / place*

Le cash-flow courant d'exploitation :

Le cash-flow d'exploitation passe de 7 257 k€ en 2017 à 6 469 k€ en 2018, soit une variation de -10,9 % qui résulte de

- la baisse du CA d'exploitation soit -247 k€ (dont – 171 k€ sur Tourny et – 100k€ sur Bourse)
- l'augmentation des dépenses de GER conformément au plan prévisionnel à hauteur de – 233k€
- la non reconduction des dégrèvements de TF 2016 et de CFE 2014-2016 comptabilisés en 2017 à hauteur de -325 k€

5.2.3 Analyse et évolution du CA 2018 :

COMPTE D EXPLOITATION 2018 - STE BP 3000												
Valeur en K€	MEUNIER		SALINIERES		TOURNY		BOURSE & JAURES		Autres		BP 3000 consolidé	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Abonnements	104	92	206	177	1 134	1 093	1 430	1 390	-	-	2 874	2 752
Amodiations	26	26	16	16	40	37	85	67	-	13	167	159
Clientèle horaire	278	293	336	310	3 157	3 313	3 846	3 966	- 1	-	7 615	7 882
Total recettes parking	407	410	558	502	4 330	4 443	5 361	5 424	- 1	13	10 656	10 793
Evolution en%		*-0,8%*		*11,0%*		*-2,5%*		*-1,1%*				*-1,3%*
€ par place	*1 260€ / place*	*1 271€ / place*	*1 315€ / place*	*1 185€ / place*	*4 335€ / place*	*4 447€ / place*	*3 310€ / place*	*3 348€ / place*			*3 166€ / place*	*3 206€ / place*
Autres recettes	22	28	5	14	72	130	38	76	0	-	137	248
Total autres recettes	22	28	5	14	72	130	38	76	0	-	137	248
Total du Chiffre d'affaires	430	438	562	516	4 402	4 573	5 399	5 499	- 1	13	10 793	11 040
		-2,0%		*9,0%*		*-3,7%*		*-1,8%*				*-2,2%*
	1 330€ / place	*1 357€ / place*	*1 326€ / place*	*1 217€ / place*	*4 406€ / place*	*4 578€ / place*	*3 333€ / place*	*3 395€ / place*			*3 206€ / place*	*3 280€ / place*
Transfert de charges d'exploitation	-	-	12	73	10	175	5	118	- 3	17	24	382
Total des produits d'exploitation	**430**	**438**	**574**	**589**	**4 412**	**4 748**	**5 404**	**5 617**	**- 4**	**30**	**10 816**	**11 422**

Le chiffre d'affaires 2018 s'établit 10 793 k€ en 2018, soit un recul de 247K€e qui résulte d'

Une évolution défavorable des recettes horaires sur l'ensemble des parcs à l'exception de Salinières en raison des difficultés d'accès au centre ville et des manifestations des gilets jaunes en fin d'année.

Une évolution favorable des abonnements

Les transferts de charges sont en retrait suite à la non reconduction des dégrèvements de TF 2016 et de CFE 2014-2016 comptabilisés en 2017.

- **<u>Les amodiations</u>** le nombre total d'amodiations demeure stable

	Jaurès	Bourse	Salinières	Meunier	Tourny
Amodiations	**41** sur 50	**36** sur 36	**22** sur 22	**17** sur 17	**44** sur 51
Amodiations libres			22 sur 86		
Total	**182** sur 262				

5.2.4 Charges d'exploitation

COMPTE D EXPLOITATION 2018 - STE BP 3000																
Valeur en K€	**MEUNIER**		**SALINIERES**		**TOURNY**		**BOURSE & JAURES**		**Autres**		**BP 3000 consolidé**	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Maintenance	- 25	- 25	- 42	- 42	- 39	- 38	- 97	- 96	- 1	- 1	- 204	- 202
Entretien	- 6	4	- 14	- 20	- 16	- 80	- 65	18	-	-	- 101	- 78
GER	- 36	- 21	- 165	- 254	- 213	- 38	- 472	- 341	-	-	- 887	- 654
Locations mobilières	- 4	- 4	- 5	- 5	- 5	- 5	- 5	- 6	- 4	- 4	- 23	- 23
Fournitures techniques et d'exploitation	- 8	- 8	- 9	- 9	- 33	- 33	- 33	- 29	- 11	- 11	- 93	- 89
Frais de fonctionnement (assurances, transport de fonds, fluides, ...)	- 47	- 44	- 43	- 39	- 103	- 73	- 181	- 224	- 95	- 85	- 469	- 465
Charges de gestion des parcs	- 126	- 98	- 279	- 369	- 409	- 267	- 853	- 677	- 111	- 100	- 1 777	- 1 511
Impôts & Taxes	- 59	- 56	- 60	- 57	- 107	- 130	- 262	- 240	- 13	- 35	- 501	- 519
Honoraires Urbis Park Services	- 39	- 39	- 51	- 46	- 397	- 412	- 485	- 496	-	-	- 971	- 993
Personnel extérieur / sous traitance	- 97	- 97	- 110	- 113	- 283	- 287	- 388	- 386	0	-	- 878	- 883
Sous traitance / Personnel extérieur	- 135	- 136	- 161	- 159	- 680	- 699	- 873	- 882	0	-	- 1 849	- 1 876
Evolution en%												*-1,4%*
€ par place	*-419€ / place*	*-421€ / place*	*-380€ / place*	*-376€ / place*	*-681€ / place*	*-699€ / place*	*-539€ / place*	*-544€ / place*			*-549€ / place*	*-557€ / place*
Délégation de siège	- 3	- 4	- 20	- 22	- 39	- 22	- 27	- 14	- 79	- 147	- 169	- 209
Redevance pour concession	-	-	-	-	-	-	-	-	- 51	- 50	- 51	- 50
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge indirectes de gestion courante	- 3	- 4	- 20	- 22	- 39	- 22	- 27	- 14	- 131	- 197	- 220	- 259
Charges d'exploitation hors amort.	**- 323**	**- 294**	**- 520**	**- 607**	**- 1 235**	**- 1 118**	**- 2 015**	**- 1 814**	**- 255**	**- 333**	**- 4 348**	**- 4 165**
Dotation aux amortissements	- 1	- 420	- 1	237	- 5	470	- 5	- 852	- 2 946	- 1 950	- 2 957	- 2 515
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour grosse réparations	-	59	-	91	-	6	-	465	- 620	-	- 620	- 621
Provision pour renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise de provision	-	21	-	254	-	38	-	341	886	-	886	654
Reprise / Dotation nette aux amortissement & aux provisions	- 1	- 458	- 1	400	- 5	502	- 5	- 976	- 2 680	- 1 950	- 2 691	- 2 482

Les charges d'exploitation hors GER sont en baisse : 3 471 k€ en 2018, 3 511 k€ en 2017 :

Forfait de charges :

Conformément au contrat de prestation de services, la société Urbis Park Services a facturé à BP 3000 un forfait de charges indexé à 1.311% d'un montant total de 1 643 k€.

Afin de permettre une meilleure appréhension des charges, ce forfait a été réparti par nature de charges dans le tableau ci-dessus.

Honoraires Urbis Park Services :

Le contrat de prestation de services stipule que la rémunération de la société Urbis Park Services au titre de ses missions d'assistance s'élève à 9% du chiffre d'affaires, soit 971 k€ pour l'exercice 2018.

GER :

Les travaux de GER pour l'année 2018 s'élèvent à 886 k€ (Cf. détail p.18).

Dotations aux amortissements et aux provisions :

- Provisions pour grosses réparation : dotation provision pour 620 k€.
- Reprise de la provision à hauteur des travaux de GER réalisés sur l'année, 886 k€
- Dotations aux amortissements pour 2 957 k€

5.2.5 Compte d'exploitation 2018

COMPTE D EXPLOITATION 2018 - STE BP 3000

Valeur en K€	MEUNIER		SALINIERES		TOURNY		BOURSE & JAURES		Autres		BP 3000 consolidé	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Abonnements	104	92	206	177	1 134	1 093	1 430	1 390	-	-	2 874	2 752
Amodiations	26	26	16	16	40	37	85	67	-	13	167	159
Clientèle horaire	278	293	336	310	3 157	3 313	3 846	3 966	- 1	-	7 615	7 882
Total recettes parking	407	410	558	502	4 330	4 443	5 361	5 424	- 1	13	10 656	10 793
Evolution en%		*-0,8%*		*11,0%*		*-2,5%*		*-1,1%*				*-1,3%*
€ par place	*1 260€ / place*	*1 271€ / place*	*1 315€ / place*	*1 185€ / place*	*4 335€ / place*	*4 447€ / place*	*3 310€ / place*	*3 348€ / place*			*3 166€ / place*	*3 206€ / place*
Autres recettes	22	28	5	14	72	130	38	76	0	-	137	248
Total autres recettes	22	28	5	14	72	130	38	76	0	-	137	248
Total du Chiffre d'affaires	430	438	562	516	4 402	4 573	5 399	5 499	- 1	13	10 793	11 040
		-2,0%		*9,0%*		*-3,7%*		*-1,8%*				*-2,2%*
	1 330€ / place	*1 357€ / place*	*1 326€ / place*	*1 217€ / place*	*4 406€ / place*	*4 578€ / place*	*3 333€ / place*	*3 395€ / place*			*3 206€ / place*	*3 280€ / place*
Transfert de charges d'exploitation	-	-	12	73	10	175	5	118	- 3	17	24	382
Total des produits d'exploitation	**430**	**438**	**574**	**589**	**4 412**	**4 748**	**5 404**	**5 617**	**- 4**	**30**	**10 816**	**11 422**
Maintenance	- 25	- 25	- 42	- 42	- 39	- 38	- 97	- 96	- 1	- 1	- 204	- 202
Entretien	- 6	4	- 14	- 20	- 16	- 80	- 65	18	-	-	- 101	- 78
GER	- 36	- 21	- 165	- 254	- 213	- 38	- 472	- 341	-	-	- 887	- 654
Locations mobilières	- 4	- 4	- 5	- 5	- 5	- 5	- 5	- 6	- 4	- 4	- 23	- 23
Fournitures techniques et d'exploitation	- 8	- 8	- 9	- 9	- 33	- 33	- 33	- 29	- 11	- 11	- 93	- 89
Frais de fonctionnement (assurances, transport de fonds, fluides, ...)	- 47	- 44	- 43	- 39	- 103	- 73	- 181	- 224	- 95	- 85	- 469	- 465
Charges de gestion des parcs	- 126	- 98	- 279	- 369	- 409	- 267	- 853	- 677	- 111	- 100	- 1 777	- 1 511
Impôts & Taxes	- 59	- 56	- 60	- 57	- 107	- 130	- 262	- 240	- 13	- 35	- 501	- 519
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Honoraires Urbis Park Services	- 39	- 39	- 51	- 46	- 397	- 412	- 485	496	-	-	- 971	- 993
Personnel extérieur / sous traitance	- 97	- 97	- 110	- 113	- 283	- 287	- 388	- 386	0	-	- 878	- 883
Sous traitance / Personnel extérieur	- 135	- 136	- 161	- 159	- 680	- 699	- 873	- 882	0	-	- 1 849	- 1 876
Evolution en%												*-1,4%*
€ par place	*-419€ / place*	*-421€ / place*	*-380€ / place*	*-376€ / place*	*-681€ / place*	*-699€ / place*	*-539€ / place*	*-544€ / place*			*-549€ / place*	*-557€ / place*
Délégation de siège	- 3	- 4	- 20	- 22	- 39	- 22	- 27	- 14	- 79	- 147	- 169	- 209
Redevance pour concession	-	-	-	-	-	-	-	-	- 51	- 50	- 51	- 50
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge indirectes de gestion courante	- 3	- 4	- 20	- 22	- 39	- 22	- 27	- 14	- 131	- 197	- 220	- 259
Charges d'exploitation hors amort.	**- 323**	**- 294**	**- 520**	**- 607**	**- 1 235**	**- 1 118**	**- 2 015**	**- 1 814**	**- 255**	**- 333**	**- 4 348**	**- 4 165**
Cash flow courant d'exploitation	**106**	**144**	**54**	**- 18**	**3 177**	**3 630**	**3 390**	**3 803**	**- 259**	**- 303**	**6 468**	**7 257**
Evolution en%												*-10,9%*
€ par place	*328€ / place*	*450€ / place*	*127€ / place*	*-41€ / place*	*3 180€ / place*	*3 633€ / place*	*2 092€ / place*	*2 348€ / place*			*1 922€ / place*	*2 156€ / place*
Dotation aux amortissements	- 1	- 420	- 1	- 237	- 5	- 470	- 5	- 852	- 2 946	- 1 950	- 2 957	- 2 515
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour grosse réparations	-	- 59	-	- 91	-	- 6	-	- 465	- 620	-	- 620	- 621
Provision pour renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise de provision	-	21	-	254	-	38	-	341	886	-	886	654
Reprise / Dotation nette aux amortissement & aux provisions	- 1	- 458	- 1	- 400	- 5	- 502	- 5	- 976	- 2 680	- 1 950	- 2 691	- 2 482
Résultat d'exploitation	**105**	**- 314**	**53**	**382**	**3 172**	**4 132**	**3 385**	**2 827**	**- 2 939**	**- 2 253**	**3 777**	**4 775**
Evolution en%		*-133,6%*		*-86,1%*		*-23,2%*		*19,7%*				*-20,9%*
€ par place	*326€ / place*	*-971€ / place*	*125€ / place*	*901€ / place*	*3 175€ / place*	*4 136€ / place*	*2 090€ / place*	*1 745€ / place*			*1 122€ / place*	*1 419€ / place*

5.2.6 Résultat après impôts 2018

en k€	BP 3000 Consolidé 2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	**10 816**	**11 422**
Charges d'exploitation directes	- 3 242	- 3 252
GER	- 886	- 654
Coût de fonctionnement	- 220	- 258
CHARGES D'EXPLOITATION	**- 4 348**	**- 4 165**
Reprise/dotations Amortissements et provisions	**- 2 691**	**- 2 482**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 777**	**4 775**
Produits financiers	49	29
Charges financières	- 316	- 329
RESULTAT FINANCIER	**- 266**	**- 300**
Produits exceptionnels	419	4 852
charges exceptionnelles	- 44	- 2 120
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**375**	**2 732**
IS	- 454	- 1 037
RESULTAT APRES IMPOTS	**3 431**	**6 170**

Le résultat d'exploitation 2018 ressort à 3 777K€ en retrait de -998K€ suite au

- recul du chiffre d'affaires (-247 K€)
- la non reconduction des dégrèvements de TF 2016 et de CFE 2014-2016 comptabilisés en 2017 à hauteur de -325 k€
- un ajustement du stock d'amortissement comptabilisé sur 2017, en déduction des dotations 2017 soit un différentiel de -551k€.

Le résultat exceptionnel 2018 s'élève à 375K€ et correspond principalement à la reprise de la quote part de subvention d'investissement. Il est en retrait de 2 357K€, l'année 2017 ayant été impactée par le changement de méthode de comptabilisation de GER

6. Conclusion

L'activité des parcs Bordelais a été pénalisée sur l'année 2018 par une accessibilité moindre en centre-ville, très partiellement compensée par une légère augmentation des recettes abonnés.

Les produits d'exploitation 2018 restent en deçà des projections initiales définies dans le plan d'affaires prévisionnel du contrat DSP.

Les efforts de développement de l'attractivité, associée à un haut niveau reconnu de qualité de service, sont insuffisantes face aux restrictions d'accès et leurs conséquences.

7. Annexes

Annexe 1 – Evolution annuelle de la fréquentation par ouvrage :

BOURSE / JAURES

Années	Evolution mensuelle											
	Horaire						Abonnés					
	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	2017		2018		Variation 2018/2017
Mois							R	NR	R	NR	
Janvier	42 517	45 269	48 821	43 467	46 480	7%	930	429	950	473	5%
Février	37 782	40 577	42 494	44 376	42 585	-4%	936	430	952	459	3%
Mars	45 880	46 607	47 251	49 699	48 928	-2%	928	434	963	457	4%
Avril	45 017	44 367	47 247	49 455	49 042	-1%	932	433	970	468	5%
Mai	46 897	48 184	51 901	47 651	49 124	3%	924	435	961	471	5%
Juin	47 866	47 632	54 773	50 931	48 848	-4%	918	439	943	465	4%
Juillet	50 137	49 158	55 834	53 754	48 949	-9%	902	443	931	471	4%
Août	52 717	57 110	53 463	52 439	52 649	0%	907	443	914	469	2%
Septembre	44 956	50 013	49 432	50 189	47 173	-6%	934	455	929	473	1%
Octobre	64 394	63 818	59 722	59 081	55 833	-5%	931	462	915	474	0%
Novembre	50 908	51 130	46 566	51 994	45 743	-12%	945	466	926	473	-1%
Décembre	65 422	68 024	51 586	63 553	56 385	-11%	942	465	916	471	-1%
Total	***594 493***	***611 889***	***609 090***	***616 589***	***591 739***	***-4,0%***					

Annexe 1 – Evolution annuelle de la fréquentation par ouvrage :

TOURNY

Evolution mensuelle											
	Horaire						Abonnés				
Années	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	2017		2018		Variation 2018/2017
Mois							R	NR	R	NR	
Janvier	46 493	47 687	46 743	43 713	42 023	-4%	336	510	331	508	-1%
Février	48 282	41 792	44 039	42 035	36 983	-12%	343	514	326	505	-3%
Mars	49 155	45 954	48 542	46 245	43 171	-7%	341	518	330	509	-2%
Avril	47 441	44 263	48 669	42 887	39 247	-8%	341	524	330	511	-3%
Mai	47 704	46 833	46 685	43 293	38 662	-11%	343	516	328	518	-2%
Juin	47 390	50 091	48 205	47 234	40 711	-14%	339	514	323	520	-1%
Juillet	46 194	45 670	46 595	47 833	41 043	-14%	334	505	315	525	0%
Août	41 508	40 245	42 463	37 526	38 963	4%	343	502	326	518	0%
Septembre	41 066	44 882	45 453	41 127	39 265	-5%	350	505	350	534	3%
Octobre	48 567	55 833	54 158	47 236	43 775	-7%	349	509	353	539	4%
Novembre	48 785	47 676	47 038	44 632	38 838	-13%	349	512	353	540	4%
Décembre	56 826	60 024	59 050	50 594	49 911	-1%	338	507	350	547	6%
Total	***569 411***	***570 950***	***577 640***	***534 355***	***492 592***	***-7,8%***					

Annexe 1 – Evolution annuelle de la fréquentation par ouvrage :

SALINIERES

Années	Evolution mensuelle											
	Horaire						Abonnés					
	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	2017		2018		Variation 2018/2017
Mois							R	NR	R	NR	
Janvier	4 101	5 533	3 350	5 491	4 329	-21%	364	7	303	5	-17%
Février	3 734	5 215	0	5 991	4 609	-23%	360	7	286	5	-21%
Mars	5 261	5 705	0	6 261	5 654	-10%	351	7	316	6	-10%
Avril	4 173	4 800	3 497	6 345	5 766	-9%	350	7	376	9	8%
Mai	5 419	5 357	4 685	5 332	5 085	-5%	348	7	388	9	12%
Juin	6 155	4 604	5 459	4 921	5 339	8%	335	7	406	13	23%
Juillet	5 265	5 242	5 446	4 926	4 931	0%	334	8	410	15	24%
Août	5 369	5 744	4 781	3 313	5 450	65%	307	7	422	15	39%
Septembre	5 520	5 051	5 156	5 451	5 380	-1%	317	7	439	15	40%
Octobre	6 300	5 396	6 877	4 806	5 003	4%	310	6	435	13	42%
Novembre	6 032	4 161	5 844	4 766	3 797	-20%	311	6	430	13	40%
Décembre	5 981	4 849	5 691	5 280	3 107	-41%	303	6	425	13	42%
Total	***63 310***	***61 657***	***50 786***	***62 883***	***58 450***	***-7,0%***					

Annexe 1 – Evolution annuelle de la fréquentation par ouvrage :

MEUNIER

Années	Evolution mensuelle											
	Horaire						Abonnés					
	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	2017		2018		Variation 2018/2017
Mois							R	NR	R	NR	
Janvier	1 439	1 748	2 197	3 414	2 708	-21%	162	11	163	16	3%
Février	1 094	1 511	2 137	3 141	2 517	-20%	169	11	152	17	-6%
Mars	1 273	1 789	2 324	4 079	3 652	-10%	167	13	157	17	-3%
Avril	1 107	1 794	2 628	3 589	2 890	-19%	169	13	158	17	-4%
Mai	1 321	1 907	2 362	3 086	2 519	-18%	157	12	150	17	-1%
Juin	1 339	1 502	2 592	2 869	2 963	3%	157	12	149	17	-2%
Juillet	853	992	1 119	2 842	2 380	-16%	151	12	150	16	2%
Août	728	1 000	875	2 039	1 902	-7%	147	11	151	17	6%
Septembre	1 171	1 663	1 717	2 332	3 002	29%	155	13	162	21	9%
Octobre	1 385	2 129	2 102	3 096	2 976	-4%	154	14	165	25	13%
Novembre	1 756	2 176	2 234	3 080	2 376	-23%	166	15	181	25	14%
Décembre	1 853	2 177	3 445	3 180	2 712	-15%	152	12	178	25	24%
Total	***15 319***	***20 388***	***25 732***	***36 747***	***32 597***	***-11,3%***					

Annexe 2 – Evolution annuelle du nombre d'abonnés par ouvrage :

BOURSE / JAURES

Années	Evolution du nombre d'abonnés									
	2015		2016		2017		2018		Var. 2018/2017	
Mois	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR	*R*	*NR*
Janvier	817	394	868	413	930	429	950	473	*2%*	*10%*
Février	817	400	881	409	936	430	952	459	*2%*	*7%*
Mars	826	398	889	399	928	434	963	457	*4%*	*5%*
Avril	828	399	901	404	932	433	970	468	*4%*	*8%*
Mai	845	398	907	407	924	435	961	471	*4%*	*8%*
Juin	826	401	879	401	918	439	943	465	*3%*	*6%*
Juillet	825	397	894	406	902	443	931	471	*3%*	*6%*
Août	839	401	895	408	907	443	914	469	*1%*	*6%*
Septembre	864	420	904	410	934	455	929	473	*-1%*	*4%*
Octobre	875	433	906	407	931	462	915	474	*-2%*	*3%*
Novembre	865	427	924	413	945	466	926	473	*-2%*	*2%*
Décembre	883	412	934	421	942	465	916	471	*-3%*	*1%*
Total	***843***	***407***	***899***	***408***	***927***	***445***	***939***	***469***	***1,3%***	***5,4%***

Annexe 2 – Evolution annuelle du nombre d'abonnés par ouvrage :

TOURNY

Années	Evolution du nombre d'abonnés									
	2015		2016		2017		2018		*Var. 2018/2017*	
Mois	**R**	**NR**	**R**	**NR**	**R**	**NR**	**R**	**NR**	***R***	***NR***
Janvier	269	544	291	548	336	510	331	508	*-1%*	*0%*
Février	262	535	303	527	343	514	326	505	*-5%*	*-2%*
Mars	263	539	313	516	341	518	330	509	*-3%*	*-2%*
Avril	268	542	318	517	341	524	330	511	*-3%*	*-2%*
Mai	282	545	322	507	343	516	328	518	*-4%*	*0%*
Juin	287	547	322	507	339	514	323	520	*-5%*	*1%*
Juillet	286	544	322	508	334	505	315	525	*-6%*	*4%*
Août	283	545	318	492	343	502	326	518	*-5%*	*3%*
Septembre	296	544	322	499	350	505	350	534	*0%*	*6%*
Octobre	297	542	333	510	349	509	353	539	*1%*	*6%*
Novembre	292	546	333	510	349	512	353	540	*1%*	*5%*
Décembre	286	543	322	507	338	507	350	547	*4%*	*8%*
Total	***281***	***543***	***318***	***512***	***342***	***511***	***335***	***523***	***-2,2%***	***2,2%***

Annexe 2 – Evolution annuelle du nombre d'abonnés par ouvrage :

SALINIERES

Années	Evolution du nombre d'abonnés									
	2015		2016		2017		2018		*Var. 2018/2017*	
Mois	**R**	**NR**	**R**	**NR**	**R**	**NR**	**R**	**NR**	***R***	***NR***
Janvier	377	9	415	12	364	7	303	5	*-17%*	*-29%*
Février	382	9	Fermé	Fermé	360	7	286	5	*-21%*	*-29%*
Mars	396	10	Fermé	Fermé	351	7	316	6	*-10%*	*-14%*
Avril	411	10	399	12	350	7	376	9	*7%*	*29%*
Mai	435	10	378	11	348	7	388	9	*11%*	*29%*
Juin	435	8	385	10	335	7	406	13	*21%*	*86%*
Juillet	430	9	370	9	334	8	410	15	*23%*	*88%*
Août	402	7	384	8	307	7	422	15	*37%*	*114%*
Septembre	405	10	387	9	317	7	439	15	*38%*	*114%*
Octobre	439	11	366	9	310	6	435	13	*40%*	*117%*
Novembre	441	11	370	9	311	6	430	13	*38%*	*117%*
Décembre	436	11	370	9	303	6	425	13	*40%*	*117%*
Total	***416***	***10***	***382***	***10***	***333***	***7***	***386***	***11***	***16%***	***60%***

Annexe 2 – Evolution annuelle du nombre d'abonnés par ouvrage :

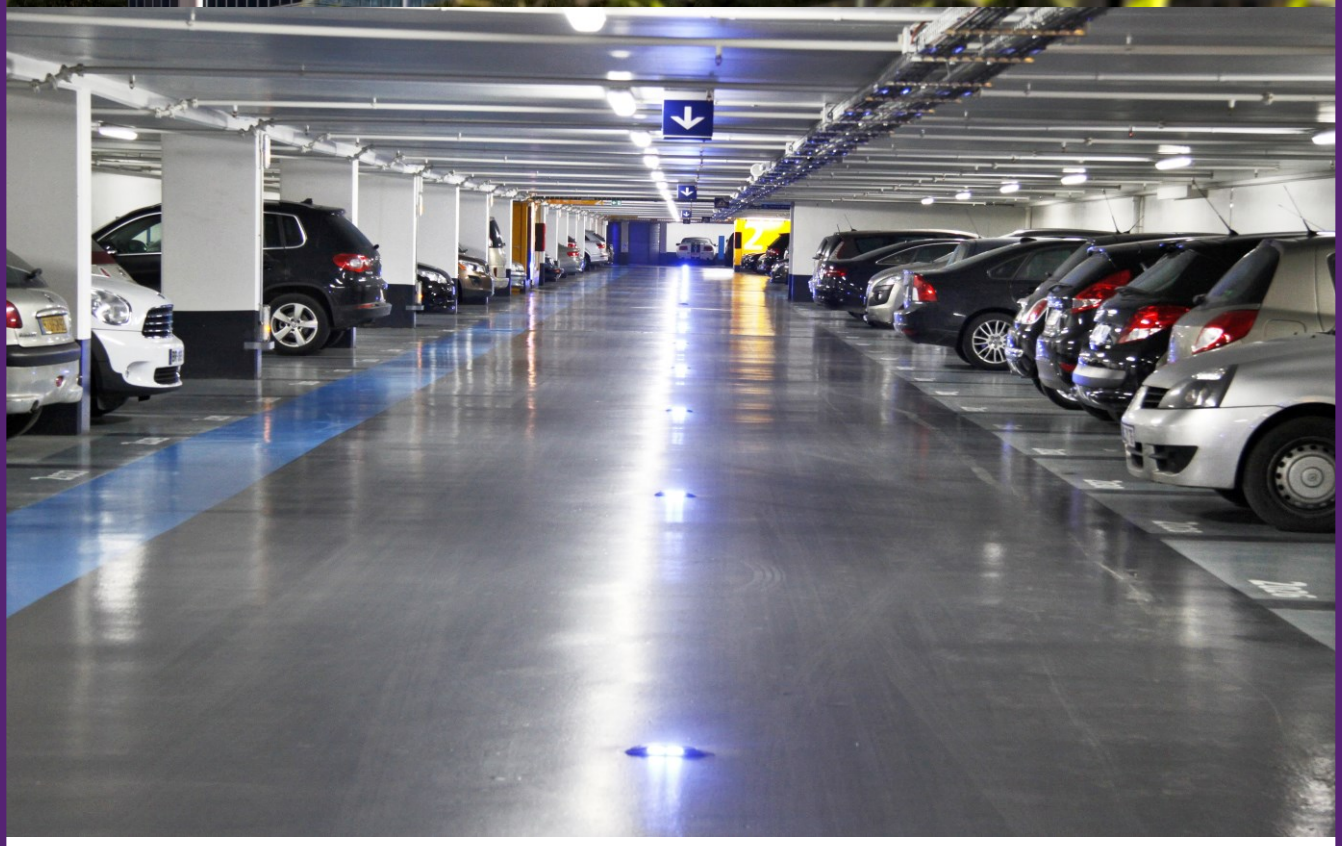
MEUNIER

Années	Evolution du nombre d'abonnés									
	2015		2016		2017		2018		*Var. 2018/2017*	
Mois	**R**	**NR**	**R**	**NR**	**R**	**NR**	**R**	**NR**	***R***	***NR***
Janvier	107	8	147	7	162	11	163	16	*1%*	*45%*
Février	106	8	153	7	169	11	152	17	*-10%*	*55%*
Mars	110	7	156	10	167	13	157	17	*-6%*	*31%*
Avril	115	7	159	8	169	13	158	17	*-7%*	*31%*
Mai	117	8	166	7	157	12	150	17	*-4%*	*42%*
Juin	108	6	157	6	157	12	149	17	*-5%*	*42%*
Juillet	107	5	148	6	151	12	150	16	*-1%*	*33%*
Août	105	4	154	7	147	11	151	17	*3%*	*55%*
Septembre	124	8	160	8	155	13	162	21	*5%*	*62%*
Octobre	143	7	163	9	154	14	165	25	*7%*	*79%*
Novembre	147	7	165	11	166	15	181	25	*9%*	*67%*
Décembre	141	7	161	11	152	12	178	25	*17%*	*108%*
Total	***119***	***7***	***157***	***8***	***159***	***12***	***160***	***19***	***1%***	***54%***

Annexe 3 – Comptes sociaux de l’entreprise

La liasse fiscale sera transmise après le dépôt auprès de la DGFI.





BORDEAUX METROPOLE
Délégation de service public
Parc de stationnement Camille Jullian

Compte rendu d'activité 2018

INDIGO

PRESENTATION D'INDIGO

Indigo est le réseau de stationnement le plus complet et le plus avancé au service de la mobilité individuelle. Nous opérons suivant tous les modes contractuels (ouvrage, voirie, parkings mutualisés) et nous adressons à tous les segments de marché.

Notre réseau de stationnement, présent dans plus de 750 villes et 16 pays, conçoit localement des expertises et des gammes de services adaptés aux besoins des collectivités et des entreprises. Nous mettons un point d'honneur à créer des espaces propres, sûrs et accueillants pour que nos clients puissent profiter sereinement de leur stationnement. Indigo est un acteur global avec un ancrage local. Nos parcs sont connectés à la ville.

Pour faciliter l'expérience utilisateur, nous concevons, construisons, finançons et exploitons des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes. Paiement par mobile, pré-réservation de places de parking, guidage pour optimiser les temps de mobilité, autant d'exemples de services qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.

Le monde change et avec lui notre façon de nous déplacer.

L'urbanisation du monde induit plus de mobilité mais aussi plus d'ingéniosité dans chaque déplacement. La question n'est pas seulement d'arriver rapidement à destination, mais de manière la plus intelligente, en adéquation avec notre style de vie ou notre envie du moment.

Cette mobilité souple et personnalisée passe nécessairement par un usage simplifié de la voiture. En tant que premier réseau de stationnement au monde, nous innovons pour fluidifier les déplacements en ville et faciliter le quotidien de millions de personnes.

Ce parking de demain, c'est Indigo.

Héritiers de l'esprit d'innovation de VINCI Park, nous sommes le pont entre la voiture connectée et la smart city. Indigo offre plus qu'une place de stationnement, il informe sur ce qu'une destination a de meilleur à offrir et comment y accéder.

Cette mobilité agile anime la ville : elle irrigue le tissu économique et impulse de nouvelles dynamiques entre les différents quartiers.

Pour que chacun de nos déplacements s'intègre de façon toujours plus harmonieuse à nos vies et crée un lien toujours plus fort avec nos villes. Indigo, place au futur.

Serge Clémente
Président



1.1. Notre métier

Notre métier : offrir une expertise complète et innovante du stationnement. Voirie, ouvrage, parkings mutualisés, nous opérons suivant des modes contractuels variés et nous adressons à tous les segments de marché.

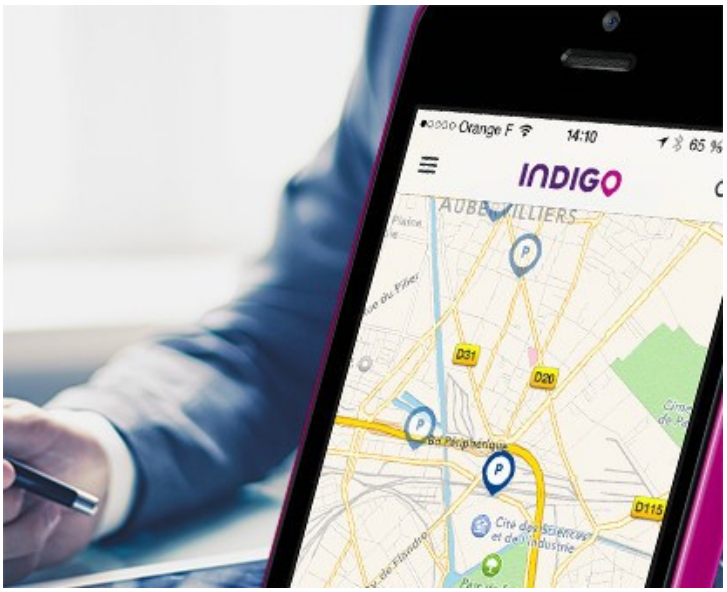
1.1.1. Concevoir, construire, financer et exploiter

En travaillant sur tous les aspects du stationnement, nous avons développé une expertise riche et diversifiée qui nous permet de répondre à tout type de besoin de manière personnalisée. Nous concevons, construisons, finançons et exploitons des solutions de stationnement sur mesure pour rendre la vie citadine plus facile et plus intuitive.



1.1.2. Proposer des services innovants

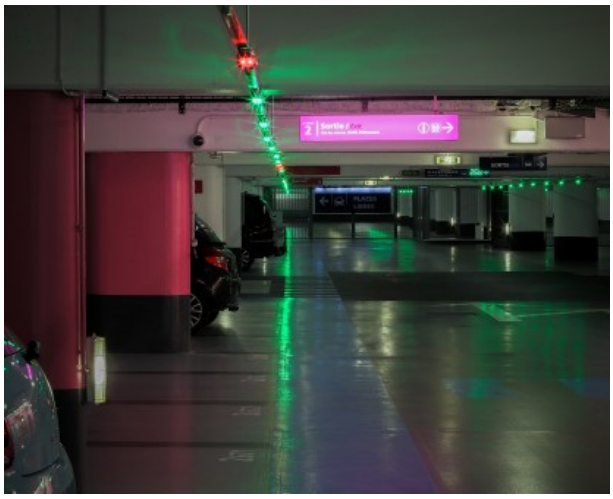
Paiement par mobile, pré-réservation de places de parking, reconnaissance automatique de plaque minéralogique, gestion connectée des parcs de stationnement, autant d'exemples de services qui favorisent un parcours client plus intégré et plus fluide.



1.1.3.

1.1.4. Favoriser la gestion des flux

À l'image des villes plus fluides, la nouvelle signalétique de nos parkings, avec jalonnement dynamique, informe et oriente les usagers pour améliorer la circulation. Ce service est connecté à l'application My Indigo pour que l'usager soit guidé jusqu'à sa place. Et pour calculer ses temps de trajets, My Indigo est aussi dotée d'un système de suivi en temps réel qui permet à l'utilisateur d'optimiser son temps de mobilité.



1.2. Nos engagements

1.2.1. En tant que leader de notre secteur, nous nous engageons à répondre avec exigence aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

1.2.2. Une responsabilité d'employeur

Egalité des chances

La composition des effectifs d'Indigo reflète une grande variété d'âges, de profils et de métiers. Nous maintenons et favorisons cette ouverture à travers une politique d'égalité des chances et de lutte contre toute forme de discrimination à l'embauche et dans les relations au travail.

Prévention santé sécurité

Au sein d'Indigo, des campagnes de sensibilisation sont par ailleurs déployées auprès de l'ensemble du personnel pour prévenir les risques professionnels. Des actions spécifiques avec les managers opérationnels sont mises en œuvre pour les inciter à porter en permanence sur leur site un regard averti quant à tout risque ou danger potentiel pour les salariés et à être proactif en matière d'information à destination des clients et autres usagers de nos parcs.

Formation

En matière de formation, nous avons innové en créant des écoles des métiers du stationnement. Bien équipées, reconnues et diplômantes, elles permettent à nos salariés d'évoluer durablement dans leur parcours professionnel et de garantir une qualité de services à nos clients.

1.2.3. Une responsabilité d'entreprise

Dès la conception d'un ouvrage, nous proposons un travail approfondi sur toutes les composantes du projet (éclairage, matériaux, parcours véhicule) pour réduire de manière significative son empreinte environnementale. Cette exigence se poursuit par un programme d'exploitation écoresponsable (consommation énergétique optimisée, dispositif de tri sélectif, produits d'entretien éco-labellisés). Pour aller plus loin, nous soutenons l'électromobilité et installons des bornes de recharge ou des points de véhicules électriques dans les parcs.

Notre politique d'achat reflète également nos engagements sociaux et environnementaux. Nos fournisseurs s'engagent à respecter la Charte d'engagement de performance globale des fournisseurs Indigo qui précise nos valeurs en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Une charte Propreté Eco-durable est partagée avec nos prestataires de nettoyage.

1.2.4. Une responsabilité de proximité et citoyenne

Partenaire des villes, collectivités, hôpitaux, universités, Indigo est partie prenante du tissu social. Pour une très large part, ses emplois sont liés à l'exploitation des sites de stationnement dont la gestion lui est confiée. Sa présence bénéficie de fait en priorité aux bassins d'emplois locaux dans lesquels se situent les stationnements sur voirie et les parcs qu'Indigo exploite. Ces derniers nécessitent également l'intervention d'entreprises souvent locales pour leur construction puis pour leur entretien, soutenant là encore l'activité localement. Enfin, ils constituent l'un des éléments de la chaîne de mobilité urbaine et concourent naturellement ou via des actions ciblées à l'attractivité des centres villes en favorisant le maintien de commerces et d'emplois.

Indigo soutient enfin, par des moyens logistiques, humains ou financiers, des programmes d'action sociale déployés par les collectivités et associations en vue de faciliter l'accès à l'emploi, le logement et la mobilité des personnes en difficulté.

1.3. Notre histoire

Né de la fusion de SOGEPARC et de Parcs GTM, VINCI Park a été créé en 2001. À la suite de l'ouverture du capital de l'entreprise en 2014, VINCI Park devient Indigo en novembre 2015.

1960 – 1970
Les premières constructions en ouvrage, invention du modèle concessif

1962 – GTM construit sous l'esplanade des Invalides son premier parc de stationnement France. Il ouvre en 1964.

1964-1970 – Plusieurs grands parcs parisiens sont construits : le parking George V en Malesherbes-Anjou en 1966, Haussmann-Berri en 1967 et le parc Joffre Ecole Militaire en 1969.

1968 – Création de SOGEPARC.

1975 – SOGEPARC se déploie à l'international, au Luxembourg

1980 – 1990
Construction et essor à l'international – un développement fulgurant

Années 1990 – Construction de nouveaux parcs en France avec notamment Narbonne, qui ouvre en 1987 et celui de la Préfecture à Marseille, mis en service en 1994.

1992 à 1996 – Un grand parc de stationnement parisien est construit chaque année : Printemps Haussmann en 1992, Champs Elysées en 1993, Hoche en 1994, Saint-Michel en 1995 puis Edouard VII en 1996

1996 – La SEPADEF assure la gestion et l'exploitation des parkings du quartier d'affaires de Défense, soit un total de 23 000 places.

1995-1999 – SOGEPARC se développe à l'international : Espagne en 1995, puis Suisse en 1997. Parcs GTM se déploie à Londres ainsi qu'au Chili et au Québec

1999 – Un premier défilé de mode a lieu à Compiègne le 2 octobre 1999. Le parc stationnement devient un lieu événementiel.

2001-2014
Le développement des services et de l'innovation

2001 – Fusion de GTM et de SOGEPARC et naissance de VINCI.

2001 – Mise en place de nouveaux services au sein des parcs de stationnement : prêt vélos, prêt de parapluies, mise à disposition de cabas et de poussettes.

2001-2010 – VINCI Park intensifie sa présence à l'international : développement en 2003, première implantation en Slovaquie en 2004, puis aux États-Unis en 2007 ainsi qu'au Qatar en 2010.

2004 – Création de l'École VINCI Park, premier établissement de formation aux métiers stationnement.

2006 – Lancement de Radio VINCI Park dans les parkings en France.

2010-2015 – VINCI Park intègre des services innovants à ses solutions de parking : centre mobilité dans le parking Lobau-Rivoli ; location de vélos à assistance électrique en partenariat avec Green On ; installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ; dématérialisation des tickets grâce à la technologie NFC à Caen.

2011 – Création du premier Centre de Télé-Opération en France, qui sera ensuite opérationnel dans plusieurs pays comme au Brésil, au Luxembourg et au Royaume-Uni.

2013 – Lancement de l'application My VINCI Park, avec la fonctionnalité de paiement mobile en voirie.

2013 – VINCI Park prend une participation dans la société brésilienne Moving au Brésil.

2014 – VINCI Park ouvre son capital. Ardian, Crédit Agricole Assurances et VINCI créent société commune qui détient 100 % du capital de VINCI Park.

De 2015 à aujourd'hui
Une expérience client connectée, simplifiée et personnalisée

5 novembre 2015 : VINCI Park devient Indigo.

2015 – VINCI Park rénove intégralement le parking de la Cité des Sciences qui devient un de nouvelle génération à la fois innovant et connecté.

2015 – Lancement d'une offre de parking partagé dans 3 parcs parisiens.

2015 – Mise en place du guidage géolocalisé via l'application Indoor dans le parc Cité Sciences, à Paris en France.

2015 – VINCI Park devient Indigo et se positionne comme le réseau de stationnement le plus complet et le plus développé au service de la mobilité individuelle.

INDIGO
PLACE AU FUTUR

1.4. Notre actionnariat

La société Infra Park S.A.S. (antérieurement dénommée Infra Foch S.A.S.) détient près de 100% du capital de Indigo Infra S.A. (antérieurement dénommée VINCI Park S.A.).
Infra Park S.A.S. est indirectement détenue à hauteur de près de 49,2% par des fonds d'investissement gérés par Ardian, à hauteur de près de 49,2% par Crédit Agricole Assurances via sa filiale Predica et pour le solde par le management du groupe.
Ardian et Crédit Agricole Assurances entendent poursuivre le développement du groupe, en s'appuyant sur son management. Ce projet vise particulièrement à accroître la présence du groupe sur les marchés en forte croissance, notamment en Amérique du Nord, en Amérique Latine et en Asie, tout en affirmant sa position de leader en France et en Europe.

PRESENTATION GENERALE

Le parc de stationnement Camille Jullian à BORDEAUX est exploité par la société Central Parcs dans le cadre d'un contrat de concession en date du 17 Février 1989. Jusqu'au 31/12/2017, la société Central Parcs était une filiale du groupe VINCI. Suite à la cession des parts sociales de la société par VINCI Construction à la société INDIGO Infra, la société Central Parcs est devenue une société filiale du groupe INDIGO depuis le 01/01/2018.

La capacité totale de l'ouvrage est de 338 emplacements (dont 6 places PMR), répartis sur 4 niveaux de sous-sol.

L'exploitation courante des équipements est assurée, sous l'entière responsabilité de la Société Central Parcs, par la société INDIGO Park, filiale du groupe INDIGO dédiée à l'exploitation.

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par Jean-Christophe DUCHANGE, Responsable de District, assisté d'1 responsable de sites et de 2 agents d'exploitation, sous la supervision du Directeur de Secteur, Eric GRAND et de Marc WENCEL, Directeur Régional.

L'équipe du parc bénéficie, par ailleurs, des compétences, de l'assistance et du support de la Base Locale d'Intervention déployés par INDIGO à Bordeaux pour assurer la gestion de ses parcs de stationnement qui comprend notamment :

- un Responsable de maintenance en charge d'organiser la veille sécuritaire du parc ainsi que l'exécution des travaux de maintenance quotidienne des équipements du site ;
- un agent référent, en charge de la qualité de l'ouvrage qui veille au bon état de propreté des parcs ;
- un agent référent dédié à la fonction commerciale qui assure un suivi personnalisé de chacun des clients du site.

Les services fonctionnels du siège et la Direction Régionale assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante et la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant à Bordeaux.

Les recettes 2018 (données statistiques) se sont établies à 1 392 953, en **baisse de 12.4%** par rapport à l'exercice précédent (1 590 033 € TTC).

La fréquentation horaire est en forte baisse de **15.3%** par rapport à 2017 tandis que le nombre d'abonnés progresse légèrement de **1.1 %** sur la même période.

1. Comptes de la délégation

1.1 Tarification du parc

Les tarifs horaires sont inchangés depuis la mise en place de la tarification au quart d'heure au 01/01/2016. La tarification HORAIRE en vigueur au 31/12/2018 s'établit comme suit :

Parc Camille Jullian *Tranches horaires*				TARIF JOUR *De 8h00 à 20h00*				FORFAIT NUIT *De 20h00 à 8h00*			
Durée de stationnement [1]				Pas (15 min)			Prix TTC [2]	Pas (15 min)			Prix TTC [2]
				De	à	Valeur	(Valeurs pas cumulées)	De	à	Valeur	(Valeurs pas cumulées)
De	0 min	à	15 min	0	15	1,20 €	1,20 €	0	15	2,00 €	2,00 €
De	15 min	à	30 min	15	30	1,20 €	2,40 €	15	30	1,50 €	3,50 €
De	30 min	à	45 min	30	45	0,30 €	2,70 €	30	45	1,50 €	5,00 €
De	45 min	à	60 min	45	60	0,20 €	2,90 €	45	60	1,50 €	6,50 €
De	1h00	à	1h15	60	75	1,20 €	4,10 €	60	75	1,30 €	7,80 €
De	1h15	à	1h30	75	90	1,20 €	5,30 €	75	90	- €	7,80 €
De	1h30	à	1h45	90	105	0,80 €	6,10 €	90	105	- €	7,80 €
De	1h45	à	2h00	105	120	0,20 €	6,30 €	105	120	- €	7,80 €
De	2h00	à	2h15	120	135	1,00 €	7,30 €	120	135	- €	7,80 €
De	2h15	à	2h30	135	150	0,20 €	7,50 €	135	150	- €	7,80 €
De	2h30	à	2h45	150	165	0,20 €	7,70 €	150	165	- €	7,80 €
De	2h45	à	3h00	165	180	0,10 €	7,80 €	165	180	- €	7,80 €
De	3h00	à	3h15	180	195	1,00 €	8,80 €	180	195	- €	7,80 €
De	3h15	à	3h30	195	210	0,60 €	9,40 €	195	210	- €	7,80 €
De	3h30	à	3h45	210	225	0,20 €	9,60 €	210	225	- €	7,80 €
De	3h45	à	4h00	225	240	0,20 €	9,80 €	225	240	- €	7,80 €
De	4h00	à	4h15	240	255	1,00 €	10,80 €	240	255	- €	7,80 €
De	4h15	à	4h30	255	270	0,40 €	11,20 €	255	270	- €	7,80 €
De	4h30	à	4h45	270	285	0,20 €	11,40 €	270	285	- €	7,80 €
De	4h45	à	5h00	285	300	0,20 €	11,60 €	285	300	- €	7,80 €
De	5h00	à	5h15	300	315	1,00 €	12,60 €	300	315	- €	7,80 €
De	5h15	à	5h30	315	330	0,40 €	13,00 €	315	330	- €	7,80 €
De	5h30	à	5h45	330	345	0,20 €	13,20 €	330	345	- €	7,80 €
De	5h45	à	6h00	345	360	0,20 €	13,40 €	345	360	- €	7,80 €
De	6h00	à	6h15	360	375	1,00 €	14,40 €	360	375	- €	7,80 €
De	6h15	à	6h30	375	390	0,40 €	14,80 €	375	390	- €	7,80 €
De	6h30	à	6h45	390	405	0,30 €	15,10 €	390	405	- €	7,80 €
De	6h45	à	7h00	405	420	0,30 €	15,40 €	405	420	- €	7,80 €
De	7h00	à	7h15	420	435	1,00 €	16,40 €	420	435	- €	7,80 €
De	7h15	à	7h30	435	450	0,40 €	16,80 €	435	450	- €	7,80 €
De	7h30	à	7h45	450	465	0,30 €	17,10 €	450	465	- €	7,80 €
De	7h45	à	8h00	465	480	0,30 €	17,40 €	465	480	- €	7,80 €
De	8h00	à	8h15	480	495	1,00 €	18,40 €	480	495	- €	7,80 €
De	8h15	à	8h30	495	510	0,40 €	18,80 €	495	510	- €	7,80 €
De	8h30	à	8h45	510	525	0,20 €	19,00 €	510	525	- €	7,80 €
De	8h45	à	9h00	525	540	- €	19,00 €	525	540	- €	7,80 €
De	9h00	à	9h15	540	555	- €	19,00 €	540	555	- €	7,80 €
De	9h15	à	9h30	555	570	- €	19,00 €	555	570	- €	7,80 €
De	9h30	à	9h45	570	585	- €	19,00 €	570	585	- €	7,80 €
De	9h45	à	10h00	585	600	- €	19,00 €	585	600	- €	7,80 €
De	10h00	à	10h15	600	615	- €	19,00 €	600	615	- €	7,80 €
De	10h15	à	10h30	615	630	- €	19,00 €	615	630	- €	7,80 €
De	10h30	à	10h45	630	645	- €	19,00 €	630	645	- €	7,80 €
De	10h45	à	11h00	645	660	- €	19,00 €	645	660	- €	7,80 €
De	11h00	à	11h15	660	675	- €	19,00 €	660	675	- €	7,80 €
De	11h15	à	11h30	675	690	- €	19,00 €	675	690	- €	7,80 €
De	11h30	à	11h45	690	705	- €	19,00 €	690	705	- €	7,80 €
De	11h45	à	12h00	705	720	- €	19,00 €	705	720	- €	7,80 €

La tarification des abonnements en vigueur au 31/12/2018 s'établit comme suit :

Les tarifs d'abonnements sont inchangés depuis 2011.

➔ **Tarifs Abonnements Non Résidents :**

ABONNEMENTS Non -RESIDENTS	Abonnement Jour En € TTC	Abonnement Nuit En € TTC	Variation 2017/2018 En € TTC	Variation 2017/2018 %
Abonnement Mensuel	155 €	58 €	-	0 %
Abonnement Trimestriel	465 €	174 €	-	0 %
Abonnement Semestriel	810 €	320 €	-	0 %
Abonnement Annuel	1550 €	580 €	-	0 %

➔ **Tarifs Abonnements Résidents :**

ABONNEMENTS RESIDENTS	Abonnement Jour En € TTC	Abonnement Nuit En € TTC	Variation 2017/2018 En € TTC	Variation 2017/2018 En %
Abonnement Mensuel	120 €	58 €	-	0%
Abonnement Trimestriel	360 €	174 €	-	0%
Abonnement Semestriel	640 €	320 €	-	0%
Abonnement Annuel	1200 €	580 €	-	0%

1.2. Etat récapitulatif des recettes TTC

L'état récapitulatif des recettes TTC (document statistique) est joint en annexe 1. Il décrit, mois par mois, l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnés, des recettes horaires, abonnés et autres, comparée à l'exercice précédent.

Au global, le chiffre d'affaires du parc Camille Jullian s'établit en **baisse de 12.4 %** à 1 392 953 € TTC par rapport à 2017.

La fréquentation horaire payante représente 128 676 visiteurs en 2018, contre 151 839 visiteurs en 2017, soit **une baisse de 15.3 %.**

Le ticket moyen s'établi à 8,77€ TTC et **progresse de 1.1 %** par rapport à l'exercice précédent.

Analyse de l'activité du Parc Camille Jullian :

L'activité du parc en soirée reste importante et constitue plus de 65 % de la clientèle du site en 2018. En effet par rapport aux 2 dernières années, la clientèle diurne est en fort retrait :

- du fait d'une moindre attractivité des commerces de la Promenade Sainte Catherine, une fois passé la nouveauté liée à l'ouverture ;
- mais également du fait de difficultés d'accès récurrentes jusqu'au parking suite aux nombreux travaux réalisés.

En effet, les nombreux travaux réalisés autour du Parc, principalement sur la période allant du 16 mai au 14 juillet 2018, ont à nouveau fortement pénalisé l'accès au parc et en ont réduit l'activité de façon très importante.

Cette année encore, nous avons dû faire face à la présence importante de personnes sans-abris (SDF) et de marginaux, lesquels occasionnent de nombreuses dégradations aussi bien dans le parc que dans les accès piétons comme l'ascenseur et les escaliers.

Les forces de Police sont intervenues à de très nombreuses reprises à la demande de nos équipes d'exploitation, en complément des interventions de notre société de gardiennage spécialisée, utilisée pour sécuriser le parc de stationnement.

1.3 Compte-rendu financier

Le compte de résultat de la délégation, pour l'année 2018, est joint en annexe 2.

Le résultat s'entend avant rémunération des capitaux propres engagés et impôts sur les sociétés.

2. Analyse de la qualité du service

2.1 Qualité de l'accueil et confort de la clientèle

L'accueil de milliers de clients horaires et de plusieurs dizaines d'abonnés dans le parking Camille Jullian nécessite la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces.

Nos agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant un accueil des clients :

- L'entretien des accès piétons et des espaces accueil et le nettoyage des tâches d'huile sont effectués quotidiennement ;
- Les dégradations dues aux actes de vandalisme et les salissures sont réparées dans un minimum de temps ;
- Toute réclamation, quel qu'en soit l'objet, est traitée sans tarder. Une solution adaptée est apportée à chaque situation ;
- La gestion des flux importants de véhicules nécessite une attention soutenue pour permettre un accès facile et assurer une rotation optimale ;
- Un traitement rapide et performant des demandes d'abonnement permet de satisfaire le maximum de clients ;
- Informer les usagers sur les moyens de règlements mis à leur disposition et leurs modalités d'utilisation (Carte Total GR, Caisses automatiques, Badge Liber'T) ;
- Assurer la meilleure accessibilité possible des usagers et garantir une rotation optimale des places de stationnement ;
- Ecouter et apporter des renseignements clairs et précis en face à face ou par voie d'interphone aux clients ;
- Faire preuve de compréhension et de sens commercial dans les situations les plus complexes ;
- Surveiller l'espace de stationnement par le biais de rondes régulières ;
- Faire respecter le règlement intérieur du parc.

Exploitation - Qualité, confort, sécurité

Le parking Camille Jullian offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable.

Nons considérons le parking comme un espace de transition entre 2 modes de déplacement : la voiture et la marche à pied. C'est pourquoi nous avons développé une plate-forme de services gratuits de nature à faciliter la vie du piéton et rendre plus agréable la perception du parking.



Contrôles Qualité



Numéro Azur



Accès aux personnes à mobilité réduite



Télépéage

Plus que des places de parking, le Parc Camille Jullian, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Le hub de services

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, le parc Camille Jullian propose sa plate-forme des services gratuits.

Horaires d'ouverture :

Le parc de stationnement Camille Jullian est ouvert 24/24 7/7 afin de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. S'il est fermé la nuit, l'accès piéton reste néanmoins accessible aux clients munis de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.



Le prêt de parapluie :

Les jours d'intempéries, l'automobiliste qui se gare peut demander à l'espace accueil de se faire prêter un parapluie durant le temps de son stationnement. Il remet son ticket d'entrée qui lui sera rendu à son retour au parc, en échange de la restitution du parapluie.



Le kit de dépannage :

En cas de panne de son véhicule (batterie à plat, pneu crevé …), tout client peut bénéficier de l'assistance du personnel d'exploitation du parking (prêt de booster de démarrage, de bombe anti-crevaison, appel d'un dépanneur …).





Radio INDIGO :

Basée sur une technologie de web radio, elle est disponible à la fois dans les parkings en ouvrage mais aussi à partir de son Smartphone ou du site internet.
S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle vous permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir les événements - sportifs ou culturels - qui font l'actualité du quartier de LA PLACE Camille Jullian, d'alerter sur la tenue de travaux ou d'un événement extraordinaire.

Vos messages peuvent être diffusés selon des stratégies "mono-parking" ou plus globale.

Au-delà de la playlist du programme en haute qualité, cette nouvelle plate-forme propose également des points réguliers sur l'actualité de la musique classique et sur vos événements. Tous les messages diffusés dans vos parkings seront ainsi directement intégrés dans l'ensemble de ces outils.

Il vous sera également possible d'utiliser Radio INDIGO2 comme outil de promotion de vos événements culturels, de votre politique de tourisme, grâce à la diffusion de messages dans d'autres villes françaises ou étrangères de votre choix et dans lesquelles INDIGO est présent.

Le kiosque de presse gratuite :

Un présentoir de presse est mis à disposition des clients des parkings, lesquels pourront bénéficier gratuitement, grâce à différents partenariats mis en place par notre société, de plusieurs titres de presse gratuits et/ou payants (presse généraliste, économique, sportive, loisirs …)

Les moyens de paiement :

Carte Total GR :
Pour faciliter la vie des professionnels, Indigo propose dans le parc le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte, le stationnement consommé chez INDIGO est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



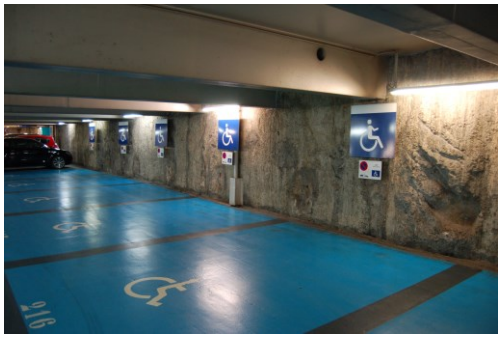
Cartes Bancaires :
Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes et permet aux clients, de gagner du temps en payant directement sur les bornes de sortie.

Accueil des personnes à mobilité réduite :

Le parc Camille Jullian attache une grande importance au fait de faciliter l'accès au stationnement et à ses services pour les personnes à mobilité réduite.

Lors des travaux réalisés dans le parc des efforts spécifiques sont faits pour améliorer les conditions d'accueil en supprimant, autant qu'il est possible, les obstacles physiques que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. L'ergonomie des places de stationnement qui leur sont réservées fait l'objet d'un soin particulier.





La loi du 11 février 2005 a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de "tous à tout". Deux aspects ont particulièrement été mis en avant lors de sa rédaction:

- l'accessibilité "de tous" en prenant en compte tous les types de handicap

- l'accessibilité "à tout" en développant le thème de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports

En date du 23 septembre 2015, l'ouvrage a été déclaré accessible aux personnes en situation de handicap.



La télé-opération à distance

En dehors des heures de présence du personnel sur site ou en cas d'indisponibilité du personnel (maintenance, accueil d'un usager,) les systèmes de phonie, d'alarmes techniques et de vidéo ainsi que les installations de péage et de contrôle d'accès de nos parcs sont directement reliés au Centre National de Télé-Opération (CNTO) d'INDIGO.

Cette centralisation sur la GTC permet également d'assurer la surveillance et la supervision des parcs de stationnement à toute heure et à tout moment, activités qu'INDIGO regroupe sous le terme de Télé-opération.

En effet, pour améliorer la gestion des alarmes et l'information de la Clientèle, INDIGO a développé un Système d'Aide à l'Exploitation (S.A.E). Nos parcs de stationnement sont donc équipés d'une box informatique permettant de téléopérer à distance :

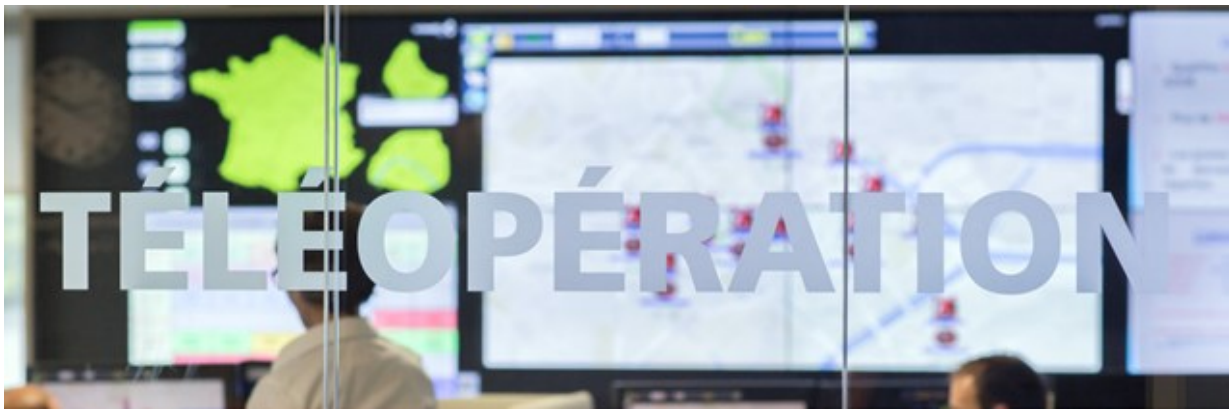
- les alarmes technique (alimentation électrique, pompes de relevage, intrusion, effraction caisse automatique …) ;
- la vidéosurveillance ;
- les commandes principales des équipements de péage et contrôle d'accès ;
- l'interphonie (points de phonie situés sur les bornes d'entrée / sortie et sur les caisses automatiques, accès piétons).

Lorsque le personnel d'exploitation n'est pas présent sur le site 24h/24, toutes les alarmes techniques ou informations relatives à la sécurité sont reprises :

- défaut d'alimentation électrique ;
- défaut des pompes de relevage ou dépassement de niveau d'eau maxi dans la fosse de relevage ;
- défaut des ascenseurs ;
- défaut de ventilation ;
- défaut du contrôle d'accès ;
- détection incendie.

L'ensemble des évènements (alarme, appel, intervention, panne, …) est tracé et centralisé par le Système d'Aide aux Consignes (S.A.C.) :

- Chaque information reçue déclenche une fiche de consigne spécifique permettant à l'opérateur de la traiter immédiatement et efficacement.
- Chaque évènement est tracé par nature, horaire, durée, délai d'intervention, délai de résolution.
- Ces informations sont accessibles en temps réel aux équipes d'exploitations locales ainsi qu'aux équipes du siège.



L'Opérateur du CNTO peut ainsi :

- recevoir un appel provenant d'un client depuis une borne d'interphonie,
- localiser ce client, puisqu'il dispose, sur son écran, des plans du parc (plans en 3D et en couleurs, dont l'ergonomie et la lisibilité ont été particulièrement soignées, avec localisation de tous les points de passage et équipements importants du parc et identification visuelle du point de phonie depuis lequel l'appel est effectué),
- visualiser le client grâce à la vidéosurveillance,
- converser avec ce client dans de très bonnes conditions d'audition (liaison à haut débit sécurisée),
- effectuer les opérations courantes : ouverture de barrière pour un abonné ayant oublié son badge, ouverture d'une porte d'entrée piéton (pour un client horaire ayant oublié son ticket dans son véhicule…),
- faire intervenir l'astreinte ou l'équipe technique en cas de problème ou de dysfonctionnement.

Le Samex

Depuis le début de l'année 2017, INDIGO à doter le parking Camille Jullian, d'un nouvel outil de ticketing et de reporting à destination des personnels mobiles (technique et d'exploitation) du site.



SAMEX dipose des fonctionnalités suivantes :

- Planification et de suivi des rondes effectuées sur le site ;
- Gestion des incidents (e-ticketing) ;
- Dispositif d'Alarme du Travailleurs Isolé (DATI) – Géolocalisation ;
- Planification de tâches ;
- Reporting, analyse et création de compte rendu.

Cet outils innovant et intuitif est hébergé sur une plate-forme en mode SAAS permettant à l'ensemble des utilisateurs d'accéder depuis n'importe quel terminal relié à internet, aux activités enregistrées.

La mise en œuvre du SAMEX, sous la supervision du Responsable de la BLI, a permis d'améliorer considérablement le temps de traitement des incidents notifiés par l'exploitation, d'en assurer le suivi, la traçabilité et la résolution rapide.

Ainsi en 2018 au Parc de Camille Jullian :

- 36 Rondes « Fonctionnement » ont fait l'objet d'un reporting
- 491 Rondes « Parcours Clients » ont été réalisées

Le parking connecté

Site Internet

La clientèle doit pouvoir s'informer facilement sur les parcs de stationnement, INDIGO propose donc de nombreux outils de communication :

Un nouveau site internet permettant de repérer les parkings, de connaitre les services et de s'abonner rapidement et facilement a vu le jour le 6 septembre 2017 offrant à nos clients tout le confort dédié aux nouveaux besoins exprimés aujourd'hui par nos clients :

- Intuitivité ;
- Rapidité ;
- Sécurité ;
- Service après-vente.

Tout ce que vous voulez savoir sur le parc Camille Jullian se trouve sur **www.parkindigo.fr**



En parallèle d'une refonte graphique et d'un parcours client beaucoup plus fluide, le site offre les nouveautés suivantes:

- Une recherche parking optimisée avec l'application de filtres (type d'abonnement, services proposés au sein des parkings, …)

- Une ouverture du site aux Professionnels
- La gestion des codes promotion dans le panier
- Un parcours d'achat sur mesure avec l'intégration d'un configurateur d'offre permettant ainsi d'accompagner le client dans sa recherche d'abonnement
- Un espace client plus complet permettant notamment la régularisation des rejets de paiement aussi bien pour les abonnements en paiement CB mensuel, qu'en prélèvement.

Les internautes peuvent également apprécier des chapitres étayés, réorganisés sur : l'entreprise, ses métiers, ses implantations, son actualité…

Le site lui-même devient un espace de service puisqu'il comporte un volet interactif conçu à l'attention des clients : il permet en effet aux automobilistes de se renseigner sur le prêt de vélo d'une part, sur les possibilités de stationnement par ville d'autre part.

Sans même se rendre sur place, le client peut planifier et organiser son déplacement dans une ville inconnue. En cela, le site apparaît non plus seulement comme une vitrine de l'entreprise mais bien comme un outil au service de l'internaute.

Le site Internet a pour vocation de générer du trafic dans nos parkings.



L'application Park Indigo

Au-delà de simples places de parking, Indigo a pour ambition de proposer des services qui facilitent la mobilité individuelle et le stationnement en ville. Elle s'appuie sur une offre personnalisée et numérique et sur une modernisation continue de nos installations.

Une dématérialisation, au service de l'utilisateur comme du délégant.

L'excellence technologique et opérationnelle doit se mettre au service de l'utilisateur comme du délégant. Le parking connecté s'inscrit dans une démarche de dématérialisation qui vise à simplifier, fiabiliser et sécuriser les échanges. C'est pourquoi Indigo a équipé une grande partie de ses parcs de stationnement d'outils numériques tels que des caméras de reconnaissance de plaques d'immatriculation (LPM), des lecteurs QR-codes et des spots NFC. Le parking connecté, dont les flux d'informations sont dématérialisés, améliore la qualité de l'expérience utilisateur et renforce la sécurisation des recettes.

Afin d'accompagner le client dans son parcours, Indigo développe et met à jour régulièrement son application Park Indigo. En offrant des services de localisation de parkings, de paiement mobile ou encore de géolocalisation in situ dans certains parcs, l'entreprise met en œuvre le parking intelligent connecté à l'utilisateur.

Indigo choisit OPnGO et renforce son offre digitale

En 2017, l'offre digitale d'Indigo s'est enrichie via la plateforme de réservation en ligne OPNGO.

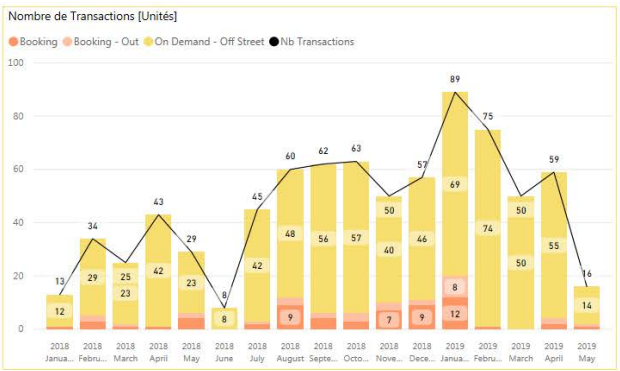
Depuis plus de 50 ans, Indigo innove pour faire du stationnement un outil au service d'une gestion optimisée de l'espace public et des mobilités individuelles, mettant ainsi l'efficacité du stationnement au cœur de sa réflexion. Pour améliorer la vie des automobilistes et répondre aux attentes des collectivités, Indigo lance une nouvelle offre de stationnement digitalisée, au travers de son partenaire OPnGO.

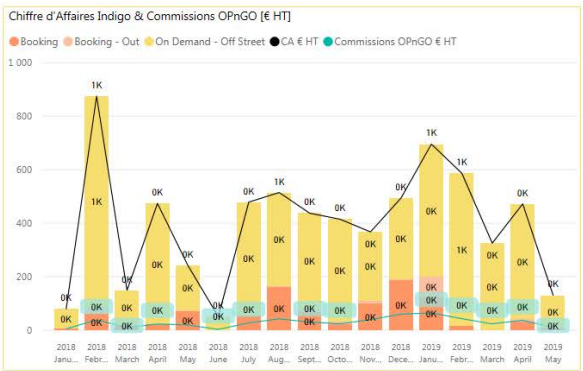
Indigo et OPnGO proposent désormais aux automobilistes l'offre de stationnement digitale la plus complète du marché intégrant des parkings publics, de la voirie et des parkings privés partagés.

Concrètement, l'usager n'a qu'à entrer l'immatriculation de son véhicule et à enregistrer sa carte bancaire sur l'appli pour pouvoir réserver ou d'entrer dans le parking, sans avoir à passer par la caisse ni à s'arrêter aux barrières. Pour les parkings publics déjà équipés de caméras capables de lire les plaques, OPnGO se connecte au système existant. Pour les parkings privés, il installe un dispositif connecté qui permet à ses clients d'ouvrir la porte du parking où ils ont réservé une place en un clic.
L'application OPnGO est téléchargeable gratuitement sur IOs, Androïd, et depuis **opngo.com**

En 2018, sur le parc des Camille Jullian il y a eu :

778 transactions OPnGO pour un CA de 6 790.9€HT







Nous contacter

Les clients ont aujourd'hui un besoin légitime de s'exprimer pour faire notamment part de leurs suggestions, remarques, réclamations ou encore demander des renseignements.
INDIGO a créé, il y a 10 ans, un service relations clients. Nos clients peuvent nous contacter par :

Courrier : Indigo
Tour Voltaire - 1, place des Degrés
92 800 PUTEAUX / LA DEFENSE
Internet : service.clients@parkindigo.com
Téléphone : N° AZUR 810 26 3000 – 24h/24 – 7j/7
Application Smartphone

Les appels du numéro Azur sont analysés, une réponse est systématiquement apportée et l'analyse régulière des remontées ainsi collectées permet d'améliorer la qualité du service.



Sur les 12 derniers mois, le n°AZUR 0 810 26 3000 a traité **64 186 appels** pour la France, **dont 10 pour le Parc Camille Jullian.** Ces appels ont trait principalement au besoin d'information de nos clients sur les tarifs applicables et les modalités d'abonnement.



La formation et le Campus Indigo

Plan de formation

La formation est tout particulièrement orientée sur l'accueil et la relation commerciale pour que les équipes INDIGO adoptent un fonctionnement, une organisation et une attitude en droite ligne avec la stratégie commerciale et marketing de l'entreprise.

Chaque employé d'INDIGO, quel que soit son niveau hiérarchique, reçoit, a minima, une formation sur ce thème au sein Du Campus INDIGO.

Ces formations sont dispensées au sein du Campus, soit au siège à Paris La Défense, soit au sein d'un des 5 parkings école de France.

L'encadrement (directeurs régionaux, directeur de secteur, responsables de district) suit un cycle de formation axé sur le management des équipes, le dynamisme commercial et la gestion de la relation client.

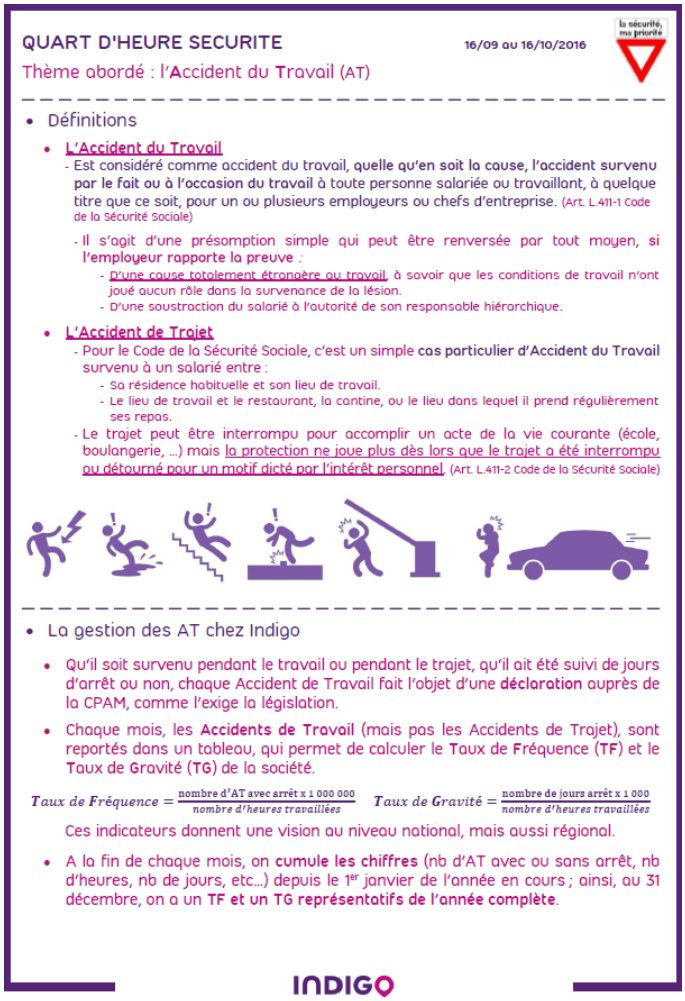
Cette école joue également un rôle d'ascenseur social en détectant les employés à fort potentiel. Ceux-ci suivent alors un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'une durée de neuf mois (commercial, management, droit social, assurances, gestion commerciale). Au terme de la formation, un diplôme de manager d'exploitation leur est remis. Ils font l'objet d'un suivi particulier de la part du service RH, afin de leur permettre d'évoluer vers un poste correspondant aux connaissances et compétences acquises et ceci au cours de l'année suivant l'obtention du CQP.

Le campus INDIGO dispense également des formations techniques et réglementaires (entretien des équipements, matériels de péage et de contrôle d'accès, sécurité et protection incendie, gestion commerciale, …).

Quart d'heure Sécurité

Pour ancrer l'attitude prévention santé sécurité INDIGO met en place les « ¼ heure sécurité ». Ce moyen de communication efficace permet la transmission des informations, la gestion des retours et le traitement des problèmes santé sécurité identifiés.

Le fait de réunir dans un temps très court notre personnel permet de s'assurer de la compréhension des messages transmis et d'aller également au-delà d'une simple transmission de consignes et d'échanges : c'est l'objet du quart d'heure santé sécurité sur le terrain.



QUART D'HEURE SECURITE

16/09 au 16/10/2016

Thème abordé : l'Accident du Travail (AT)

- Définitions
  - L'Accident du Travail
    - Est considéré comme accident du travail, **quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail** à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. (Art. L.411-1 Code de la Sécurité Sociale)
    - Il s'agit d'une présomption simple qui peut être renversée par tout moyen, **si l'employeur rapporte la preuve** :
      - D'une cause totalement étrangère au travail, à savoir que les conditions de travail n'ont joué aucun rôle dans la survenance de la lésion.
      - D'une soustraction du salarié à l'autorité de son responsable hiérarchique.
  - L'Accident de Trajet
    - Pour le Code de la Sécurité Sociale, c'est un simple **cas particulier d'Accident du Travail** survenu à un salarié entre :
      - Sa résidence habituelle et son lieu de travail.
      - Le lieu de travail et le restaurant, la cantine, ou le lieu dans lequel il prend régulièrement ses repas.
    - Le trajet peut être interrompu pour accomplir un acte de la vie courante (école, boulangerie, ...) mais la protection ne joue plus dès lors que le trajet a été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel. (Art. L.411-2 Code de la Sécurité Sociale)

- La gestion des AT chez Indigo
  - Qu'il soit survenu pendant le travail ou pendant le trajet, qu'il ait été suivi de jours d'arrêt ou non, chaque Accident de Travail fait l'objet d'une **déclaration** auprès de la CPAM, comme l'exige la législation.
  - Chaque mois, les **Accidents de Travail** (mais pas les Accidents de Trajet), sont reportés dans un tableau, qui permet de calculer le Taux de Fréquence (**TF**) et le Taux de Gravité (**TG**) de la société.

$$Taux\ de\ Fréquence = \frac{\text{nombre d'AT avec arrêt x 1 000 000}}{nombre\ d'heures\ travaillées} \qquad Taux\ de\ Gravité = \frac{\text{nombre de jours arrêt x 1 000}}{nombre\ d'heures\ travaillées}$$

Ces indicateurs donnent une vision au niveau national, mais aussi régional.

  - A la fin de chaque mois, on **cumule les chiffres** (nb d'AT avec ou sans arrêt, nb d'heures, nb de jours, etc...) depuis le 1er janvier de l'année en cours ; ainsi, au 31 décembre, on a un **TF et un TG représentatifs de l'année complète**.

INDIGO

2.2 Les faits marquants

- Travaux sur voirie

  Dans le cadre des travaux de renouvellement de câble et de reprise de branchement pour le compte d'ENEDIS, la Mairie de Bordeaux a rendu exécutoire du 15 mai au 29 mai 2018 et du 13 juin au 20 juillet les prescriptions ci-dessous :

« ARTICLE 1

A compter du 15/05/2018 jusqu'au 29/05/2018, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes, cours d'Alsace et Lorraine, de la rue du Pas Saint-Georges jusqu'à la rue Buhan, rue Buhan, du cours d'Alsace et Lorraine jusqu'à la rue Sainte Colombe, rue Sainte Colombe, de la rue Buhan jusqu'à la place Fernand Lafargue, rue du Pas Saint-Georges, de la place Fernand Lafargue jusqu'à la rue des Herbes, rue des Herbes, de la rue du Pas Saint-Georges jusqu'à la rue Ravez, Rue Ravez, d e la rue des Herbes jusqu'à la rue du Loup »

xxx

« ARTICLE 1

À compter du 13/06/2018 jusqu'au 20/07/2018, les prescriptions suivantes s'appliquent

Rue du Pas Saint-Georges, de la rue du Cerf Volant jusqu'à la Rue Millanges.

La circulation est interdite sur la file de circulation.

Le stationnement unilatéral permanent des véhicules est interdit. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de l'entreprise, quand la situation le permet.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Une mise en impasse est instaurée.

L'accès au parking place Camille Jullian est maintenu

ARTICLE 2

À compter du 13/06/2018 jusqu'au 20/07/2018, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes : : e Rue du Pas Saint-Georges, Rue du Loup, de la rue du Pas Saint-Georges jusqu'à la rue Amaud Miqueu, Rue Arnaud Miqueu, de la rue du Loup jusqu'à la rue Saint-Siméon , Rue Saint-Siméon de la rue Arnaud Miqueu jusqu'à la place Camille Julian, Place Camille Jullian.

ARTICLE 3

À compter du 13/06/2018 jusqu'au 20/07/2018,

Rue du Pas Saint-Georges, de la rue Millanges jusqu'à la rue Maucoudina, le stationnement unilatéral permanent des véhicules est interdit »

Ces dispositions ont eu pour effet de fortement réduire la fréquentation horaire (-50%) de l'ouvrage sur cette période, car nos clients face aux difficultés pour rejoindre le parc, ont préféré stationner sur les sites concurrents à proximité.

L'accès des abonnés fut également compliqué via les déviations mises en place et souvent peu commodes (nécessité d'appel aux bornes de contrôle d'accès de la ville, panneaux de déviation parfois manquants).

Durant la période préalable et pendant les travaux, nos équipes ont été missionnées pour informer le plus en amont possible les utilisateurs du parking et ont répondues à l'ensemble de leurs questions et sollicitations.

- Insécurité et dysfonctionnements

Au cours du dernier quadrimestre 2018, le parking Camille Jullian a été le théâtre de nombreuses dégradations issues de la présence permanente de nombreux sans domicile fixe et de marginaux:

- Dégradation de la cabine d'ascenseur
- Mise hors service de la sonorisation et de la vidéo surveillance
- Présence importante de déchets

Cette population faisant preuve d'une très grande agressivité envers les clients et nos salariés, et menaçant la sécurité de l'ouvrage, Indigo a souhaité faire part de la situation à Bordeaux Métropole, le 6 novembre 2018, qui aussitôt réagi et organisé une rencontre en compagnie des associations de quartier et les forces de polices afin de tenter de mettre fin au phénomène.

Les actions menées tout au long de l'hiver, bien qu'elles n'aient pas permis de juguler définitivement la situation, ont contribué toutefois à la contenir.

2.3 Mesure de la qualité du service

Visites mystères

Dans une optique d'amélioration constante de sa qualité, Indigo réalise des audits mystères tout au long de l'année. Pour mesurer la propreté de ses ouvrages, ainsi que la qualité du service proposé, des enquêtes mystères sont réalisées plusieurs fois par an par un cabinet externe. Ce dernier se base sur une grille qui s'aligne sur le parcours du client automobiliste et piéton et permet une attention sur tous les points jugés irritants par ce dernier.

Des appels mystères sont réalisés auprès du Centre National de Télé-Opération, du Service Clients et des Boutiques Indigo. Ces appels ont pour but d'évaluer la qualité de l'accueil, du traitement de la demande et de la prise de congé. Les visites sont effectuées pour mesurer plusieurs critères dont notamment la propreté, l'entretien et la maintenance du parc.

Annexe 3

INDIGO RAPPORT AUDIT MYSTÈRE SEPTEMBRE 2018

Camille Jullian - Bordeaux
2018-09 - Visites
Réseau : Indigo
Direction régionale : CSO
Secteur : Aquitaine



Votre résultat :

EXCELLENT

91.1%

INDIGO

Contrôles périodiques des parcs de stationnement-Bordeaux Métropole

Les CPMQ (Contrôle pour une Meilleure Qualité), diligentés par le délégant vise à permettre le déploiement d'un « plan management qualité » autour de 5 thèmes :

- Management de la qualité
- services aux usagers
- entretien des parcs
- maintenance des équipements
- protection et prévention

La volonté d'Indigo est d'accompagner cette démarche et d'apporter les réponses et mesures correctives à chacun des contrôles effectués au travers d'un document synthétique comportant photos et explications des actions menées.



3. Annexes aux conditions d'exécution du service public

3.1 Descriptif des équipements gérés

Le parc de stationnement Camille Jullian offre une capacité de 338 emplacements, répartis sur 4 niveaux de sous-sol.

Accès et sorties :

Le parc dispose de :

- 1 accès véhicules équipé de 2 chenaux Place Camille Jullian ;
- 1 sortie véhicules équipée d'1 chenal Rue Saint Siméon ;
- 2 accès piétons desservant :
  - Place Camille Jullian, (escalier + ascenseur niveau –4→ 0),
  - Place Camille Jullian, (escalier –4 → 0).

Horaires d'ouverture :

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les accès piétons, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, peuvent être fermés, à certaines périodes de la nuit, par des portes dont l'ouverture est asservie à un lecteur de titre magnétique. L'accès est permanent pour les abonnés. L'accès piétons et la sortie des véhicules sont également possibles pour les clients horaires ayant conservé sur eux leur titre de stationnement.

Principaux équipements :

Les principaux équipements techniques du parc sont les suivants :

- Installations de péage et de contrôle d'accès de marque DESIGNA comprenant :
  - 2 chenaux d'entrée
  - 1 chenal de sortie
  - 2 caisses automatiques accessibles aux personnes handicapées (espèces, carte bancaire, carte TOTAL GR)
  - 1 centrale de gestion
  - 2 équipements d'interphonie
- 1 détection incendie de marque SIEMENS
- 1 détection CO de marque DRAEGER
- 1 ensemble de ventilateur/extracteur
- 1 groupe électrogène de marque IVECO
- 1 ensemble de vidéo surveillance comprenant 14 caméras, 1 écrans, 1 stockeur numérique
- 1 ensemble de sonorisation de marque BOUYER

- 1 baie comprenant les équipements nécessaires au contrôle à distance du parc :
  - 1 boitier AXISAT
  - 1 écran de contrôle 19 pouces de marque NEC
  - 1 PC gestion de marque DEXIAN et son logiciel AXIOME
  - 1 Onduleur SPX 2200 de marque EATON

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection CO, des extincteurs sont réalisé dans le cadre de contrats d'entretien.

Les autres équipements sont entretenus par les équipes techniques d'INDIGO.

La vérification des installations électriques est réalisée par un bureau de contrôle.

3.2 Principaux travaux réalisés en 2018

Tout au long de l'année, le Parc Camille Jullian a fait l'objet d'une attention particulière quant à l'entretien régulier des espaces piétonniers et de stationnement par nos équipes dédiées à la qualité de l'ouvrage.
De plus notre équipe de maintenance, à travers de multiples actions a veillé particulièrement au bon état d'entretien des équipements du parc.

Nos prestataires tels que les bureaux de contrôle, équipementier de péage et organisme de sécurité sont intervenus à notre demande afin de garantir le parfait fonctionnement de nos équipements d'accès et de sécurité.

Nos efforts en 2018, se sont principalement portés sur l'aspect sécuritaire de l'ouvrage.

- **Entretien des portes coupe-feu**

Vérification et maintenance des portes piétonnes du site comprenant la fourniture et la pose d'une porte neuve en Mai 2018 ainsi que le changement d'un oculus et remplacement des grooms endommagés



- **Réparation des colonnes sèches**

Une société spécialisée a procédé au mois de Mars 2018 à la réparation des fuites des colonnes sèches du site constatées par notre bureau de contrôle lors de son examen règlementaire ainsi qu'au remplacement des prises incendie DN40 des niveaux -1 et -2.



- **Vidéo-surveillance**

Afin de permettre une plus grande surveillance du site et en optimiser la sécurité et l'exploitation, le parking s'est doté, en juillet 2018 d'un nouveau système de vidéo-surveillance comprenant 14 caméras HD 4 mégapixels, d'un enregistreur numérique et d'un logiciel d'exploitation



- **Sonorisation**

L'ensemble des hauts parleurs des niveaux 3 et 4 ont été remplacés en Aout 2018 par du matériel de la marque Bouyer type 5035



- **Groupe électrogène**

Cet élément sécuritaire de l'ouvrage a fait l'objet d'une révision complète par l'un de nos prestataires afin de garantir son parfait état de fonctionnement et sa pérennité.



- **Source Centrale de Sécurité**

Les batteries du système d'éclairage de sécurité du parc ont été remplacées au mois de Novembre 2018



3.3 Travaux prévus en 2019

Les travaux que comptent engager INDIGO en 2019 auront pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité du site ainsi que les conditions d'accueil du public

Les principaux travaux prévus sont les suivants :

- Remplacement de l'ensemble des luminaires par des éclairages (leds) connectés ;
- Mise en service d'un tableau de report SSI aux « commandes pompiers » ;
- Mise en peinture de l'escalier double ;
- Réfection des marquages directionnels intérieurs du parc.

Annexes

Annexe 1 Etat récapitulatif des recettes TTC
Annexe 2 Comptes de la délégation
Annexe 3 Rapport visite mystère

Annexes

Annexe 1 Etat récapitulatif des recettes TTC
Annexe 2 Comptes de la délégation
Annexe 3 Rapport visite mystère

INDIGO

Annexe 1

INDIGO

Tableau de bord Annuel

Document non comptable

Parc	**330014 - Camille Jullian,Bordeaux**
Période de référence	Décembre 2018 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

DR	Centre Sud Ouest
Fin de contrat	01/09/2026

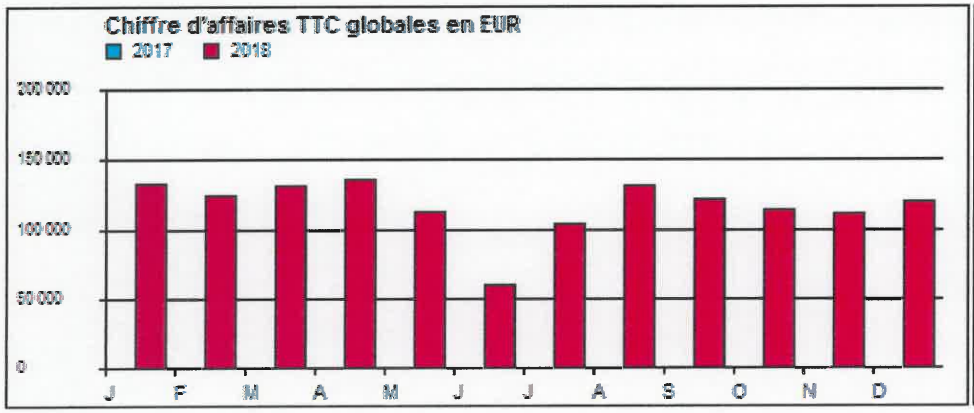
Nb places publiques	338
Nb pl. amodiées ou vendues	0
Nb pl. amodiables	0
Nb total places	338

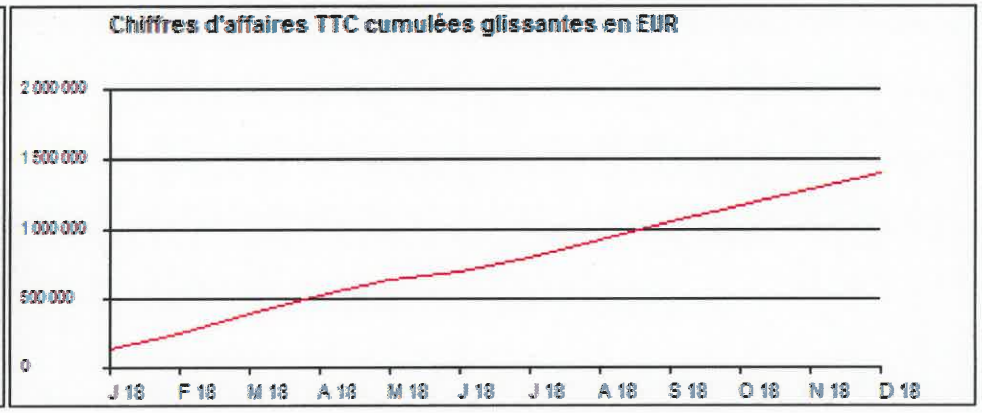
Tarif 1° heure (EUR)	0
Tarif abo. annuel (EUR)	0

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC					Statistiques	
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire [1]	Abonnements [2]	locations [3]	Divers [4]	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2017/D 2018
	payantes	Gratuites										
Janvier	13 129	957	201	0	0	109 157	22 879	0	265	132 301	8,3	+100 %
Février	11 680	940	188	0	0	100 039	22 902	0	780	123 721	8,6	+100 %
Mars	12 364	869	202	0	0	108 863	22 457	0	85	131 406	8,8	+100 %
Avril	12 150	599	205	0	0	112 073	22 932	0	85	135 090	9,2	+100 %
Mai	9 934	170	208	0	0	88 269	23 255	0	395	111 919	8,9	+100 %
Juin	4 341	91	190	0	0	38 716	21 092	0	85	59 892	8,9	+100 %
Juillet	8 644	150	182	0	0	81 658	22 170	0	30	103 858	9,4	+100 %
Août	11 170	130	173	0	0	109 664	20 428	0	0	130 092	9,8	+100 %
Septembre	11 434	410	182	0	0	99 459	21 743	0	140	121 342	8,7	+100 %
Octobre	10 830	202	183	0	0	91 457	21 623	0	225	113 305	8,4	+100 %
Novembre	11 279	182	182	0	0	88 948	21 232	0	115	110 295	7,9	+100 %
Décembre	11 721	274	182	0	0	98 187	21 321	0	225	119 733	8,4	+100 %
TOTAL	128 676	4 974	2 278	0	0	1 126 489	264 034	0	2 430	1 392 953	8,8	+100 %

Rappel année 2017

D 2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
cumul à D 2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
var 2017/2018	+100 %	+100 %	+100 %			+100 %	+100 %		+100 %	+100 %





Annexe 2

COMPTES DU DELEGATAIRE

PARC DE STATIONNEMENT	330014 Bordeaux Camille Jullian
DELEGANT	BORDEAUX METROPOLE
DELEGATAIRE	CENTRAL PARCS
ANNEE	2018

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2018

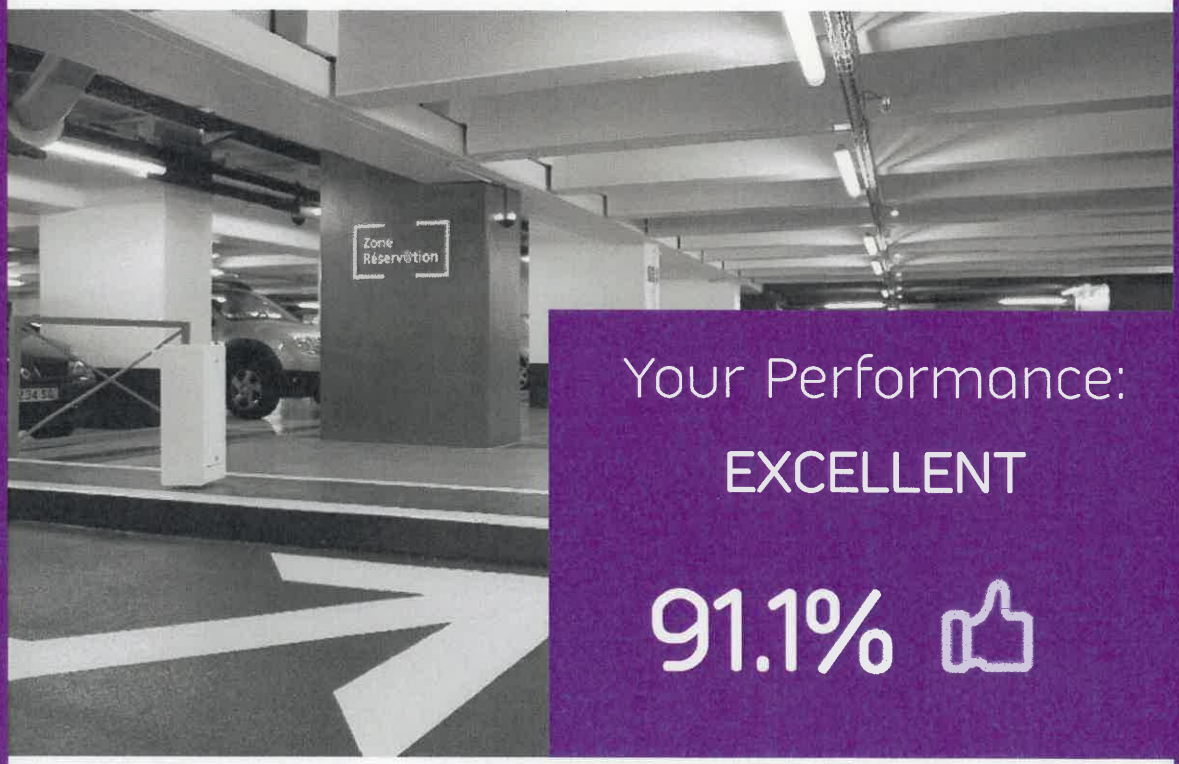
EN H.T.	Année 2017	Année 2018
Horaires parcs		955 612
Abonnés parcs		203 648
Voirie		
Garantie de recettes villes		23 976
Prestation de services		
Activité de Contrôle		
Appels de charges amodiataires		
Activités annexes		1 038
Sous Total Chiffre d'Affaires		1 184 275
Subventions d'exploitation		
Autres Produits		
Sous Total Autres Produits		
Total Produits d'Exploitation		**1 184 275**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)		-104 556
Personnel Contrat à Durée Determinée		
Autre Personnel externe et Frais Divers		-715
Personnel Intérimaire d'Exploitation		-6 055
Prestations de Nettoyage		
Prestations de Gardiennage		-8 997
Sous Total Frais de Personnel		-120 322
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures		-11 887
Entretien : Contrats		-4 876
Electricité, Fluides		-24 923
Autres Prestations Sous Traitées		
Frais de Télécommunication		-4 708
Location Matériel d'Exploitation		-83
Sous Total Autres Frais d'Exploitation		-46 477
Actions Commerciales		-1 393
Collecte de Fonds et Commissions		-7 797
Frais Administratifs et Divers		-730
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.		-9 920
Total Charges Directes d'Exploitation		**-176 720**
Police d'Assurances		-6 744
Sinistres		-2 000
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété		-392 661
Redevances Aux Concédants		-26 517
Taxes et Versements Assimilés		-70 387
Autres Charges et Provisions Courantes		-2 465
Charges de Gros Entretien		-44 124
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région		-26 054
Frais Généraux Siège		-79 938
Total Autres Charges d'Exploitation		-650 891
Total Autres Charges d'Exploitation		**-650 891**
Total Charges d'Exploitation		**-827 611**
Autres Charges Non Courantes		-101 487
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport		-892
Dotations aux amortissements d'Exploitation		-16 622
Autres Provisions Non Courantes		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes		-119 002
Total Charges Non Courantes		**-119 002**
EBIT		**237 662**
Frais Financiers		0
Total Frais Financiers		0
Total Frais Financiers		**0**
Resultat Net avant Impot Parc		**237 662**

INDIGO

Annexe 3

INDIGO RAPPORT AUDIT MYSTÈRE SEPTEMBRE 2018

Camille Jullian - Bordeaux
2018-09 - Visites
Réseau : Indigo
Direction régionale : CSO
Secteur : Aquitaine



Your Performance:

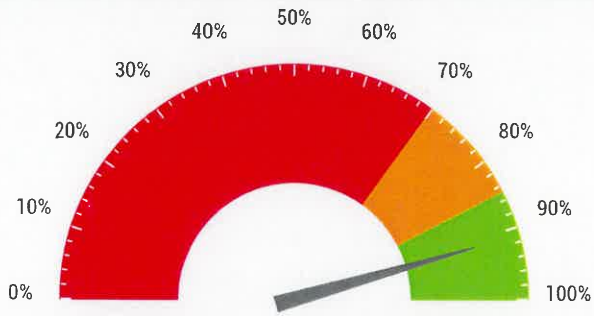
EXCELLENT

91.1%

INDIGO

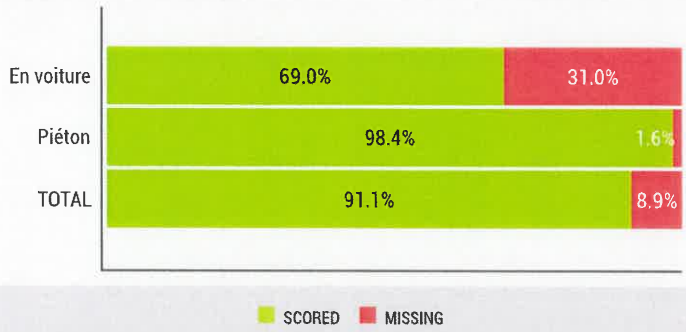
Indigo Rapport Audit Mystère Septembre 2018
330006 - Camille Jullian, Indigo, CSO, Aquitaine, Bordeaux

SURVEY SCORE



91.1%

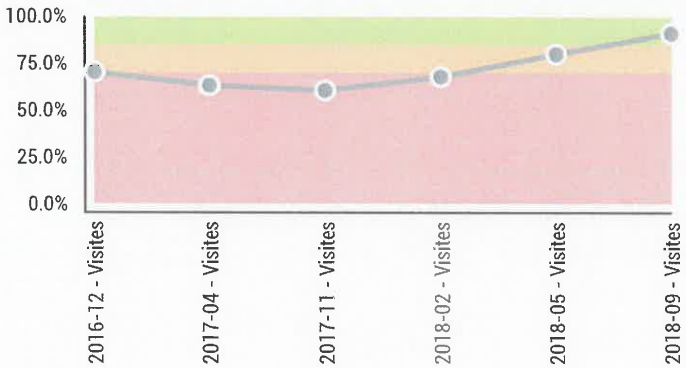
SECTION SUMMARY



	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
En voiture	69.0%	-	-
Piéton	98.4%	-	-
TOTAL	**91.1%**	-	-

CURRENT: 2018-10
PREVIOUS: PREVIOUS SURVEY (-)

OVERALL TREND



YOUR RANK

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
COMPANY OVERALL	**186** (of 406)	**320** (of 424)	↑
NATIONAL	**186** (of 406)	**320** (of 424)	↑

CURRENT: 2018-09 - VISITES
PREVIOUS: 2018-05 - VISITES

© COPYRIGHT 2019

REPORT GENERATED: 2019-04-18 16:41

PERFORMANCE BY QUESTION

SECTIONS/QUESTIONS	CURRENT 2018-09 - VISITES	2018-05 - VISITES	2018-02 - VISITES	2017-11 - VISITES	OVERALL
NOT IN SECTION	-	-	-	-	-
67/ (NPS) Sur une échelle de 0 à 10, comment recommanderiez-vous ce parking à votre famille, à vos amis ? (0 = je ne recommande pas du tout, 10 je recommande totalement).	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	-
EN VOITURE	69.0%	90.5%	69.0%	64.3%	73.2%
1/ Le revêtement des murs et du sol sont propres (pas de tag sur les murs, pas de déchets au sol etc) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	0 / 1	75.0%
2/ Au moins 50% des éclairages fonctionnent ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
3/ Remarquez-vous des stickers, étiquettes autocollantes ou graffitis sur les rambardes ou sur les murs ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
4/ Les chasse-roues sont propres (ne pas pénaliser les traces de gomme de pneus) ?	0 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	75.0%
5/ La porte et le panneau « Bienvenue avancez jusqu'à la porte » sont propres et les luminaires en bon état ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
8/ L'affichage sur la borne de péage est en bon état et lisible (Il n'y a pas de stickers autres que ceux de la marque Indigo, de la marque OPnGO ainsi que des stickers Télépéage) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
9/ Les bornes de péage sont propres (pas de poussière, de déchet...) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	0 / 1	75.0%
10/ La barrière est propre (absence de stickers, pas de trace de scotch, peinture en bon état, pas de détritus) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
11/ La barrière est en bon état de fonctionnement ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
12/ Présence de poubelles à la sortie (pour les tickets, mégots etc) ?	14 / 14	14 / 14	14 / 14	14 / 14	100.0%
13/ Les îlots sont propres (pas de poussière, de déchet...) ?	1 / 1	0 / 1	1 / 1	0 / 1	50.0%
15/ Les panneaux de signalétique sont propres, lisibles et en bon état ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
16/ L'allée de circulation est propre (pas d'encombrant, pas de trace etc) ?	2 / 2	2 / 2	2 / 2	2 / 2	100.0%
17/ L'éclairage est homogène dans l'allée de circulation (systématiquement au moins 1 néon sur 2 fonctionne) ?	1 / 1	0 / 1	0 / 1	1 / 1	50.0%
19/ La peinture blanche est propre (pas de marque de salissure) ?	0 / 1	0 / 1	0 / 1	0 / 1	0.0%
20/ L'éclairage fonctionne avec au moins 1 néon sur 2 ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
21/ Les chasse-roues sont propres (il ne doit pas y avoir de déchets mais les traces de pneus sont tolérées) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
23/ La numérotation des places est propre et lisible, au sol et aux murs ?	0 / 1	0 / 1	0 / 1	0 / 1	0.0%
24/ L'arrière de la place est propre (cunette et/ou wheel-stop) ?	0 / 10	10 / 10	0 / 10	0 / 10	25.0%
PIÉTON	98.4%	75.7%	67.3%	70.5%	79.0%
26/ Il y a une odeur de propreté (pas d'odeur d'urine) ?	2 / 2	0 / 2	0 / 2	2 / 2	50.0%
27/ La radio fonctionne dans tout le parc et respecte le niveau sonore ?	10 / 10	0 / 10	10 / 10	0 / 10	50.0%

SECTIONS/QUESTIONS	CURRENT 2018-09 - VISITES	2018-05 - VISITES	2018-02 - VISITES	2017-11 - VISITES	OVERALL
28/ Il y a des flaques rémanentes au sol ? Les flaques d'eau sont comprises dans cet item si le temps n'est pas pluvieux mais qu'il y a des flaques dans le parc.	20 / 20	20 / 20	20 / 20	20 / 20	100.0%
29/ Je remarque des encombrants ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
31/ Je croise au moins 1 poubelle sur mon passage ?	10 / 10	0 / 10	0 / 10	10 / 10	50.0%
31a/ Les poubelles sont remplies aux 2/3 maximum ?	1 / 1	-	-	0 / 1	50.0%
31b/ Les poubelles sont propres et non abîmées ?	1 / 1	-	-	1 / 1	100.0%
33/ L'affichage désignant la sortie PMR (personne à mobilité réduite) est propre et lisible ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
34/ Un panneau d'informations sur la boutique est présent et à jour ? (Si le parc est dans un cluster et ce parc n'a pas de boutique : un panneau d'informations concernant la Boutique doit être présent. Si le parc est dans un cluster et ce parc est la boutique : les informations affichées dans la boutique doivent être à jour. Le parc n'est pas en cluster, il est autonome : les informations affichées à l'accueil sont à jour).	20 / 20	20 / 20	20 / 20	20 / 20	100.0%
36/ Les escaliers sont propres et secs (absence de moisissures et de flaques) ?	20 / 20	20 / 20	0 / 20	0 / 20	50.0%
37/ Il y a des bandes antidérapantes sur les marches ?	0 / 1	0 / 1	0 / 1	1 / 1	25.0%
38/ Y a-t-il des tags, des dégradations, des marques de cigarettes etc... ?	2 / 2	2 / 2	2 / 2	2 / 2	100.0%
39/ Il y a une odeur de propreté ?	6 / 6	6 / 6	6 / 6	6 / 6	100.0%
41/ Le bouton d'appel est présent, visible, en fonctionnement et propre ?	0 / 1	0 / 1	1 / 1	1 / 1	50.0%
44/ Il y a une odeur de propreté ?	1 / 1	-	-	1 / 1	100.0%
45/ La cage d'ascenseur fonctionne ?	14 / 14	-	-	-	100.0%
45a/ La cage d'ascenseur est propre et sans dégradation?	6 / 6	-	-	-	100.0%
47/ Il y a une odeur de propreté ?	6 / 6	6 / 6	6 / 6	6 / 6	100.0%
48/ Il y a des bandes antidérapantes sur les marches ?	1 / 1	0 / 1	0 / 1	-	33.3%
50/ Le contrôle d'accès et le bouton d'appel sont présents, très visibles, en fonctionnement et propres ?	1 / 1	-	1 / 1	-	100.0%
51/ Les portes fonctionnent, sont propres et sans dégradation ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
52/ La caisse automatique est propre et en bon état ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
TOTAL	91.1%	80.0%	67.8%	60.5%	75.0%

The red exclamation icon denotes those questions that most negatively impact your overall score.

© COPYRIGHT 2019

REPORT GENERATED: 2019-04-18 16:41

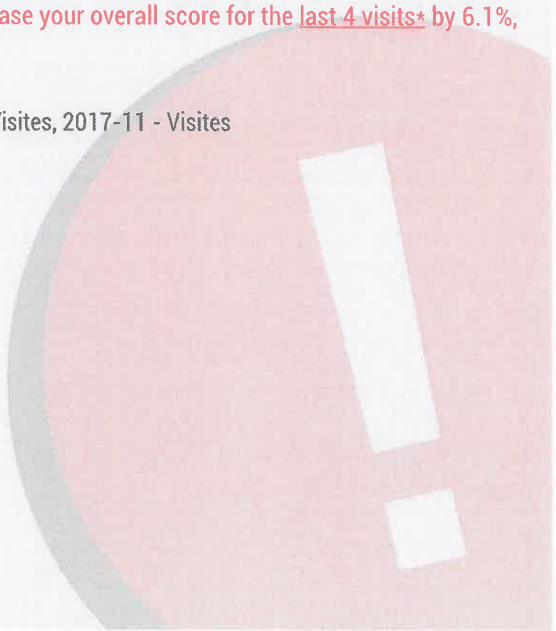
ATTENTION AREAS

	MISSING / POSSIBLE
En voiture 24/ L'arrière de la place est propre (cunette et/ou wheel-stop) ?	30 / 40
En voiture 19/ La peinture blanche est propre (pas de marque de salissure) ?	4 / 4
En voiture 23/ La numérotation des places est propre et lisible, au sol et aux murs ?	4 / 4

Improving your performance on these questions would increase your score for this visit by 7.1%, giving you a total of 98.2%.

Improving your performance on these questions would increase your overall score for the last 4 visits* by 6.1%, giving you a total of 81.0%.

* Last 4 visits: 2018-09 - Visites, 2018-05 - Visites, 2018-02 - Visites, 2017-11 - Visites



The questions displayed above are those for which you received only partial or no credit, and which most negatively impact your overall score. Focusing your attention on these critical areas in the future will help increase your overall scores.

© COPYRIGHT 2019

REPORT GENERATED: 2019-04-18 16:41

Indigo Rapport Audit Mystère Septembre 2018

Location: 330006 - Camille Jullian - CSO - Aquitaine - Bordeaux -, Bordeaux, 33000
Date: 2018-10-02
Time: 12:37

Survey Total: 91.12% (154 / 169)

QUESTIONS PREALABLES -

Date de la visite:

02/10/2018

Heure de début de la visite :

12:37

Jour de la visite :

Mardi

En voiture 69.05% (29 / 42)

1 - L'entrée : Fronton/travée 80.00% (4 / 5)

1/ Le revêtement des murs et du sol sont propres (pas de tag sur les murs, pas de déchets au sol etc) ? 1/1

A) Oui

2/ Au moins 50% des éclairages fonctionnent ? 1/1

A) Oui

3/ Remarquez-vous des stickers, étiquettes autocollantes ou graffitis sur les rambardes ou sur les murs ? 1/1

B) Non

4/ Les chasse-roues sont propres (ne pas pénaliser les traces de gomme de pneus) ? 0/1

B) Non

Comment: Chasse roue endommagé



5/ La porte et le panneau « Bienvenue avancez jusqu'à la porte » sont propres et les luminaires en bon état ? 1/1

A) Oui

6/ S'il y a un dysfonctionnement dans le parking, il est signalé par un affichage (ex : ascenseur en panne) ?

C) NA, pas de dysfonctionnement

2 - Barrière de péage d'entrée -

7/ Les tarifs sont affichés ?

A) Oui

3 - Barrière de péage d'entrée et de sortie 100.00% (19 / 19)

8/ L'affichage sur la borne de péage est en bon état et lisible (Il n'y a pas de stickers autres que ceux de la marque Indigo, de la marque OPnGO ainsi que des stickers Télépéage) ? 1/1

A) Oui

9/ Les bornes de péage sont propres (pas de poussière, de déchet...) ? 1/1

A) Oui

10/ La barrière est propre (absence de stickers, pas de trace de scotch, peinture en bon état, pas de détritus) ? 1/1

A) Oui

11/ La barrière est en bon état de fonctionnement ? 1/1

A) Oui

12/ Présence de poubelles à la sortie (pour les tickets, mégots etc) ? 14/14

A) Oui

13/ Les îlots sont propres (pas de poussière, de déchet...) ? 1/1

A) Oui

14/ Le bouton d'appel est très visible ?

A) Oui

4 - Dans les allées de circulation — 100.00% (4 / 4)

15/ Les panneaux de signalétique sont propres, lisibles et en bon état ? 1/1

A) Oui

16/ L'allée de circulation est propre (pas d'encombrant, pas de trace etc) ? 2/2

A) Oui

17/ L'éclairage est homogène dans l'allée de circulation (systématiquement au moins 1 néon sur 2 fonctionne) ? 1/1

A) Oui

18/ Le guidage à la place fonctionne à 100% (les ampoules ne sont pas grillées, les capteurs fonctionnent correctement) ? L'essentiel dans ce critère étant que lorsque le voyant est vert : la place soit vraiment libre. Et si le voyant est rouge : la place soit vraiment occupée. Peu importe s'il n'y a pas de lumière lorsqu'une place est occupée, l'essentiel à mesurer ici est la véracité de l'information lorsque les voyants sont de couleur => l'enquêteur doit mentionner s'il y a des dysfonctionnements (plus de 2 dysfonctionnement : point non accordé)

C) NA, pas de guidage à la place

Comment: Il n'y a pas de guidage à la place



5 - Rampes d'accès (couloirs entre deux étages) — 66.67% (2 / 3)

19/ La peinture blanche est propre (pas de marque de salissure) ? 0/1

B) Non



20/ L'éclairage fonctionne avec au moins 1 néon sur 2 ? 1/1

A) Oui

21/ Les chasse-roues sont propres (il ne doit pas y avoir de déchets mais les traces de pneus sont tolérées) ? 1/1

A) Oui

6 - Les places de stationnement — 0.00% (0 / 11)

22/ Les délimitations des places sont propres, lisibles, au sol ET/OU au mur ?

A) Oui



23/ La numérotation des places est propre et lisible, au sol et aux murs ? 0/1

B) Non





24/ L'arrière de la place est propre (cunette et/ou wheel-stop) ? 0/10

B) Non

Comment: Les cunettes ne sont pas très propres





25/ Les panneaux de fond de place sont propres et homogènes (places Famille, Handicapées, Petits véhicules etc) ?

A) Oui

Piéton — 98.43% (125 / 127)

7 - Je sors de mon véhicule — 100.00% (32 / 32)

26/ Il y a une odeur de propreté (pas d'odeur d'urine) ? 2/2

A) Oui

27/ La radio fonctionne dans tout le parc et respecte le niveau sonore ? 10/10

A) Oui

28/ Il y a des flaques rémanentes au sol ? Les flaques d'eau sont comprises dans cet item si le temps n'est pas pluvieux mais qu'il y a des flaques dans le parc. 20/20

B) Non

---

8 - Je me dirige vers la sortie piétons — 100.00% (34 / 34)

29/ Je remarque des encombrants ? 1/1

B) Non

30/ La signalétique est claire, propre et visible et le générateur de sortie est en bon état de fonctionnement ?

A) Oui

31/ Je croise au moins 1 poubelle sur mon passage ? 10/10

Oui

31a/ Les poubelles sont remplies aux 2/3 maximum ? 1/1

A) Oui

31b/ Les poubelles sont propres et non abîmées ? 1/1

A) Oui

32/ Les blocs de secours (BAES) et les renforts sont en bon état (non abimés et éclairés) ?

A) Oui

33/ L'affichage désignant la sortie PMR (personne à mobilité réduite) est propre et lisible ? 1/1

A) Oui

34/ Un panneau d'informations sur la boutique est présent et à jour ? (Si le parc est dans un cluster et ce parc n'a pas de boutique : un panneau d'informations concernant la Boutique doit être présent. Si le parc est dans un cluster et ce parc est la boutique : les informations affichées dans la boutique doivent être à jour. Le parc n'est pas en cluster, il est autonome : les informations affichées à l'accueil sont à jour). 20/20

A) Oui

9 - Je prends les escaliers — 93.33% (28 / 30)

35/ Présence d'escaliers dans le parking ?

Oui

36/ Les escaliers sont propres et secs (absence de moisissures et de flaques) ? 20/20

A) Oui

37/ Il y a des bandes antidérapantes sur les marches ? 0/1

B) Non

Comment: Les bandes antidérapantes sont usées



38/ Y a-t-il des tags, des dégradations, des marques de cigarettes etc... ? 2/2

B) Non

39/ Il y a une odeur de propreté ? 6/6

A) Oui

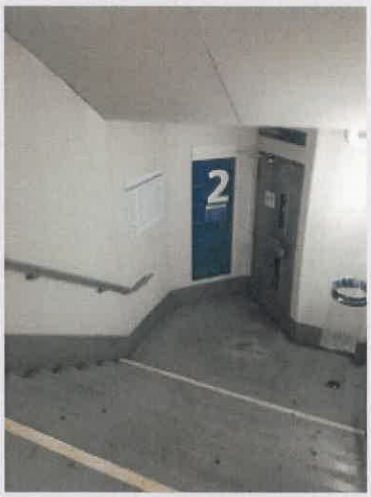
40/ L'affichage est propre, sans dégradation et à jour ?

C) NA, pas d'affichage

41/ Le bouton d'appel est présent, visible, en fonctionnement et propre ? 0/1

B) Non

Comment: Pas de bouton d'appel dans l'escalier





10 - Dans l'ascenseur 100.00% (21 / 21)

42/ Il y a un ou plusieurs ascenseurs dans le parking ?

Oui

43/ Merci d'indiquer le numéro de série de l'ascenseur :

AM037456



44/ Il y a une odeur de propreté ? 1/1

A) Oui

45/ La cage d'ascenseur fonctionne ? 14/14

A) Oui

45a/ La cage d'ascenseur est propre et sans dégradation? 6/6

A) Oui

11 - Le local d'accueil / La boutique -

46/ A. Il s'agit de la boutique du cluster : Elle est bien indiquée, propre, lumineuse et chartée ?

N/A

46/ B. La boutique du cluster n'est pas dans ce parc : Le local d'accueil / ancienne boutique est occultée et l'extérieur est propre ?

A) Oui

46/ C. Il s'agit d'un parc indépendant : Le local d'accueil est bien indiqué, propre et lumineux ?

N/A

12 - La cage de sortie 100.00% (10 / 10)

47/ Il y a une odeur de propreté ? 6/6

- (●) **A) Oui**
- ( ) **B) Non**

48/ Il y a des bandes antidérapantes sur les marches ? 1/1

A) Oui

49/ L'affichage est propre et sans dégradation ?

C) NA, pas d'affichage

50/ Le contrôle d'accès et le bouton d'appel sont présents, très visibles, en fonctionnement et propres ? 1/1

A) Oui

51/ Les portes fonctionnent, sont propres et sans dégradation ? 1/1

A) Oui

52/ La caisse automatique est propre et en bon état ? 1/1

A) Oui

13 - Les toilettes accessibles au public -

53/ Vous êtes allé(e) dans les toilettes :

D) NA, pas de toilettes, ou toilettes non accessibles

67/ (NPS) Sur une échelle de 0 à 10, comment recommanderiez-vous ce parking à votre famille, à vos amis ? (0 = je ne recommande pas du tout, 10 je recommande totalement). 0/0

8

68/ Pourquoi ?

Comment: Parking pas très agréable, les peintures de sol et murs sont défraîchies et ternes donnant un ensemble sombre.

69/ Merci de télécharger ici votre ticket de parking :



Heure de fin de la visite :

13:10

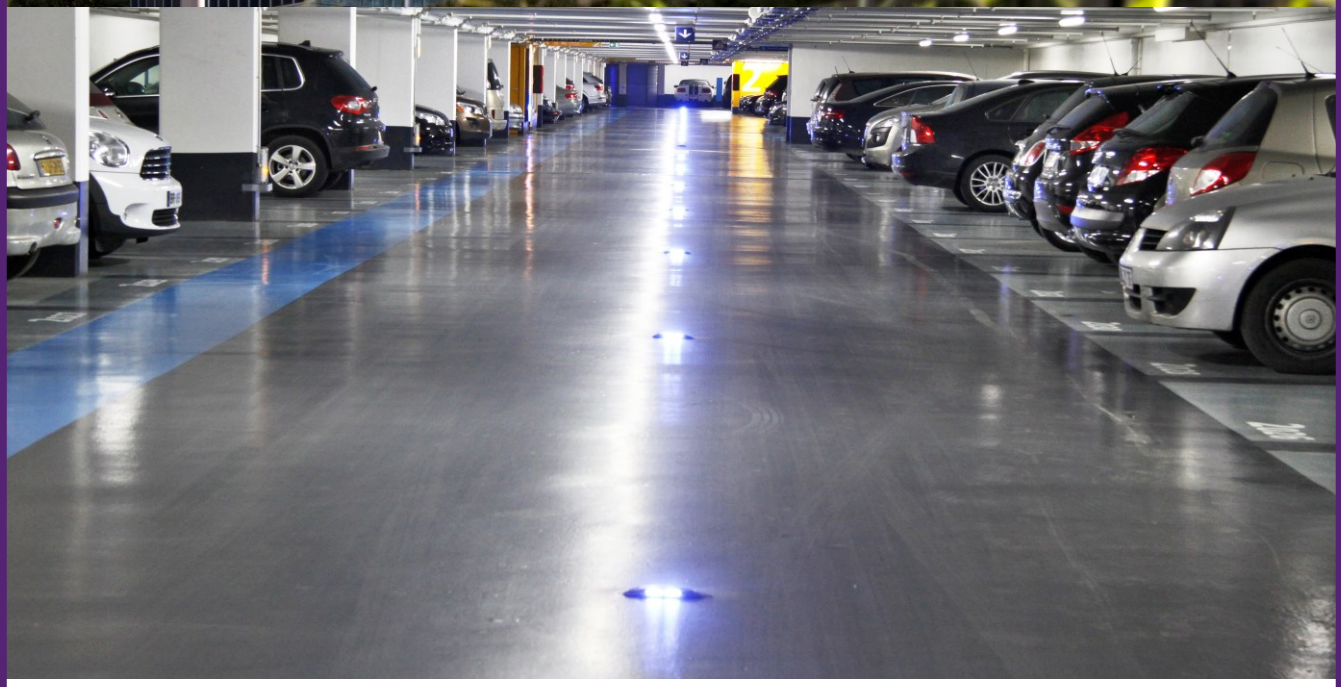
Montant du ticket :

2.70€

Survey Total: 91.12% (154 / 169)

Délégation de Service Public – Société du Parc des Grands Hommes (Indigo)





BORDEAUX METROPOLE

Délégation de service public
Parc de stationnement Grands Hommes

Compte rendu d'activité 2018

INDIGO

PRESENTATION D'INDIGO

Indigo est le réseau de stationnement le plus complet et le plus avancé au service de la mobilité individuelle. Nous opérons suivant tous les modes contractuels (ouvrage, voirie, parkings mutualisés) et nous adressons à tous les segments de marché.

Notre réseau de stationnement, présent dans plus de 750 villes et 10 pays, conçoit localement des expertises et des gammes de services adaptés aux besoins des collectivités et des entreprises. Nous mettons un point d'honneur à créer des espaces propres, sûrs et accueillants pour que nos clients puissent profiter sereinement de leur stationnement. Indigo est un acteur global avec un ancrage local. Nos parcs sont connectés à la ville.

Pour faciliter l'expérience utilisateur, nous concevons, construisons, finançons et exploitons des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes. Paiement par mobile, pré-réservation de places de parking, guidage pour optimiser les temps de mobilité, autant d'exemples de services qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.

Le monde change et avec lui notre façon de nous déplacer.

L'urbanisation du monde induit plus de mobilité mais aussi plus d'ingéniosité dans chaque déplacement. La question n'est pas seulement d'arriver rapidement à destination, mais de manière la plus intelligente, en adéquation avec notre style de vie ou notre envie du moment.

Cette mobilité souple et personnalisée passe nécessairement par un usage simplifié de la voiture. En tant que premier réseau de stationnement au monde, nous innovons pour fluidifier les déplacements en ville et faciliter le quotidien de millions de personnes.

Ce parking de demain, c'est Indigo.

Héritiers de l'esprit d'innovation de VINCI Park, nous sommes le pont entre la voiture connectée et la smart city. Indigo offre plus qu'une place de stationnement, il informe sur ce qu'une destination a de meilleur à offrir et comment y accéder.

Cette mobilité agile anime la ville : elle irrigue le tissu économique et impulse de nouvelles dynamiques entre les différents quartiers.

Pour que chacun de nos déplacements s'intègre de façon toujours plus harmonieuse à nos vies et crée un lien toujours plus fort avec nos villes. Indigo, place au futur.

Serge Clémente
Président

+5 050	+750	+2,3M	+3000 km	10	+20 000
parkings dans le monde	villes	de places de stationnement gérées	de voirie urbaine gérée	pays	collaborateurs

1.1. Notre métier

Notre métier : offrir une expertise complète et innovante du stationnement. Voirie, ouvrage, parkings mutualisés, nous opérons suivant des modes contractuels variés et nous adressons à tous les segments de marché.

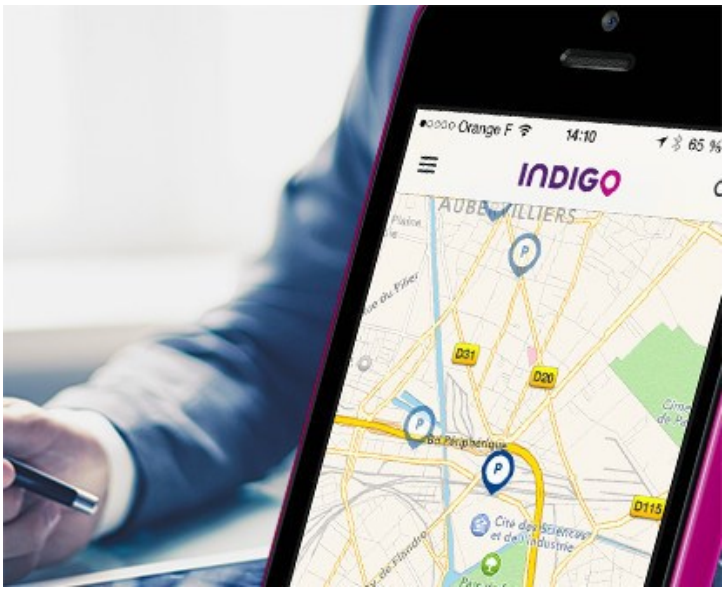
1.1.1. Concevoir, construire, financer et exploiter

En travaillant sur tous les aspects du stationnement, nous avons développé une expertise riche et diversifiée qui nous permet de répondre à tout type de besoin de manière personnalisée. Nous concevons, construisons, finançons et exploitons des solutions de stationnement sur mesure pour rendre la vie citadine plus facile et plus intuitive.



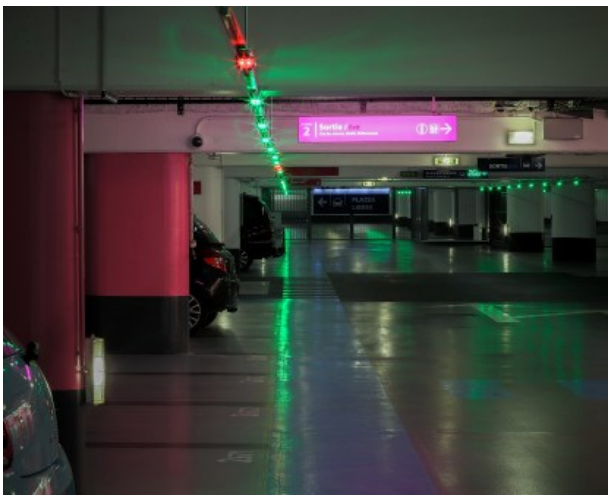
1.1.2. Proposer des services innovants

Paiement par mobile, pré-réservation de places de parking, reconnaissance automatique de plaque minéralogique, gestion connectée des parcs de stationnement, autant d'exemples de services qui favorisent un parcours client plus intégré et plus fluide.



1.1.3. Favoriser la gestion des flux

À l'image des villes plus fluides, la nouvelle signalétique de nos parkings, avec jalonnement dynamique, informe et oriente les usagers pour améliorer la circulation. Ce service est connecté à l'application My Indigo pour que l'usager soit guidé jusqu'à sa place. Et pour calculer ses temps de trajets, My Indigo est aussi dotée d'un système de suivi en temps réel qui permet à l'utilisateur d'optimiser son temps de mobilité.



1.2. Nos engagements

En tant que leader de notre secteur, nous nous engageons à répondre avec exigence aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

1.2.1. Une responsabilité d'employeur

Egalité des chances

La composition des effectifs d'Indigo reflète une grande variété d'âges, de profils et de métiers. Nous maintenons et favorisons cette ouverture à travers une politique d'égalité des chances et de lutte contre toute forme de discrimination à l'embauche et dans les relations au travail.

Prévention santé sécurité

Au sein d'Indigo, des campagnes de sensibilisation sont par ailleurs déployées auprès de l'ensemble du personnel pour prévenir les risques professionnels. Des actions spécifiques avec les managers opérationnels sont mises en œuvre pour les inciter à porter en permanence sur leur site un regard averti quant à tout risque ou danger potentiel pour les salariés et à être proactif en matière d'information à destination des clients et autres usagers de nos parcs.

Formation

En matière de formation, nous avons innové en créant des écoles des métiers du stationnement. Bien équipées, reconnues et diplômantes, elles permettent à nos salariés d'évoluer durablement dans leur parcours professionnel et de garantir une qualité de services à nos clients.

1.2.2. Une responsabilité d'entreprise

Dès la conception d'un ouvrage, nous proposons un travail approfondi sur toutes les composantes du projet (éclairage, matériaux, parcours véhicule) pour réduire de manière significative son empreinte environnementale. Cette exigence se poursuit par un programme d'exploitation écoresponsable (consommation énergétique optimisée, dispositif de tri sélectif, produits d'entretien éco-labellisés). Pour aller plus loin, nous soutenons l'électromobilité et installons des bornes de recharge ou des points de véhicules électriques dans les parcs.

Notre politique d'achat reflète également nos engagements sociaux et environnementaux. Nos fournisseurs s'engagent à respecter la Charte d'engagement de performance globale des fournisseurs Indigo qui précise nos valeurs en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Une charte Propreté Eco-durable est partagée avec nos prestataires de nettoyage.

1.2.3. Une responsabilité de proximité et citoyenne

Partenaire des villes, collectivités, hôpitaux, universités, Indigo est partie prenante du tissu social. Pour une très large part, ses emplois sont liés à l'exploitation des sites de stationnement dont la gestion lui est confiée. Sa présence bénéficie de fait en priorité aux bassins d'emplois locaux dans lesquels se situent les stationnements sur voirie et les parcs qu'Indigo exploite. Ces derniers nécessitent également l'intervention d'entreprises souvent locales pour leur construction puis pour leur entretien, soutenant là encore l'activité localement. Enfin, ils constituent l'un des éléments de la chaîne de mobilité urbaine et concourent naturellement ou via des actions ciblées à l'attractivité des centres villes en favorisant le maintien de commerces et d'emplois.

Indigo soutient enfin, par des moyens logistiques, humains ou financiers, des programmes d'action sociale déployés par les collectivités et associations en vue de faciliter l'accès à l'emploi, le logement et la mobilité des personnes en difficulté.

1.3. Notre histoire

Né de la fusion de SOGEPARC et de Parcs GTM, VINCI Park a été créé en 2001. À la suite de l'ouverture du capital de l'entreprise en 2014, VINCI Park devient Indigo en novembre 2015.

1960 – 1970
Les premières constructions en ouvrage, invention du modèle concessif

1962 – GTM construit sous l'esplanade des Invalides son premier parc de stationnement France. Il ouvre en 1964.

1964-1970 – Plusieurs grands parcs parisiens sont construits : le parking George V en Malesherbes-Anjou en 1966, Haussmann-Berri en 1967 et le parc Joffre Ecole Militaire en 1969.

1968 – Création de SOGEPARC.

1975 – SOGEPARC se déploie à l'international, au Luxembourg

1980 – 1990
Construction et essor à l'international – un développement fulgurant

Années 1990 – Construction de nouveaux parcs en France avec notamment Narbonne, qui ouvre en 1987 et celui de la Préfecture à Marseille, mis en service en 1994.

1992 à 1996 – Un grand parc de stationnement parisien est construit chaque année : Printemps Haussmann en 1992, Champs Elysées en 1993, Hoche en 1994, Saint-Michel en 1995 puis Edouard VII en 1996

1996 – La SEPADEF assure la gestion et l'exploitation des parkings du quartier d'affaires de Défense, soit un total de 23 000 places.

1995-1999 – SOGEPARC se développe à l'international : Espagne en 1995, puis Suisse en 1997. Parcs GTM se déploie à Londres ainsi qu'au Chili et au Québec

1999 – Un premier défilé de mode a lieu à Compiègne le 2 octobre 1999. Le parc stationnement devient un lieu événementiel.

2001-2014
Le développement des services et de l'innovation

2001 – Fusion de GTM et de SOGEPARC et naissance de VINCI.

2001 – Mise en place de nouveaux services au sein des parcs de stationnement : prêt vélos, prêt de parapluies, mise à disposition de cabas et de poussettes.

2001-2010 – VINCI Park intensifie sa présence à l'international : développement en 2003, première implantation en Slovaquie en 2004, puis aux États-Unis en 2007 ainsi qu'au Qatar en 2010.

2004 – Création de l'École VINCI Park, premier établissement de formation aux métiers stationnement.

2006 – Lancement de Radio VINCI Park dans les parkings en France.

2010-2015 – VINCI Park intègre des services innovants à ses solutions de parking : centre mobilité dans le parking Lobau-Rivoli ; location de vélos à assistance électrique

en partenariat avec Green On ; installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ; dématérialisation des tickets grâce à la technologie NFC à Caen.

2011 – Création du premier Centre de Télé-Opération en France, qui sera ensuite opérationnel dans plusieurs pays comme au Brésil, au Luxembourg et au Royaume-Uni.

2013 – Lancement de l'application My VINCI Park, avec la fonctionnalité de paiement mobile en voirie.

2013 – VINCI Park prend une participation dans la société brésilienne Moving au Brésil.

2014 – VINCI Park ouvre son capital. Ardian, Crédit Agricole Assurances et VINCI créent société commune qui détient 100 % du capital de VINCI Park.

De 2015 à aujourd'hui
Une expérience client connectée, simplifiée et personnalisée

5 novembre 2015 : VINCI Park devient Indigo.

2015 – VINCI Park rénove intégralement le parking de la Cité des Sciences qui devient un de nouvelle génération à la fois innovant et connecté.

2015 – Lancement d'une offre de parking partagé dans 3 parcs parisiens.

2015 – Mise en place du guidage géolocalisé via l'application Indoor dans le parc Cité Sciences, à Paris en France.

2015 – VINCI Park devient Indigo et se positionne comme le réseau de stationnement le plus complet et le plus développé au service de la mobilité individuelle.

INDIGO
PLACE AU FUTUR

1.4. Notre actionnariat

La société Infra Park S.A.S. (antérieurement dénommée Infra Foch S.A.S.) détient près de 100% du capital de Indigo Infra S.A. (antérieurement dénommée VINCI Park S.A.). Infra Park S.A.S. est indirectement détenue à hauteur de près de 49,2% par des fonds d'investissement gérés par Ardian, à hauteur de près de 49,2% par Crédit Agricole Assurances via sa filiale Predica et pour le solde par le management du groupe. Ardian et Crédit Agricole Assurances entendent poursuivre le développement du groupe, en s'appuyant sur son management. Ce projet vise particulièrement à accroître la présence du groupe sur les marchés en forte croissance, notamment en Amérique du Nord, en Amérique Latine et en Asie, tout en affirmant sa position de leader en France et en Europe.

PRESENTATION GENERALE

Le parc de stationnement Grands Hommes à BORDEAUX est exploité par la société du Parking des Grands Hommes, une société du groupe INDIGO, dans le cadre d'un contrat de concession en date du 14 juin 1988.

La capacité totale de l'ouvrage est de 454 emplacements (dont 10 places PMR), répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées.

L'exploitation courante des équipements est assurée, sous l'entière responsabilité de la Société du Parking des Grands Hommes, par la société INDIGO Park, filiale du groupe INDIGO dédiée à l'exploitation.

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par Jean-Christophe DUCHANGE, Responsable de District, assisté de 3 agents d'exploitation, sous la supervision du Directeur de Secteur, Eric GRAND et de Marc WENCEL, Directeur Régional.

L'équipe du parc bénéficie, par ailleurs, des compétences et de l'assistance de la Base Locale d'Intervention déployées par INDIGO à Bordeaux pour assurer la gestion de ses parcs de stationnement. Elle comprend notamment, un agent de maintenance en charge d'exécuter les travaux d'entretien du site et d'un agent en charge de la qualité de l'ouvrage qui veille au bon état de propreté des parcs.

Cette équipe, assistée des services fonctionnels du siège d'INDIGO basé à Paris La Défense, assurent :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- les relations avec l'autorité délégante,
- la gestion administrative et financière de l'exploitation.

2. COMPTES DE LA DELEGATION

2.1 Tarification du parc

La tarification en vigueur au 31/12/2018 s'établit comme suit :

Tarifs horaires

Durée de stationnement	TARIF JOUR De 8h00 à 20h00				FORFAIT NUIT De 20h00 à 8h00			
	Pas (15 min)			Prix TTC [1]	Pas (15 min)			Prix TTC [1]
	De	à	Valeur		De	à	Valeur	
De 0 min à 15 min	0	15	0,60 €	0,60 €	0	15	1,20 €	1,20 €
De 15 min à 30 min	15	30	0,60 €	1,20 €	15	30	1,30 €	2,50 €
De 30 min à 45 min	30	45	0,60 €	1,80 €	30	45	1,30 €	3,80 €
De 45 min à 60 min	45	60	0,20 €	2,00 €	45	60	1,00 €	4,80 €
De 1h00 à 1h15	60	75	0,90 €	2,90 €	60	75	- €	4,80 €
De 1h15 à 1h30	75	90	0,80 €	3,70 €	75	90	- €	4,80 €
De 1h30 à 1h45	90	105	0,70 €	4,40 €	90	105	- €	4,80 €
De 1h45 à 2h00	105	120	0,20 €	4,60 €	105	120	- €	4,80 €
De 2h00 à 2h15	120	135	1,00 €	5,60 €	120	135	- €	4,80 €
De 2h15 à 2h30	135	150	0,30 €	5,90 €	135	150	- €	4,80 €
De 2h30 à 2h45	150	165	0,30 €	6,20 €	150	165	- €	4,80 €
De 2h45 à 3h00	165	180	0,30 €	6,50 €	165	180	- €	4,80 €
De 3h00 à 3h15	180	195	0,90 €	7,40 €	180	195	- €	4,80 €
De 3h15 à 3h30	195	210	0,30 €	7,70 €	195	210	- €	4,80 €
De 3h30 à 3h45	210	225	0,30 €	8,00 €	210	225	- €	4,80 €
De 3h45 à 4h00	225	240	0,30 €	8,30 €	225	240	- €	4,80 €
De 4h00 à 4h15	240	255	0,80 €	9,10 €	240	255	- €	4,80 €
De 4h15 à 4h30	255	270	0,40 €	9,50 €	255	270	- €	4,80 €
De 4h30 à 4h45	270	285	0,30 €	9,80 €	270	285	- €	4,80 €
De 4h45 à 5h00	285	300	0,30 €	10,10 €	285	300	- €	4,80 €
De 5h00 à 5h15	300	315	0,80 €	10,90 €	300	315	- €	4,80 €
De 5h15 à 5h30	315	330	0,30 €	11,20 €	315	330	- €	4,80 €
De 5h30 à 5h45	330	345	0,40 €	11,60 €	330	345	- €	4,80 €
De 5h45 à 6h00	345	360	0,30 €	11,90 €	345	360	- €	4,80 €
De 6h00 à 6h15	360	375	0,80 €	12,70 €	360	375	- €	4,80 €
De 6h15 à 6h30	375	390	0,30 €	13,00 €	375	390	- €	4,80 €
De 6h30 à 6h45	390	405	0,30 €	13,30 €	390	405	- €	4,80 €
De 6h45 à 7h00	405	420	0,40 €	13,70 €	405	420	- €	4,80 €
De 7h00 à 7h15	420	435	0,40 €	14,10 €	420	435	- €	4,80 €
De 7h15 à 7h30	435	450	0,40 €	14,50 €	435	450	- €	4,80 €
De 7h30 à 7h45	450	465	0,40 €	14,90 €	450	465	- €	4,80 €
De 7h45 à 8h00	465	480	0,40 €	15,30 €	465	480	- €	4,80 €
De 8h00 à 8h15	480	495	0,50 €	15,80 €	480	495	- €	4,80 €
De 8h15 à 8h30	495	510	0,40 €	16,20 €	495	510	- €	4,80 €
De 8h30 à 8h45	510	525	0,40 €	16,60 €	510	525	- €	4,80 €
De 8h45 à 9h00	525	540	0,40 €	17,00 €	525	540	- €	4,80 €
De 9h00 à 9h15	540	555	0,40 €	17,40 €	540	555	- €	4,80 €
De 9h15 à 9h30	555	570	0,50 €	17,90 €	555	570	- €	4,80 €
De 9h30 à 9h45	570	585	0,40 €	18,30 €	570	585	- €	4,80 €
De 9h45 à 10h00	585	600	0,40 €	18,70 €	585	600	- €	4,80 €
De 10h00 à 10h15	600	615	0,40 €	19,10 €	600	615	- €	4,80 €
De 10h15 à 10h30	615	630	0,40 €	19,50 €	615	630	- €	4,80 €
De 10h30 à 10h45	630	645	0,50 €	20,00 €	630	645	- €	4,80 €
De 10h45 à 11h00	645	660	- €	20,00 €	645	660	- €	4,80 €
De 11h00 à 11h15	660	675	- €	20,00 €	660	675	- €	4,80 €
De 11h15 à 11h30	675	690	- €	20,00 €	675	690	- €	4,80 €
De 11h30 à 11h45	690	705	- €	20,00 €	690	705	- €	4,80 €
De 11h45 à 12h00	705	720	- €	20,00 €	705	720	- €	4,80 €

TARIFS ABONNMENTS		
	Abonnement Nuit 20h à 8h00	Abonnement illimité 24h/24h
Mensuel	**55 €**	**130 €**
Trimestriel		**390 €**
Annuel		**1 560 €**
Prélévément mensuel automatique		**1 462 €**

2.2. Etat récapitulatif des recettes TTC

L'état récapitulatif des recettes TTC (document statistique) est joint en annexe 1. Il décrit, mois par mois, l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnés, des recettes horaires, abonnés et autres, comparée à l'exercice précédent.

Au global, le chiffre d'affaires du parc des Grands Hommes s'établit en baisse de 3 % à 2 032 481 € TTC.

La fréquentation horaire payante représente 243 670 visiteurs en 2018, contre 266 601 en 2017, soit une baisse de 8,6 %.

Le ticket moyen s'établit à 6,21 € TTC en retrait (-3,4%) par rapport à l'exercice précédent. Le transfert des recettes diverses (forfaits Hôtel, notamment) de la recette horaire vers la recette pré-vendue explique la forte progression de ce poste en 2018 de plus de 340%.

La fréquentation abonnés représente une moyenne de 263 abonnés en 2018, contre 251 en 2017, soit une hausse de 4,9 %. La recette correspondante est en hausse de 8,0 %.

Le tarif « Nuit », particulièrement attractif, continue de séduire une clientèle désireuse de passer sa soirée en centre-ville.

Un partenariat a été mis en place avec les principaux hôtels de centre-ville depuis août 2012, afin de proposer à leurs clients des tarifs préférentiels applicables selon la durée de leur séjour. Ce partenariat est nommé « un Parking pour votre Hôtel ». En 2018, 6480 clients ont bénéficié de cette offre contre 7825 en 2017.

Enfin, pour satisfaire la demande des clients les plus fidèles, le paiement par carte à décompte rechargeable a été mis en place. Cette carte rechargeable permet à nos clients de rentrer et sortir sans passer par les caisses automatiques.

2.3 Compte-rendu financier

Le compte de résultat de la délégation, pour l'année 2018, est joint en annexe 2.

Le résultat s'entend avant rémunération des capitaux propres engagés et impôts sur les sociétés.

3.1 ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1 Qualité de l'accueil et confort de la clientèle

L'accueil de milliers de clients horaires et de plusieurs dizaines d'abonnés dans le parking Grands Hommes nécessite la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces.

Nos agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant un accueil des clients :

- L'entretien des accès piétons et des espaces accueil et le nettoyage des tâches d'huile sont effectués quotidiennement ;
- Les dégradations dues aux actes de vandalisme et les salissures sont réparées dans un minimum de temps ;
- Toute réclamation, quel qu'en soit l'objet, est traitée sans tarder. Une solution adaptée est apportée à chaque situation ;
- La gestion des flux importants de véhicules nécessite une attention soutenue pour permettre un accès facile et assurer une rotation optimale ;
- Un traitement rapide et performant des demandes d'abonnement permet de satisfaire le maximum de clients ;
- Informer les usagers sur les moyens de règlements mis à leur disposition et leurs modalités d'utilisation (Carte Total GR, Caisses automatiques, Badge Liber'T) ;
- Assurer la meilleure accessibilité possible des usagers et garantir une rotation optimale des places de stationnement ;
- Ecouter et apporter des renseignements clairs et précis en face à face ou par voie d'interphone aux clients ;
- Faire preuve de compréhension et de sens commercial dans les situations les plus complexes ;
- Surveiller l'espace de stationnement par le biais de rondes régulières ;
- Faire respecter le règlement intérieur du Parc.



Exploitation - Qualité, confort, sécurité

Le parking Grands Hommes offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable.

Nons considérons le parking comme un espace de transition entre 2 modes de déplacement : la voiture et la marche à pied. C'est pourquoi nous avons développé une plate-forme de services gratuits de nature à faciliter la vie du piéton et rendre plus agréable la perception du parking.



Contrôles Qualité



Numéro Azur



Culture



Accès aux personnes à mobilité réduite



Télépéage

Plus que des places de parking, le Parc Grands Hommes, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Le hub de services

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, le parc Grands Hommes propose sa plate-forme des services gratuits.

Horaires d'ouverture
Le parc de stationnement Grands Hommes est ouvert 24/24 7/7 afin de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. S'il est fermé la nuit, l'accès piéton reste néanmoins accessible aux clients munis de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.



Le prêt de parapluie
Les jours d'intempéries, l'automobiliste qui se gare peut demander à l'espace accueil de se faire prêter un parapluie durant le temps de son stationnement. Il remet son ticket d'entrée qui lui sera rendu à son retour au parc, en échange de la restitution du parapluie.



Le prêt de cabas
De façon identique au service parapluie, les clients du parc peuvent emprunter gratuitement un panier ou un caddie® le temps de leur stationnement. Utile pour faire les courses en centre-ville.



Le kit de dépannage
En cas de panne de son véhicule (batterie à plat, pneu crevé …), tout client peut bénéficier de l'assistance du personnel d'exploitation du parking (prêt de booster de démarrage, de bombe anti-crevaison, appel d'un dépanneur …).





Radio INDIGO
Basée sur une technologie de web radio, elle est disponible à la fois dans les parkings en ouvrage mais aussi à partir de son Smartphone ou du site internet.
S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle vous permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir les événements - sportifs ou culturels - qui font l'actualité du quartier des Grands hommes, d'alerter sur la tenue de travaux ou d'un événement extraordinaire.

Vos messages peuvent être diffusés selon des stratégies "mono-parking" ou plus globale.

Au-delà de la playlist du programme en haute qualité, cette nouvelle plate-forme propose également des points réguliers sur l'actualité de la musique classique et sur vos événements. Tous les messages diffusés dans vos parkings seront ainsi directement intégrés dans l'ensemble de ces outils.
Il est également possible d'utiliser Radio Indigo comme outil de promotion des événements culturels, de la politique de tourisme, grâce à la diffusion de messages dans d'autres villes françaises ou étrangères et dans lesquelles INDIGO est présent.

Le kiosque de presse gratuite
Un présentoir de presse est mis à disposition des clients des parkings, lesquels pourront bénéficier gratuitement, grâce à différents partenariats mis en place par notre société, de plusieurs titres de presse gratuits et/ou payants (presse généraliste, économique, sportive, loisirs …)

Les moyens de paiement

Carte Total GR
Pour faciliter la vie des professionnels, Indigo propose dans le parc le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte, le stationnement consommé chez INDIGO est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



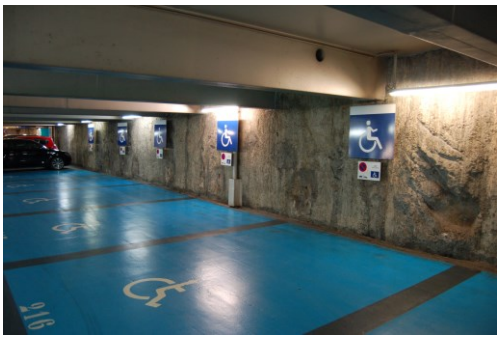
Cartes Bancaires
Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi INDIGO le propose dans le parc et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.

Télépéage – Badge Liber't
Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, le parc des Grands Hommes a adopté le Télépéage par badge Liber't. Déjà utilisé pour les péages d'autoroutes, le Télépéage permet un appréciable gain de temps en offrant à ses 2.500.000 détenteurs de payer en une fois, chaque mois, leurs péages d'autoroutes et leur temps de stationnement consommé dans les différents parcs où ils ont utilisé ce moyen de paiement.

Accueil des personnes à mobilité réduite

Le parc Grands Hommes attache une grande importance au fait de faciliter l'accès au stationnement et à ses services pour les personnes à mobilité réduite.
Lors des travaux réalisés dans le parc des efforts spécifiques sont faits pour améliorer les conditions d'accueil en supprimant, autant qu'il est possible, les obstacles physiques que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. L'ergonomie des places de stationnement qui leur sont réservées fait l'objet d'un soin particulier.





La loi du 11 février 2005 a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de "tous à tout". Deux aspects ont particulièrement été mis en avant lors de sa rédaction:

- L'accessibilité "de tous" en prenant en compte tous les types de handicap ;
- L'accessibilité "à tout" en développant le thème de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports.

En date du 23 septembre 2015, l'ouvrage a été déclaré accessible aux personnes en situation de handicap.



La télé-opération à distance

En dehors des heures de présence du personnel sur site ou en cas d'indisponibilité du personnel (maintenance, accueil d'un usager, …) les systèmes de phonie, d'alarmes techniques et de vidéo ainsi que les installations de péage et de contrôle d'accès de nos parcs sont directement reliés au Centre National de Télé-Opération (CNTO) d'INDIGO.

Cette centralisation sur la GTC permet également d'assurer la surveillance et la supervision des parcs de stationnement à toute heure et à tout moment, activités qu'INDIGO regroupe sous le terme de Télé-opération.

En effet, pour améliorer la gestion des alarmes et l'information de la Clientèle, INDIGO a développé un Système d'Aide à l'Exploitation (S.A.E). Nos parcs de stationnement sont donc équipés d'une box informatique permettant de téléopérer à distance :

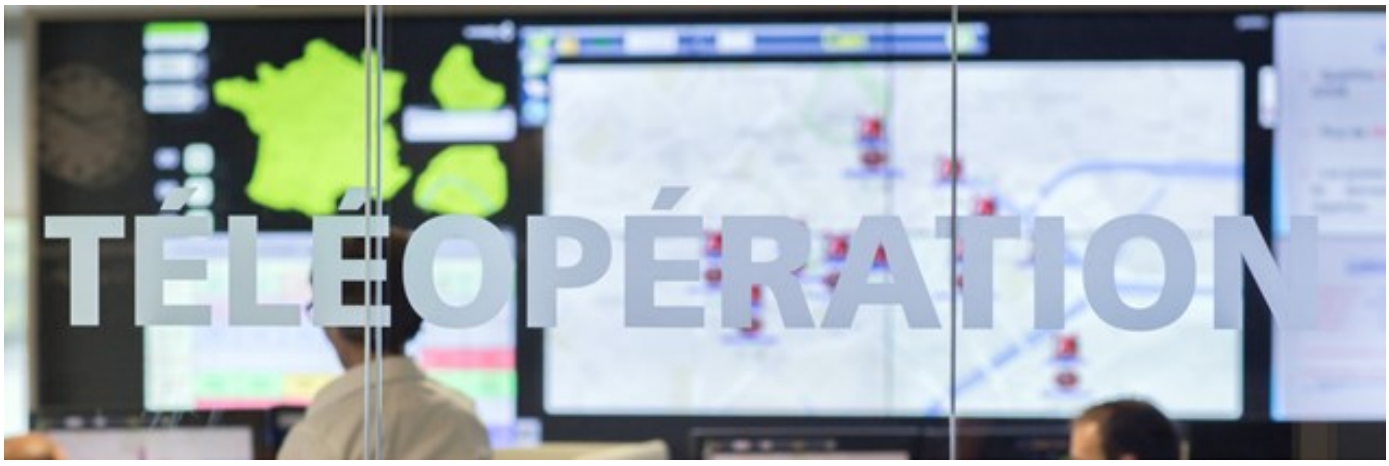
- les alarmes technique (alimentation électrique, pompes de relevage, intrusion, effraction caisse automatique …) ;
- la vidéosurveillance ;
- les commandes principales des équipements de péage et contrôle d'accès ;
- l'interphonie (points de phonie situés sur les bornes d'entrée / sortie et sur les caisses automatiques, accès piétons).

Lorsque le personnel d'exploitation n'est pas présent sur le site 24h/24, toutes les alarmes techniques ou informations relatives à la sécurité sont reprises :

- défaut d'alimentation électrique ;
- défaut des pompes de relevage ou dépassement de niveau d'eau maxi dans la fosse de relevage ;
- défaut des ascenseurs ;
- défaut de ventilation ;
- défaut du contrôle d'accès ;
- détection incendie.

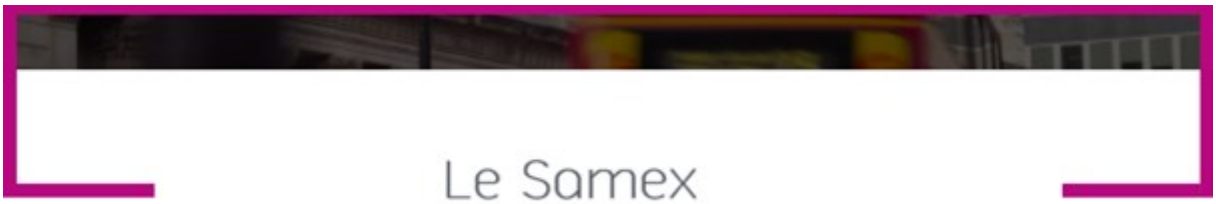
L'ensemble des évènements (alarme, appel, intervention, panne, …) est tracé et centralisé par le Système d'Aide aux Consignes (S.A.C.) :

- Chaque information reçue déclenche une fiche de consigne spécifique permettant à l'opérateur de la traiter immédiatement et efficacement.
- Chaque évènement est tracé par nature, horaire, durée, délai d'intervention, délai de résolution.
- Ces informations sont accessibles en temps réel aux équipes d'exploitations locales ainsi qu'aux équipes du siège.



L'Opérateur du CNTO peut ainsi :

- recevoir un appel provenant d'un client depuis une borne d'interphonie,
- localiser ce client, puisqu'il dispose, sur son écran, des plans du parc (plans en 3D et en couleurs, dont l'ergonomie et la lisibilité ont été particulièrement soignées, avec localisation de tous les points de passage et équipements importants du parc et identification visuelle du point de phonie depuis lequel l'appel est effectué),
- visualiser le client grâce à la vidéosurveillance,
- converser avec ce client dans de très bonnes conditions d'audition (liaison à haut débit sécurisée),
- effectuer les opérations courantes : ouverture de barrière pour un abonné ayant oublié son badge, ouverture d'une porte d'entrée piéton (pour un client horaire ayant oublié son ticket dans son véhicule…),
- faire intervenir l'astreinte ou l'équipe technique en cas de problème ou de dysfonctionnement.



Le Samex

Le Système d'Aide à la Maintenance et à l'Exploitation

Depuis le début de l'année 2017, INDIGO a doté le parking des Grands Hommes, d'un outils de reporting et de ticketing connecté à destination des personnels mobiles (technique et d'exploitation) de la BLI.

Le SAMEX dipose de la fonctionnalités suivantes :

- Planification et de suivi des rondes effectuées sur le site
- Gestion des incidents (e-ticketing)
- Dispositif d'Alarme du Travailleurs Isolé (DATI) - Géolocalisation
- Planification de tâches,
- Reporting, analyse et création de compte rendu

Cet outil innovant et intuitif est hébergé sur une plate-forme en mode SAAS permettant à l'ensemble des utilisatueurs d'accéder depuis n'ipmporte quel terminal relié à internet, aux activités enregistrées.

La mise en œuvre du SAMEX, sous la supervision du Responsable de la BLI, à permis d'améliorer considérablement le temps de traitement des incidents notifiés par l'exploitation, d'en assurer le suivi, la traçabilité et la résolution.

Ainsi en 2018 au Parc des Grands Hommes :

- 93 Rondes « Fonctionnement » ont fait l'objet d'un reporting ;
- 669 Rondes « Parcours Clients » ont été réalisées.



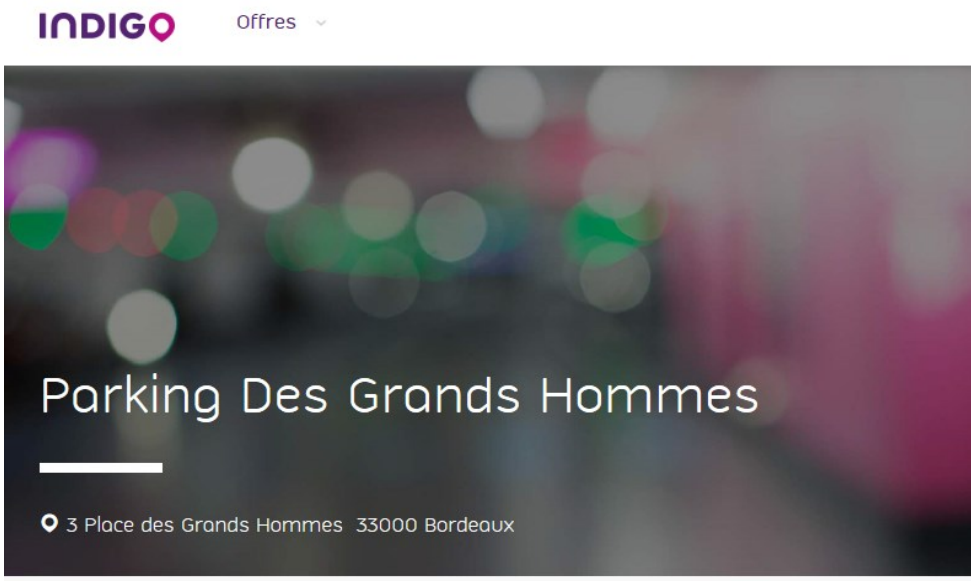
Le parking connecté

Site Internet

La clientèle doit pouvoir s'informer facilement sur les parcs de stationnement ; INDIGO propose donc de nombreux outils de communication.

Un site internet permettant de repérer les parkings, de connaître les services et de s'abonner rapidement et facilement.

Tout ce que vous voulez savoir sur INDIGO se trouve sur **www.parkindigo.fr**



En parallèle d'une refonte graphique et d'un parcours client beaucoup plus fluide, le site offre les nouveautés suivantes:

- Une recherche parking optimisée avec l'application de filtres (type d'abonnement, services proposés au sein des parkings, ...) ;
- Une ouverture du site aux professionnels ;
- La gestion des codes promotion dans le panier ;
- Un parcours d'achat sur mesure avec l'intégration d'un configurateur d'offre permettant ainsi d'accompagner le client dans sa recherche d'abonnement ;
- Un espace client plus complet permettant notamment la régularisation des rejets de paiement aussi bien pour les abonnements en paiement CB mensuel, qu'en prélèvement.

Le site lui-même devient un espace de service puisqu'il comporte un volet interactif conçu à l'attention des clients : il permet en effet aux automobilistes de se renseigner sur les possibilités de stationnement par ville.
Sans même se rendre sur place, le client peut planifier et organiser son déplacement dans une ville inconnue. En cela, le site apparaît non plus seulement comme une vitrine de l'entreprise mais bien comme un outil au service de l'internaute.
Le site Internet a pour vocation de générer du trafic dans nos parkings.
INDIGO se positionne alors comme un partenaire de la ville et de sa politique culturelle et commerciale.



L'application Park Indigo

Au-delà de simples places de parking, Indigo a pour ambition de proposer des services qui facilitent la mobilité individuelle et le stationnement en ville. Elle s'appuie sur une offre personnalisée et numérique et sur une modernisation continue de nos installations.

Une dématérialisation, au service de l'utilisateur comme du délégant.

L'excellence technologique et opérationnelle doit se mettre au service de l'utilisateur comme du délégant. Le parking connecté s'inscrit dans une démarche de dématérialisation qui vise à simplifier, fiabiliser et sécuriser les échanges. C'est pourquoi Indigo a équipé une grande partie de ses parcs de stationnement d'outils numériques tels que des caméras de reconnaissance de plaques d'immatriculation (LPM), des lecteurs QR-codes et des spots NFC. Le parking connecté, dont les flux d'informations sont dématérialisés, améliore la qualité de l'expérience utilisateur et renforce la sécurisation des recettes.

Afin d'accompagner le client dans son parcours, Indigo développe et met à jour régulièrement son application Park Indigo. En offrant des services de localisation de parkings, de paiement mobile ou encore de géolocalisation in situ dans certains parcs, l'entreprise met en œuvre le parking intelligent connecté à l'utilisateur.

Indigo choisit OPnGO et renforce son offre digitale

En 2017, l'offre digitale d'Indigo s'est enrichie via la plateforme de réservation en ligne OPNGO.

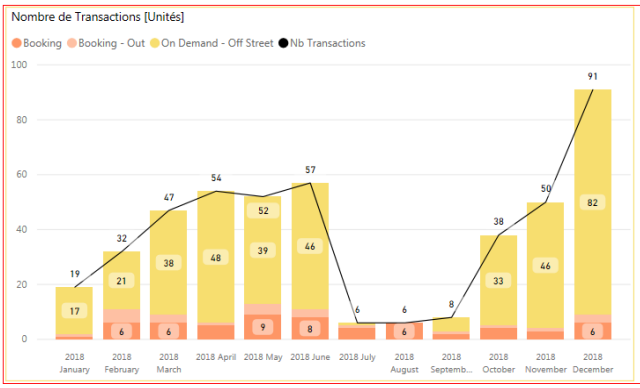
Depuis plus de 50 ans, Indigo innove pour faire du stationnement un outil au service d'une gestion optimisée de l'espace public et des mobilités individuelles, mettant ainsi l'efficacité du stationnement au cœur de sa réflexion. Pour améliorer la vie des automobilistes et répondre aux attentes des collectivités, Indigo lance une nouvelle offre de stationnement digitalisée, au travers de son partenaire OPnGO.

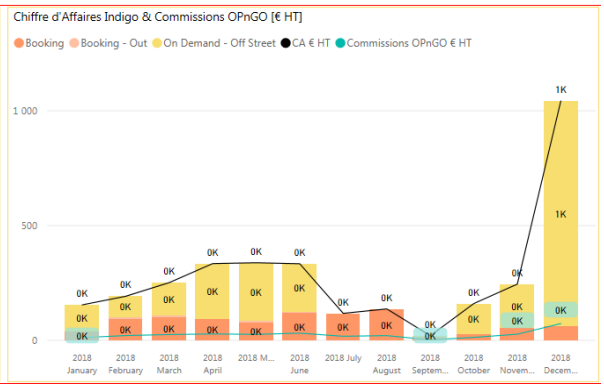
Indigo et OPnGO proposent désormais aux automobilistes l'offre de stationnement digitale la plus complète du marché intégrant des parkings publics, de la voirie et des parkings privés partagés.

Concrètement, l'usager n'a qu'à entrer l'immatriculation de son véhicule et à enregistrer sa carte bancaire sur l'appli pour pouvoir réserver, à l'avance (une heure avant minimum) l ou juste avant d'entrer dans le parking, sans avoir à passer par la caisse ni à s'arrêter aux barrières. Pour les parkings publics déjà équipés de caméras capables de lire les plaques, OPnGO se connecte au système existant. Pour les parkings privés, il installe un dispositif connecté qui permet à ses clients d'ouvrir la porte du parking où ils ont réservé une place en un clic.

L'application OPnGO est téléchargeable gratuitement sur IOS, Android, et depuis **opngo.com**

En 2018, sur le parc des Grands Hommes ont été enregistré **460 transactions OPnGO pour un chiffre d'affaires de 3 992,52 € HT.**





Nous contacter

Les clients ont aujourd'hui un besoin légitime de s'exprimer pour faire notamment part de leurs suggestions, remarques, réclamations ou encore demander des renseignements.
INDIGO a créé, il y a 10 ans, un service relations clients. Nos clients peuvent nous contacter par :

Courrier : Indigo
Tour Voltaire – 1 place des Degrés
92800 PUTEAUX / LA DEFENSE
Internet : service.clients@parkindigo.com
Téléphone : n° AZUR 810 26 3000 – 24h/24 – 7j/7
Application Smartphone

Les appels du numéro Azur sont analysés, une réponse est systématiquement apportée et l'analyse régulière des remontées ainsi collectées permet d'améliorer la qualité du service.





Sur les 12 derniers mois, le n°AZUR 0 810 26 3000 a traité **64 186 appels** pour la France, **dont 20 pour le Parc des Grands Hommes.** Ces appels ont trait principalement aux besoins d'informations de nos clients sur les tarifs applicables et les modalités d'abonnements



La formation et le Campus Indigo

Plan de formation

La formation est tout particulièrement orientée sur l'accueil et la relation commerciale pour que les équipes INDIGO adoptent un fonctionnement, une organisation et une attitude en droite ligne avec la stratégie commerciale et marketing de l'entreprise. Chaque employé d'INDIGO, quel que soit son niveau hiérarchique, reçoit, a minima, une formation sur ce thème au sein Du Campus INDIGO.

Ces formations sont dispensées au sein du Campus, soit au siège à Paris La Défense, soit au sein d'un des 5 parkings école de France.

L'encadrement (directeurs régionaux, directeur de secteur, responsables de district) suit un cycle de formation axé sur le management des équipes, le dynamisme commercial et la gestion de la relation client.

Cette école joue également un rôle d'ascenseur social en détectant les employés à fort potentiel. Ceux-ci suivent alors un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'une durée de neuf mois (commercial, management, droit social, assurances, gestion commerciale). Au terme de la formation, un diplôme de manager d'exploitation leur est remis. Ils font l'objet d'un suivi particulier de la part du service RH, afin de leur permettre d'évoluer vers un poste correspondant aux connaissances et compétences acquises et ceci au cours de l'année suivant l'obtention du CQP.

Le campus INDIGO dispense également des formations techniques et réglementaires (entretien des équipements, matériels de péage et de contrôle d'accès, sécurité et protection incendie, gestion commerciale,).

Quart d'heure Sécurité

Pour ancrer l'attitude prévention santé sécurité INDIGO met en place les « ¼ heure sécurité ». Ce moyen de communication efficace permet la transmission des informations, la gestion des retours et le traitement des problèmes santé sécurité identifiés.

Le fait de réunir dans un temps très court notre personnel permet de s'assurer de la compréhension des messages transmis et d'aller également au-delà d'une simple transmission de consignes et d'échanges : c'est l'objet du quart d'heure santé sécurité sur le terrain.





3.2 Communication et Actions commerciales

Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser les parcs et d'en développer l'activité :

- **PARTENARIAT GALERIE MARCHANDE DES GRANDS HOMMES**

Dans le cadre d'une opération commerciale visant à promouvoir les activités de la galerie des Grands hommes, qui a débuté le 1er septembre 2017 et qui s'est poursuivie jusqu'en juin 2018, les gérants de boutiques ont pris l'initiative d'offrir 1 heure de stationnement à leurs clients et ont sollicité Indigo pour mener à bien cette opération. 3000 Chèques Parkings ont été vendus à cette occasion.

- **STATIONNEMENT DES CLIENTS SOCIETE GENERALE**

De la même façon, l'agence Société Générale du cours de l'Intendance, désireuse de faciliter le stationnement de sa clientèle, a choisi, depuis le 1er septembre 2018, le parc des Grands Hommes pour y parvenir. 125 Chèques Parkings ont été vendus au cours du dernier trimestre 2018.

- **FOIRE EXPOSITION BORDEAUX**

A l'occasion du déroulement de la foire exposition de BORDEAUX qui s'est déroulée du 12 au 21 mai 2018, les organisateurs ont souhaité promouvoir l'événement par l'intermédiaire de nos tickets de parking. Indigo s'est, bien entendu, associé à ce partenariat inédit et a fait produire 48 000 tickets qui ont été distribués par nos équipements d'entrées à compter du 13 avril 2018.

- **UN PARKING pour votre HOTEL**





Les clients des hôtels situés à proximité du Parking Grands Hommes bénéficient de tarifs préférentiels en fonction de la durée de leur séjour. Cette action commerciale s'inscrit dans une démarche plus globale relative à la promotion et au développement des activités d'affaire et de tourisme dans l'hyper centre de la ville.

En 2018, 6480 clients ont bénéficié de cette offre contre 7825 en 2017.

3.3 La mesure de la qualité

Visites mystères

Dans une optique d'amélioration constante de sa qualité, Indigo réalise des audits mystères tout au long de l'année. Pour mesurer la propreté de ses ouvrages, ainsi que la qualité du service proposé, des enquêtes mystères sont réalisées plusieurs fois par an par un cabinet externe. Ce dernier se base sur une grille qui s'aligne sur le parcours du client automobiliste et piéton et permet une attention sur tous les points jugés irritants par ce dernier.

Des appels mystères sont réalisés auprès du Centre National de Télé-Opération, du Service Clients et des Boutiques Indigo. Ces appels ont pour but d'évaluer la qualité de l'accueil, du traitement de la demande et de la prise de congé.

Les visites sont effectuées pour mesurer plusieurs critères dont notamment la propreté, l'entretien et la maintenance du parc.



Contrôles périodiques des parcs de stationnement-Bordeaux Métropole

Les CPMQ (Contrôle pour une Meilleure Qualité), diligentés par le délégant vise à permettre le déploiement d'un « plan management qualité » autour de 5 thèmes :

- Management de la qualité ;
- Services aux usagers ;
- Entretien des parcs ;
- Maintenance des équipements ;
- Protection et prévention.

La volonté d'Indigo est d'accompagner cette démarche et d'apporter les réponses et mesures correctives à chacun des contrôles effectués au travers d'un document synthétique comportant photos et explications des actions menées.



4. ANNEXES AUX CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

4.1 Descriptif des équipements gérés

Le parc de stationnement des Grands Hommes offre une capacité de 454 emplacements, répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées (séparées de la partie publique par une grille d'entrée et une autre de sortie).

Accès et sorties :

Le parc dispose de :

- 1 accès véhicules équipé de 2 chenaux Place des Grands Hommes ;
- 1 sortie véhicules équipée de 2 chenaux Rue Jean-Jacques Rousseau ;
- 2 accès piétons desservant :
  - Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon (escalier + ascenseur niveau −7 → 0),
  - Place des Grands Hommes, face rue Voltaire (escalier + ascenseur niveau −6 → 0).

Les clients ont aussi la possibilité, via les escaliers, d'accéder directement au marché municipal, au niveau −1.

Horaires d'ouverture :

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les accès piétons, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, peuvent être fermés, à certaines périodes de la nuit, par des portes dont l'ouverture est asservie à un lecteur de titre magnétique. L'accès est permanent pour les abonnés. L'accès piétons et la sortie des véhicules sont également possibles pour les clients horaires ayant conservé sur eux leur titre de stationnement.

Principaux équipements :

Les principaux équipements techniques du parc sont les suivants :

- Installations de péage et de contrôle d'accès de marque DESIGNA comprenant :
  - 2 chenaux d'entrée
  - 2 chenaux de sortie
  - 3 caisses automatiques dont une accessible aux personnes handicapées (espèces, carte bancaire, carte TOTAL GR et carte Amex)
  - 1 centrale de gestion
  - 3 équipements d'interphonie

- 1 détection incendie de marque DEF
- 1 détection CO de marque DRAEGER
- 1 ensemble de ventilateur/extracteur
- 1 groupe électrogène de marque CUMINS
- 1 ensemble de vidéo surveillance comprenant 28 caméras, 2 écrans, 1 stockeur numérique
- 1 ensemble de sonorisation de marque BOUYER
- 1 baie comprenant les équipements nécessaires au contrôle à distance du parc :
    - 1 boitier AXISAT
    - 1 écran de contrôle 19 pouces de marque NEC
    - 1 PC gestion de marque DEXIAN et son logiciel AXIOME
    - 1 Onduleur SPX 2200 de marque EATON

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection CO, des extincteurs sont réalisé dans le cadre de contrats d'entretien.

Les autres équipements sont entretenus par les équipes techniques d'INDIGO.

La vérification des installations électriques est réalisée par un bureau de contrôle.

4.2 Principaux travaux réalisés en 2018

Tout au long de l'année, le Parc Grands Hommes a fait l'objet d'une attention particulière quant à l'entretien régulier des espaces piétonniers et de stationnement par nos équipes dédiées à la qualité de l'ouvrage.
De plus notre équipe de maintenance, à travers de multiples actions à veiller particulièrement au bon état d'entretien des matériels qui équipe le parc.

Nos prestataires tels que les bureaux de contrôle, équipementier de péage et organisme de sécurité sont intervenus à notre demande afin de garantir le parfait fonctionnement de nos équipements d'accès et de sécurité.

Nos efforts en 2018, se sont principalement portés sur l'aspect sécuritaire de l'ouvrage.

- **Remplacement de la centrale CO/NO**

En janvier 2018, le parc des Grands Hommes a été équipé d'une centrale neuve de marque DRAGER en remplacement de celle devenue obsolète.



- **Mise en service et paramétrage d'un report alarme incendie**

Afin de répondre aux préconisations de la commission de sécurité, et afin d'améliorer la veille sécuritaire de l'ensemble immobilier, un report d'alarme incluant les zones de détection Incendie du parking, a été installé au PC sécurité de la galerie marchande.



- **Nettoyage du poste Haute Tension**

Sous l'égide des équipes d'ERDF, et des actions conjointes de VINCI Energie et des services maintenance d'Indigo, la cellule Haute tension du parc des Grands Hommes à fait l'objet d'une révision complète. Cette intervention a nécessité 6 heures d'interventions.



4.3 Travaux prévus en 2019

En 2019, les travaux que compte engager INDIGO auront pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité du site ainsi que les conditions d'accueil du public

Les principaux travaux d'ores et déjà prévus sont les suivants :

- Remplacement de l'ensemble des portes coupe-feu piétonnes du site ;
- Remplacement du système de radio-continuité « passif » par le système dit « actif » ;
- Remise en peinture de la numérotation des places de stationnement.

5. ANNEXES

Annexe 1 Etat récapitulatif des recettes TTC
Annexe 2 Comptes de la délégation
Annexe 3 Rapport « visite mystère »
Annexe 4 Notes financières
Annexe 5 Données patrimoniales au 31/12/2018
Annexe 6 Liasse fiscale de la SNC du Parc des Grands Hommes

INDIGO

Annexe 1

INDIGO

Tableau de bord Annuel

Document non comptable

Parc	**330004 - Des Grands Hommes,Bordeaux**
Période de référence	Décembre 2018 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

DR	Centre Sud Ouest
Fin de contrat	13/06/2021

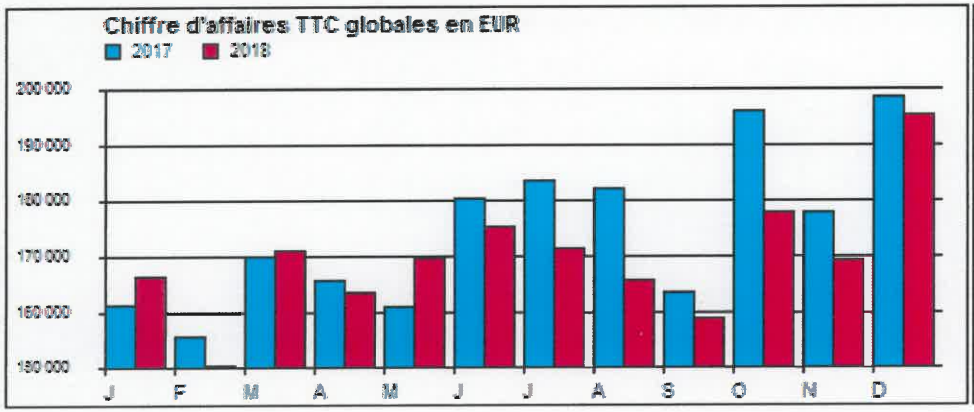
Nb places publiques	410
Nb pl. amodiées ou vendues	38
Nb pl. amodiables	12
Nb total places	448

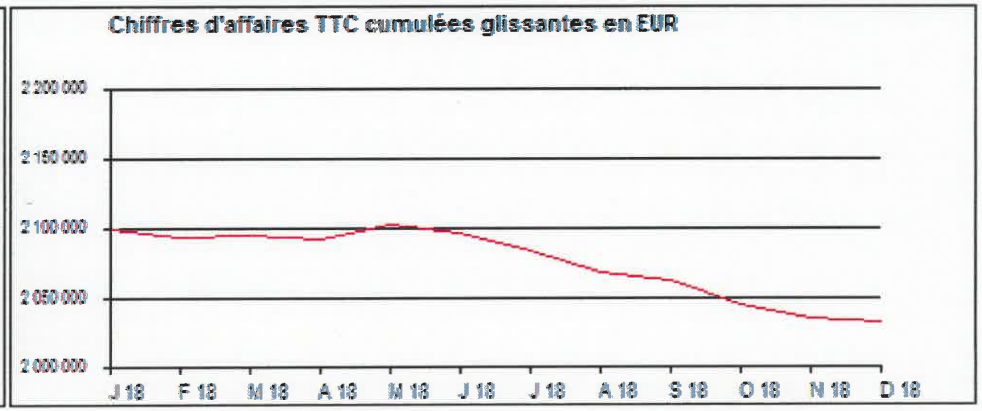
Tarif 1° heure (EUR)	1.7
Tarif abo. annuel (EUR)	1472

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC					Statistiques	
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire [1]	Abonnements [2]	locations [3]	Divers [4]	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2017/D 2018
	payantes	Gratuites										
Janvier	21 263	672	265	0	31	126 562	30 427	500	8 637	166 126	6,0	-0,3 %
Février	17 760	601	271	0	31	112 185	32 198	500	5 172	150 054	6,3	+1,9 %
Mars	21 092	909	276	0	31	129 641	32 928	500	7 870	170 939	6,1	-0,7 %
Avril	18 958	676	277	0	31	116 758	33 404	500	12 765	163 428	6,2	-6,3 %
Mai	19 809	739	274	0	31	124 569	33 400	500	11 010	169 478	6,3	-2,4 %
Juin	21 531	604	265	0	31	133 138	32 229	500	9 304	175 171	6,2	-0,3 %
Juillet	20 088	599	258	0	31	123 882	31 848	500	15 048	171 279	6,2	-9,1 %
Août	17 680	479	256	0	31	113 274	29 050	500	22 577	165 401	6,4	-18,6 %
Septembre	18 353	556	256	0	31	117 407	30 115	500	10 735	158 757	6,4	+3,7 %
Octobre	21 270	737	257	0	31	137 938	30 751	500	8 550	177 740	6,5	-9,4 %
Novembre	20 414	731	258	0	31	124 125	32 656	500	11 719	169 000	6,1	+4,4 %
Décembre	25 452	864	248	0	31	150 229	30 879	500	13 502	195 110	5,9	+2,6 %
TOTAL	243 670	8 167	3 161	0	372	1 509 709	379 884	6 000	136 888	2 032 481	6,2	-3,4 %

Rappel année 2017

D 2017	26 874	865	265	0	39	154 569	31 268	500	12 005	198 341
cumul à D 2017	266 601	9 497	3 014	0	390	1 705 729	351 657	6 000	31 099	2 094 498
var 2017/2018	-8,6 %	-14,0 %	+4,9 %		-4,6 %	-11,5 %	+8,0 %	0,0 %	+340,1 %	-3,0 %





Copyright INDIGO

15/05/2019 14:50:33

INDIGO

Annexe 2

COMPTES DU DELEGATAIRE

PARC DE STATIONNEMENT	LES GRANDS HOMMES
DELEGANT	VILLE DE BORDEAUX
DELEGATAIRE	SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES
ANNEE	2018

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2018

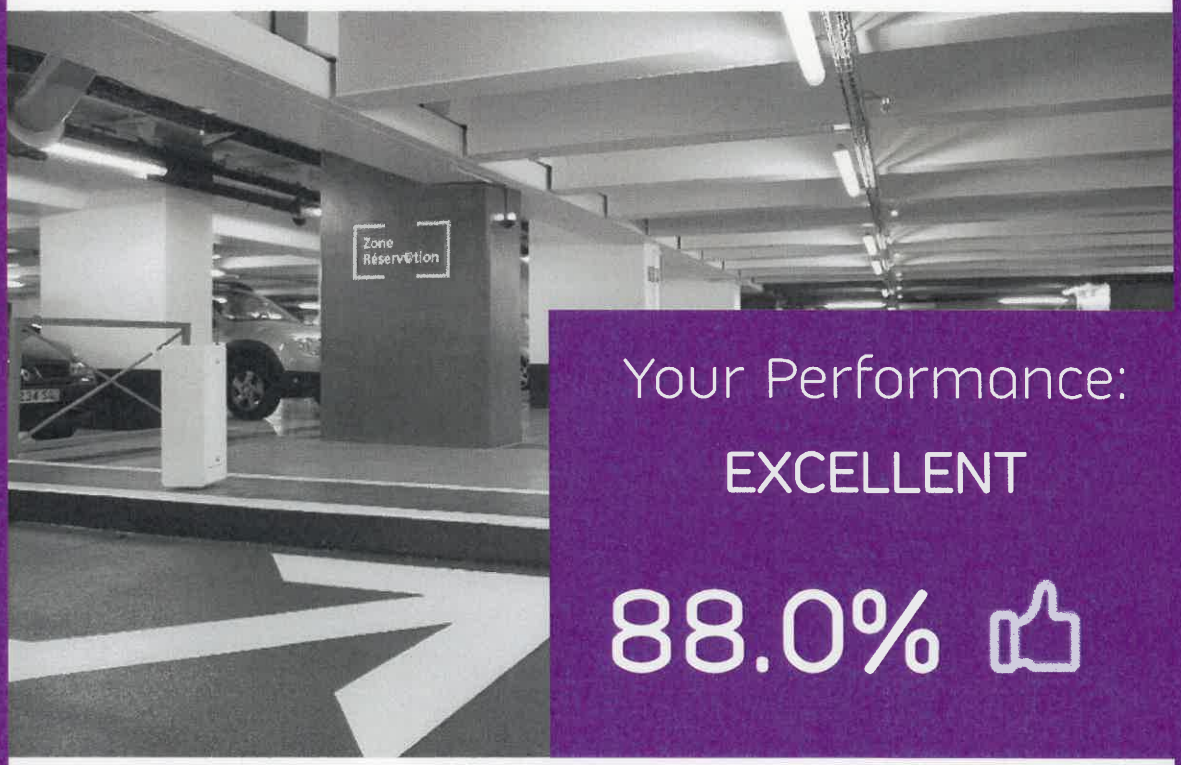
EN H.T.	Année 2017	Année 2018
Horaires parcs	1 433 896	1 372 420
Abonnés parcs	295 449	320 477
Voirie		
Garantie de recettes villes		
Prestation de services		
Activité de Contrôle		
Appels de charges amodiataires	10 018	10 165
Activités annexes	45 802	57 324
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 785 165	1 760 386
Subventions d'exploitation		
Autres Produits	7 937	9 369
Sous Total Autres Produits	7 937	9 369
Total Produits d'Exploitation	**1 793 102**	**1 769 755**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-171 310	-94 107
Personnel Contrat à Durée Determinée		
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 225	-1 327
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-3 242	-3 778
Prestations de Nettoyage		
Prestations de Gardiennage		
Sous Total Frais de Personnel	-175 777	-99 212
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-15 886	-13 800
Entretien : Contrats	-14 389	-19 781
Electricité, Fluides	-34 506	-32 890
Autres Prestations Sous Traitées		
Frais de Télécommunication	-4 502	-4 739
Location Matériel d'Exploitation	-977	-266
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-70 260	-71 476
Actions Commerciales	-1 341	-1 862
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-13 077	-15 036
Frais Administratifs et Divers	-1 022	-105
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-15 440	-17 003
Total Charges Directes d'Exploitation	**-261 477**	**-187 691**
Police d'Assurances	-10 901	-10 640
Sinistres	-1 281	-5 371
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-51 748	-79 589
Redevances Aux Concédants	-178	-332 029
Taxes et Versements Assimilés	-109 200	-98 300
Autres Charges et Provisions Courantes	-10 594	-368
Charges de Gros Entretien		
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-39 274	-38 728
Frais Généraux Siège	-120 498	-118 827
Total Autres Charges d'Exploitation	-343 674	-683 852
Total Autres Charges d'Exploitation	**-343 674**	**-683 852**
Total Charges d'Exploitation	**-605 151**	**-871 542**
Autres Charges Non Courantes		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-248 720	-247 830
Autres Provisions Non Courantes		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-248 720	-247 830
Total Charges Non Courantes	**-248 720**	**-247 830**
EBIT	**939 230**	**650 383**
Frais Financiers	-57 073	-36 936
Total Frais Financiers	-57 073	-36 936
Total Frais Financiers	**-57 073**	**-36 936**
Resultat Net avant Impot Parc	**882 157**	**613 447**

INDIGO

Annexe 3

INDIGO RAPPORT AUDIT MYSTÈRE SEPTEMBRE 2018

Des Grands Hommes - Bordeaux
2018-09 - Visites
Réseau : Indigo
Direction régionale : CSO
Secteur : Aquitaine



Your Performance:

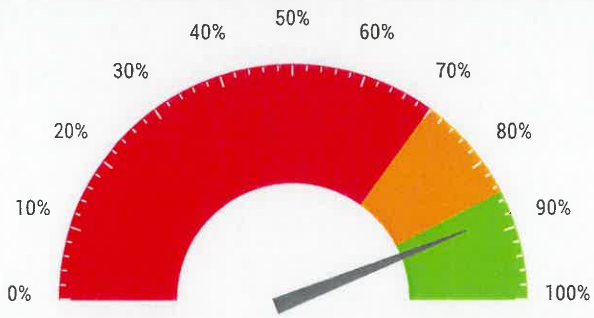
EXCELLENT

88.0%

INDIGO

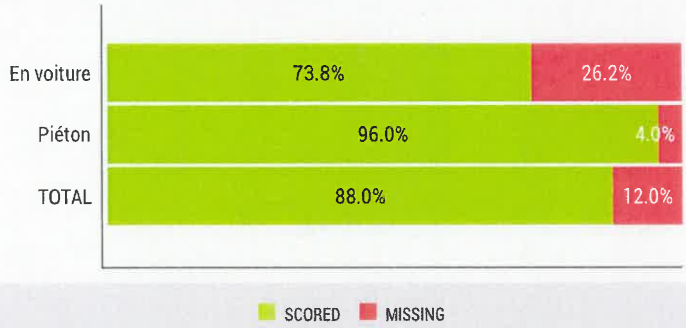
Indigo Rapport Audit Mystère Septembre 2018
330004 - Des Grands Hommes, Indigo, CSO, Aquitaine, Bordeaux

SURVEY SCORE



88.0%

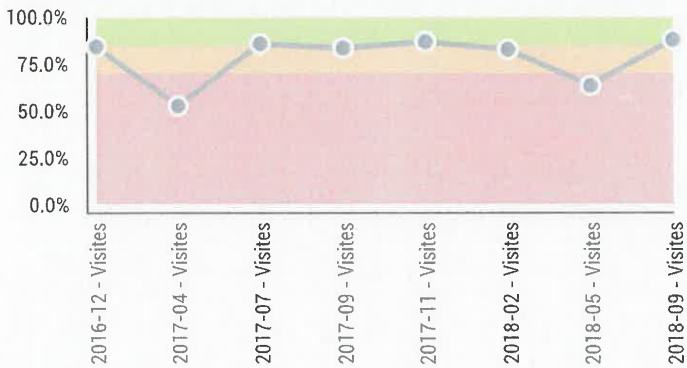
SECTION SUMMARY



	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
	73.8%	-	-
	96.0%	-	-
	88.0%	-	-

CURRENT: 2018-10
PREVIOUS: PREVIOUS SURVEY (-)

OVERALL TREND



YOUR RANK

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
COMPANY OVERALL			
	220 (of 406)	**411** (of 424)	↑
NATIONAL			
	220 (of 406)	**411** (of 424)	↑

CURRENT: 2018-09 - VISITES
PREVIOUS: 2018-05 - VISITES

© COPYRIGHT 2019

REPORT GENERATED: 2019-04-18 16:41

PERFORMANCE BY QUESTION

SECTIONS/QUESTIONS	CURRENT 2018-09 - VISITES	2018-05 - VISITES	2018-02 - VISITES	2017-11 - VISITES	OVERALL
NOT IN SECTION	-	-	-	-	-
67/ (NPS) Sur une échelle de 0 à 10, comment recommanderiez-vous ce parking à votre famille, à vos amis ? (0 = je ne recommande pas du tout, 10 je recommande totalement).	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	-
EN VOITURE	73.8%	76.2%	75.6%	64.3%	72.5%
1/ Le revêtement des murs et du sol sont propres (pas de tag sur les murs, pas de déchets au sol etc) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
2/ Au moins 50% des éclairages fonctionnent ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
3/ Remarquez-vous des stickers, étiquettes autocollantes ou graffitis sur les rambardes ou sur les murs ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
4/ Les chasse-roues sont propres (ne pas pénaliser les traces de gomme de pneus) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
5/ La porte et le panneau « Bienvenue avancez jusqu'à la porte » sont propres et les luminaires en bon état ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
8/ L'affichage sur la borne de péage est en bon état et lisible (Il n'y a pas de stickers autres que ceux de la marque Indigo, de la marque OPnGO ainsi que des stickers Télépéage) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
9/ Les bornes de péage sont propres (pas de poussière, de déchet...) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
10/ La barrière est propre (absence de stickers, pas de trace de scotch, peinture en bon état, pas de détritus) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
11/ La barrière est en bon état de fonctionnement ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
12/ Présence de poubelles à la sortie (pour les tickets, mégots etc) ?	14 / 14	14 / 14	14 / 14	14 / 14	100.0%
13/ Les îlots sont propres (pas de poussière, de déchet...) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	0 / 1	75.0%
15/ Les panneaux de signalétique sont propres, lisibles et en bon état ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	0 / 1	75.0%
16/ L'allée de circulation est propre (pas d'encombrant, pas de trace etc) ?	2 / 2	2 / 2	2 / 2	2 / 2	100.0%
17/ L'éclairage est homogène dans l'allée de circulation (systématiquement au moins 1 néon sur 2 fonctionne) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
19/ La peinture blanche est propre (pas de marque de salissure) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	0 / 1	75.0%
20/ L'éclairage fonctionne avec au moins 1 néon sur 2 ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
21/ Les chasse-roues sont propres (il ne doit pas y avoir de déchets mais les traces de pneus sont tolérées) ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	0 / 1	75.0%
! 23/ La numérotation des places est propre et lisible, au sol et aux murs ?	0 / 1	1 / 1	-	0 / 1	33.3%
! 24/ L'arrière de la place est propre (cunette et/ou wheel-stop) ?	0 / 10	0 / 10	0 / 10	0 / 10	0.0%
PIÉTON	96.0%	56.2%	86.7%	100.0%	84.8%
26/ Il y a une odeur de propreté (pas d'odeur d'urine) ?	2 / 2	0 / 2	2 / 2	2 / 2	75.0%
27/ La radio fonctionne dans tout le parc et respecte le niveau sonore ?	10 / 10	0 / 10	0 / 10	10 / 10	50.0%

SECTIONS/QUESTIONS	CURRENT 2018-09 - VISITES	2018-05 - VISITES	2018-02 - VISITES	2017-11 - VISITES	OVERALL
28/ Il y a des flaques rémanentes au sol ? Les flaques d'eau sont comprises dans cet item si le temps n'est pas pluvieux mais qu'il y a des flaques dans le parc.	20 / 20	0 / 20	20 / 20	20 / 20	75.0%
29/ Je remarque des encombrants ?	0 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	75.0%
31/ Je croise au moins 1 poubelle sur mon passage ?	10 / 10	10 / 10	10 / 10	10 / 10	100.0%
31a/ Les poubelles sont remplies aux 2/3 maximum ?	0 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	75.0%
31b/ Les poubelles sont propres et non abîmées ?	0 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	75.0%
33/ L'affichage désignant la sortie PMR (personne à mobilité réduite) est propre et lisible ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
34/ Un panneau d'informations sur la boutique est présent et à jour ? (Si le parc est dans un cluster et ce parc n'a pas de boutique : un panneau d'informations concernant la Boutique doit être présent. Si le parc est dans un cluster et ce parc est la boutique : les informations affichées dans la boutique doivent être à jour. Le parc n'est pas en cluster, il est autonome : les informations affichées à l'accueil sont à jour).	20 / 20	20 / 20	20 / 20	20 / 20	100.0%
47/ Il y a une odeur de propreté ?	6 / 6	6 / 6	6 / 6	6 / 6	100.0%
50/ Le contrôle d'accès et le bouton d'appel sont présents, très visibles, en fonctionnement et propres ?	1 / 1	-	1 / 1	-	100.0%
51/ Les portes fonctionnent, sont propres et sans dégradation ?	1 / 1	-	1 / 1	-	100.0%
52/ La caisse automatique est propre et en bon état ?	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	100.0%
TOTAL	88.0%	63.5%	82.8%	87.0%	80.3%

The red exclamation icon denotes those questions that most negatively impact your overall score.

© COPYRIGHT 2019

REPORT GENERATED: 2019-04-18 16:41

ATTENTION AREAS

	MISSING / POSSIBLE
En voiture 24/ L'arrière de la place est propre (cunette et/ou wheel-stop) ?	40 / 40
En voiture 23/ La numérotation des places est propre et lisible, au sol et aux murs ?	2 / 3
Piéton 29/ Je remarque des encombrants ?	1 / 4

Improving your performance on these questions would increase your score for this visit by 10.3%, giving you a total of 98.3%.

Improving your performance on these questions would increase your overall score for the last 4 visits* by 9.3%, giving you a total of 89.6%.

* Last 4 visits: 2018-09 - Visites, 2018-05 - Visites, 2018-02 - Visites, 2017-11 - Visites



The questions displayed above are those for which you received only partial or no credit, and which most negatively impact your overall score. Focusing your attention on these critical areas in the future will help increase your overall scores.

© COPYRIGHT 2019
REPORT GENERATED: 2019-04-18 16:41

Indigo Rapport Audit Mystère Septembre 2018

Location: 330004 - Des Grands Hommes - CSO - Aquitaine - Bordeaux -, Bordeaux, 33000
Date: 2018-10-02
Time: 10:50

Survey Total: 88.03% (103 / 117)

QUESTIONS PREALABLES -

Date de la visite:

02/10/2018

Heure de début de la visite :

10:50

Jour de la visite :

Mardi

En voiture 73.81% (31 / 42)

1 - L'entrée : Fronton/travée 100.00% (5 / 5)

1/ Le revêtement des murs et du sol sont propres (pas de tag sur les murs, pas de déchets au sol etc) ? 1/1

A) Oui

2/ Au moins 50% des éclairages fonctionnent ? 1/1

A) Oui

3/ Remarquez-vous des stickers, étiquettes autocollantes ou graffitis sur les rambardes ou sur les murs ? 1/1

B) Non

4/ Les chasse-roues sont propres (ne pas pénaliser les traces de gomme de pneus) ? 1/1

A) Oui

5/ La porte et le panneau « Bienvenue avancez jusqu'à la porte » sont propres et les luminaires en bon état ? 1/1

A) Oui

6/ S'il y a un dysfonctionnement dans le parking, il est signalé par un affichage (ex : ascenseur en panne) ?

C) NA, pas de dysfonctionnement

2 - Barrière de péage d'entrée -

7/ Les tarifs sont affichés ?

A) Oui

3 - Barrière de péage d'entrée et de sortie 100.00% (19 / 19)

8/ L'affichage sur la borne de péage est en bon état et lisible (Il n'y a pas de stickers autres que ceux de la marque Indigo, de la marque OPnGO ainsi que des stickers Télépéage) ? 1/1

A) Oui

9/ Les bornes de péage sont propres (pas de poussière, de déchet...) ? 1/1

A) Oui

10/ La barrière est propre (absence de stickers, pas de trace de scotch, peinture en bon état, pas de détritus) ? 1/1

A) Oui

11/ La barrière est en bon état de fonctionnement ? 1/1

A) Oui

12/ Présence de poubelles à la sortie (pour les tickets, mégots etc) ? 14/14

A) Oui

13/ Les îlots sont propres (pas de poussière, de déchet...) ? 1/1

A) Oui

14/ Le bouton d'appel est très visible ?

A) Oui

4 - Dans les allées de circulation — 100.00% (4 / 4)

15/ Les panneaux de signalétique sont propres, lisibles et en bon état ? 1/1

A) Oui

16/ L'allée de circulation est propre (pas d'encombrant, pas de trace etc) ? 2/2

A) Oui

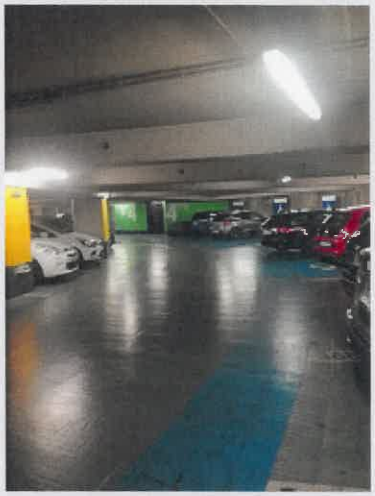
17/ L'éclairage est homogène dans l'allée de circulation (systématiquement au moins 1 néon sur 2 fonctionne) ? 1/1

A) Oui

18/ Le guidage à la place fonctionne à 100% (les ampoules ne sont pas grillées, les capteurs fonctionnent correctement) ? L'essentiel dans ce critère étant que lorsque le voyant est vert : la place soit vraiment libre. Et si le voyant est rouge : la place soit vraiment occupée. Peu importe s'il n'y a pas de lumière lorsqu'une place est occupée, l'essentiel à mesurer ici est la véracité de l'information lorsque les voyants sont de couleur => l'enquêteur doit mentionner s'il y a des dysfonctionnements (plus de 2 dysfonctionnement : point non accordé)

C) NA, pas de guidage à la place





5 - Rampes d'accès (couloirs entre deux étages) — 100.00% (3 / 3)

19/ La peinture blanche est propre (pas de marque de salissure) ? 1/1

A) Oui

20/ L'éclairage fonctionne avec au moins 1 néon sur 2 ? 1/1

A) Oui

21/ Les chasse-roues sont propres (il ne doit pas y avoir de déchets mais les traces de pneus sont tolérées) ? 1/1

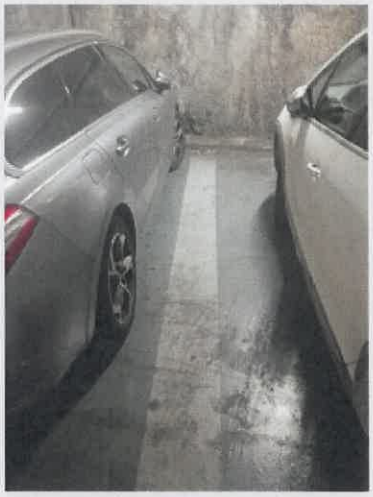
A) Oui

6 - Les places de stationnement — 0.00% (0 / 11)

22/ Les délimitations des places sont propres, lisibles, au sol ET/OU au mur ?

B) Non

Comment: Les emplacements sont en majorité sales.





23/ La numérotation des places est propre et lisible, au sol et aux murs ? 0/1

B) Non

Comment: Le numéro des, places est en général effacé ou sale, ne permettant pas une lecture aisée.





24/ L'arrière de la place est propre (cunette et/ou wheel-stop) ? 0/10

B) Non

Comment: Les cunettes et fond de place sont globalement sales





25/ Les panneaux de fond de place sont propres et homogènes (places Famille, Handicapées, Petits véhicules etc) ?

A) Oui

Piéton	96.00% (72 / 75)
7 - Je sors de mon véhicule	100.00% (32 / 32)

26/ Il y a une odeur de propreté (pas d'odeur d'urine) ? 2/2

A) Oui

27/ La radio fonctionne dans tout le parc et respecte le niveau sonore ? 10/10

A) Oui

28/ Il y a des flaques rémanentes au sol ? Les flaques d'eau sont comprises dans cet item si le temps n'est pas pluvieux mais qu'il y a des flaques dans le parc. 20/20

B) Non

8 - Je me dirige vers la sortie piétons	91.18% (31 / 34)

29/ Je remarque des encombrants ? 0/1

A) Oui



30/ La signalétique est claire, propre et visible et le générateur de sortie est en bon état de fonctionnement ?

A) Oui

31/ Je croise au moins 1 poubelle sur mon passage ? 10/10

Oui

31a/ Les poubelles sont remplies aux 2/3 maximum ? 0/1

B) Non

Comment: Globalement, les poubelles sont pleines au minimum à la moitié.





31b/ Les poubelles sont propres et non abîmées ? 0/1

B) Non



32/ Les blocs de secours (BAES) et les renforts sont en bon état (non abimés et éclairés) ?

A) Oui

33/ L'affichage désignant la sortie PMR (personne à mobilité réduite) est propre et lisible ? 1/1

A) Oui

34/ Un panneau d'informations sur la boutique est présent et à jour ? (Si le parc est dans un cluster et ce parc n'a pas de boutique : un panneau d'informations concernant la Boutique doit être présent. Si le parc est dans un cluster et ce parc est la boutique : les informations affichées dans la boutique doivent être à jour. Le parc n'est pas en cluster, il est autonome : les informations affichées à l'accueil sont à jour). 20/20

A) Oui

9 - Je prends les escaliers -

35/ Présence d'escaliers dans le parking ?

Non

10 - Dans l'ascenseur -

42/ Il y a un ou plusieurs ascenseurs dans le parking ?

Non

11 - Le local d'accueil / La boutique -

46/ A. Il s'agit de la boutique du cluster : Elle est bien indiquée, propre, lumineuse et chartée ?

N/A

46/ B. La boutique du cluster n'est pas dans ce parc : Le local d'accueil / ancienne boutique est occultée et l'extérieur est propre ?

A) Oui

46/ C. Il s'agit d'un parc indépendant : Le local d'accueil est bien indiqué, propre et lumineux ?

N/A

12 - La cage de sortie — 100.00% (9 / 9)

47/ Il y a une odeur de propreté ? 6/6

- (●) **A) Oui**
- ( ) **B) Non**

48/ Il y a des bandes antidérapantes sur les marches ?

C) NA, pas d'escaliers dans la cage de sortie

49/ L'affichage est propre et sans dégradation ?

C) NA, pas d'affichage

50/ Le contrôle d'accès et le bouton d'appel sont présents, très visibles, en fonctionnement et propres ? 1/1

A) Oui

51/ Les portes fonctionnent, sont propres et sans dégradation ? 1/1

A) Oui

52/ La caisse automatique est propre et en bon état ? 1/1

A) Oui

13 - Les toilettes accessibles au public —

53/ Vous êtes allé(e) dans les toilettes :

D) NA, pas de toilettes, ou toilettes non accessibles

67/ (NPS) Sur une échelle de 0 à 10, comment recommanderiez-vous ce parking à votre famille, à vos amis ? (0 = je ne recommande pas du tout, 10 je recommande totalement). 0/0

8

68/ Pourquoi ?

Comment: Les emplacements et murs sont globalement sales, ne favorisant pas un sentiment agréable.

69/ Merci de télécharger ici votre ticket de parking :



Heure de fin de la visite :

11:14

Montant du ticket :

1,20€

Survey Total: 88.03% (103 / 117)

Annexe 4

INDIGO

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2018)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) ou à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession conclus à partir du 1er avril 2016, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005) ou l'article 33 du décret du n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession conclus à partir du 1er avril 2016, sont venus encadrer son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R 1411-7 du CGCT et I.1°.c) de l'article 33 du décret du 1er février 2016), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d) ou article 33 – II –1°.a) – du décret du 1er février 2016), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2018.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe I – g) de l'article R 1411-7 CGCT ou au paragraphe II-1°.c) de l'article 33 du décret du 1er février 2016 est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2018 (art. R 1411-7 CGCT I- e et art. 33 – II-1°.b) du décret du 1er février 2016), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f ou article 33 I-1°.d).).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h ou art. 33- II.1°.d) du décret du 1er février 2016).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 33 de son décret d'application applicables aux contrats de concession conclus à partir du 1er avril 2016. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 10 mai 2019

Le Directeur Administratif et Financier
Edouard RISSO



INDIGO

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL
(Article R 1411-7 I- a et b du CGCT et article 33 du décret n°2016-86 du 01/02/2016 –I.1°.a et b)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. **Produits et charges directs**

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. **Charges calculées**

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2018 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2018, il est appliqué un pourcentage de 4,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2017. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

INDIGO

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas de d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installations technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

INDIGO

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2018

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO
Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Infra Park depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Infra Park comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Infra Park et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés
La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Ainsi, concernant l'exercice 2018, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure
Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. <u>Exécution directe de l'activité</u>
- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. <u>Missions techniques</u>
- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
- Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection et animation commerciales,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnements et de location ou de cession de droits d'occupation,
- Gestion des assurances (polices et sinistres).

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions ou décisions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés.

Infra Park consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Infra Park interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Annexe 5

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2018

Parc de stationnement Bordeaux Des Grands Hommes

	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2018	Dotations 2018	Cumul Amortissement au 31/12/2018	Valeur Nette Comptable au 31/12/2018
BIENS DE RETOUR	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	2 439 184	147 839	2 074 592	364 592
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	237 412	24 434	179 968	57 444
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	697 999	70 672	556 987	141 012
Total BIENS DE RETOUR		**3 374 596**	**242 945**	**2 811 547**	**563 048**
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	57 586	4 884	44 143	13 443
	INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	4 190	0	4 190	0
	MATERIEL AUTOMOBILE	1 571	0	1 571	0
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 299	0	4 299	0
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	11 017	0	11 017	0
Total BIENS DE REPRISE*		**78 663**	**4 884**	**65 220**	**13 443**
Total général		3 453 259	247 830	2 876 767	576 491

***quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park**

Parc de stationnement Bordeaux Des Grands Hommes

en euros H.T.	31/12/2018
Immobilisations valeur Comptable Brute	3 453 259
Immobilisations valeur comptable nette	576 491
Immobilisation en cours	48 441
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**121 437**

Annexe 6

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 PLACE DES GRANDS HOMMES 33000 BORDEAUX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 7 8 9 4 2 4 8 0 0 0 3 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 374 596	AG	2 811 547	563 048
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	48 441	AM		48 441
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	3 423 037	BK	2 811 547	611 490
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	61 064	BY	19 904	41 161
		Autres créances (3)	BZ	151 383	CA		151 383
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	180 317	CG		180 317
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	392 764	CK	19 904	372 860
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 815 800	1A	2 831 451	984 350

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 625)	DA	7 625
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	651 459
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	659 084
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	36 114
	Dettes fiscales et sociales	DY	57 412
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 676
	Autres dettes	EA	188 188
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	32 876
	TOTAL (IV)	EC	325 266
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	984 350

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	317 312
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	0			0
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	1 769 754			1 769 754
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	1 769 754			1 769 754
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				2 227
	Autres produits (1) (11)	FQ				873
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				1 772 853
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				443 144
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				31 112
	Salaires et traitements*	FY				
	Charges sociales (10)	FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				242 945
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				1 083
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				402 252
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				1 120 536
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				652 317
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				858
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				858
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				-858
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				651 459

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** — DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 772 853
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 121 394
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	651 459
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 000
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 756
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 405 034	KE	KF 18 003
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants	L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants	M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants	M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants	M3	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN		LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 405 034	ØH	ØJ 18 003

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 3 423 037	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL 3 423 037	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 568 602	PF	242 945	PG		PH	2 811 547
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 568 602	ØP	242 945	ØQ		ØR	2 811 547

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	20 048	6U	1 083	6V	1 227	6W	19 904	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	20 048	TY	1 083	TZ	1 227	UA	19 904	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	20 048	UB	1 083	UC	1 227	UD	19 904	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	1 083	UF	1 227			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	24 080		24 080		
	Autres créances clients	UX	36 985		36 985		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 116		5 116		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	23 333		23 333		
	Groupe et associés (2)	VC	0		0		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	177 139		177 139		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	266 652	VU	266 652	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	36 114	36 114		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	44 151	44 151		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 261	13 261		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 676	10 676		
Groupe et associés (2)		VI	50 897	50 897		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	137 290	137 290		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	32 876	24 922	7 953	
TOTAUX		VY	325 266	VZ 317 312	7 953	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

En application du code général des collectivités territoriales, les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Centré sur l'exercice 2018, ce rapport donne néanmoins quelques informations relatives à l'année 2019.

Depuis le 1er janvier 2011, PARCUB Bordeaux Métropole est un établissement public à double visage puisque la gestion de la fourrière qui est un service public administratif (SPA) a été transférée à la régie par Bordeaux Métropole, nouvelle activité qui s'est ajoutée à l'objet social de PARCUB et à son activité initiale qui relève d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Comptablement, la gestion de la fourrière automobile est distincte. Pour autant, la gestion de ce service s'appuie pour partie sur des moyens communs à la gestion du SPIC et du SPA. Concrètement, PARCUB SPIC refacture un certain nombre de charges correspondant aux moyens mobilisés pour contribuer à la bonne gestion de PARCUB Fourrière. Ce dernier service fait l'objet du chapitre 4. Ce dispositif de facturation a d'ailleurs fait l'objet d'une actualisation en décembre 2018 afin de correspondre plus fidèlement aux prestations réellement effectuées entre le SPA et le SPIC.

PARCUB est engagé sur 4 parkings non livrés à ce jour : Marie Brizard et Grand Parc à Bordeaux et 2 autres dans le cadre de la convention de partenariat avec l'établissement public Bordeaux Euratlantique. Le parking Aréna a été mis en service le 24 janvier 2018, le parc provisoire Grand Parc le 04 avril 2018 et la bicycletterie rue Bouquière le 28 mars 2019.

Fin 2018, une enquête administrative a été diligentée à la demande du président de la Métropole. Par ailleurs, le nouveau directeur général a commandé une évaluation de l'organisation et du fonctionnement de la Régie. Ces 2 rapports ont été rendus début 2019 et les principales préconisations seront présentées lors du prochain conseil d'administration.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB Bordeaux Métropole…… page 3

CHAPITRE 2 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SPIC EN 2018 …….. page 4

2.1 – La vie sociale 2018 …….. page 4
2.2 – La politique tarifaire …….. .. page 6
2.3 – Evolution de la fréquentation des parkings …… page 9
2.4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu…….. page 11
2.5 – Les réclamations des clients …….. page 14

CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2018 …….. page 15

3.1 – Section d'exploitation ……..… page 15
3.2 – Section d'investissement …… page 17

CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE ……..… page 18

4.1 – Principales caractéristiques du service ……. …… page 18
4.2 – Eléments marquants de l'année 2018 ……..… page 18
4.3 – Comptes 2018 …….. page 19

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme

ANNEXE 2 : Délibérations relatives aux tarifs 2018

ANNEXE 3 : Evolution de la fréquentation horaire

ANNEXE 4 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois

ANNEXE 5 : Synthèse des sinistres et des réclamations

ANNEXE 6 : Compte administratif

ANNEXE 7 : Comparatif compte administratif 2018 par rapport au compte administratif 2017 (variation en valeur et en pourcentage) – Extrait du compte de gestion établi par Mme l'Administratrice des Finances Publiques

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB BORDEAUX METROPOLE

La régie métropolitaine d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004 exerce son activité sous le nom commercial désormais de PARCUB Bordeaux Métropole.

L'objet social de la régie a été élargi à 4 reprises afin d'avoir une activité très large dans le domaine du stationnement.

PARCUB Bordeaux Métropole est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration comprend 11 élus issus de Bordeaux Métropole ayant la qualité d'administrateur qui ont droit de vote. Assistent également aux séances du conseil d'administration sans voix délibérative les représentants de deux associations d'usagers et deux représentants du personnel.

PARCUB Bordeaux Métropole, dont le dernier organigramme à fin d'année 2018 est joint en annexe 1, gère l'ensemble des parcs de stationnement de Bordeaux Métropole qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public et tous parcs dont la régie a acquis directement la propriété ou qu'elle peut exploiter dans le cadre d'un contrat.

Depuis sa création, l'activité de PARCUB Bordeaux Métropole a progressé en cohérence avec l'élargissement de son objet social. Le périmètre d'activité s'est considérablement accru depuis 2009 puisque la régie a construit ou pris en exploitation plus d'une quinzaine de parcs supplémentaires. Par ailleurs, elle gère la fourrière automobile sur le territoire de Bordeaux Métropole depuis le 1er janvier 2011.

On notera pour 2018 :

- la mise en exploitation le 24.01.2018 du parking de 960 places attenant à la salle de spectacle ARKEA ARENA,
- la réalisation toujours en cours du parking Grand Parc d'une capacité de 355 places sous maîtrise d'ouvrage directe pour une livraison prévue courant du 2ème semestre 2019,
- l'ouverture du parking Grand Parc provisoire début avril 2018,
- la réouverture du dernier niveau du parking Victor Hugo en novembre 2018 (84 places),

Début 2019, PARCUB Bordeaux Métropole gère 31 parkings dont 3 ont été mis en service en 2018 (Aréna, Grand Parc provisoire et la bicyclette rie) représentant une capacité de 13 437 places VL. Il est à noter qu'il y a 7 ans, PARCUB gérait 17 parkings pour une capacité totale de 8261 places.

La croissance de PARCUB a donc été importante ces dernières années :

- **13 parkings de plus, soit + 76 %,**
- **5 176 places supplémentaires, soit + 62,7 %.**

L'ensemble de ces parkings est réparti sur 7 communes (Bordeaux, Floirac, Talence, Bègles, Le Bouscat, Mérignac et Pessac).

Le chiffre d'affaires de 11 003 869,25 € HT en 2005, premier exercice en année pleine, s'établit en 2018 à 18 671 437,16 €.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

CHAPITRE 2 – LES PRINCIAUX INDICATEURS DU SPIC EN 2018

2.1 – LA VIE SOCIALE

	Dates	Nombre de délibérations
Année 2017 (8 conseils d'administration)		**91**
Année 2018 (7 conseils d'administration)		**103**
1er conseil d'administration	7 février	14
2ème conseil d'administration	2 mai	18
3ème conseil d'administration	7 juin	11
4ème conseil d'administration	6 juillet	10
5ème conseil d'administration	26 septembre	13
6ème conseil d'administration	14 novembre	12
7ème conseil d'administration	19 décembre	25

En plus des délibérations adoptées, chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information avec :

- un rapport du directeur général faisant le point sur les marchés passés entre 2 conseils d'administration,
- une analyse de l'activité (fréquentation horaire, nombre d'abonnements, évolution des recettes abonnés et horaires),
- un point sur les opérations neuves et sur la gestion de la fourrière,
- un point sur l'évolution des travaux.

Les principales délibérations adoptées en 2018 :

- **le plan financier**

Le conseil d'administration a arrêté :

- les délibérations relatives aux budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs, affectation des résultats,
- la délibération de la mise en débet de l'ancien régisseur de PARCUB, Monsieur Gilles NOUQUERET,
- la délibération adoptant les règles de refacturation de charges entre PARCUB stationnement et PARCUB Fourrière.

- **le personnel** :

- accord salarial 2018,
- accord d'intéressement 2018/2019/2020,
- tableau des effectifs,
- nomination du nouveau directeur général, détachement, conditions retenues,
- mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

- **les conventions :**

- avenant n° 4 à la convention de partenariat PARCUB/EPA Bordeaux Euratlantique,
- protocole d'accord Wereldhave pour la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du centre commercial Mériadeck phase 2,
- parking Dunant : autorisation de signer tous actes nécessaires pour l'acquisition,
- bicyletterie rue Bouquière : convention de gestion,
- parking Bergonié : convention PARCUB/Institut Bergonié : avenant n° 1,
- parking Bègles les Sècheries : avenant n° 1 à la convention de partenariat PARCUB/ Aquitainis : réalisation du parking.

- **marchés pour autorisation de lancement de la procédure et attribution du marché :**

- parking Victor Hugo : opération de rénovation et de mise aux normes,
- fourniture d'électricité,
- optimisation des consommations électriques des parcs – phase 2,
- parking Paludate St Jean : réfection de l'étanchéité suite au sinistre de nature décennale : avenants de prolongation aux marchés de travaux,
- parking centre commercial Mériadeck :
  - réfection du toit terrasse étanchéité,
  - avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation du parc,
- renouvellement des équipements de péage,
- maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI),
- achat et livraison de produits de peinture et de fournitures diverses,
- maintenance des ascenseurs,
- mise en œuvre de liaisons ADSL, SDSL fibre optique et datas en 4G dans le cadre du VPN/IP,
- autorisation d'occupation temporaire pour publicité dans les ascenseurs,
- parking Beaujon : travaux de réparation suite à sinistre déclaré,
- parking Pey-Berland :
  - remplacement des 4 ascenseurs,
  - réalisation de la trentenaire du réseau de sprinklage,
- parkings République et 8 mai 45 : travaux liés à la création d'un système de sécurité incendie (SSI),
- réalisation de plans et relevés informatiques de 17 parcs,
- réalisation des audits et schémas directeurs de sécurité de 15 parcs.

- **divers** :

- nouveaux produits tarifaires pour le parking de Mérignac centre, délivrance de chèques parkings à tarifs réduits pour les fêtes de fin d'année et création de tarifs préférentiels « employés de commerce et de professions libérales »,
- abonnement duo,
- contrat de cession de droits d'occupation – Amodiation,
- adhésion à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement,
- parking Aréna :
  - actualisation des sommes dues par l'exploitant au titre des réservations,
  - convention PARCUB/SENSO,
  - précisions et dispositions transitoires,
- Château Descas : règlement de l'aménagement routier pour l'accueil des entreprises de transport routier
- parc rue de Bègles : autorisation de devenir membre de l'association syndicale libre,
- parking Amédée St Germain : contrat d'amodiation avec la CDC,

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

- parking Grand Parc :
  - modification de la superficie de l'emprise du projet,
  - avenants de prolongation des délais d'exécution pour la construction du parking,
  - avenants aux marchés de travaux,
  - défaillance du titulaire du lot 6 ascenseur : lancement d'un nouveau marché de travaux,
  - avenant au marché de maîtrise d'œuvre More Architecture pour prolongation des délais.

2.2 – LA POLITIQUE TARIFAIRE

Les tarifs 2018 en cohérence avec le PDU sont présentés en annexe n° 2 et ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2017. Il convient de distinguer le dispositif d'abonnements de la politique tarifaire horaire.

2.2.1 – LES ABONNEMENTS

a) Une politique volontariste vis-à-vis des résidents confortée d'année en année :

Le bénéfice du tarif résident est réservé aux habitants et pour un seul véhicule par logement. Le périmètre pour bénéficier de cet avantage a été porté de 400 m à 1 000 m début 2019 autour de chaque parking.

Le quota de places réservées aux résidents a été revu à 3 reprises à la hausse depuis la création de la régie. Le dernier accroissement des quotas a fait l'objet d'une délibération en date du 27 mars 2019.

Hors les parcs prioritairement réservés aux résidents (rue Lhôte, Croix de Seguey et Bergonié), dès lors que la demande est suffisante, le quota pour les parcs de l'hypercentre est de 40 % et monte à 50 % pour les parkings Cité Mondiale et Pey-Berland.

Le parking Bègles les Sècheries répond prioritairement aux besoins de stationnement des résidents et complémentairement aux besoins de stationnement horaire.

Les parkings Laharpe et Beaujon doivent pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de stationnement compte tenu de leur implantation. La priorité est donnée aux abonnés résidents et les règles générales de gestion ont été encadrées par délibération.

Le tarif préférentiel dit « petit rouleur » est opérationnel depuis décembre 2012 sur 8 parkings du centre de Bordeaux qui ont dû être dotés préalablement d'un système de lecture de plaques. Au 1er janvier 2019, 234 abonnements étaient en cours dans les parcs proposant le tarif petit rouleur.

En 2013, par délibération n° 2013/01/08P, un tarif préférentiel a été créé pour les voitures dites écologiques sur 7 parkings. Les résidents propriétaires d'un véhicule vertueux pour l'environnement bénéficient d'un tarif abonnement résident minoré de 50 %. Il ne peut être cumulé avec le tarif petit rouleur. Ce système fonctionne grâce au développement d'un dispositif technique spécifique. Au 1er janvier 2019, 92 abonnés bénéficient de ce tarif. Ce faible niveau est à apprécier au regard du nombre de parcs sur lesquels cette offre est proposée et, au regard de la proportion encore marginale des véhicules écologiques en circulation en France.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

b) Une hausse des tarifs abonnements très contenue

➢ **TARIFS MENSUELS 2018 TTC DES ABONNEMENTS HORS PARKINGS MIS EN SERVICE RECEMMENT**

	Hyper centre	Front du Médoc et Cité Mondiale	Parking Victoire	Centre	Périphérie
Tarifs permanents	121,09 €	108,00 €	102,30 €	96,04 €	60,55 €
Objectif d'écart/hyper centre	Sans objet	0%	0%	-20%	-50%
Ecart constaté		-10,8%	-15,5%	-20,7%	-50,0%
Tarifs résidents	76,00 €	62,50 €	65,00 €	60,50 €	41,00 €
Objectif d'écart tarif résident / tarif permanent	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %
Ecart constaté	-37,2%	-42,1%	-36,5%	-37,0%	-32,3%

- pour les abonnements permanents, l'écart de tarif par rapport à l'hypercentre a été fixé à 50 % pour les parkings de périphérie et à 20 % pour les deux parkings de la zone centre. Ces 2 objectifs sont atteints,
- l'écart du tarif résident par rapport au tarif permanent d'un tiers est conforme pour les parcs de périphérie à l'objectif fixé,
- pour les autres parkings mentionnés, l'écart de tarif entre résident et permanent est supérieur à la réduction cible de 33,3 % alors que le conseil d'administration a fait le choix sur les dernières années d'avoir une évolution très modérée des tarifs résidents.

Le tableau ci-dessus ne tenant pas compte des parcs mis en service récemment, il faut ajouter pour ces derniers que :

- les tarifs permanents ou résidents des parkings Beaujon et Laharpe, ouverts en 2016, sont restés inchangés y compris en 2018,
- le parking Paludate St Jean mis en service le 1er mars 2017 a gardé les mêmes tarifs en 2018,
- pour les parkings antérieurement gérés par société Grands Garages Parkings de Bordeaux au 1er avril 2017, les tarifs ont été revus de façon ciblée à la hausse en 2018,
- à noter concernant le parking Aréna mis en service le 24 janvier 2018, que le tarif résident a été arrêté à 45 € TTC et le tarif permanent à 60 € TTC par mois.

➢ La hausse des tarifs de tous les parcs PARCUB est très modérée

	Variation 2017/2018 PARCUB	Variation 2017/2018 concurrence	Variation 2018/2019 PARCUB	Variation 2018/2019 concurrence
Tarifs résidents et permanents	+ 0,715 %	+1,42%	+ 1,5 %	+1,8%
Tarifs résidents	+ 1,57 %	+1,4%	+ 1,5 %	+1,83%
Tarifs permanents	0,41 %	+1,43%	+ 1,5 %	+1,76%
Tarifs horaires	+ 0,29 %	+1,5%	+ 0,29 %	+1,4%

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

On notera que PARCUB est très concurrentiel par rapport aux autres opérateurs de stationnement de la métropole. Le prix moyen de ses abonnements est notamment plus faible de 25 à 30 %.

2.2.2 - LES TARIFS HORAIRES

Ils ont été particulièrement contenus sur les dernières années :

- avant le passage à la tarification au ¼ d'heure au 1er janvier 2016 :
  - o les derniers ajustements remontaient au 1er janvier 2012 hormis quelques ajustements mineurs,
  - o la tarification sur 24 H avait été abaissée de 23 à 19 € TTC,

- lors du passage au ¼ d'heure et malgré la modération des tarifs horaires sur les précédentes années :
  - o la tarification au ¼ d'heure de jour s'est accompagnée sur les premières heures, qui correspondent à la majorité des usages, de baisses significatives,
  - o pour les parkings de l'hypercentre, qui sont les plus nombreux, la baisse a été de 27,2 % entre 0 et 1 H et de 9,3 % entre 1 H et 2 H.

Depuis 2017, les tarifs horaires sont inchangés.

PARCUB reste donc très concurrentiel par rapport à tous les autres opérateurs privés de parkings de la Métropole.

2.3 –EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARKINGS

2.3.1- EVOLUTION DES ABONNEMENTS

Au 1er janvier 2019, PARCUB comptabilisait **8 004 abonnés** (+ 1,97 % par rapport au 01.01.2018). Cette progression s'explique par la mise en service et l'augmentation de la fréquentation de nouveaux parkings.

Pour les parcs Bègles les Sècheries et Paludate St Jean, il est anticipé sur les années à venir une progression de l'activité « abonnés » du fait de la livraison des derniers immeubles sur la ZAC de Bègles les Sècheries et de la finalisation des opérations à proximité immédiate du parking Paludate St Jean allant de pair avec des contrats de concession.

Le parking Paludate enregistre une hausse de 48 % avec + 153 abonnements sur un an en lien avec l'essor économique du quartier.

Victor Hugo depuis la fin des travaux et la réouverture du niveau -3 progresse de + 7,2 %.

Cité Mondiale profite du transfert des parcs Lhôte et Allées de Chartres à ce jour saturés pour atteindre une hausse de + 5,8 %.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

La Régie comptabilise :

- 2 709 abonnés résidents au 1er janvier 2019 contre 2 656 au 01.01.2018 représentant 33,8 % du total des abonnés en cohérence avec le PDU.

- 4 802 abonnés permanents au 1er janvier 2019 contre 4 641 au 01.01.2018, soit une hausse de 3,5 %.

Certains parkings ont des taux potentiels d'occupation proches ou dépassent même les 100 % (Gambetta : 104 %, Victoire : 99,6 %, Lhôte : 95,6 %, Cité Mondiale : 101,5 %, Croix de Seguey : 114,6 %, 8 mai 45 : 127,8 %, République 167,8 %).

Ces pourcentages s'expliquent par le foisonnement qui optimise la capacité du parking en tenant compte de la diversité des usages et le besoin de stationnement variable selon les créneaux horaires.

- les abonnements 2 roues :

  - les 2 roues motorisés : 111 au 1er janvier 2019 pour 105 au 1er janvier 2018,
  - les vélos : 1 269 au 1er janvier 2019 et 1 197 au 1er janvier 2018.

Seuls 15 € sont réglés à ce jour au titre des droits de souscription pour les vélos, l'abonnement étant gratuit. L'augmentation du nombre d'abonnés vélos traduit depuis plusieurs années le fait que les espaces vélos correspondent à une vraie demande qui a conduit PARCUB à accroître depuis sa création le nombre et la capacité de ces espaces.

2.3.2 – EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE

FREQUENTATION EN MILLIERS	2 010	2 015	2 016	2 017	2 018	2018/2017 en %	2018/2010 en %
HYPERCENTRE *	**1 948**	**1 780**	**1 816**	**1 800**	**1 627**	**-9,6%**	**-19,7%**
CENTRE**	**58**	**71**	**82**	**98**	**95**	**-3,1%**	**38,9%**
PERIPHERIE***	**90**	**133**	**135**	**120**	**118**	**-1,7%**	**23,7%**
QUAI DESCHAMPS	0	27	32	0	0	**-**	**-**
ST JEAN	262	302	306	307	244	**-20,5%**	**-7,4%**
CHÂTEAU DESCAS	0	23	48	59	43	**-27,1%**	**-**
LAHARPE	0	0	0	11	21	**90,9%**	**-**
BEAUJON	0	0	0	3	5	**66,7%**	**-**
SECHERIES	0	0	0	2	2	**0,0%**	**-**
PALUDATE	0	0	0	28	58	**107,1%**	**-**
VICTOR HUGO	0	0	0	198	202	**2,0%**	**-**
ALLEES DE CHARTRES	0	0	0	104	125	**20,2%**	**-**
BERGONIE	0	0	0	0	28	**-**	**-**
GD PARC PROVISOIRE	0	0	0	0	16	**-**	**-**
ARENA	0	0	0	0	24	**-**	**-**
TOTAL	**2 358**	**2 336**	**2 419**	**2 730**	**2 608**	**- 4,5%**	**9,6%**

* Gambetta, Front du Médoc, République, CC Mériadeck, Victoire, Pey Berland, Cité Mondiale

** 8 mai 1945, Porte de Bordeaux

*** Mérignac Centre Ville, Libération, Pessac

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

La fréquentation horaire affiche une baisse de 4,5 % en 2018. Les parcs Front du Médoc (- 30 %), Saint Jean (- 20 %), Libération (- 18 %) et 8 mai 1945 (- 15 %) ont été particulièrement impactés. Ce recul peut s'expliquer par :

- la mise en place de la dépénalisation du stationnement sur voirie au 01/01/2018 qui a libéré de nombreuses places désormais disponibles pour les automobilistes,
- les déplacements en transport en commun et doux ont progressé de + de 10 % traduisant ainsi un report modal de la voiture vers le tramway, le bus, le vélo, la trottinette…,
- les difficultés de circulation en lien avec les travaux du centre-ville,
- les mouvements sociaux du printemps (grève des cheminots) qui ont fortement impacté la fréquentation du parking St Jean et ceux de fin d'année (gilets jaunes) qui ont sensiblement fait baisser l'affluence des parkings du centre-ville.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

2.4 – UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS QUI RESTE SOUTENU

2.4.1 - PARTICIPATION DE L'EQUIPE TECHNIQUE DE PARCUB A DES GROS TRAVAUX DE RENOVATION

Au-delà du petit entretien récurrent réalisé sur l'ensemble des sites, l'équipe interne est intervenue en appui sur des grosses opérations de rénovation.

Victor Hugo

Après le passage de la commission de sécurité, il a été procédé à la remise en peinture :

- reprise des câblages électriques et dépose des réseaux hors service au niveau du local technique de la salle de contrôle,
- des élévations et marquages au sol des niveaux supérieurs,
- du dernier niveau en sous-sol qui a permis l'exploitation de 84 places.

Traitement des dégradations de type tags et graffitis

L'équipe peinture intervient de façon récurrente sur l'ensemble des parkings pour supprimer des tags et graffitis. Afin de pouvoir traiter certains supports (pierre, acier galvanisé, …) et donc étendre son périmètre d'intervention, le service s'est doté en 2018 d'une aérogommeuse. L'efficacité de ce nouvel outil a été saluée par Bordeaux Métropole dans le cadre de son Plan de Qualité Management.

Travaux de changement et d'optimisation des équipements d'éclairage des parcs de stationnement

La dernière phase de travaux relatifs à la mise en place de LED dans nos parcs historiques s'est achevée fin d'année 2018. L'investissement de cette phase s'élève à 1 448 000 € HT.

Construction de l'ascenseur du parking République

Quelques désordres ont été repris au cours de l'année de parfait achèvement.

Réfection partielle de l'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck

Suite à un litige lors des travaux de construction de la verrière sur le toit terrasse du centre commercial Mériadeck, des dégradations sur l'étanchéité avaient été causées. Une première phase de reprise de l'étanchéité a donc été réalisée en 2017 dans le cadre d'un protocole amiable passé avec l'association des copropriétaires du centre commercial Mériadeck sur les bases des préconisations du rapport de l'expert judicaire.

Une seconde phase de travaux adjacente à la première représentant une surface d'environ 2 250 m² a été réalisée en 2018 pour un coût de 656 601,85 € HT.

Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2018. La période de garantie de parfait achèvement est en cours.

Une troisième et dernière phase est à prévoir à moyen terme.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

Suite à la seconde phase de travaux relative à la réfection partielle de l'étanchéité du toit terrasse, réalisation du marquage au sol des places de stationnement et de la signalétique (flèches directionnelles, passages piétons, pictogrammes …).

Travaux de mise en conformité au titre de l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées

Une dernière phase de travaux a été menée sur les escaliers des parcs République, centre commercial Mériadeck, Victoire et sur Saint-Jean.

2.4.2 - POURSUITE DES INVESTISSEMENTS LIES A LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX PARCS

Parc de stationnement BEAUJON à Bordeaux (capacité de 92 places VL)

Ce parking pour un coût total de 3 060 776,23 € HT, soit 3 672 931,47 €TTC a été livré en novembre 2016. Un désordre suite à un choc d'un tiers non identifié sur la façade a engendré un endommagement sur deux éléments de façade en béton fibré à ultra performance (BFUP). Ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration à notre assurance RC multi risques pour sa prise en charge. Les travaux de réparation sont estimés à 90 000 € HT.

Construction du parc de stationnement PALUDATE à Bordeaux (capacité de 566 places VL)

Ce parking pour un coût total de 7 301 645,8 € HT, soit 8 761 974,96 € TTC, a été livré en mars 2017. Les travaux de reprise de l'étanchéité de la toiture terrasse ont été effectués suite à la défaillance de l'entreprise Qualit Etanch, attributaire du lot étanchéité. Notre assurance dommage ouvrage a versé à Parcub une indemnité de 729 970,81 € TTC couvrant le montant de l'opération.

Par ailleurs, le litige sur le réseau d'eaux usées qui opposait la régie à l'EPA Bordeaux Euratlantique a débouché après une phase de médiation sur un protocole transactionnel d'un montant 84 598,28 € HT en faveur de PARCUB.

Construction du parc de stationnement ARENA à Floirac (capacité de 962 places VL dont 162 places de surface)

Ce parking pour un montant provisoire de 13 185 000 € HT a été réceptionné avec réserves le 19 janvier 2018 permettant son ouverture pour le 1er événement de l'Arkéa Arena.

L'entreprise de gros œuvre Léon Grosse Aquitaine a renoncé à adresser son mémoire en réclamation d'un montant d'environ 1 475 000 € HT.

La garantie de parfait achèvement a été prolongée pour certains lots. Parcub pourra faire appel à son assurance dommage ouvrage ou aux garanties financières des entreprises pour lever les réserves subsistantes.

Construction du parking GRAND PARC à Bordeaux (capacité de 355 places VL en R+3)

Les marchés de travaux ont été attribués au cours du mois de septembre 2017 pour un montant de 3 842 467,53 € HT.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

A la demande de la Ville de Bordeaux, l'ordre de service de démarrage de la période de préparation des travaux a été décalé de mi-octobre à mi-décembre en attendant l'ouverture du parking provisoire. En effet, la concomitance des deux chantiers de parking aurait entrainé une perte de places de stationnement trop importante au regard des problématiques de stationnement déjà existantes sur le site.

Le chantier a pris 8 mois de retard suite à des difficultés rencontrées par l'entreprise Vilquin, en charge du lot charpente métallique, dans la réalisation de ses études d'exécution. Cette problématique, liée à la tenue au feu de la structure, a fortement impacté les différents intervenants du chantier et notamment l'équipe de maîtrise d'oeuvre ainsi que l'entreprise Mas en charge du lot gros œuvre.

Ces difficultés ont généré des réclamations financières des entreprises Vilquin et Mas pour respectivement 473 000 € HT et 404 000 € HT.

Vilquin a transmis à Parcub en décembre 2018 un mémoire en réclamation en ce sens. L'avocat saisi par Parcub pour sa défense estime que la responsabilité de la régie ne peut être engagée considérant les actions menées par Parcub en sa qualité de maître d'ouvrage.

Suite à la réponse de Parcub au mémoire en réclamation de Vilquin, ce dernier a décidé d'une action contentieuse au tribunal administratif contre Parcub.

Parc de stationnement public Palais Gallien Fondaudège

Un protocole d'accord en vue de l'achat de 115 places de stationnement sur trois niveaux en sous-sol au sein d'un ensemble immobilier à usage principalement de logements et de commerces a été signé entre Parcub et Belin l'immobilier en septembre 2017. Cet accord prévoit une livraison de l'ouvrage en septembre 2019. L'acquisition de ce parking est réalisée pour compenser la suppression des places de stationnement sur voirie due à la construction de la ligne D du tramway dont l'exploitation est prévue dernier trimestre 2019.

Début 2019, il a été annoncé par le promoteur un retard de livraison de l'ouvrage à Parcub d'environ 1 an.

Acquisition/convention de travaux pour la réalisation en 2 phases du parc de stationnement Amédée St Germain par Bouygues (capacité estimée à 636 places)

Dans le cadre de la convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique, l'achat du parking Amédée St Germain par Parcub a été acté selon les modalités de l'article R 2122 – 3 du code de la commande publique. L'acquisition de la 1ère phase devrait intervenir avant l'été 2019.

Acquisition/convention de travaux pour la réalisation du parc de stationnement DUNANT par Réalités (capacité estimée à 406 places)

Le parking jardin de l'Ars a été substitué par le parking Dunant conformément à l'avenant n° 3 à la convention de partenariat pour la réalisation de parcs publics de stationnement avec l'EPA Bordeaux Euratlantique.

L'achat du parking Dunant par Parcub a été acté selon les modalités de l'article R 2122 – 3 du code de la commande publique.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

2.5– LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Elles regroupent les insatisfactions et les sinistres présentés sous forme de tableaux synthétiques pour les années 2017 et 2018 (annexe n° 5).

Il convient de rapporter le nombre d'insatisfactions et de sinistres au niveau de l'activité de PARCUB. La Régie avec 13 437 places a accueilli, en 2018, 2 621 594 entrées horaires et comptabilisait au 1er janvier 2019, 8 036 abonnés.

Les insatisfactions au nombre de 146 en 2018 pour 159 en 2017 et les sinistres au nombre de 196 en 2018 pour 216 en 2017 ont légèrement baissé mais peuvent encore être améliorés grâce à la mise en place d'une véritable politique commerciale à PARCUB.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2018

Sont présentées, ci-après, la section d'exploitation puis la section d'investissement.

Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, auquel s'ajoutent les décisions modificatives et les restes à réaliser de l'année précédente. Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis.

Pour une bonne analyse des comptes, figure en annexe comme l'an passé une présentation des comptes, objet du rapport annuel par rapport à l'exercice précédent avec les écarts en valeur et en pourcentage d'un exercice à l'autre.

ANALYSE DES COMPTES 2018

3.1 - SECTION D'EXPLOITATION

Une analyse synthétique peut être réalisée en partant des principaux chiffres ci-après qui sont ensuite commentés.

Chiffres en milliers d'euros arrondis

	Exercice 2017	Exercice 2018	Variation 2017/2018	
			En %	En valeur
Produits des services (chapitre 70)	17 911	18 671	4,2	760
Autres produits (chapitre 75)	1 265	1 587	25,5	322
Chiffre d'affaires selon le logiciel Helios (hors tickets restaurants)	19 131	20 210	5,6	1 079
Chiffre d'affaires hors remboursement formation et hors tickets restaurants	19 131	20 132	5,2	1 001
Masse salariale (salaires chargés et hors intérim)	6 957	7 709	10,8	752
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	7 771	8 614	10,8	843
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	4 994	4 659	-6,7	-335
Résultat courant non financier	2 213	465	-79,0	-1 748
Résultat financier	0	0	0,0	0
Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)	2 213	465	-79,0	-1 748
Résultat exceptionnel	-81	750	-1025,9	831
Résultat de l'exercice avant affectation à la provision pour grosses réparations	2 132	1 215	-43,0	-917
Dotation à la provision pour grosses réparations	490	500	2,0	10
Reprise sur la PGR	1 285		-100,0	-1 285
Résultat de la section de fonctionnement hors IS	**1988**	**745**	-62,5	-1 243
Résultat de la section de fonctionnement moins IS de l'exercice	**1663**	**711**	-57,2	-952
Résultat de la section d'investissement	**-3500**	**3045**	-187,0	6 545

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

Le résultat de la section d'exploitation s'élève pour l'exercice 2018 à 745 426,10 €. Compte tenu des reports excédentaires constatés sur les années précédentes, l'excédent cumulé de cette section est de 8 477 498,92 € à fin 2018.

Le résultat de la section de fonctionnement est cependant en forte régression par rapport à celui de 2017 (- 1 243 K€) en raison de :

- une forte augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 2 485 K€ soit + 12,7 %)

Le chapitre 011, Charges à caractère général, progresse de 991 K€, soit 16,5 %. Cette évolution est majoritairement liée aux dépenses de gros entretien et grosses réparations (+ 420 K€). En effet, en 2018, en plus des travaux d'entretien relatifs à l'activité du service, PARCUB a poursuivi les travaux de mise en conformité des escaliers (504 K€), réalisé des travaux d'étanchéité sur les parkings centre commercial Mériadeck (255 K€) et Paludate St Jean (195 K€) et entrepris les travaux de décontamination du parking centre commercial Mériadeck suite à l'incendie (33 K€).

Le compte 6281, concours divers, qui contient entre autre la rétribution sur le chiffre d'affaires dû à la SNCF liée au prolongement de la convention d'exploitation jusqu'en 2033, augmente de 436 K€.

Les impôts relatifs aux taxes foncières progressent d'environ 100 K€. L'impôt sur les sociétés payé en 2018 sur l'exercice 2017 est égal à 469 K€.

Le chapitre 12, charges de personnel, progresse de 843 K€ (+ 10,9 %). Cette évolution comprend les dépenses en personnel intérimaire (personnel supplémentaire mobilisé du 10 novembre 2017 jusqu'en septembre 2018 suite à l'incendie du parking centre commercial Mériadeck), les salaires des agents issus de la reprise de la structure Société Grands Garages Parkings de Bordeaux (SGGPB) sur une année pleine (pour rappel intégration à compter du 1er avril 2017), les agents recrutés en CDI en 2018 (7 nouveaux collaborateurs) ainsi que les provisions pour congés payés acquis non utilisés au 31 décembre 2018.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, constate une forte augmentation de + 656 K€ (+ 100,6 %). Cette évolution se caractérise principalement par la comptabilisation des réparations dues au sinistre relatif à l'étanchéité du parking Paludate Saint Jean.

- Une progression contenue des recettes d'exploitation (+ 1242 K€, soit + 5,8 %)

Le total des recettes de gestion de service augmente de 4,7 % (+ 923 K€). Cette évolution favorable est pour la majeure partie à mettre en relation avec :

- la gestion sur une année complète des parcs issus de la SGGPB dont les 3 parkings Victor Hugo, allées de Chartres et Alsace Lorraine ont été repris le 1er avril 2017 ainsi que leur bonne progression sur 2018 (+ 464 K€ pour Victor Hugo et + 200 K€ pour allées de Chartres),
- l'ouverture du parking Aréna à Floirac qui a généré au total 329 K€ de recettes,
- la montée en puissance du parking Paludate Saint Jean (+ 385 K€) qui compense pour partie le fort recul du parking Saint Jean (- 409 K€),
- l'ouverture du parking provisoire Grand Parc (67 k€ depuis mars 2018),
- la mutation du parking Bergonié vers l'accessibilité d'une clientèle horaire qui a généré un produit de + 38 K€ en 2018 par rapport à 2017.

Ces évolutions favorables doivent en contrepartie être nuancées par le net recul de certains parcs historiques fortement impactés par les mouvements de contestation de la fin d'année 2018. Sans être exhaustif, les parkings Pey Berland (- 225 K€), Victoire (- 65 K€), centre commercial Mériadeck (- 76 K€), 8 Mai 45 (- 35 K€) ou Gambetta (- 22 K€) ont été les parkings les plus touchés par ces mouvements non prévisibles.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

Les produits exceptionnels à hauteur de 1 515 K€ sont constitués principalement des remboursements par les assurances des dépenses liées au sinistre sur le parking Paludate Saint Jean (étanchéité) et des écritures de régularisation de la situation de l'ancien agent comptable de Parcub.

Les opérations d'ordre de transfert sont en recul de 1 1678 K€, ce qui se justifie par le fait qu'en 2017, Parcub avait repris la provision constituée pour réaliser les travaux de modernisation des éclairages et de mise aux normes des parkings en matière d'accessibilité. En 2018, la provision pour grosses réparations constituée concerne des travaux non encore effectués (réhabilitation du parking centre commercial Mériadeck suite au sinistre). Elle sera donc reprise une fois les travaux terminés.

3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un excédent de 3 045 K€ contre un déficit en 2017 de 3 278 K€.

Cette variation est principalement à associer aux travaux de construction des nouveaux ouvrages. En effet, si 2017 a été l'année de construction du parking Aréna et du parking Paludate Saint Jean, l'année 2018 peut être considérée comptablement comme une année de transition.

Seules les dernières dépenses (1 389 K€) du parking Aréna et les premières dépenses du parking Grand Parc (609 K€) ont été comptabilisées.

En contrepartie, les subventions d'investissement en provenance de Bordeaux Métropole liées à la construction du parking Aréna ont été versées (3 177 K€).

A fin 2018, le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à 7 501 578 €.

La capacité d'investissement de Parcub est maintenue et permet à la régie de poursuivre son programme d'investissement.

Un plan de financement pluriannuel reprenant l'ensemble des travaux et des acquisitions de la régie sur les années à venir devra être produit avant la fin de l'année 2019 dans le but d'évaluer les capacités budgétaires et financières de la régie et de s'assurer de la bonne planification des investissements sur les années à venir.

La trésorerie de PARCUB à fin 2018 s'élève à 23 108 570 €. Le niveau de trésorerie reste conséquent malgré le financement des opérations neuves et l'évolution des charges constatées en 2018.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE AUTOMOBILE

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux alors que le site historique de la fourrière situé quai du Maroc devait être libéré, a décidé, notamment au regard de l'étude de PARCUB, de transférer la gestion du service public de la fourrière à la Régie à compter du 1er janvier 2011.

Après une phase de transition, la fourrière ayant été au départ gérée sur le site de Quai du Maroc, elle est exploitée depuis le 01.01.2012 sur une partie des parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux ainsi que sur un site extérieur dédié situé à Mérignac qui permet d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit.

Ce rapport, après un rappel des principales caractéristiques du service, donne une analyse synthétique de l'activité et des comptes 2018.

4.1 – Principales caractéristiques du service

La fourrière service est un service public administratif (SPA) alors que l'activité principale de PARCUB correspond à un service public industriel et commercial (SPIC).

La comptabilité de ce SPA est tenue dans un budget annexe selon l'instruction comptable M14 alors que le SPIC relève de la M4.

Afin de permettre une optimisation du service de la fourrière, celui-ci s'appuie sur les moyens de PARCUB qui sont facturés au SPA selon des règles de comptabilité analytique définies dans le cadre d'une convention passée avec Bordeaux Métropole.

Le service est ouvert aux usagers 24H/24 et permet aux contrevenants qui doivent passer par le commissariat central tout proche pour obtenir une main levée de récupérer leur véhicule dans les meilleurs délais.

Les moyens techniques y compris les logiciels du service ont été intégralement renouvelés par PARCUB permettant une modernisation du service et notamment le partage de moyens informatiques avec la Police Nationale.

4.2 – Eléments marquants de l'année 2018

L'activité est pour la 3ème année consécutive en baisse.

En 2018, les entrées de véhicules se sont élevées à 10 196 contre 11 671 en 2017, soit une baisse de 12,64 %.

Les opérations préalables relatives à la mise en fourrière et de début d'exécution d'enlèvement se sont élevées à 884 véhicules en 2018 contre 1 218 en 2017, soit une baisse de 27,42 %.

Les déplacements sans suite se sont élevés à 883 véhicules en 2018 contre 1 217 en 2017 soit une baisse de 27,44 %.

La facturation sur usagers, donc les recettes hors ventes Domaines, ferraille et casse, s'établissent à la somme de 1 281 859 € en 2018 contre 1 459 143 € en 2017, soit une baisse de 12,15 %.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

Cette facturation comprend en partie :

Les transactions payées, c'est-à-dire les sommes dues suite à un début d'exécution sans que les véhicules soient enlevés, ont atteint la somme de 9 090 € contre 11 121 € en 2017, soit une baisse de 18,26 %.

Les frais de transport (126 € pour un VL) ont représenté une recette de 960 621 € en 2018 contre 1 125 079 € en 2017, soit une baisse de 14,62 %.

Les expertises réalisées au 3ème jour de l'entrée des véhicules sur le parc se sont élevées à la somme de 40 040 € en 2018 contre 42 460 € en 2017, soit une baisse 5,7 %.

Les frais de gardiennage (10 € par jour pour un VL) atteignent la somme de 207 261 € contre 235 219 € en 2017, soit une baisse de 11,89 %.

Les ferrailles et casse ont représenté une recette de 395 710 € contre 343 389 € en 2017, soit une hausse de 15,24 %. En 2018, la fourrière a détruit 2 939 véhicules contre 2 509 en 2017, soit + 17,14 %. Le nombre de véhicules détruits représente 28,82 % des véhicules entrés sur le parc.

Les ventes aux domaines ont représenté une recette de 67 341 € contre 53 600 € en 2017, soit une hausse de 25,64 %.

CONCLUSIONS

Pour la 2ème année consécutive la fourrière constate une diminution d'activité due en grande partie à un net recul d'activité de la police municipale de Bordeaux (- 27,8 % en 2018/2017 et - 28,49 % en 2017/2016), principal fournisseur.

Afin de compenser cette baisse d'activité, PARCUB rééquilibre son offre auprès des 27 autres communes de la Métropole qui comptent de nombreux véhicules en stationnement abusif, ce qui explique la croissance à 2 chiffres des véhicules détruits.

Le traitement de ces véhicules nécessitant à minima 4 semaines, afin de respecter les délais de procédures légales, peut engendrer des problèmes de places en raison d'une rotation insuffisante.

Enfin, la durée moyenne de séjour d'un véhicule restitué à son propriétaire continue à s'accroître pour atteindre 2,79 jours en 2018.

4.3 – COMPTES 2018

Sont présentées, ci-après, la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement l'énoncé des points essentiels à prendre en considération pour une analyse financière.

Le service de la fourrière est un service public administratif dont la comptabilité est établie selon l'instruction comptable M14. L'ensemble des dépenses et des recettes est donné TVA incluse. Il est rappelé qu'en cas d'excédent, celui-ci revient à Bordeaux Métropole. Inversement, en cas de déficit, celui-ci doit être comblé par Bordeaux Métropole, PARCUB n'ayant pas à assurer d'avance de trésorerie.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

4.3.1 – ANALYSE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

L'analyse synthétique peut être réalisée à partir des chiffres TTC arrondis à l'entier le plus proche.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Variation en valeur	Variation en pourcentage
Produits des services (chapitre 70)	2 060 245	1 954 371	-105 874	-5,1
Produits exceptionnels	439 371	1 211	-438 160	-99,7
Total des recettes de la section d'exploitation	2 499 616	1 955 582	-544 034	-21,8
Charges à caractère général (chapitre 11)	1 758 887	1 657 216	-101 671	-5,8
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	211 807	223 144	11 336	+ 5,4
Autres Charges	158 034	105 901	-52 133	-33,0
Total des dépenses de gestion de service	2 128 728	1 986 261	-142 467	-6,7
Charges financières			0	
Charges exceptionnelles	57 188	11 053	-46 135	-80,7
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	91 608	93 964	2 356	+2,6
Résultat courant non financier	8 711	-67 050	-75 761	
Résultat financier			0	
Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)	8 711	-67 050	-75 761	
Résultat exceptionnel	373 380	-9 842	-383 222	
Résultat de la section d'exploitation	382 091	-76 892	-458 983	

Pour une bonne appréciation de l'exercice 2018, il convient de rappeler que sur l'exercice 2017, des opérations comptables de régularisation de l'avance remboursable à la Métropole avait impacté favorablement le résultat d'exploitation du service public de la fourrière. Le résultat retraité faisait apparaître un déficit de la section de fonctionnement :

Retraitement des résultats 2017	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Résultat tel qu'indiqué au compte administratif	382 091	- 377 301
Neutralisation des écritures de régularisation de l'avance (remboursements cumulés)	- 438 254	438 254
Résultats comptables 2017 retraités	- 56 163	60 953

En 2018, le déficit de la section d'exploitation continue de s'accroître en raison de la baisse d'activité et de l'augmentation constante des charges.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

Les résultats cumulés à fin 2018 s'élèvent à 649 976,61 € mais ils doivent être retraités du fait de l'impact des régularisations comptables de l'avance remboursable. Diminué des 438 254 €, le cumul des résultats de la section de fonctionnement n'est plus que de 211 722,61 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées en 2018 à la somme de 1 986 261 €, l'essentiel de ces charges correspond aux prestations réalisées par des tiers en exécution des marchés publics qui ont été passés. Les contrats de prestations de service (article 611) pour un montant de 945 144,54 € ont représenté 57,03 % des charges du chapitre 11, c'est-à-dire des charges à caractère général, et près de 47,58 % du total des dépenses de fonctionnement.

Les remboursements de frais à d'autres organismes, article 62878, à PARCUB en raison de la mise à disposition des surfaces d'accueil dans 3 parkings de PARCUB et du remboursement de toutes autres charges notamment la mobilisation de moyens humains hors les personnels directs du service de la fourrière se sont élevés à la somme de 581 803 €.

Le chapitre 12 qui correspond à l'ensemble des charges directes de personnel intérim inclus s'élève à 223 144 € en 2018, ce qui représente 11,23 % du total des dépenses de fonctionnement du service.

Le service n'ayant aucune dette et ne pouvant placer sa trésorerie, le résultat financier est à 0.

Les créances admises en non-valeur (compte 6541) dont l'irrécouvrabilité est avérée définitive par l'Agent comptable s'élèvent à 104 442 €. Cette dépense a pu être partiellement compensée par la reprise de provision au compte 7817, reprise sur provisions pour dépréciations d'actifs, comptabilisée à hauteur de 58 803 €.

Le niveau de trésorerie à fin 2018 est très faible et s'établit à 31 900,91 €.

4.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un résultat excédentaire de 197 595,98 €.

Du fait des régularisations comptables de l'avance remboursable en 2017 et de son déficit affiché lors de la clôture 2017, la partie recettes de la section d'investissement a bénéficié en début d'exercice de l'affectation d'une part de ses excédents de fonctionnement (189 810,62 €).

Les autres recettes de cette section sont constituées par les amortissements des biens immobilisés (93 963,68 €).

En contrepartie, les dépenses d'investissement ont été principalement mobilisées afin de rembourser l'avance perçue par la Métropole (69 266 €).

Du fait de sa faible capacité à investir, les autres dépenses d'investissement se sont limitées à l'adaptation et au développement de l'outil logiciel de gestion des véhicules mis en fourrière.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖹 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

CONCLUSION

Si la baisse de l'activité générale engendre un recul des dépenses en relation avec les contrats de prestation, elle ne permet pas une baisse sur la totalité des charges du SPA dont le niveau de charges fixes reste conséquent.

La révision des clés de répartition analytique dont découlent les charges refacturées du budget principal stationnement vers la fourrière revues fin 2018 devraient avoir un impact non négligeable sur le résultat de la section d'exploitation en 2019.

De plus, les problématiques de recouvrement lié à l'identification des tiers redevables sont traitées en lien avec les services de l'agent comptable et auront inévitablement un impact négatif sur le résultat d'exploitation.

Si l'activité venait à poursuivre la régression constatée sur les dernières années, le niveau de trésorerie déjà très faible (31 k€) deviendrait alors difficilement soutenable. La problématique du remboursement de l'avance à la Métropole ainsi que les arbitrages sur les futurs investissements sont d'ores et déjà posés.

9 terrasse Front du Médoc – CS 11935- 33076 BORDEAUX CEDEX - ☎ 05.56.99.50.00 🖷 05.56.96.49.94
APE 5221 Z – SIRET 453 335 069 00010
http://www.parcub.com/

ANNEXE 1

Organigramme de la régie PARCUB

31 DÉCEMBRE 2018

Direction régie
(Directeur Général)

Secrétariat de Direction
(assistante de direction)

Direction Technique
(Directeur Technique)

Secrétariat Technique
(assistante administrative)

Maitrise d'ouvrage
(responsable maitrise d'ouvrage)
(assistante administrative)

Technique
(responsable de la maintenance)

Equipe de peinture
(chef d'équipe)
(peintre)

Magasin
(chef de groupe)

Atelier mécanique
(technicien expert
et adj magasinier)

Gestion maintenance externe
(gestionnaire)

Equipe technique
(chef d'équipe)
(électricien)
(opérateur de maintenance)
(opérateur de maintenance)
(opérateur de maintenance)
(opérateur de maintenance)
(agent multi-techniques)

Service juridique
(Chef de service juridique)

Achats et Marchés publics
(responsable achat
et marchés)
(assistante achat & marchés)

Ressources Humaines
(chef du service R.H)
(assistante RH)

Maintenance du réseau informatique
(responsable de dépt.)

Direction de l'Exploitation
(Directeur d'Exploitation)

Direction de l'Exploitation
(Adjoint au Directeur)

Direction de l'Exploitation
(2 superviseurs)

Réclamations client
(secrétaire confirmée)

Secrétariat Exploitation
(assistante administrative)

Equipe polyvalente tous parcs
(opérateurs de stationnement tous parcs)
27 agents (dont 1 à 50% polyvalent et à 50% de nuit)

Equipe lavage et coordination de nuit
(chef d' équipe)
(chef d'équipe adj.)
(technicien de propreté)
(technicien de propreté)
(technicien de propreté)

Equipe de lavage de jour
(chef d équipe)
(technicien de propreté)
(tech. de propreté)

Sécurité et Télésurveillance
(chef d équipe)
(chef d'équipe adjoint
et animateur formation et sécurité)
opérateurs de stationnement

Direction Financière
et contrôle de gestion
(Directeur financier
& régisseur)

Direction Financière
et contrôle de gestion
adjoints au Directeur financier

Comptabilité
(comptable)
(comptable)
(comptable)
(comptable)
(comptable)

Collecte et Comptage
(chef de groupe)
(opérateur de collecte et comptage)
(opérateur confirmé)
(agt. sécurité conducteur canin)

Abonnements
(chef de groupe administratif)
(employé administratif)

Commercial - Qualité
et études
(chef de service)

Département Qualité
(gestionnaire)

FOURRIERE
(chef de service)

Agents d'exploitation
Fourrière
Fourrière

Secteur 1
(responsable de secteur)

Parc Front du Médoc
(chef de parc)
(agent d'exploitation)
(agent d'Exploitation)
(agent d'exploitation de nuit)
(agents d'exploitation nuit /50 %)
(agents d'expl. nuit /50 % Victoire)

Parc Croix de seguey
(parc télésurveillé FdM)

Parc IDDAC
(parc télésurveillé FdM)

Parc Le Bouscat
(parc télésurveillé)

Parc Beaugeon
(parc télésurveillé)

Parc Grand-Parc
parc provisoire
(parc télésurveillé)

Parc Mérignac
(chef de parc)

Parc Pessac
(chef de parc)

Parc 8 mai 45
(chef de parc)
(agent d'exploitation)
(tech. de Propreté à 50%)

Parc Cité Mondiale
(chef de parc)
(agent d'exploitation)
(agent d'exploitation)

Parc Porte de Bordeaux
(chef de parc)

SECTEUR 01

Secteur 2
(responsable de secteur)

Parc Gambetta
(chef de parc)
(agent d'expl.)
(agent d'expl.)
(agent d'expl.)
(agent d'expl. de nuit)
(agent d'expl. nuit /50 %)

Parc Lhôte
(Parc Télésurveillé)

Rue de Bègles
à Bordeaux
(Parc Télésurveillé)

Parc Bonnac
(Parc Télésurveillé)

Parc C.C Mériadeck
(chef de parc)
(chef de parc adjoint)
(agent d'exploitation)
(tech. de propreté)

Parc Victor Hugo
chef de parc
(agent d'expl.)
(agent d'expl.)
(agent de nuit)
(agent d'expl. 50% nuit,
et 50% polyvalent)

Parc Alsace & Lorraine
(Parc Télésurveillé Victor Hugo)

Parc Allées de Chartres
agent d'expl.
(Parc Télésurveillé
partiellement FdM)

Parc Pey Berland
(chef de parc)
(agent d'exploitation)
(agent d'exploitation)
(tech. de propreté)
(agent d'expl. nuit /50%)
+ un agent tous parcs

Parc République
(chef de parc)
(agent d'exploitation)
(agent d'exploitation)
(tech. de propreté à 50%)

SECTEUR 02

Secteur 3
(responsable de secteur)

Parc Saint Jean
(chef de parc adjointe)
(agent d'exploitation de nuit)
(agent d'exploitation)
(technicien de propreté)
(agent d'exploitation nuit /50 %)
+ 1 agent tous parcs

Parc Sècheries
(parc télésurveillé)

Parc Château Descas
(parc télésurveillé)

Parc ARENA
(chef de parc)

Parc Victoire
(chef de parc)
(agent d'exploitation)
(technicien de propreté)
(agent d'exploitation de nuit)
(agent d'exploitation 50 %)
+ 2 agents tous parcs

Parc Paludate St-Jean
(parc télésurveillé FdM)

Parc Bergonié N-1
(parc télésurveillé)

SECTEUR 03

Annexe n° 2

PREFECTURE GIRONDE
21.11.2017 .

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration de PARCUB - Séance du 15 novembre 2017 (convocation du 30 octobre 2017)

Aujourd'hui Quinze Novembre Deux Mille Dix Sept à 17 H 30, le conseil d'administration de PARCUB s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de PARCUB.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Jean-Louis DAVID, M. Pierre LOTHAIRE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Maribel BERNARD à M. Christophe DUPRAT, M. Jean-Jacques BONNIN à M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques GUICHOUX à M. Jean-Louis DAVID, Mme Brigitte TERRAZA à M. Patrick BOBET

La séance est ouverte

AFFAIRE 2017/07/02P

Tarifs 2018

I - Contexte général et orientation à la base des évolutions tarifaires 2018

La présente délibération tient compte, du plan à moyen terme récemment actualisé et des perspectives d'atterrissage 2017 qui sont favorables, ce qui permet de se limiter à des ajustements ciblés et limités en fonction des orientations générales qui ont été définies au fil des années.

- En ce qui concerne les tarifs horaires

Les grilles tarifaires ont été radicalement modifiées à compter du 1er janvier 2016 avec le passage à la tarification au ¼ d'heure. Cette évolution s'est traduite par une baisse très substantielle des tarifs horaires de journée (entre 7 H et 20 H) et plus précisément sur les trois premières heures, ce qui correspond à l'usage majoritaire des parkings.

Compte tenu de la situation économique de PARCUB et de la progression significative de la fréquentation horaire constatée depuis le début de l'année qui semble, au regard de l'analyse des exercices précédents, s'inscrire dans une réelle tendance, les tarifs horaires 2017 peuvent être maintenus en 2018. Cela correspondra depuis le passage à la tarification au ¼ d'heure à 3 années de stabilité qui s'ajoute à la stabilité des tarifs des années précédentes (de 2013 à 2015 pas de hausse tarifaire sachant qu'en 2012, les tarifs horaires des plages comprises entre 4 et 9 heures avaient progressé marginalement d'où une quasi stabilité des tarifs horaires en 2012). La modération des tarifs horaires est particulièrement notable au regard du poids des recettes horaires. En effet, les recettes horaires hors prise en compte de la redevance pour compensation de l'1H30 de gratuité ont représenté en 2016 59,7 % du total des recettes horaires et abonnés.

➢ Pour ce qui est des abonnés

Alors qu'économiquement il n'est pas nécessaire de procéder à une hausse généralisée des tarifs, il convient dans la continuité des orientations définies par le conseil d'administration dans de précédentes délibérations de procéder à des ajustements ciblés et contenus pour une meilleure cohérence tarifaire :

- les tarifs résidents doivent demeurer attractifs avec des réductions tarifaires par rapport aux tarifs permanents significatives. Pour autant, les tarifs résidents doivent être à un niveau suffisamment élevé au regard de la réalité de l'offre concurrentielle privée pour ne pas déstabiliser l'offre globale de stationnement. Les tarifs résidents ne doivent pas cannibaliser l'offre de stationnement privée proche. Aussi, pour les parkings qui ont été ouverts récemment (Beaujon, IDDAC et Paludate St Jean), la réduction tarifaire entre abonnement permanent et résident a été fixée à 25 %. Pour les anciens parkings, l'écart tarifaire en dehors des parkings de périphérie est encore à ce jour bien supérieur à 33 %. L'écart actuel, dans le droit fil des délibérations des années passées, doit être réduit tout en pratiquant des hausses contenues en valeur (au plus de 1,50 € sur le tarif mensuel),

- l'ajustement des tarifs des parkings Front du Médoc et Cité Mondiale, alors qu'ils ont été rattachés il y a quelques années au secteur hypercentre, doit être poursuivi tout en pratiquant des ajustements tarifaires modérés en valeur,

- un ajustement des tarifs sur les parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine est nécessaire. Comme déjà souligné par délibération antérieure, les tarifs des abonnements du parking Victor Hugo sont particulièrement bas au regard de l'emplacement de ce parking et du niveau de la demande en abonnement. Le tarif mensuel permanent de 80 € en 2017 est inférieur d'un tiers au tarif du parking Pey-Berland tout proche qui est de 121,09 €. De plus, l'écart entre tarif permanent et résident est particulièrement faible (-15 % en 2017). Cela justifie une hausse en valeur plus substantielle du tarif abonnement permanent.

  Le parking Alsace Lorraine a un tarif résident identique au tarif permanent, à ce jour de 85 €, soit un niveau supérieur au tarif résident et permanent de Victor Hugo. Aussi, le tarif résident du parking Alsace Lorraine peut être maintenu et le tarif permanent revalorisé.

- Le parking St Jean doit accueillir prioritairement des usagers horaires alors que ce parking doit privilégier l'accueil des clients de la SNCF. Aussi, ce parking n'accueille aucun abonné résident et les contrats d'abonnement permanent souscrits avant 2015 doivent être revalorisés pour passer de 133,92 € par mois à 136 €, soit une hausse de 2,08 €, soit + 1,55 %.

II - Commentaires détaillés sur l'évolution des tarifs

2.1 – Tarifs horaires

Compte tenu des précisions apportées ci-dessus, les tarifs horaires demeurent inchangés.

2.2 – Tarifs abonnements permanents et résidents

Les tarifs abonnés résidents et permanents sont joints en annexe de la présente délibération, laquelle rappelle les tarifs 2017 et donne les tarifs 2018 applicable au 1er janvier sur tous les parkings exploités par PARCUB.

Il est rappelé que :

- les tarifs annuels sont équivalents aux tarifs mensuels multiplié par 12, disposition qui est maintenue,
- les tarifs hebdomadaires sont équivalents à la moitié du tarif mensuel, disposition maintenue en 2018.

Hors les tarifs horaires, les tarifs 2018 sont donnés ci-après en valeur TTC. En cas de variation du taux de TVA, ils seront automatiquement adaptés en conséquence.

➢ Les tarifs abonnements résidents

Compte tenu des précisions ci-dessus qui conduisent à cibler les hausses tarifaires, les ajustements suivants sont pratiqués.

Hausse de 1,50 € appliquée aux parkings suivants :

	Tarifs mensuels 2017	Tarifs mensuels 2018	Variation en valeur	Variation en pourcentage
Front du Médoc	61 €	62,50 €	+ 1,50 €	+ 2,40 %
8 Mai 45	59 €	60,50 €	+ 1,50 €	+ 2,48 %
Cité Mondiale	61 €	62,50 €	+ 1,50 €	+ 2,40 %
Bergonié	59 €	60,50 €	+ 1,50 €	+ 2,48 %
Victor Hugo	68 €	69,50 €	+ 1,50 €	+ 2,16 %

Hausse tarifaire de 0,4 € à 1 € sur les parkings suivants :

	Tarifs mensuels 2017	Tarifs mensuels 2018	Variation en valeur	Variation en pourcentage
Gambetta	75 €	76 €	+ 1 €	+ 1,32 %
République	75 €	76 €	+ 1 €	+ 1,32 %
Mérignac	40,60 €	41 €	+ 0,4 €	+ 0,98 %
Victoire	64 €	65 €	+ 1 €	+ 1,54 %
Pey-Berland	75 €	76 €	+ 1 €	+ 1,32 %
Pessac	40,60 €	41 €	+ 0,4 €	+ 0,98 %
Le Bouscat	40,60 €	41 €	+ 0,4 €	+ 0,98 %
Porte de Bordeaux	58 €	59 €	+ 1 €	+ 1,69 %
Lhôte	75 €	76 €	+ 1 €	+ 1,32 %
Bonnac	75 €	76 €	+ 1 €	+ 1,32 %
Descas	20 €	21 €	+ 1 €	+ 4,76 %
Les Sècheries	40,60 €	41 €	+ 0,4 €	+ 0,98 %

Tarifs abonnés résidents inchangés sur les parkings suivants :

- Croix de Seguey,
- Beaujon,
- IDDAC,
- Paludate St Jean,
- Alsace Lorraine
- Allées de Chartres.

➢ Les tarifs abonnements permanents

Compte tenu des orientations énoncées ci-avant, les hausses des abonnements permanents sont limitées à 4 parkings sur 25 parkings gérés :

- les parkings Front du Médoc et Cité Mondiale passent de 107,1 € à 108 € soit une hausse de 0,9 €, soit + 0,84 %,
- le parking Victor Hugo et Alsace Lorraine alors qu'ils sont situés dans la zone hypercentre et qu'ils ont un tarif particulièrement bas sont réhaussés respectivement de 3 € (+ 3,75 %) et de 2 € (+ 2,35 %), ce qui donne un tarif mensuel pour le parking Victor Hugo de 83 € et pour le parking Alsace Lorraine de 87 €.

2.2 – Commentaires sur les hausses tarifaires globales pratiquées sur les abonnements et évolution des écarts de la réduction tarifaire entre abonnement résident et permanent

La hausse des tarifs est appréciée sur la base d'une part, du nombre d'abonnés constatés au 1er octobre 2017 et d'autre part, en supposant que les abonnements et leur répartition reste inchangée en fonction de la valeur des recettes abonnés et horaires sans tenir compte de la compensation de l'1H30 de gratuité concernant le parking Centre Commercial Mériadeck.

Sur ces bases :

- la hausse en moyenne pondérée globale des tarifs (recettes horaires et abonnés) est de 0,29 %,
- la hausse moyenne des tarifs des abonnements (résidents et permanents) est de 0,72 %,
- la hausse en moyenne pondérée des tarifs des abonnements permanents est de 0,41 %,
- la hausse en moyenne pondérée des tarifs des abonnements résidents est de 1,57 %.

La réduction accordée sur le tarif résident par rapport au tarif permanent baisse sur la majorité des parkings de l'ordre de 1 %. Le pourcentage comme cela ressort du tableau annexé à la délibération demeure très significatif sur une grande majorité de parkings. En moyenne, dès lors que l'on procède à une analyse sur les seuls parkings qui accueillent à la fois des abonnés résidents et permanents et si l'on raisonne en fonction du poids de chacun de ces parkings, la réduction tarifaire est de 36,64 %.

2.3 – Autres tarifs

2.3.1 – Tarif multicartes

Pour rappel, les abonnements multicartes correspondent à des abonnements en nombre. Il convient de poursuivre la politique de limitation de réduction tarifaire engagée depuis la création de PARCUB et pratiquée sur 1 droit de stationnement sur 2 dès lors qu'au moins 50 abonnements sont souscrits sur un parking, l'offre ne concernant que 4 parkings.

Taux de réduction pratiqué sur 1 droit d'accès sur 2 (le tarif de référence étant le tarif abonnement permanent) :

Parkings	Réduction 2017	Réduction 2018
République	- 46,0 %	- 44,5 %
Front Médoc	- 39,0 %	- 38 %
Victoire	- 44,5 %	- 43 %
Huit Mai 45	- 47,7 %	- 46,3 %

La baisse du pourcentage de réduction sur 1 droit de stationnement sur 2 conduit à une hausse moyenne pour 50 abonnements sur chacun des 4 parcs de 2,3 %.

2.3.2 - Tarif hebdomadaire et délivrance de la carte d'accès

Les tarifs 2017 sont maintenus en 2018 :

- tarif hebdomadaire à 50 % du tarif permanent mensuel,
- 31 € TTC pour la carte d'abonnement.

2.3.3 - Tarif abonnements motos :

Mêmes tarifs qu'en 2017.

2.3.4 – Autres tarifs

Mêmes tarifs qu'en 2017.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2018 qui seront applicables à partir du 1er janvier 2018,
- acter que si les tarifs abonnés sont exprimés en euro TTC, avec un taux de TVA actuellement de 20%, ils sont arrêtés HT. Aussi, en cas de variation du taux de TVA, les tarifs, hors les tarifs horaires, seront immédiatement ajustés en conséquence.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 15 novembre 2017

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT

tarifs abonnements mensuels voitures permanents et résidents - 2017 à 2018 -)

les tarifs sont donnés en € TTC avec un taux de TVA de 20% - en cas de variation du taux de TVA les tarifs sont ajustés en conséquence

Délibération 2017/07/02P -15/11/2017

			RESIDENTS							PERMANENTS							
	nombre abonnements résidents au 1/10/2017	nombre abonnements permanents au 1/10/2017	tarifs résidents 2017	tarifs résidents 2018	variation en valeur 2017 à 2018	soit en %	recettes HT 2016 selon abonnés au 1/10/2016	recettes HT 2017 selon abonnés au 1/10/2017	recettes HT 2018 selon abonnés au 1/10/2017	tarifs permanents 2017	tarifs permanents 2018	variation en valeur 2017 à 2018	soit en %	recettes HT 2017 selon abonnés au 1/10/2017	recettes HT 2018 selon abonnés au 1/10/2017	réduction tarifaire résident/ permanent 2017	réduction tarifaire résident/ permanent 2018
Gambetta	124	383	75	76	1	1,32%	90 731	93 000	94 240	121,09	121,09	0	0,00%	463 775	463 775	-38,1%	-37,2%
F Médoc	175	505	61	62,5	1,5	2,40%	103 880	106 750	109 375	107,1	108	0,9	0,84%	540 855	545 400	-43,0%	-42,1%
République	187	229	75	76	1	1,32%	136 828	140 250	142 120	121,09	121,09	0	0,00%	277 296	277 296	-38,1%	-37,2%
Mérignac	19	52	40,6	41	0,4	0,98%	7 526	7 714	7 790	60,55	60,55	0	0,00%	31 486	31 486	-32,9%	-32,3%
08-mai-45	115	404	59	60,5	1,5	2,48%	65 320	67 850	69 575	96,04	96,04	0	0,00%	388 002	388 002	-38,6%	-37,0%
CCM	124	289	52,5	54	1,5	2,78%	63 451	65 100	66 960	121,09	121,09	0	0,00%	349 950	349 950	-56,6%	-55,4%
Saint Jean contrats avant 2015	0	53					-	-	-	133,92	136	2,08	1,55%	70 978	72 080		
Saint Jean à compter du 1/01/2015	0	1					-	-	-	146,4	146,4	0	0,00%	1 464	1 464		
Victoire	182	247	64	65	1	1,54%	113 623	116 480	118 300	102,3	102,3	0	0,00%	252 681	252 681	-37,4%	-36,5%
Pey Berland	334	239	75	76	1	1,32%	244 388	250 500	253 840	121,09	121,09	0	0,00%	289 405	289 405	-38,1%	-37,2%
Pessac	46	209	40,6	41	0,4	0,98%	18 221	18 676	18 860	60,55	60,55	0	0,00%	126 550	126 550	-32,9%	-32,3%
Bouscat	48	81	40,6	41	0,4	0,98%	19 013	19 488	19 680	60,55	60,55	0	0,00%	49 046	49 046	-32,9%	-32,3%
Cité Mondiale	340	460	61	62,5	1,5	2,40%	201 824	207 400	212 500	107,1	108	0,9	0,84%	492 660	496 800	-43,0%	-42,1%
Porte de Bordeaux	47	359	58	59	1	1,69%	26 696	27 260	27 730	96,04	96,04	0	0,00%	344 784	344 784	-39,6%	-38,6%
Bergonié	39	4	59	60,5	1,5	2,48%	22 152	23 010	23 595	96,04	96,04	0	0,00%	3 842	3 842	-38,6%	-37,0%
Lhôte	110	0	75	76	1	1,32%	80 487	82 500	83 600					-	-		
Croix de Seguey	49	0	60	60	0	0,00%	27 832	29 400	29 400					-	-		
Bonnac	23	139	75	76	1	1,32%	16 829	17 250	17 480	121,09	121,09	0	0,00%	168 315	168 315	-38,1%	-37,2%
Descas	3	43	20	21	1	4,76%	450	600	630	40	41	1	2,50%	17 200	17 630		
Les Sécheries	311	0	40,6	41	0,4	0,98%	123 187	126 266	127 510	60,55	60,55	0	0,00%	-	-		
Beaujon	61	19	72	72	0	0,00%	43 920	43 920	43 920	96	96	0	0,00%	18 240	18 240	-25,0%	-25,0%
IDDAC	42	0	45	45	0	0,00%	18 900	18 900	18 900	60	60	0	0,00%	-	-	-25,0%	-25,0%
Paludate	1	290	75	75	0	0,00%	-	750	750	100	100	0	0,00%	290 000	290 000	-25,0%	-25,0%
Victor Hugo	164	280	68	69,5	1,5	2,16%	-	111 520	113 980	80	83	3	3,75%	224 000	232 400	-15,0%	-16,3%
Alsace Lorraine	68	31	85	85	0	0,00%	-	57 800	57 800	85	87	2	2,35%	26 350	26 970	0,0%	-2,3%
Allées de Chartres	73	296	50	50	0	0,00%	-	36 500	36 500	85	85	0	0,00%	251 600	251 600	-41,2%	-41,2%
TOTAL	**2685**	**4613**					**1 425 256**	**1 668 884**	**1 695 035**					**4 678 477**	**4 697 714**		
								variation tarifs résidents de 2017 à 2018	1,57%					variation tarifs permanents de 2017 à 2018	0,41%		

variation tarifs résidents et permanents de 2017 à 2018 : 0,715%

poids des recettes abonnements / (total abo + horaires hors compensation 1H30 de gratuité sur CCM) en 2016 : 40,28%

Variation globale des tarifs horaires et abonnements avec tarifs horaires inchangés entre 2017 et 2018 : 0,29%

Annexe n° 3

FREQUENTATION EN MILLIERS	2 010	2 015	2 016	2 017	2 018	2018/2017 en %	2018/2010 en %
HYPERCENTRE *	**1 948**	**1 780**	**1 816**	**1 800**	**1 627**	**-9,6%**	**-19,7%**
CENTRE**	**58**	**71**	**82**	**98**	**95**	**-3,1%**	**38,9%**
PERIPHERIE***	**90**	**133**	**135**	**120**	**118**	**-1,7%**	**23,7%**
QUAI DESCHAMPS	0	27	32	0	0	**-**	**-**
ST JEAN	262	302	306	307	244	**-20,5%**	**-7,4%**
CHÂTEAU DESCAS	0	23	48	59	43	**-27,1%**	**-**
LAHARPE	0	0	0	11	21	**90,9%**	**-**
BEAUJON	0	0	0	3	5	**66,7%**	**-**
SECHERIES	0	0	0	2	2	**0,0%**	**-**
PALUDATE	0	0	0	28	58	**107,1%**	**-**
VICTOR HUGO	0	0	0	198	202	**2,0%**	**-**
ALLEES DE CHARTRES	0	0	0	104	125	**20,2%**	**-**
BERGONIE	0	0	0	0	28	**-**	**-**
GD PARC PROVISOIRE	0	0	0	0	16	**-**	**-**
ARENA	0	0	0	0	24	**-**	**-**
TOTAL	**2 358**	**2 336**	**2 419**	**2 730**	**2 608**	**- 4,5%**	**9,6%**

* Gambetta, Front du Médoc, République, CC Mériadeck, Victoire, Pey Berland, Cité Mondiale

** 8 mai 1945, Porte de Bordeaux

*** Mérignac Centre Ville, Libération, Pessac

Annexe n° 4

ABONNEMENTS ANNEES 2018/2017

NOM DU PARC	Janvier 2018				Février 2018				Mars 2018				Avril 2018				Mai 2018				Juin 2018				Juillet 2018				Août 2018				Septembre 2018				Octobre 2018				Novembre 2018				Décembre 2018			
	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18
Gambetta	120	397	517	-1,15%	118	399	517	2,17%	118	400	518	2,57%	118	395	513	1,99%	118	401	519	4,01%	118	394	512	1,79%	118	394	512	2,20%	116	371	487	-2,79%	115	369	484	-3,01%	116	367	483	-4,92%	118	373	491	-6,12%	120	378	498	-4,41%
F. Médoc	**178**	**507**	**685**	-5,26%	184	505	689	-4,83%	186	513	699	-3,45%	188	520	708	-0,98%	195	518	713	0,56%	193	515	708	0,43%	195	515	710	2,90%	195	493	688	-0,29%	193	489	682	1,64%	193	491	684	0,59%	193	498	691	1,77%	193	472	665	-2,92%
République	192	449	641	3,89%	191	449	640	2,73%	192	456	648	4,01%	199	454	653	4,15%	203	452	655	4,47%	205	457	662	5,58%	206	458	664	5,23%	211	459	670	6,18%	204	459	663	6,08%	206	461	667	5,21%	210	463	673	5,65%	212	459	671	5,34%
Mérignac	20	53	73	-5,19%	20	56	76	1,33%	20	56	76	5,56%	21	59	80	11,11%	21	59	80	8,11%	23	59	82	12,33%	23	59	82	13,89%	24	58	82	13,89%	24	57	81	12,50%	24	58	82	15,49%	24	59	83	16,90%	24	62	86	21,13%
Huit Mai 45	112	474	586	2,63%	118	480	598	5,65%	115	479	594	5,13%	114	474	588	2,62%	115	478	593	3,13%	115	479	594	2,77%	115	480	595	-1,00%	118	473	591	-1,66%	114	469	583	-1,35%	112	474	586	-1,01%	112	478	590	0,00%	110	469	579	-2,03%
Mériadeck	115	390	505	-0,20%	110	390	500	2,67%	104	384	488	-1,21%	102	376	478	-3,43%	104	357	461	-6,68%	108	359	467	-6,60%	109	360	469	-5,82%	114	364	478	-4,02%	110	373	483	-4,73%	118	378	496	-3,13%	118	377	495	-3,70%	124	376	500	-2,91%
Saint-Jean	0	53	53	-10,17%	0	51	51	-8,93%	0	51	51	-8,93%	0	48	48	-14,29%	0	47	47	-12,96%	0	47	47	-12,96%	0	47	47	-12,96%	0	47	47	-12,96%	0	47	47	-12,96%	0	47	47	-12,96%	0	47	47	-11,32%	0	47	47	-11,32%
Victoire	178	289	467	2,19%	181	288	469	2,18%	191	292	483	5,23%	195	298	493	6,25%	190	301	491	4,91%	186	290	476	-2,06%	186	290	476	2,15%	181	302	483	3,65%	177	304	481	5,95%	178	310	488	3,39%	178	307	485	2,32%	180	290	470	-0,21%
Pey-Berland	328	246	574	-0,17%	319	243	562	-3,27%	314	244	558	-3,29%	310	238	548	-7,43%	309	225	534	-7,29%	306	222	528	-11,71%	305	224	529	-8,79%	301	219	520	-10,34%	298	220	518	-8,32%	300	222	522	-8,90%	297	219	516	-10,57%	296	209	505	-13,38%
Pessac	47	211	258	-3,37%	46	211	257	-1,53%	44	212	256	-3,76%	44	210	254	-1,17%	44	211	255	-0,78%	44	213	257	0,00%	43	213	256	0,00%	43	212	255	-0,39%	42	212	254	0,00%	42	213	255	0,00%	42	216	258	1,18%	44	217	261	1,56%
Bouscat	47	80	127	-0,78%	47	80	127	-0,78%	46	80	126	-0,79%	46	80	126	-0,79%	49	78	127	0,79%	49	78	127	0,79%	49	78	127	0,79%	47	78	125	-0,79%	49	78	127	-1,55%	51	78	129	0,00%	51	78	129	1,57%	51	78	129	1,57%
C.Mondiale	337	477	814	6,41%	345	481	826	6,72%	343	485	828	6,98%	347	484	831	5,99%	350	501	851	7,59%	352	487	839	6,20%	351	490	841	6,59%	364	483	847	7,35%	358	483	841	7,41%	367	487	854	6,75%	371	487	858	5,28%	377	483	860	5,78%
P.de Bx	54	419	473	39,53%	59	420	479	3,46%	63	423	486	4,74%	63	429	492	6,26%	59	427	486	5,19%	57	426	483	4,32%	57	426	483	4,32%	59	429	488	5,40%	59	428	487	4,96%	59	428	487	4,51%	57	431	488	4,05%	56	431	487	2,96%

NOM DU PARC	Janvier 2018				Février 2018				Mars 2018				Avril 2018				Mai 2018				Juin 2018				Juillet 2018				Août 2018				Septembre 2018				Octobre 2018				Novembre 2018				Décembre 2018			
	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18	Résidents	Permanents	Total parking	VARIATION 17/18
Bergonié	38	4	42	-8,70%	38	4	42	-6,67%	3	3	6	-86,67%	3	0	3	-93,33%	3	0	3	-93,33%	3	0	3	-93,33%	3	0	3	-93,18%	3	0	3	-93,18%	3	0	3	-93,02%	3	0	3	-93,02%	3	0	3	-92,86%	3	0	3	-92,86%
Lhôte	111	0	111	-0,89%	111	0	111	-0,89%	110	0	110	-1,79%	110	0	110	-1,79%	110	0	110	-1,79%	110	0	110	-1,79%	110	0	110	-1,79%	110	0	110	-1,79%	110	0	110	-1,79%	110	0	110	0,00%	109	0	109	-0,91%	108	0	108	-2,70%
C. de Seguey	49	0	49	0,00%	49	0	49	0,00%	49	0	49	0,00%	49	0	49	0,00%	49	0	49	0,00%	48	0	48	-2,04%	48	0	48	-2,04%	48	0	48	-2,04%	48	0	48	-2,04%	48	0	48	-2,04%	47	0	47	-4,08%	47	0	47	-4,08%
Bonnac	23	138	161	-0,62%	22	138	160	-1,23%	22	138	160	-1,23%	22	138	160	-1,23%	22	138	160	-1,23%	20	138	158	-2,47%	20	138	158	-2,47%	20	136	156	-3,70%	20	136	156	-3,11%	19	136	155	-4,32%	19	136	155	-4,91%	21	136	157	-3,09%
C. Descas	3	47	50	-5,66%	3	49	52	-63,12%	3	51	54	5,88%	3	52	55	7,84%	3	54	57	14,00%	3	55	58	16,00%	3	55	58	16,00%	2	55	57	14,00%	2	55	57	26,67%	2	58	60	30,43%	2	57	59	25,53%	2	58	60	20,00%
Beaujon	61	19	80	35,59%	61	19	80	25,00%	61	19	80	17,65%	62	20	82	17,14%	64	20	84	21,74%	62	20	82	18,84%	62	20	82	2,50%	62	20	82	2,50%	62	19	81	1,25%	62	19	81	1,25%	66	18	84	5,00%	65	19	84	5,00%
Iddac	41	0	41	20,59%	41	0	41	20,59%	41	0	41	17,14%	43	1	44	7,32%	44	4	48	17,07%	44	11	55	27,91%	44	11	55	30,95%	41	11	52	23,81%	40	11	51	21,43%	41	11	52	23,81%	42	11	53	23,26%	42	11	53	29,27%
Les Sécheries	312	0	312	27,87%	312	0	312	27,87%	312	2	314	28,69%	312	2	314	28,16%	310	4	314	28,16%	311	7	318	28,74%	311	6	317	2,59%	311	5	316	2,27%	310	5	315	1,29%	311	5	316	1,61%	311	5	316	1,61%	315	5	320	2,56%
Paludate	1	289	290	0	0	305	305	0	1	307	308	105,33%	1	310	311	54,73%	1	413	414	100,00%	1	438	439	111,06%	1	440	441	68,97%	1	444	445	70,50%	1	445	446	67,04%	0	456	456	56,70%	0	464	464	57,82%	0	443	443	48,16%
Victor Hugo	157	268	425	0	157	268	425	0	155	267	422	0	155	265	420	-9,87%	169	271	440	-4,97%	169	272	441	-4,13%	167	272	439	-3,73%	167	265	432	-5,26%	162	261	423	-5,58%	165	266	431	-2,93%	165	268	433	-1,14%	189	271	460	7,23%
A.Lorraine	67	31	98	0	67	30	97	0	72	31	103	0	79	32	111	13,27%	80	32	112	14,29%	81	32	113	15,31%	80	32	112	16,67%	78	32	110	14,58%	77	32	109	17,20%	76	32	108	9,09%	74	32	106	8,16%	73	32	105	7,14%
A.Chartres	65	293	358	0	65	291	356	0	63	391	454	0	62	297	359	-6,27%	62	292	354	-6,84%	62	287	349	-7,92%	62	290	352	-6,38%	62	275	337	-10,37%	58	277	335	-9,95%	58	273	331	-10,30%	57	391	448	-8,76%	57	287	344	-9,23%
R de Bègles	0	0	0	0	0	36	36	0	0	36	36	0	0	53	53	0	0	53	53	0	0	53	53	0	0	53	53	0	0	53	53	0	0	53	53	0	0	53	53	0	0	62	62	0	0	62	62	0
Total tous parcs	**2 656**	**5 134**	**7 790**	22,37%	**2 664**	**5 193**	**7857**	19,88%	**2 628**	**5 320**	**7948**	20,02%	**2 648**	**5 235**	**7883**	3,03%	**2 674**	**5 336**	**8010**	4,94%	**2 670**	**5 339**	**8009**	4,26%	**2 668**	**5 351**	**8019**	3,28%	**2 678**	**5 284**	**7962**	2,55%	**2 636**	**5 282**	**7918**	2,95%	**2 661**	**5 323**	**7984**	2,46%	**2 666**	**5 477**	**8143**	2,43%	**2 709**	**5 295**	**8004**	1,97%

Annexe n° 5

PARCUB - SYNTHESE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS

REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2017

	INSATISFACTIONS								SINISTRES								
MOIS	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**Sous Total**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**Sous Total**	**TOTAL**
Janvier					3		9	**12**	2		2				3	**7**	**19**
Février					2		17	**19**			1				2	**3**	**22**
Mars					1		6	**7**			1			1	3	**5**	**12**
Avril					4		10	**14**							1	**1**	**15**
Mai							6	**6**			1		1	1	2	**5**	**11**
Juin					2		1	**3**	2		1		1		1	**5**	**8**
Juillet					3		8	**11**	1		1			2	3	**7**	**18**
Août							3	**3**			2			1	5	**8**	**11**
Septembre							7	**7**	1		2			1	2	**6**	**13**
Octobre					2		11	**13**			2			1	1	**4**	**17**
Novembre					3		22	**25**	2							**2**	**27**
Décembre					12		27	**39**	1						3	**4**	**43**
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**32**	**0**	**127**	**159**	**9**	**0**	**13**	**0**	**2**	**7**	**26**	**57**	**216**

LEGENDE

	INSATISFACTIONS
Code	
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel
3	Fonctionnement équits
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surfaces, etc)

	SINISTRES
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule - agressions de personnes
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons (huile, peinture glissante)
7	Divers

Annexe n° 5

PARCUB - SYNTHESE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS

REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2018

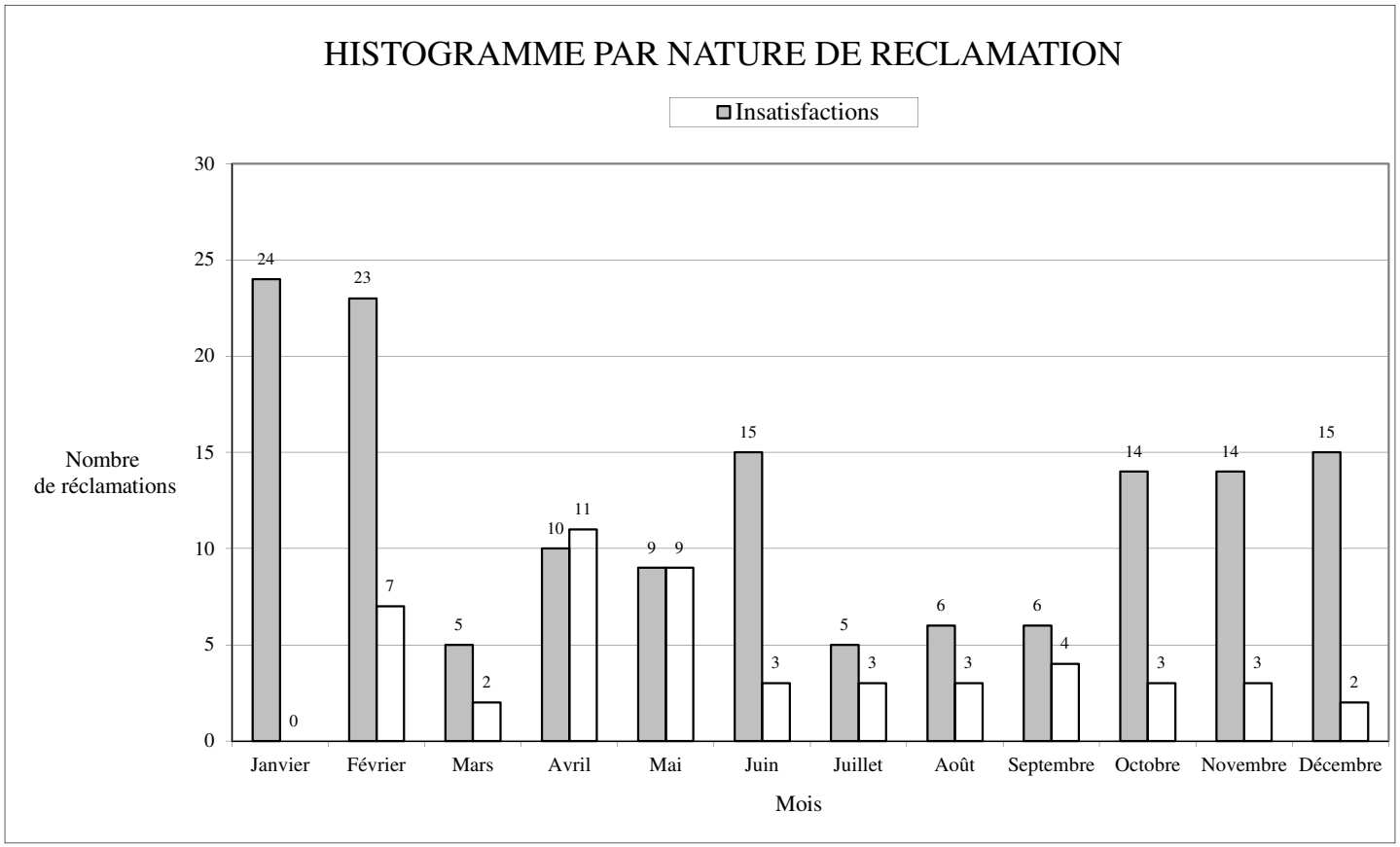
	INSATISFACTIONS								SINISTRES								
MOIS	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	Sous Total	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	TOTAL
Janvier					19		5	24								0	24
Février					11		12	23	2		4		1			7	30
Mars					1		4	5	1		1					2	7
Avril			1		5		4	10	2	2	4		2	1		11	21
Mai					2		7	9	2		2		1	3	1	9	18
Juin					7		8	15	2		1					3	18
Juillet					1		4	5	1	1					1	3	8
Août							6	6	2						1	3	9
Septembre					3		3	6	2		2					4	10
Octobre					9		5	14	2						1	3	17
Novembre					3		11	14			2		1			3	17
Décembre					1	1	13	15			2					2	17
TOTAL	0	0	1	0	62	1	82	146	16	3	18	0	5	4	4	50	196

LEGENDE

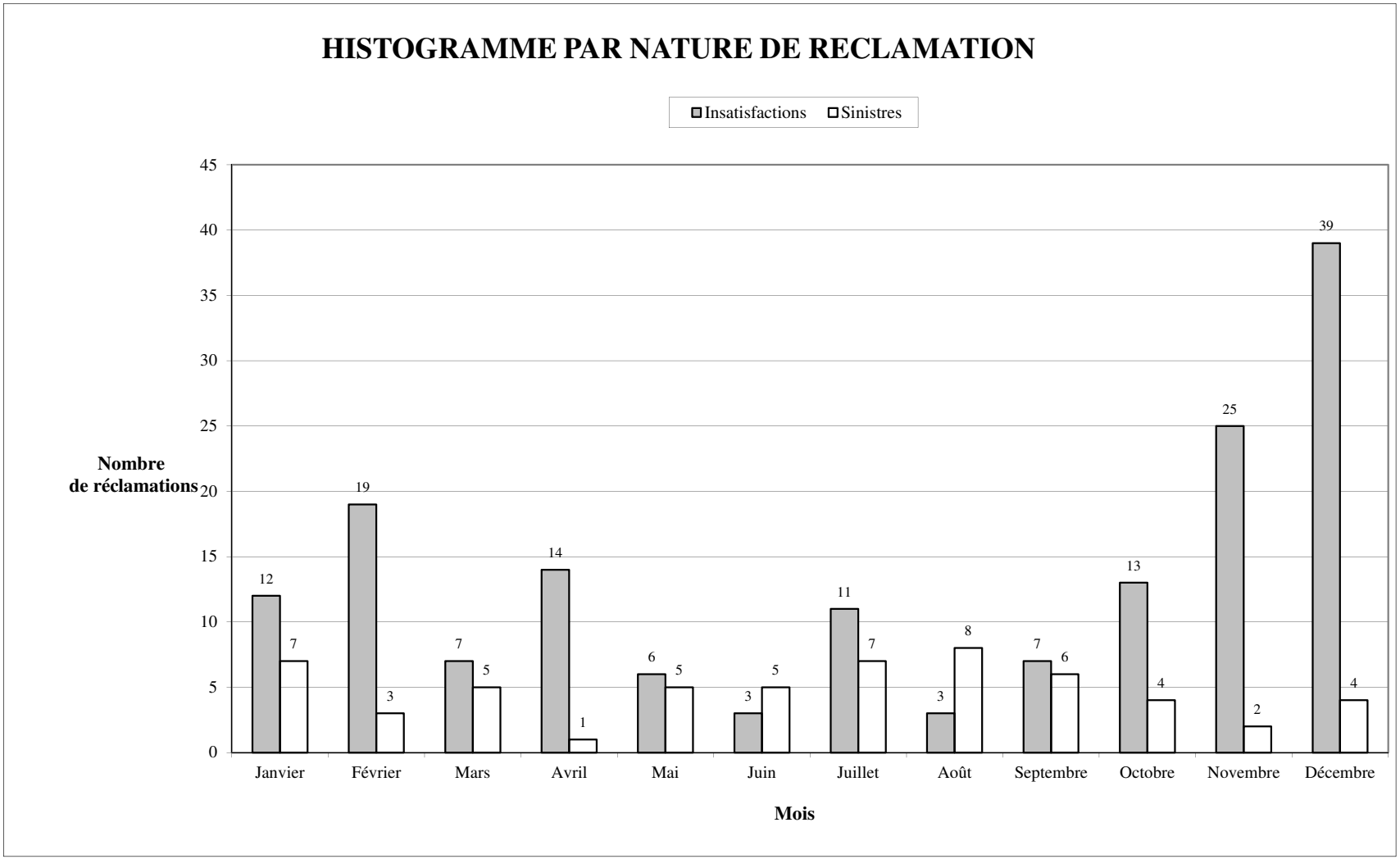
Code	INSATISFACTIONS
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel
3	Fonctionnement équits
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surfaces, etc)

Code	SINISTRES
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule - agressions de personnes
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons (huile, peinture glissante)
7	Divers

Annexe n° 5


HISTOGRAMME PAR NATURE DE RECLAMATION
Insatisfactions
Nombre de réclamations
30
25
20
15
10
5
0
24
0
23
7
5
2
10
11
9
9
15
3
5
3
6
3
6
4
14
3
14
3
15
2
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Mois

Annexe n° 5


HISTOGRAMME PAR NATURE DE RECLAMATION
Insatisfactions
Sinistres
Nombre de réclamations
0
5
10
15
20
25
30
35
40
45
12
7
19
3
7
5
14
1
6
5
3
5
11
7
3
8
7
6
13
4
25
2
39
4
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Mois

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

20 MAI 2019

Bureau du Courrier

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- PARCUB FOURRIERE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 45333506900192

POSTE COMPTABLE : RECETTE DES FINANCES BX METROPOL

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : FOURRIERE (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 32
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 33
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 35
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 36
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 37
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes 38
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 39
A4 - Etat des provisions 40
A5 - Etalement des provisions 41
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées 45
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 46
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 47
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 48
A10.3 - Opérations liées aux cessions 49
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 50
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 51
A11 - Etat des travaux en régie 52
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 54

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement 55
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 56
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail 57
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé 58
B1.5 - Etat des autres engagements donnés 59
B1.6 - Etat des engagements reçus 60
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 61
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 62
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 63

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale 64

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 65
C1.2 - Actions de formation des élus 67
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier 68
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 69
C3.2 - Liste des établissements publics créés 70
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 71
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 72
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 73
C3.6 - Identification des flux croisés 75

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 76
D2 - Arrêté et signatures 77

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	PARCUB FOURRIERE FOURRIERE	CA 2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 091 277,31	G	2 014 385,45
	Section d'investissement	B	86 178,32	H	283 774,30
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	726 868,77 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	189 810,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 367 266,25	= G+H+I+J	3 025 028,52
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 091 277,31	= G+I+K	2 741 254,22
	Section d'investissement	= B+D+F	275 988,94	= H+J+L	283 774,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 367 266,25	= G+H+I+J+K+L	3 025 028,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 733 486,00	1 657 215,56	0,00	0,00	76 270,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	280 200,00	223 143,65	0,00	0,00	57 056,35
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	166 529,00	105 901,42	0,00	0,00	60 627,58
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**2 180 215,00**	**1 986 260,63**	**0,00**	**0,00**	**193 954,37**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	11 053,00	0,00	0,00	9 947,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**2 201 215,00**	**1 997 313,63**	**0,00**	**0,00**	**203 901,37**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*93 966,00*	*93 963,68*			*2,32*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***93 966,00***	***93 963,68***			***2,32***
TOTAL		**2 295 181,00**	**2 091 277,31**	**0,00**	**0,00**	**203 903,69**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 747 155,00	1 954 371,06	0,00	0,00	-207 216,06
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**1 747 155,00**	**1 954 371,06**	**0,00**	**0,00**	**-207 216,06**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	1 211,14	0,00	0,00	-211,14
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	180 000,00	58 803,25			121 196,75
Total des recettes réelles de fonctionnement		**1 928 155,00**	**2 014 385,45**	**0,00**	**0,00**	**-86 230,45**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**1 928 155,00**	**2 014 385,45**	**0,00**	**0,00**	**-86 230,45**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **726 868,77**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 000,00	11 248,32	0,00	6 751,68
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 700,00	5 664,00	0,00	1 036,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**24 700,00**	**16 912,32**	**0,00**	**7 787,68**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	69 266,00	69 266,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**69 266,00**	**69 266,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**93 966,00**	**86 178,32**	**0,00**	**7 787,68**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**93 966,00**	**86 178,32**	**0,00**	**7 787,68**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **189 810,62**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	189 810,62	189 810,62	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**189 810,62**	**189 810,62**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**189 810,62**	**189 810,62**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*93 966,00*	*93 963,68*		*2,32*

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***93 966,00***	***93 963,68***		***2,32***
TOTAL		**283 776,62**	**283 774,30**	**0,00**	**2,32**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **0,00**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 657 215,56		1 657 215,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	223 143,65		223 143,65
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	105 901,42		105 901,42
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	11 053,00	*0,00*	11 053,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*93 963,68*	93 963,68
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**1 997 313,63**	***93 963,68***	**2 091 277,31**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	69 266,00	*0,00*	69 266,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	11 248,32	*0,00*	11 248,32
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 664,00	*0,00*	5 664,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**86 178,32**	***0,00***	**86 178,32**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			**189 810,62**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	1 954 371,06		1 954 371,06
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	1 211,14	*0,00*	1 211,14
78	Reprise sur amortissements et provisions	58 803,25	*0,00*	58 803,25
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
Recettes de fonctionnement – Total		**2 014 385,45**	***0,00***	**2 014 385,45**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				**726 868,77**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	189 810,62		189 810,62
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*93 963,68*	*93 963,68*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**189 810,62**	**93 963,68**	**283 774,30**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**1 733 486,00**	**1 657 215,56**	**0,00**	**0,00**	**76 270,44**
60611	Eau et assainissement	668,00	0,00	0,00	0,00	668,00
60612	Energie - Electricité	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6064	Fournitures administratives	12 500,00	1 594,54	0,00	0,00	10 905,46
611	Contrats de prestations de services	1 052 528,00	945 144,54	0,00	0,00	107 383,46
6135	Locations mobilières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 900,00	4 051,09	0,00	0,00	-2 151,09
6156	Maintenance	5 500,00	2 272,66	0,00	0,00	3 227,34
6226	Honoraires	87 890,00	77 634,00	0,00	0,00	10 256,00
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	56,00	0,00	0,00	144,00
6257	Réceptions	800,00	436,50	0,00	0,00	363,50
6261	Frais d'affranchissement	32 400,00	32 490,87	0,00	0,00	-90,87
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	7 702,72	0,00	0,00	2 297,28
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	2 189,26	0,00	0,00	1 810,74
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	1 839,98	0,00	0,00	160,02
62878	Remb. frais à d'autres organismes	510 000,00	581 803,40	0,00	0,00	-71 803,40
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**280 200,00**	**223 143,65**	**0,00**	**0,00**	**57 056,35**
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	51 546,31	0,00	0,00	28 453,69
64111	Rémunération principale titulaires	110 000,00	93 557,83	0,00	0,00	16 442,17
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 000,00	1 972,02	0,00	0,00	27,98
64118	Autres indemnités titulaires	30 000,00	28 090,21	0,00	0,00	1 909,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 000,00	42 759,52	0,00	0,00	9 240,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 200,00	5 217,76	0,00	0,00	982,24
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**166 529,00**	**105 901,42**	**0,00**	**0,00**	**60 627,58**
6541	Créances admises en non-valeur	166 529,00	104 442,42	0,00	0,00	62 086,58
6542	Créances éteintes	0,00	1 459,00	0,00	0,00	-1 459,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**2 180 215,00**	**1 986 260,63**	**0,00**	**0,00**	**193 954,37**
66	**Charges financières (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**21 000,00**	**11 053,00**	**0,00**	**0,00**	**9 947,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6 000,00	5 742,00	0,00	0,00	258,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	5 311,00	0,00	0,00	9 689,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**2 201 215,00**	**1 997 313,63**	**0,00**	**0,00**	**203 901,37**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)***	***93 966,00***	***93 963,68***			***2,32***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*93 966,00*	*93 963,68*			*2,32*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***93 966,00***	***93 963,68***			***2,32***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (7)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***93 966,00***	***93 963,68***			***2,32***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 295 181,00**	**2 091 277,31**	**0,00**	**0,00**	**203 903,69**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(5) Dont 675 et 676.

(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Produits services, domaine et ventes div**	***1 747 155,00***	***1 954 371,06***	***0,00***	***0,00***	***-207 216,06***
70688	Autres prestations de services	*1 747 155,00*	*1 954 371,06*	*0,00*	*0,00*	*-207 216,06*
73	**Impôts et taxes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations et participations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**1 747 155,00**	**1 954 371,06**	**0,00**	**0,00**	**-207 216,06**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**1 000,00**	**1 211,14**	**0,00**	**0,00**	**-211,14**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	913,14	0,00	0,00	-913,14
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	298,00	0,00	0,00	702,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)**	**180 000,00**	**58 803,25**	**0,00**	**0,00**	**121 196,75**
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	180 000,00	58 803,25	0,00	0,00	121 196,75
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**1 928 155,00**	**2 014 385,45**	**0,00**	**0,00**	**-86 230,45**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 928 155,00**	**2 014 385,45**	**0,00**	**0,00**	**-86 230,45**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**726 868,77**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	18 000,00	11 248,32	0,00	6 751,68
2051	Concessions, droits similaires	18 000,00	11 248,32	0,00	6 751,68
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	6 700,00	5 664,00	0,00	1 036,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 700,00	5 664,00	0,00	1 036,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	24 700,00	16 912,32	0,00	7 787,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	69 266,00	69 266,00	0,00	0,00
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	69 266,00	69 266,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	69 266,00	69 266,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	93 966,00	86 178,32	0,00	7 787,68
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	93 966,00	86 178,32	0,00	7 787,68
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	189 810,62			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	189 810,62	189 810,62	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	189 810,62	189 810,62	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	189 810,62	189 810,62	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	189 810,62	189 810,62	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*93 966,00*	*93 963,68*		*2,32*
28051	*Concessions et droits similaires*	*19 542,00*	*19 541,95*		*0,05*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*6 689,00*	*6 688,39*		*0,61*
281318	*Autres bâtiments publics*	*9 838,00*	*9 837,40*		*0,60*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*6 939,00*	*6 938,55*		*0,45*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*49 570,00*	*49 569,71*		*0,29*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*871,00*	*870,76*		*0,24*
28184	*Mobilier*	*517,00*	*516,92*		*0,08*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*93 966,00*	*93 963,68*		*2,32*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*93 966,00*	*93 963,68*		*2,32*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	283 776,62	283 774,30	0,00	2,32
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1) — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	86 178	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 178
- Equipements municipaux (2)		16 912	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 912
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											189 811
Total dépenses	0	275 989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 989
Total recettes	0	283 774	0	0	0	0	0	0	0	0	0	283 774
Solde d'investissement	0	7 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 785
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	2 091 277	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 091 277
Total recettes	726 869	2 014 385	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 741 254
Solde de fonctionnement	726 869	-76 892	0	0	0	0	0	0	0	0	0	649 977
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						INVESTISSEMENT							
						DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		0	275 989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 989
Dépenses réelles		0	86 178	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 178
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	69 266	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 266
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	0	69 266	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 266
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	11 248	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 248
2051	Concessions, droits similaires	0	11 248	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 248
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	5 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 664
2183	Matériel de bureau et informatique	0	5 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 664
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	189 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189 811
						RECETTES							

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
Total recettes d'investissement		**0**	**283 774**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**283 774**
Recettes réelles		0	189 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189 811
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	189 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189 811
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	189 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189 811
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*93 964*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*93 964*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*93 964*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*93 964*
28051	*Concessions et droits similaires*	*0*	*19 542*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*19 542*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0*	*6 688*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 688*
281318	*Autres bâtiments publics*	*0*	*9 837*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*9 837*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*0*	*6 939*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 939*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*0*	*49 570*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*49 570*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0*	*871*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*871*
28184	*Mobilier*	*0*	*517*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*517*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		**0**	**2 091 277**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 091 277**
Dépenses réelles		0	1 997 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 997 314
011	Charges à caractère général	0	1 657 216	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 657 216
6064	Fournitures administratives	0	1 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 595
611	Contrats de prestations de services	0	945 145	0	0	0	0	0	0	0	0	0	945 145
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	4 051	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 051
6156	Maintenance	0	2 273	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 273
6226	Honoraires	0	77 634	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 634
6251	Voyages et déplacements	0	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56
6257	Réceptions	0	437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	437
6261	Frais d'affranchissement	0	32 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 491
6262	Frais de télécommunications	0	7 703	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 703
627	Services bancaires et assimilés	0	2 189	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 189
6281	Concours divers (cotisations)	0	1 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 840
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	581 803	0	0	0	0	0	0	0	0	0	581 803
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	223 144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223 144
6218	Autre personnel extérieur	0	51 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 546
64111	Rémunération principale titulaires	0	93 558	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 558
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	1 972	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 972
64118	Autres indemnités titulaires	0	28 090	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 090
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	42 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 760
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	5 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 218
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	105 901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 901
6541	Créances admises en non-valeur	0	104 442	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 442
6542	Créances éteintes	0	1 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 459
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	11 053	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 053
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	5 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 742
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	5 311	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 311

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*93 964*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*93 964*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*93 964*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*93 964*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*0*	*93 964*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*93 964*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		**726 869**	**2 014 385**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 741 254**
Recettes réelles		0	2 014 385	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 014 385
013	**Atténuations de charges**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
70	**Produits des services, du domaine, vente**	**0**	**1 954 371**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 954 371**
70688	Autres prestations de services	0	1 954 371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 954 371
73	**Impôts et taxes**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
74	**Dotations et participations**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
76	**Produits financiers**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
77	**Produits exceptionnels**	**0**	**1 211**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 211**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0	913	0	0	0	0	0	0	0	0	0	913
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	298	0	0	0	0	0	0	0	0	0	298
78	**Reprise sur amortissements et provisions**	**0**	**58 803**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**58 803**
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0	58 803	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 803
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
002 Excédent de fonctionnement reporté		726 869	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	726 869

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'Index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
L	LOGICIEL	1	30/11/2010
L	AUTRES INSTALLATIONS,MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQ	15	30/11/2010
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5	30/11/2010
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	12	30/11/2010
L	Autres Agencements et Aménagements de terrains	50	30/11/2010

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provision pour risques	0,00		8 804,00	8 804,00	8 804,00	0,00
Provision pour créances irrécouvrables	0,00		65 439,42	65 439,42	50 000,00	15 439,42
Provisions pour dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**74 243,42**	**74 243,42**	**58 804,00**	**15 439,42**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**69 266,00**	**I**	**69 266,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**69 266,00**		**69 266,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	69 266,00		69 266,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**69 266,00**	**0,00**	**189 810,62**	**259 076,62**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**93 966,00**	**III**	**93 963,68**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
139146	*Attributions de compensation d'investissement*	*0,00*		*0,00*
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**93 966,00**		**93 963,68**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28051	*Concessions et droits similaires*	*19 542,00*		*19 541,95*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*6 689,00*		*6 688,39*
281318	*Autres bâtiments publics*	*9 838,00*		*9 837,40*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*6 939,00*		*6 938,55*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*49 570,00*		*49 569,71*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*871,00*		*870,76*
28184	*Mobilier*	*517,00*		*516,92*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**93 963,68**	**0,00**	**0,00**	**189 810,62**	**283 774,30**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**259 076,62**
Ressources propres disponibles	IV	**283 774,30**
Solde	V = IV – II (3)	**24 697,68**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale-ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale-ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
02/01/2018	CONCEPTION ET MISE EN PLACE LICENCE LOGITUD	8 280,00	0,00	1
26/04/2018	LICENCE OFFICE MICROSOFT HOME AND BUSINESS 2016	223,20	0,00	1
04/05/2018	ACHAT 5 ORDINATEURS 2 SCANNERS	5 664,00	0,00	5
28/11/2018	LICENCE SPECIFIQUE ORACLE	2 745,12	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**16 912,32**	**0,00**	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	I 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN–ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations Entreprises Personnes physiques Autres		
Personnes de droit public Etat Régions Départements Communes Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...) Autres		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché Principal		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique Territorial		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	283 776,62	275 988,94	0,00	7 787,68
RECETTES	283 776,62	283 774,30	0,00	2,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 295 181,00	2 091 277,31	0,00	203 903,69
RECETTES	2 655 023,77	2 741 254,22	0,00	-86 230,45

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	283 776,62	275 988,94	0,00	7 787,68
RECETTES	283 776,62	283 774,30	0,00	2,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 295 181,00	2 091 277,31	0,00	203 903,69
RECETTES	2 655 023,77	2 741 254,22	0,00	-86 230,45
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 578 957,62	2 367 266,25	0,00	211 691,37
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 938 800,39	3 025 028,52	0,00	-86 228,13

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	283 776,62	275 988,94	0,00	7 787,68
RECETTES	283 776,62	283 774,30	0,00	2,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 295 181,00	2 091 277,31	0,00	203 903,69
RECETTES	2 655 023,77	2 741 254,22	0,00	-86 230,45
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 578 957,62	2 367 266,25	0,00	211 691,37
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 938 800,39	3 025 028,52	0,00	-86 228,13

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 02 mai 2019

Présenté par le Président du conseil d'administration (1).
A Bordeaux, le 16 mai 2019

Délibéré par l'assemblée, le conseil d'administration (2), réunie en session.
A Bordeaux, le 16 mai 2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Christophe DUPRAT

Pierre LOTHAIRE

Jacques GUICHOUX

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 45333506900010	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT PARCUB Stationnement

POSTE COMPTABLE DE : RECETTE DES FINANCES BX METROPOL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PARCUB Stationnement (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 26
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 28
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 29
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 32
A3.2 - Etalement des provisions 33
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 39
A6 - Etat des charges transférées 40
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 41
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 42
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 43
A8.3 - Opérations liées aux cessions 44
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 45
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 46
A10 - Etat des travaux en régie 47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 49
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 50
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 51
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 52
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 53
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 54
B1.7 - Etat des engagements reçus 55
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 57

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 58
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 60
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 61
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 62
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 63

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 64

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération N° 2007/06/04 du 11/12/2007 .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 22 043 178,43	G 22 788 604,53	G-A 745 426,10
	Section d'investissement	B 4 878 548,43	H 7 923 482,14	H-B 3 044 933,71
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 7 732 072,82 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 4 456 644,33 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 26 921 726,86	Q= G+H+I+J 42 900 803,82	=Q-P 15 979 076,96

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 172 346,04	K 0,00
	Section d'investissement	F 2 464 313,06	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 2 636 659,10	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 22 215 524,47	= G+I+K 30 520 677,35	8 305 152,88
	Section d'investissement	= B+D+F 7 342 861,49	= H+J+L 12 380 126,47	5 037 264,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 29 558 385,96	= G+H+I+J+K+L 42 900 803,82	13 342 417,86

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 172 346,04	K 0,00
011	Charges à caractère général	166 203,04	
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 143,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 464 313,06	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 060,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 972 797,80	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	480 455,26	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45811	Opération pour compte de tiers n° 1 - BEAUJON (3)	0,00	0,00
45821	Opération pour compte de tiers n° 1 - Recettes Parc BEAUJON (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 520 918,00	6 911 471,90	77 826,42	166 203,04	1 365 416,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 932 524,22	8 614 362,36	0,00	6 143,00	312 018,86
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	835 000,00	4 438,11	0,00	0,00	830 561,89
Total des dépenses de gestion courante		**18 288 442,22**	**15 530 272,37**	**77 826,42**	**172 346,04**	**2 507 997,39**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 367 594,49	1 307 467,07	0,00	0,00	60 127,42
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	470 000,00	468 762,00	0,00	0,00	1 238,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**20 126 036,71**	**17 306 501,44**	**77 826,42**	**172 346,04**	**2 569 362,81**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*4 750 000,00*	*4 658 850,57*			*91 149,43*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***4 750 000,00***	***4 658 850,57***			***91 149,43***
TOTAL		**24 876 036,71**	**21 965 352,01**	**77 826,42**	**172 346,04**	**2 660 512,24**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	530 000,00	355 934,48	0,00	0,00	174 065,52
70	Ventes produits fabriqués, prestations	18 010 690,00	18 671 437,16	0,00	0,00	-660 747,16
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 350 321,00	1 586 757,87	0,00	0,00	-236 436,87
Total des recettes de gestion courante		**19 891 011,00**	**20 614 129,51**	**0,00**	**0,00**	**-723 118,51**
76	Produits financiers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
77	Produits exceptionnels	838 934,03	1 517 124,94	0,00	0,00	-678 190,91
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**20 732 945,03**	**22 131 254,45**	**0,00**	**0,00**	**-1 398 309,42**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 618 062,49*	657 350,08			960 712,41
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***1 618 062,49***	***657 350,08***			***960 712,41***
TOTAL		**22 351 007,52**	**22 788 604,53**	**0,00**	**0,00**	**-437 597,01**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**7 732 072,82**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00	24 042,02	11 060,00	29 897,98
21	Immobilisations corporelles	5 018 043,00	2 137 580,96	1 972 797,80	907 664,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 656 200,00	2 052 534,00	480 455,26	1 123 210,74
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**8 739 243,00**	**4 214 156,98**	**2 464 313,06**	**2 060 772,96**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**50 000,00**	**7 041,37**	**0,00**	**42 958,63**
Total des dépenses réelles d'investissement		**8 789 243,00**	**4 221 198,35**	**2 464 313,06**	**2 103 731,59**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 618 062,49*	*657 350,08*		*960 712,41*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***1 618 062,49***	***657 350,08***		***960 712,41***
TOTAL		**10 407 305,49**	**4 878 548,43**	**2 464 313,06**	**3 064 444,00**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	3 438 856,55	3 177 228,49	0,00	261 628,06
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 106,00	0,00	-1 106,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 200,00	86 297,08	0,00	13 902,92
Total des recettes d'équipement		**3 539 056,55**	**3 264 631,57**	**0,00**	**274 424,98**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**3 589 056,55**	**3 264 631,57**	**0,00**	**324 424,98**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*4 750 000,00*	*4 658 850,57*		*91 149,43*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 750 000,00***	***4 658 850,57***		***91 149,43***
TOTAL		**8 339 056,55**	**7 923 482,14**	**0,00**	**415 574,41**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**4 456 644,33**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 989 298,32		6 989 298,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 614 362,36		8 614 362,36
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 438,11		4 438,11
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 307 467,07	*0,00*	1 307 467,07
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*4 658 850,57*	4 658 850,57
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	468 762,00		468 762,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**17 384 327,86**	***4 658 850,57***	**22 043 178,43**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**22 043 178,43**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*539 939,58*	539 939,58
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*117 410,50*	117 410,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	24 042,02	*0,00*	24 042,02
21	Immobilisations corporelles (6)	2 137 580,96	*0,00*	2 137 580,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 052 534,00	*0,00*	2 052 534,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	7 041,37	*0,00*	7 041,37
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**4 221 198,35**	***657 350,08***	**4 878 548,43**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**4 878 548,43**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	355 934,48		355 934,48
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	18 671 437,16		18 671 437,16
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 586 757,87		1 586 757,87
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	1 517 124,94	*539 939,58*	2 057 064,52
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*117 410,50*	117 410,50
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**22 131 254,45**	***657 350,08***	**22 788 604,53**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**7 732 072,82**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**30 520 677,35**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 177 228,49	0,00	3 177 228,49
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*500 000,00*	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	1 106,00	*0,00*	1 106,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	86 297,08	*0,00*	86 297,08
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*4 158 850,57*	*4 158 850,57*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**3 264 631,57**	***4 658 850,57***	**7 923 482,14**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**4 456 644,33**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**12 380 126,47**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**8 520 918,00**	**6 911 471,90**	**77 826,42**	**166 203,04**	**1 365 416,64**
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	160 000,00	138 055,79	0,00	0,00	21 944,21
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	838 400,00	744 897,10	0,00	0,00	93 502,90
6063	Fournitures entretien et petit équipt	408 000,00	235 730,63	20 844,35	34 802,45	116 622,57
6064	Fournitures administratives	18 900,00	13 250,40	0,00	710,26	4 939,34
6066	Carburants	21 000,00	20 803,98	0,00	0,00	196,02
6068	Autres matières et fournitures	3 200,00	1 576,98	0,00	0,00	1 623,02
611	Sous-traitance générale	376 000,00	321 086,74	2 112,00	172,95	52 628,31
6135	Locations mobilières	62 300,00	40 702,39	0,00	9 960,00	11 637,61
614	Charges locatives et de copropriété	230 000,00	202 207,92	0,00	0,00	27 792,08
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 774 000,00	1 691 612,01	9 290,00	21 696,00	1 051 401,99
61551	Entretien matériel roulant	20 300,00	8 086,11	0,00	716,88	11 497,01
6156	Maintenance	944 690,00	626 722,82	40 941,14	72 086,77	204 939,27
6168	Autres	80 000,00	75 482,43	0,00	0,00	4 517,57
618	Divers	14 000,00	12 137,98	0,00	230,00	1 632,02
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6226	Honoraires	181 000,00	185 498,31	270,00	22 499,73	-27 268,04
6231	Annonces et insertions	25 000,00	17 394,00	0,00	0,00	7 606,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	2 089,68	308,00	330,00	272,32
6238	Divers	3 000,00	5 159,64	0,00	0,00	-2 159,64
6241	Transports sur achats	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	17 000,00	12 094,73	0,00	0,00	4 905,27
6257	Réceptions	10 000,00	5 004,12	0,00	0,00	4 995,88
6261	Frais d'affranchissement	40 000,00	34 687,03	0,00	0,00	5 312,97
6262	Frais de télécommunications	195 500,00	147 431,93	0,00	1 333,00	46 735,07
627	Services bancaires et assimilés	75 000,00	71 026,04	0,00	0,00	3 973,96
6281	Concours divers (cotisations)	250 000,00	590 403,10	0,00	0,00	-340 403,10
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 528,00	30 120,04	4 060,93	1 665,00	682,03
63512	Taxes foncières	1 100 000,00	1 090 376,00	0,00	0,00	9 624,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	631 000,00	587 834,00	0,00	0,00	43 166,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**8 932 524,22**	**8 614 362,36**	**0,00**	**6 143,00**	**312 018,86**
6211	Personnel intérimaire	1 000 000,00	904 910,92	0,00	0,00	95 089,08
6312	Taxe d'apprentissage	50 000,00	51 121,79	0,00	0,00	-1 121,79
6313	Participat° employeurs format° continue	238 963,22	195 553,80	0,00	6 143,00	37 266,42
6411	Salaires, appointements, commissions	4 770 560,00	4 735 978,25	0,00	0,00	34 581,75
6412	Congés payés	130 000,00	178 583,54	0,00	0,00	-48 583,54
6413	Primes et gratifications	65 000,00	75 240,99	0,00	0,00	-10 240,99
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 530 000,00	1 433 365,00	0,00	0,00	96 635,00
6452	Cotisations aux mutuelles	325 000,00	311 701,60	0,00	0,00	13 298,40
6453	Cotisations aux caisses de retraites	340 000,00	310 431,77	0,00	0,00	29 568,23
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	195 000,00	181 991,00	0,00	0,00	13 009,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	49 201,00	38 394,43	0,00	0,00	10 806,57
6475	Médecine du travail, pharmacie	29 500,00	13 020,00	0,00	0,00	16 480,00
6478	Autres charges sociales diverses	68 500,00	60 713,40	0,00	0,00	7 786,60
648	Autres charges de personnel	140 800,00	123 355,87	0,00	0,00	17 444,13
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**835 000,00**	**4 438,11**	**0,00**	**0,00**	**830 561,89**
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	4 435,88	0,00	0,00	5 564,12
658	Charges diverses de gestion courante	825 000,00	2,23	0,00	0,00	824 997,77
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**18 288 442,22**	**15 530 272,37**	**77 826,42**	**172 346,04**	**2 507 997,39**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 367 594,49**	**1 307 467,07**	**0,00**	**0,00**	**60 127,42**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 317 594,49	1 284 644,64	0,00	0,00	32 949,85
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	50 000,00	22 822,43	0,00	0,00	27 177,57
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**470 000,00**	**468 762,00**	**0,00**	**0,00**	**1 238,00**
695	Impôts sur les bénéfices	470 000,00	468 762,00	0,00	0,00	1 238,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**20 126 036,71**	**17 306 501,44**	**77 826,42**	**172 346,04**	**2 569 362,81**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***4 750 000,00***	***4 658 850,57***			***91 149,43***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*4 250 000,00*	*4 158 850,57*			*91 149,43*
6815	*Dot. prov. pour risques exploitat°*	*500 000,00*	*500 000,00*			*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***4 750 000,00***	***4 658 850,57***			***91 149,43***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***4 750 000,00***	***4 658 850,57***			***91 149,43***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**24 876 036,71**	**21 965 352,01**	**77 826,42**	**172 346,04**	**2 660 512,24**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**530 000,00**	**355 934,48**	**0,00**	**0,00**	**174 065,52**
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
64198	Autres remboursements	350 000,00	355 934,48	0,00	0,00	-5 934,48
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***18 010 690,00***	***18 671 437,16***	***0,00***	***0,00***	***-660 747,16***
706	Prestations de services	*17 385 690,00*	*17 848 343,30*	*0,00*	*0,00*	*-462 653,30*
7087	Remboursement de frais	*625 000,00*	*823 093,86*	*0,00*	*0,00*	*-198 093,86*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**1 350 321,00**	**1 586 757,87**	**0,00**	**0,00**	**-236 436,87**
7588	Autres	1 350 321,00	1 586 757,87	0,00	0,00	-236 436,87
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**19 891 011,00**	**20 614 129,51**	**0,00**	**0,00**	**-723 118,51**
76	**Produits financiers (b)**	**3 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000,00**
7688	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	**838 934,03**	**1 517 124,94**	**0,00**	**0,00**	**-678 190,91**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	1 037,18	0,00	0,00	-1 037,18
7718	Autres produits except. opérat° gestion	827 934,03	1 515 436,77	0,00	0,00	-687 502,74
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	615,74	0,00	0,00	9 384,26
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	35,25	0,00	0,00	964,75
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**20 732 945,03**	**22 131 254,45**	**0,00**	**0,00**	**-1 398 309,42**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***1 618 062,49***	***657 350,08***			***960 712,41***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*539 940,00*	*539 939,58*			*0,42*
7815	*Rep. prov. charges d'exploitat°*	*500 000,00*	*117 410,50*			*382 589,50*
7817	*Rep. dépréciat°. actifs circulants*	*578 122,49*	*0,00*			*578 122,49*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***1 618 062,49***	***657 350,08***			***960 712,41***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**22 351 007,52**	**22 788 604,53**	**0,00**	**0,00**	**-437 597,01**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**7 732 072,82**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**65 000,00**	**24 042,02**	**11 060,00**	**29 897,98**
2051	Concessions et droits assimilés	65 000,00	24 042,02	11 060,00	29 897,98
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**5 018 043,00**	**2 137 580,96**	**1 972 797,80**	**907 664,24**
2111	Terrains nus	1 382 000,00	0,00	1 382 000,00	0,00
2131	Bâtiments	55 000,00	41 942,25	2 062,50	10 995,25
2135	Installations générales, agencements	2 276 573,00	1 247 784,03	461 680,22	567 108,75
2154	Matériel industriel	1 129 770,00	811 424,57	121 744,61	196 600,82
2182	Matériel de transport	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	131 700,00	36 430,11	5 310,47	89 959,42
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**3 656 200,00**	**2 052 534,00**	**480 455,26**	**1 123 210,74**
2313	Constructions	3 556 000,00	2 010 070,72	480 455,26	1 065 474,02
238	Avances commandes immo. incorp.	100 200,00	42 463,28	0,00	57 736,72
	Total des dépenses d'équipement	**8 739 243,00**	**4 214 156,98**	**2 464 313,06**	**2 060 772,96**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45811	BEAUJON (4)	50 000,00	7 041,37	0,00	42 958,63
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**50 000,00**	**7 041,37**	**0,00**	**42 958,63**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**8 789 243,00**	**4 221 198,35**	**2 464 313,06**	**2 103 731,59**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***1 618 062,49***	***657 350,08***		***960 712,41***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***1 618 062,49***	***657 350,08***		***960 712,41***
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*383 838,00*	*383 838,55*		*-0,55*
13932	*Amendes de police*	*156 102,00*	*156 101,03*		*0,97*
15182	*Autres provisions pour risques*	*578 122,49*	*117 410,50*		*460 711,99*
15722	*Provisions pour gros entretien*	*500 000,00*	*0,00*		*500 000,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***1 618 062,49***	***657 350,08***		***960 712,41***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**10 407 305,49**	**4 878 548,43**	**2 464 313,06**	**3 064 444,00**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**3 438 856,55**	**3 177 228,49**	**0,00**	**261 628,06**
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	3 438 856,55	3 177 228,49	0,00	261 628,06
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**1 106,00**	**0,00**	**-1 106,00**
2135	Installations générales, agencements	0,00	1 106,00	0,00	-1 106,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**100 200,00**	**86 297,08**	**0,00**	**13 902,92**
238	Avances commandes immo. incorp.	100 200,00	86 297,08	0,00	13 902,92
	Total des recettes d'équipement	**3 539 056,55**	**3 264 631,57**	**0,00**	**274 424,98**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45821	Recettes Parc BEAUJON (3)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**3 589 056,55**	**3 264 631,57**	**0,00**	**324 424,98**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***4 750 000,00***	***4 658 850,57***		***91 149,43***
15722	*Provisions pour gros entretien*	*500 000,00*	*500 000,00*		*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*2 410,00*	*2 408,53*		*1,47*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*42 265,00*	*36 415,29*		*5 849,71*
28131	*Bâtiments*	*450 903,00*	*372 343,17*		*78 559,83*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*562 100,00*	*627 548,86*		*-65 448,86*
28154	*Matériel industriel*	*506 600,00*	*451 874,73*		*54 725,27*
28182	*Matériel de transport*	*29 950,00*	*20 962,43*		*8 987,57*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*45 444,00*	*38 958,59*		*6 485,41*
28184	*Mobilier*	*400,00*	*384,39*		*15,61*
28185	*Cheptel*	*300,00*	*208,33*		*91,67*
28231	*Bâtiments (affectation)*	*2 421 402,00*	*2 421 401,62*		*0,38*
28235	*Installations générales (affectation)*	*187 078,00*	*186 344,63*		*733,37*
28254	*Instal. Matériel industriel (affect)*	*1 148,00*	*0,00*		*1 148,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***4 750 000,00***	***4 658 850,57***		***91 149,43***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***4 750 000,00***	***4 658 850,57***		***91 149,43***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**8 339 056,55**	**7 923 482,14**	**0,00**	**415 574,41**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**4 456 644,33**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE — A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bâtiments	50	01/04/2008
L	Agencements et installatations générales	12	01/04/2008
L	Aménagement Intérieur	15	01/04/2008
L	Cablage technique	15	01/04/2008
L	Climatisations	15	01/04/2008
L	Installation électrique	25	01/04/2008
L	Etanchéité	20	01/04/2008
L	Second Oeuvre	50	01/04/2008
L	Menuiserie Extérieure	25	01/04/2008
L	Plomberie Canalisation	25	01/04/2008
L	Revetement des sols	10	01/04/2008
L	Installations Techniques - Matériel et outillage	15	01/04/2008
L	Installations Techniques - Petit Matériel et Outil	10	01/04/2008
L	Matériel de péage	12	01/04/2008
L	Matériel Roulant	8	01/04/2008
L	Matériel de Bureau et Informatique	10	01/04/2008
L	Micro Ordiateurs	5	01/04/2008
L	Mobiliers - Sièges	7	01/04/2008
L	Mobilier - Bureau Armoire	10	01/04/2008
L	Mobilier - Pupitre	20	01/04/2008
L	Logiciels	1	01/04/2008
L	Auxiliaire Canin	6	01/04/2008

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2) :						
Provision pour charges de grosses réparations	500 000,00		607 722,70	1 107 722,70	0,00	1 107 722,70
Provision pour risques	578 122,49		779 532,99	779 532,99	117 410,50	662 122,49
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**1 078 122,49**		**1 387 255,69**	**1 887 255,69**	**117 410,50**	**1 769 845,19**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**539 940,00**	**I** **539 939,58**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**539 940,00**	**539 939,58**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*539 940,00*	*539 939,58*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**539 939,58**	**2 464 313,06**	**0,00**	**3 004 252,64**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**4 750 000,00**	**III** **4 658 850,57**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**4 750 000,00**	**4 658 850,57**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
15722	*Provisions pour gros entretien*	*500 000,00*	*500 000,00*
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28033	*Frais d'insertion*	*2 410,00*	*2 408,53*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*42 265,00*	*36 415,29*
28131	*Bâtiments*	*450 903,00*	*372 343,17*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*562 100,00*	*627 548,86*
28154	*Matériel industriel*	*506 600,00*	*451 874,73*
28182	*Matériel de transport*	*29 950,00*	*20 962,43*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*45 444,00*	*38 958,59*
28184	*Mobilier*	*400,00*	*384,39*
28185	*Cheptel*	*300,00*	*208,33*
28231	*Bâtiments (affectation)*	*2 421 402,00*	*2 421 401,62*
28235	*Installations générales (affectation)*	*187 078,00*	*186 344,63*
28254	*Instal. Matériel industriel (affect)*	*1 148,00*	*0,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**4 658 850,57**	**0,00**	**4 456 644,33**	**0,00**	**9 115 494,90**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**3 004 252,64**
Ressources propres disponibles	IV	**9 115 494,90**
Solde	V = IV – II (3)	**6 111 242,26**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**	**A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**	**A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1 **Intitulé de l'opération : BEAUJON Recettes Parc BEAUJON** **Date de la délibération :**

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	**0,00**	**50 000,00**	**7 041,37**	**0,00**	**42 958,63**	**7 041,37**
4581 BEAUJON (2)	0,00	50 000,00	7 041,37	0,00	42 958,63	7 041,37
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**50 000,00**	**7 041,37**	**0,00**	**42 958,63**	**7 041,37**
RECETTES (b)	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**
4582 Financement par le tiers (4)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le service (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
ACHATS :				
01/01/2018	CREATION ASCENSEUR REPUBLIQUE COMPLEMENT	44 770,50	3 730,88	12
01/01/2018	CREATION ASCENSEUR REPUBLIQUE - CARRELAGE COMPLEMENT	5 118,47	511,85	10
01/01/2018	CREATION ASCENSEUR REPUBLIQUE - ELECTRICITE COMPLEMENT	2 076,21	83,05	25
01/01/2018	CONSTRUCTION ASCENSEUR + ESCALIER FDM + ETANCHEITE COMPLEMENT	11 826,00	591,30	20
01/01/2018	CONSTRUCTION ASCENSEUR ET ESCALIER FDM - ASCENSEUR	23 800,00	1 586,67	15
01/01/2018	CPLT OPTIMISATION CONSO ELECTRIQUES - PARC CCM	8 002,77	320,11	25
01/01/2018	CPLT OPTIMISATION CONSO ELECTRIQUE - PARC PEY BERLAND	3 386,93	135,48	25
24/01/2018	FAUTEUIL DE BUREAU - SIEGE SOCIAL	617,77	82,69	7
24/01/2018	CONSTRUCTION PARC QUAI DE FLOIRAC	9 466 165,20	177 393,34	50
24/01/2018	INSTALLATION QUAI DE FLOIRAC- ELECTRICITE	746 488,54	27 977,98	25
24/01/2018	INSTALLATION QUAI DE FLOIRAC- ASCENCEUR	59 500,00	4 645,89	12
24/01/2018	INSTALLATION QUAI DE FLOIRAC- CLIMATISATION	153 227,67	9 571,48	15
24/01/2018	INSTALLATION QUAI DE FLOIRAC- MATERIEL DE PEAGE	322 666,38	25 194,50	12
24/01/2018	INSTALLATION QUAI DE FLOIRAC- SERRURERIE	956 672,00	59 759,23	15
24/01/2018	INSTALLATION QUAI DE FLOIRAC- SIGNALETIQUE	185 467,50	14 481,71	12
24/01/2018	INSTALLATION QUAI DE FLOIRAC- AMENAGEMENT PAYSAGER	119 999,99	0,00	0
31/01/2018	RESTRUCTURATION SIEGE SOCIAL RDC - LOT 1 FLUIDES	92 793,62	3 694,80	15
05/02/2018	RESTRUCTURATION SIEGE SOCIAL RDC LOT 3 - MENUISERIE	78 571,55	3 128,51	15
14/02/2018	ONDULEUR RIELLO 10KVA POUR LE PARC BONNAC	5 295,00	310,45	15
15/02/2018	RESTRUCTURATION DU SIEGE SOCIAL RDC LOT 4 - SND ŒUVRE	77 306,92	923,45	50
23/02/2018	PC AXIOME PARC CITE MONDIALE	2 378,50	406,63	5
26/02/2018	MISE EN PLACE CLIMATISEUR PARC PROVISOIRE GRAND PARC	2 125,80	119,98	15
01/03/2018	TERMINAL DE PAIEMENT AUTONOME AVEC LICENCE PARC FRONT DU MEDOC	2 639,90	184,43	12
12/03/2018	LICENCE LOGICIEL WIN OPERATE + TSE + PACK WYZE T10	2 462,00	1 989,84	1
13/03/2018	INSTALLATION ET RACCORDEMENT COFFRET CONTAINER	705,80	37,90	15
31/03/2018	REMPLACEMENT ENREGISTREURS VIDEOS PARC PESSAC	4 413,25	333,72	10
31/03/2018	CHAUFFE EAU HYBRIDE PARC GAMBETTA ET 8MAI45	1 091,92	55,04	15
31/03/2018	AMENAGEMENT GRAND PARC PROVISOIRE	13 954,22	879,31	12
06/04/2018	4 ARMOIRES RIDEAUX MONOBLOC + 6 VESTIAIRES 2 CASIERS PARC FR MEDOC	1 666,90	123,30	10
06/04/2018	4 FAUTEUILS PARC FDM	697,20	73,68	7
11/04/2018	COMPLEMENT ASCENSEUR + ESCALIER PARC FDM - ELECTRICITE	2 958,58	197,24	15
23/04/2018	PORTATIFS MOTOROLA + CHARGEURS	9 143,00	633,75	10
23/04/2018	LECTEUR MIFARE COMPLET	5 450,33	314,82	12
24/04/2018	ACHAT MONITEUR GRAND FORMAT + HAUT PARLEURS SALLE REUNION SIEGE	6 443,50	444,87	10
27/04/2018	PORTE COUPE FEU VICTOR HUGO	1 307,60	89,20	10
30/04/2018	5 ORDINATEURS DELL + 1 ORDINATEUR PORTABLE	3 255,00	438,76	5
03/05/2018	RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT DE PEAGE PARC ALLEE DE CHARTRES	187 538,20	8 049,58	12
03/05/2018	EQUIPEMENT DE PEAGE PARC GRAND PARC PROVISOIRE	41 510,00	2 302,95	12
03/05/2018	RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT DE PEAGE PARC BERGONIE	164 386,20	9 120,06	12
11/05/2018	RESTRUCTURATION PARTIELLE DU SIEGE SOCIAL RDC	9 157,00	364,61	15
16/05/2018	COMPLEMENT ASCENSEUR + ESCALIER PARC FDM - SERRURERIE	3 162,33	210,82	15
24/05/2018	JALONNEMENT DYNAMIQUE SUR 15 PARCS	20 410,00	827,59	15
07/06/2018	TRAVAUX PARC SECHERIES	14 479,00	165,02	50
08/06/2018	INSTALLATION BARRIERE AUTOMATIQUE PARC SECHERIE	1 968,00	93,01	12
21/06/2018	WALLBOX MONO/TRI 32A	1 370,00	48,54	15
04/07/2018	MATERIEL DE BUREAU SIEGE	114,73	5,69	10
06/07/2018	2 CHAISES VISITEURS SIEGE	111,52	7,81	7
16/07/2018	ARMOIRE METALLIQUE SIEGE	259,25	12,01	10
17/07/2018	BUREAU COMPACT + CAISSON SIEGE	496,58	22,86	10
17/07/2018	MISSION CT TRAVAUX OPTIMISATION ELECTRIQ DES PARCS PHASE 2	4 690,00	86,35	25
23/07/2018	COFFRET VED 14 SUR PARC 8MAI45	821,76	24,31	15
25/07/2018	2 FAUTEUILS SIEGE SOCIAL	786,96	49,28	7
30/07/2018	2 BUREAUX COMPACT + 2 CAISSONS SIEGE	1 489,68	63,26	10
09/08/2018	REMPLACEMENT VARIATEUR DE FREQUENCE ASCENSEUR PEY BERLAND	3 287,00	87,05	15
28/08/2018	2 VESTIAIRES DE BUREAU	312,33	10,78	10
31/08/2018	COMPLEMENTT OPTIMISATION CONSO ELECTRIQ DIVERS PARCS	2 730,00	36,80	25
31/08/2018	OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS ELETRIQ PHASE 2 PARC FDM + 8MAI45	327 331,29	4 412,25	25
19/09/2018	RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT PEAGE PARC ALSACE LORRAINE	65 474,50	298,97	12
20/09/2018	POSE D'UN MONOSPLIT PARC FDM	3 410,94	64,17	15
24/09/2018	RENOUVELEMENT EQUIPEMENT DE PEAGE PARC VICTOR HUGO	185 954,92	2 419,96	12
27/09/2018	LICENCES MICROSOFT SQL SERVER CAL 2017 + WINDOWS SERVER 2016	18 100,00	4 760,55	1
29/09/2018	INSTALLATON PORTE COUPE FEU PARC VICTOR HUGO	2 112,50	36,27	15
30/09/2018	REMPLACEMENT MONO SPLIT ASCENSEUR VICTOIRE	6 976,74	118,51	15
30/09/2018	REMPLACEMENT CLIMATISEUR BUREAU DRH	3 608,25	61,29	15
30/09/2018	POSE D'UN BI-SPLIT PARC GAMBETTA	6 624,74	112,53	15
03/10/2018	DOCK STATION DELL	235,00	5,79	10

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
ACHATS :				
09/10/2018	ORDINATEUR PORTABLE SIEGE SOCIAL	1 280,00	58,92	5
10/10/2018	17 MICRO TOURS OPTIPLEX + ECRANS DELL	10 812,00	491,72	5
15/10/2018	REMPLACEMENT 4 ENREGISTREURS + 8 DISQUES DURS PARC FR MEDOC	8 159,00	174,36	10
15/10/2018	REMPLACEMENT CENTRALE INTERPHONIE FOURRIERE FDM	2 723,00	58,19	10
15/10/2018	REMPLACEMENT ENREGISTREUR PARC SECHERIES	5 006,00	106,98	10
19/10/2018	ARMOIRE + BUREAU SIEGE SOCIAL	459,42	9,31	10
25/10/2018	FAUTEUIL DE BUREAU SIEGE SOCIAL	248,03	6,60	7
29/10/2018	ACHAT DE VITRINE MURAL INTERIEUR + ARMOIRE	696,54	12,21	10
06/11/2018	ACHAT DE FAUTEUIL	393,48	8,62	7
21/11/2018	REMISE EN ETAT BORNE D'ENTREE PARC ALLEE DE CHARTRES	2 987,00	27,96	12
26/11/2018	DESTRUCTEUR SECURIO	534,90	5,28	10
26/11/2018	ACHAT COFFRET VED 14 PARC 8MAI45	821,75	8,11	10
27/11/2018	ACHAT LICENCE PARC PORTE DE BORDEAUX	1 230,02	117,95	1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	I 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, …) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Direction générale		1,00	0,00	**1,00**	0,00	1,00	**1,00**
Cadres		18,00	0,00	**18,00**	0,00	18,00	**18,00**
Agent de maîtrise		37,00	2,00	**39,00**	0,00	38,60	**38,60**
Employés		62,00	0,00	**62,00**	0,00	61,00	**61,00**
Ouvriers et techniciens		17,00	0,00	**17,00**	0,00	17,00	**17,00**
TOTAL GENERAL		**135,00**	**2,00**	**137,00**	0,00	**135,60**	**135,60**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	**C2**

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	24 876 036,71	22 043 178,43	172 346,04	22 215 524,47
RECETTES	30 083 080,34	30 520 677,35	0,00	30 520 677,35
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 407 305,49	4 878 548,43	2 464 313,06	7 342 861,49
RECETTES	12 795 700,88	12 380 126,47	0,00	12 380 126,47

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	24 876 036,71	22 043 178,43	172 346,04	22 215 524,47
RECETTES	30 083 080,34	30 520 677,35	0,00	30 520 677,35
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 407 305,49	4 878 548,43	2 464 313,06	7 342 861,49
RECETTES	12 795 700,88	12 380 126,47	0,00	12 380 126,47
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	35 283 342,20	26 921 726,86	2 636 659,10	29 558 385,96
TOTAL AGREGE DES RECETTES	42 878 781,22	42 900 803,82	0,00	42 900 803,82

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .

ANNEXE 7 COMPARATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2017/2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	2017	2018	Ecart en valeur	Ecart en %
20	***IMMOBILISATIONS INCORPORELLES***	***53 619***	***24 042***	***-29 577***	***-55,16%***
2051	Concessions, brevets, licences	*53 619*	*24 042*	-29 577	-55,2%
21	***IMMOBILISATIONS CORPORELLES***	***2 213 747***	***2 137 581***	***-76 166***	***-3,4%***
2131	Bâtiments	15 902	41 942	26 041	163,8%
2135	Installations générales, agencements	1 823 008	1 247 784	-575 224	-31,6%
2154	Matériel industriel	290 526	811 425	520 899	179,3%
2182	Matériel de transport	30 057	0	-30 057	-100,0%
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	54 255	36 430	-17 824	-32,9%
22	***IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION***	***0***	***0***	***0***	
23	***IMMOBILISATIONS EN COURS***	***11 209 485***	***2 052 534***	***-9 156 951***	-81,7%
2313	Construction	11 157 464	2 010 071	-9 147 394	-82,0%
2315	Installations	949		-949	-100,0%
238	Avances et acomptes versés	51 072	42 463	-8 609	-16,9%
45811	***Dépenses Parc Beaujon***	***76 672***	***7 041***	***-69 630***	-90,8%
	TOTAL DEPENSES REELLES	**13 553 523**	**4 221 198**	**-9 332 325**	***-68,9%***
040	***OP. ORDRE TRANSFERT***	*1 824 686*	*657 350*	*-1 167 336*	*-64,0%*
1393200	Amende police transférée	156 101	156 101	0	0,0%
1391500	Subvention travaux St Jean	383 839	383 839	0	0,0%
15182	Provision pour risques et charges		117 411	117 411	
15722	Provision grosses réparations	1 284 746		-1 284 746	-100,0%
042	***OP. ORDRE TRANSFERT***	**0**	**0**	**0**	
22	***IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION***	***0***	***0***	***0***	***0***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**1 824 686**	**657 350**	**-1 167 336**	**-64,0%**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**15 378 208**	**4 878 548**	**-10 499 660**	**-68,3%**

ANNEXE 7 COMPARATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2017/2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES	2017	2018	Ecart en valeur	Ecart en %
13	***Subvention d'investissement***	***6 583 392***	***3 177 228***	***3 406 163***	-51,7%
1316	Subvention d'investissement Autres EPL	6 583 392	3 177 228	-3 406 163	-51,7%
16	***EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES***	***0***	***0***	***0***	
1641	Emprunts en euros				
21	***IMMOBILISATIONS CORPORELLES***	***2 135***	***1 106***	***-1 029***	***-48,2%***
2183	Matériel et bureau informatique	2 135	1 106	-1 029	-48,2%
23	***IMMOBILISATIONS EN COURS***	***127 235***	***86 297***	***-32 208***	-32,2%
2313	Constructions	8 730	0	-8 730	-100,0%
238	Avances et acomptes versés	118 505	86 297	-32 208	-27,2%
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	**6 712 762**	**3 264 632**	**-32 208**	-51,4%
45821	Recettes Parc Beaujon	171 850		-171 850	-100,0%
	TOTAL RECETTES REELLES	**6 884 612**	**3 264 632**	**-3 619 980**	***-52,6%***
040	***OP. ORDRE TRANSFERT***	***4 993 658***	***4 658 851***	***360 726***	***-6,7%***
15722	Provisions pour grosses réparations	490 000	500 000	10 000	2,0%
28033	Amortissement frais d'insertion	3 246	2 409	-838	-25,8%
2805	Amortissement des logiciels	115 324	36 415	-78 908	-68,4%
28131	Amortissement des bâtiments	182 980	372 343	189 363	103,5%
28135	Amortissement agencements, installations	388 596	627 549	238 953	61,5%
28154	Amortissement Matériel industriel	442 043	451 875	9 832	2,2%
28182	Amortissement Matériel de transport	29 139	20 962	-8 177	-28,1%
28183	Amortissement Matériel de bureau et informatique	34 777	38 959	4 182	12,0%
28184	Amortissement mobilier de bureau	389	384	-5	***-1,2%***
28185	Amortissement Cheptel	208	208	0	0,0%
28231	Amortissement bâtiments reçus en affectation	2 421 402	2 421 402	0	0,0%
28235	Amortissement agenc., instal.lreçus en affectation	190 022	186 345	-3 677	-1,9%
15182	Autres provisions	695 533	0	-695 533	-100,0%
22	***IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION***			**0**	
2293	Droit de l'affectant			0	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	**4 993 658**	**4 658 851**	**-334 807**	***-6,7%***

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**11 878 270**	**7 923 482**	-3 954 788	***-33,3%***

	SECTION D'EXPLOITATION- DEPENSES	2017	2018	Ecart en valeur	Ecart en %
011	***CH. A CARACTERE GENERAL***	***5 998 170***	***6 989 298***	***991 128***	***16,5%***
6032	Stocks	144 964	138 056	-6 908	-4,8%
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, etc)	689 090	744 897	55 807	8,1%
6063	Fournitures entretien et petit équipement	245 040	256 575	11 535	4,7%
6064	Fournitures administratives	11 768	13 250	1 483	12,6%
6066	Carburants	15 302	20 804	5 502	36,0%
6068	Autres matières et fournitures	2 177	1 577	-600	-27,6%
611	Sous traitance générale	220 478	323 199	102 720	46,6%
6135	Locations mobilières	51 961	40 702	-11 258	-21,7%
614	Charges locatives	151 186	202 208	51 021	33,7%
61521	Entretien et réparations biens publics	1 280 855	1 700 902	420 047	32,8%
61551	Entretien Matériel roulant	8 732	8 086	-646	-7,4%
6156	Maintenance	872 437	667 664	-204 773	-23,5%
6168	Assurances diverses	94 315	75 482	-18 832	-20,0%
618	Divers	11 835	12 138	303	2,6%
6226	Honoraires	136 050	185 768	49 718	36,5%
6231	Annonces et insertions	21 543	17 394	-4 149	-19,3%
6236	Catalogues et imprimés	2 044	2 398	354	17,3%
62380	Divers pub.		5 160	5 160	
6251	Voyages et déplacements	11 230	12 095	865	7,7%
6257	Réceptions	5 800	5 004	-795	-13,7%
6261	Frais d'affranchissement	33 584	34 687	1 103	3,3%
6262	Frais de Télécommunicatuion	103 165	147 432	44 267	42,9%
627	Services bancaires et assimilés	72 028	71 026	-1 002	-1,4%
6281	Concours divers	154 179	590 403	436 224	282,9%
62833	Assinissement et nettoyage canalisations	33 712	34 181	469	1,4%
63512	Taxe foncières	990 864	1 090 376	99 512	10,0%
637	Autres Impôts	633 831	587 834	-45 997	-7,3%
012	***CH. DE PERSONNEL***	***7 770 593***	***8 614 362***	***843 769***	**10,9%**
6211	Personnel intérimaire	813 233	904 911	91 678	11,3%
63121	Taxe d'apprentissage	18 965	51 122	32 156	169,6%
6313	Participation employeur formation continue	136 194	195 554	59 360	43,6%
6411	Salaires, appointements	4 433 165	4 735 978	302 813	6,8%
6412	Congés payés	-20 029	178 584	198 613	-991,6%
6413	Primes de paniers	61 988	75 241	13 253	21,4%
6451	Cotisation à l'URSSAF	1 323 885	1 433 365	109 480	8,3%
6452	Cotisations aux Mutuelles	250 534	311 702	61 167	24,4%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	339 891	310 432	-29 460	-8,7%
6454	Cotisations aux ASSEDIC	168 964	181 991	13 027	7,7%
6472	Versement au Comité d'Entreprise	45 186	38 394	-6 791	-15,0%
6475	Médecine du Travail	10 153	13 020	2 868	28,2%
6478	Autres charges sociales diverses	61 869	60 713	-1 156	-1,9%
648	Tickets restaurant	126 594	123 356	-3 238	-2,6%
65	***AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE***	***1***	***4 438***	***4 438***	
6541	Créances admises en non-valeur	0	4 436	4 436	
658	Charges diverses de gestion courante	1	2	2	
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE	**13 768 764**	**15 608 099**	**1 839 335**	***13,4%***
66	***CHARGES FINANCIERES***	***0***	***0***	***0***	
6615	Intérêts compte courant	0	0	0	
67	***CHARGES EXCEPTIONNELLES***	***651 647***	***1 307 467***	***655 820***	***100,6%***
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	290 261	1 284 645	994 383	342,6%
673	Titres annulés exercice antérieur	361 386	22 822	-338 563	-93,7%
042	***OP. ORDRE TRANSFERT***	***4 993 658***	***4 658 851***	***-334 807***	***-6,7%***
6811	Dotation aux amortissements	3 808 125	4 158 851	350 726	9,2%
6815	Dotation aux provisions grosses réparations	490 000	500 000	10 000	2,0%
6817	Dotation dépréciation actifs circulants	695 533		-695 533	-100,0%
69	***IMPOTS BENEFICE***	***143 590***	***468 762***	***325 172***	***226,5%***
6950	Impots sur le bénéfice	143 590	468 762	325 172	226,5%
	TOTAL DES DEPENSES	**19 557 659**	**22 043 178**	**2 485 520**	***12,7%***

ANNEXE 7 COMPARATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2017/2018

	SECTION D'EXPLOITATION- RECETTES	2 017	2 018	Ecart en valeur	Ecart en %
013	***ATTENUATION CHARGES***	**514 274**	**355 934**	***-158 339***	***-30,8%***
6032	Variation de stocks	138 056	0	-138 056	-100,0%
64198	Autres Remboursement	376 218	355 934	-20 284	-5,4%
70	***VALEURS PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES***	**17 911 342**	**18 671 437**	**760 095**	**4,2%**
706	Prestations de services	17 355 423	17 848 343	492 920	2,8%
7087	Remboursement de frais	555 919	823 094	267 175	48,1%
75	***AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE***	**1 265 147**	**1 586 758**	***321 611***	***25,4%***
758	Produits divers de gestion courante	1 265 147	1 586 758	321 611	25,4%
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE	**19 690 763**	**20 614 130**	***923 366***	***4,7%***
76	***PRODUITS FINANCIERS***	**0**	**0**	**0**	
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0			
7688	Autres produits financiers	0			
77	***PRODUITS EXCEPTIONNELS***	**30 672**	**1 517 125**	**1 486 453**	**4846,3%**
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	1 429	1 037		
7718	Autres produits exceptionnels	22 025	1 515 437	1 493 412	6780,6%
773	Mandats annulés	7 218	616	-6 602	-91,5%
778	Autres Produits exceptionnels	0	35	35	
042	***OP. ORDRE TRANSFERT***	**1 824 685**	**657 350**	***-1 167 335***	***-64,0%***
777	Quote part des subventions d'investissement virée résultat exercice	539 939	539 940	1	***0,0%***
7815	Reprise provision charges d'exploitation	1 284 746	117 411	-1 167 336	-90,9%
	TOTAL RECETTES	**21 546 120**	**22 788 605**	***1 242 485***	***5,8%***

Bordeaux Métropole

. Direction générale mobilité

Direction des infrastructures de déplacement

. Secrétariat Général

Direction du contrôle de gestion

Rapport d'activités
Stationnement 2018

SOMMAIRE

SYNTHESE 1

Bilan annuel global **1**

Bilan annuel par exploitant **2**

BILAN ANNUEL GLOBAL 7

Offre de stationnement sur le territoire métropolitain **7**
I. Diversité des acteurs sur l'offre de stationnement globale 7
II. Présentation de l'offre globale sur le territoire de la Métropole 7

Caractéristiques de l'offre de compétence métropolitaine **11**
I. Points marquants sur l'année 2018 11
II. Politique tarifaire 12
III. Evolution de la fréquentation 16

BILAN ANNUEL PAR EXPLOITANT 19

Délégation de Service Public conclue avec la société BP3000 (2000-2042) **20**
I. Cadre d'intervention 20
II. Activités des Parcs 21
III. Etat, sécurité et qualité des parcs délégués Et du service rendu 31
IV. Finances de la DSP 35

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIETE CENTRAL PARCS (1989-2026) **51**
I. Cadre d'intervention 51
II. Activités des Parcs 52
III. Etat, sécurité et qualité du parc délégué et du service rendu 57
IV. Finances de la DSP 58

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIETE DES GRANDS HOMMES (1988-2021) **67**
I. Cadre d'intervention 67
II. Activités du Parc 68
III. Etat, sécurité et qualité du parc délégué et du service rendu 73
IV. Finances de la DSP 74

REGIE PARCUB BORDEAUX METROPOLE **82**
I. Cadre d'intervention 82
II. Activités de la regie 82
III. Etat, sécurité et qualité des parcs gérés et du service rendu 89
IV. Finances de la régie parcub 91

Synthèse

BILAN ANNUEL GLOBAL

L'offre de stationnement

Au 31 décembre 2018, l'offre globale de stationnement sur le territoire métropolitain s'articule autour des parcs publics de compétence métropolitaine (34 parcs de stationnement d'une capacité globale de 15 945 places et de 23 parcs-relais rattachés au transport en commun), du stationnement sur voirie de compétence communale et des autres parcs majoritairement privés dont notamment ceux ouverts au publics (18 parcs – 13717 places).

La majorité de l'offre de stationnement de compétence métropolitaine se situe en ville centre de la Métropole avec 13 parcs d'une capacité globale de 6 681 places dans la zone hypercentre (intra cours Bordeaux), 15 parcs d'une capacité globale de 7 049 places dans la zone centre (intra boulevards Bordeaux) et 6 parcs d'une capacité globale de 2 215 places dans la zone périphérie (hors boulevards Bordeaux).

Tout comme les années 2016 et 2017, l'année 2018 participe au renforcement de l'offre de stationnement public avec l'ouverture du parc Floirac – Aréna (962 places).

Cette offre de stationnement est majoritairement exploitée par la régie métropolitaine (27 sites représentant 11 851 places véhicules contre 7 sites représentant 4 094 places véhicules en concession).

L'activité des parcs

A l'exception des parcs gérés par la régie métropolitaine compétente en matière de fixation des tarifs, la tarification des parcs métropolitains est décidée par le conseil de la Métropole sur proposition des exploitants et en fonction de l'économie des différents contrats, ce qui explique les différences tarifaires qui peuvent être observés au-delà de l'emplacement des parcs.

Faisant suite à une révision générale des tarifs horaires en 2016 afin de mettre en œuvre la tarification au quart d'heure et pour les seuls parcs de la délégations BP3000 sur 2017 (Tourny, Bourse, Jaurès, Salinières et Meunier), la revalorisation des tarifs horaires 2018 permet de conserver un nombre significatif de pas en deçà ou au niveau de la tarification en vigueur en 2015 (avant tarification au quart d'heure) sur la grille horaire jour des parcs délégués.

La tarification Abonnés se caractérise globalement par des tarifs préférentiels pour les résidents s'agissant des abonnements permanents et nuit. La revalorisation des abonnements a concerné l'ensemble des parcs délégués à l'exception du parc Camille Jullian. (+1.50€ à +7.33€ sur les abonnements illimités mensuels). La fourchette haute des revalorisations s'explique par la révision des tarifs du parc des Grands Hommes qui n'avaient pas évolués depuis 2011.

La fréquentation « horaires » globale des parcs de compétence métropolitaine 2018 est en diminution (-5%) par rapport à celle de 2017 ; les années 2016 et 2017 semblant correspondre à des années de plafonnement suite à une augmentation continue depuis les cinq dernières années de la fréquentation des parkings de la Métropole.

Cette diminution de la fréquentation horaire peut notamment s'expliquer par un report modal des usagers vers d'autres modes de transport.

La fréquentation abonnés globale, déjà à la hausse en 2017, continue sa progression (+4%) par rapport à 2017.

Les points marquants

Les questions de sécurité sont au centre des préoccupations et l'incendie du parking Salinières en mai 2019 vient conforter la nécessité d'une vigilance permanente des exploitants et de Bordeaux Métropole.

S'agissant des équipements incendie, et alors même que les parking sont conformes à la réglementation, le sprinklage, sollicité par le service départemental d'incendie et de secours, est vu comme un moyen pour répondre à l'augmentation du potentiel calorifique des véhicules (en forte augmentation depuis la construction des parkings). Des investissements seront donc certainement à programmer dans les années à venir sur les parcs concernés.

Par ailleurs, il est relevé de manière générale une augmentation des actes d'incivilité, la présence de squatteurs, de toxicomanes ou de sans domiciles fixes. Il s'agit d'un problème d'ampleur sur l'agglomération pour lequel il est nécessaire d'avoir une réponse coordonnée avec les services de police et les services sociaux.

BILAN ANNUEL PAR EXPLOITANT

DSP CONCLUE AVEC LA SOCIETE BP3000 (2000-2042)

Par contrat de concession en date du 29 juin 2000, la société BP3000 a construit/réhabilité 5 parcs et a la charge de leur exploitation jusqu'en 2042.

Cette société anonyme, créée par le constructeur Fayat et ses partenaires au lancement de la DSP et devenue une filiale de la société Urbis Park (anc. Parcs GFR) à compter de 2006, appartient depuis le 20/12/2016 au groupe Transdev SA. Ce nouveau schéma actionnarial et ses conséquences organisationnelles ont été pris en compte par les avenants 4 et 5 de 2016. BP3000 a ainsi été cédée à ***Urbis Park Infrastructures (UPI),*** *elle-même filiale Transdev Stationnement à 10% par* ***Transdev Group*** *et à 90% par Mirova (****groupe Banque Populaire - Caisse d'Epargne****). Un nouveau contrat de prestations de service est également entré en vigueur avec la société d'exploitation Urbis Park Services, également devenue filiale du groupe Transdev.*

Tarification et fréquentation

Les ***3 parcs d'hypercentre*** *(Bourse Jaurès Tourny) bénéficient d'un emplacement privilégié et portent l'activité de la DSP (****92% des recettes Horaires et Abonnés en 2018****) alors que les 2 parcs intra-boulevards (Meunier et Salinières) connaissent une activité fluctuante. Ainsi, en 2018, Meunier pâtit de l'ouverture de nouveaux parcs dans le secteur gare et Salinières a fermé consécutivement à un nouvel incendie d'ampleur survenu en mai 2019.*

Les tarifs 2018 ont évolué selon les maximas autorisés par le contrat, à l'exception des 5 premières heures de stationnement de la grille horaire jour (non augmentées) et d'une hausse dérogatoire du forfait nuit de +0.20€ autorisé par l'avenant 6.

La ***tendance à la progression de la fréquentation pendulaire est stoppée (-6% par rapport à 2017****), du fait d'une limitation de l'accessibilité au centre-ville (accès – travaux) et d'un report modal des usagers vers d'autres modes de transport.* ***Même si la fréquentation Abonnés poursuit sa progression (+3.8% par rapport à 2017), les recettes globales horaires et abonnés de la DSP affichent un premier recul depuis 2008 (-1.8% par rapport à 2017****).*

Etat et sécurité des parcs

L'ensemble des ouvrages est bien tenu *même si des pénalités ont été appliquées sur des points récurrents. Le dispositif sécurité incendie fait néanmoins l'objet d'études, malgré la conformité des équipements à la réglementation applicable. Ceci découle de l'avis défavorable sur Bourse-Jaurès et des renforcements souhaités par le service départemental incendie et secours, notamment du fait de l'évolution des véhicules depuis la construction des parcs. Par ailleurs, les parcs souffrent de la présence de squatteurs et/ou d'incivilités qui entraîne des dégradations et participent à une baisse de la satisfaction et du sentiment de sécurité des usagers.*

Economie de la DSP et situation financière de la société délégataire

Les indicateurs financiers sont à la baisse *par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison d'un changement de méthode de comptabilisation des travaux relevant du Gros entretien, d'une régularisation de dotations aux amortissements suite à un changement de logiciel et de la baisse des frais financiers sur emprunt groupe, grâce à de meilleures conditions de financement (intervenues en 2017).*

Le comparatif du plan d'affaires prévisionnel avec le réalisé en cumulé depuis le début de la délégation (29/06/2000), met en exergue ***un retard qui tend à diminuer****.*

DSP CONCLUE AVEC LA SOCIETE CENTRAL PARCS (1989-2026)

Par contrat de concession du 17/02/1989, la société Central Parcs a construit le parc Camille Jullian dans l'hyper centre piétonnier de Bordeaux et à la charge de son exploitation jusqu'en 2026.

Cette ***société anonyme à responsabilité limitée****, créée par le constructeur du parc Chantiers Modernes au lancement de la DSP et entrée en 2011 dans le groupe Vinci (Branche Construction), a rejoint le 8 janvier 2018 le* ***groupe Indigo/Infra Park****. Ce nouveau schéma actionnarial ainsi que ses conséquences organisationnelles, ont été pris en compte par l'avenant n°9 du 27/12/2017. La société n'ayant pas de moyens propres, l'exploitation est assurée par la filiale du groupe Indigo Park.*

Tarification et fréquentation

La tarification*, révisée au 1er janvier 2016 en ce qui concerne la grille horaire afin de mettre en œuvre les tarifs au quart d'heure,* ***n'a pas évolué*** *depuis. Les tarifs Horaires Jour restent ainsi en deçà des tarifs existants en 2015 à l'exception de quatre pas contrairement au Forfait Nuit (7.80€), dont la hausse à compenser la progression limitée sur la grille jour. Les abonnements restent en revanche ceux pratiqués avant la réforme de 2016.*

L'activité est majoritairement portée par la fréquentation Horaires qui s'inscrit à la baisse *(-14.3% par rapport à 2017) après un rebond en 2016, notamment du fait de travaux de voirie aux abords du parking sur 2017 et 2018. Ainsi, malgré une légère augmentation de la fréquentation Abonnés (+1.1% par rapport à 2017), les* ***recettes globales et Abonnés sont en baisse*** *par rapport à 2017 (-12.3%).*

Etat et sécurité du parc

L'ouvrage est bien tenu *même si certains points restent à améliorer et la commission communale de sécurité a émis un avis favorable en 2018. Le parc souffre néanmoins de la présence de squatteurs qui entraîne des dégradations.*

Economie de la DSP et situation financière de la société délégataire

Le chiffre d'affaires *2018 de la concession "parc de stationnement Camille Jullian" s'élève à 1 184 K€,* ***en forte baisse par rapport à 2017*** *et il revient au niveau des années 2014/2015, années fortement marquées par des travaux.*

*Les **charges d'exploitation sont relativement maîtrisées** mais il est difficile de pouvoir les diminuer du fait du financement par crédit-bail, dont le loyer augmente chaque année de + 3 %. Cependant, l'application du nouveau contrat de prestation de service (issu du changement d'actionnaire) a eu pour effet de diminuer le poids des charges de personnel sur ce contrat.*

*Le **résultat net de l'exercice 2018 se solde par un bénéfice de + 35 K€.** Ce résultat est intégralement distribué au nouvel actionnaire unique : Infra Park.*

Un écart sur le résultat net de – 203 K€ en comptabilité analytique par rapport aux comptes sociaux n'a pu être expliqué par le délégataire.

DSP CONCLUE AVEC LA SOCIETE DU PARCS DES GRANDS HOMMES (1988-2021)

Par traité de concession du 14 juin 1988 conclue avec la Ville de Bordeaux et à laquelle s'est substituée Bordeaux Métropole au 1er janvier 2016, la SNC des Grands Hommes a construit le parc des Grands Hommes et à la charge de son exploitation jusqu'en 2021.

*La **société délégataire**, composée des sociétés SOCAE ATLANTIQUE et SOCAFIM SUD OUEST à la conclusion de la DSP, est depuis devenue filiale du groupe Vinci puis du **groupe Indigo** en 2015. En l'absence de moyens propres, les missions d'exploitation et de gestion du parc sont assurées par la filiale d'exploitation d'Indigo par adhésion du délégataire au contrat-cadre de prestations de service du groupe.*

Tarification et fréquentation

*La **tarification**, qui n'avait pas évoluée depuis 2011, hors la mise en œuvre de la tarification au quart d'heure en 2016, est **revue à la hausse**, tant concernant les tarifs horaires que les tarifs abonnements, mais reste cohérente avec les tarifs pratiqués dans l'hypercentre.*

***L'activité du parc est majoritairement portée par la fréquentation Horaires, qui évolue à la baisse** (-8.8% par rapport à 2017). Ainsi, alors que la fréquentation Abonnés continue sa progression (+8% par rapport à 2017), les **recettes globales Horaires et Abonnés sont en recul** (-3% par rapport à 2017).*

Etat et sécurité du parc

***L'ouvrage est bien tenu,** notamment compte tenu des améliorations apportées sur la surveillance de la qualité de l'air ambiant, la fermeture et l'étanchéité des portes piétonnes coupe-feu et la régularité et la maintenance des volets roulants de compartimentage. La clarification des limites de responsabilités et la redéfinition d'une procédure de coordination des dispositifs de sécurité et de contrôle **à l'échelle de l'ensemble immobilier** (établissement commercial et parking) se poursuivent et ont notamment permis la **nomination d'un responsable unique sécurité** au niveau de cet ensemble. Dans ce contexte, la commission communale de sécurité a émis un avis favorable en 2019.*

Economie de la DSP et situation financière de la société délégataire

***Le chiffre d'affaires de l'année 2018 s'élève à 1 770 K€ et diminue de - 1,3 %** en raison de la baisse de la fréquentation horaire, compensée légèrement par la hausse du nombre d'abonnés.*

*Les **charges d'exploitation augmentent de + 44 % du fait de l'application de l'avenant 11, consistant à mettre en place une redevance** pour le concédant en lien avec le niveau de rentabilité de ce contrat.*

*Le **résultat net** de l'exercice 2018 de la SNC du parc des Grands hommes se solde néanmoins par un **bénéfice de 651 K€,** distribué en intégralité aux associés.*

REGIE METROPOLITAINE PARCUB BORDEAUX METROPOLE

La régie métropolitaine a été créée par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004 du conseil de Bordeaux Métropole et est administrée par un conseil d'administration composée de conseillers métropolitains.

Ayant la charge de la gestion de parcs publics depuis l'origine, la gestion de la fourrière lui a également été transférée depuis le 1er janvier 2011, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010.

Le champ d'intervention de la régie est déterminée par ses statuts révisés au 10 avril 2015.

Service public industriel et commercial de stationnement

Les parcs gérés par la régie sont majoritairement des parcs appartenant à la Métropole et qui lui ont été confiés à sa création. Cependant, le patrimoine public géré par la régie connaît une expansion, du fait notamment de l'ouverture de parcs sous maîtrise d'ouvrage Parcub (propre ou déléguée).

Au 31 décembre 2018, Parcub gère ainsi 31 parkings représentant une capacité de 13 437 places, dont 27 sites de compétence métropolitaine (11 851 places). Trois nouveaux parkings ont intégré le périmètre de Parcub sur l'exercice 2018 : Aréna, Grand Parc provisoire et la Bicycletterie.

***L'activité Horaires des parcs de compétence métropolitaine est en légère diminution** par rapport à 2017, malgré la montée en puissance des parcs récemment mis en exploitation. La **fréquentation Horaires** est ainsi **en recul** (-4% par rapport à 2017) alors que la **fréquentation Abonnés** est **en légère augmentation** (4% par rapport à 2017).*

*Le **chiffre d'affaires 2018 de la régie atteint 18 671 K€ et progresse de 4,2 %.***

*La **section de fonctionnement** dégage un **résultat positif** de 745 K€ avec un excédent de fonctionnement reporté de 8 477 K€ minoré de 172 K€ de restes à réaliser ce qui fait apparaitre un excédent de 8 305 K€. Quant à la **section d'investissement**, le résultat de l'année 2018 s'établit à **3 045 K€** avec un excédent d'investissement reporté de 7 501 K€ duquel se déduisent 2 464 K€ de restes à réaliser ce qui fait apparaitre un résultat excédentaire de 5 037 K€.*

*Par sa capacité d'autofinancement, Parcub tend à assurer la **couverture de ses dotations aux amortissements**. Le niveau de trésorerie s'établit à plus de 23,1 M€ au 31 décembre 2018.*

***La capacité de la régie à investir doit être exploitée, tout en respectant l'équilibre budgétaire**.*

Service public administratif de la fourrière

Une comptabilité spécifique est tenue pour le Service public administratif (SPA)-Fourrière, en application de l'instruction M14, alors que le Service public industriel et commercial (SPIC) des Stationnements suit la M4.

*Parcub fourrière présente un **résultat de la section d'exploitation** de - 77 K€ et un excédent de fonctionnement reporté de 650 K€ à fin 2018. Ce résultat cumulé n'intègre pas les régularisations comptables de l'avance remboursable (438 K€), diminué de ce montant, **l'excédent de fonctionnement reporté n'est plus que de 212 K€.** Le **résultat de la section d'investissement atteint 198 K€ et un excédent d'investissement reporté de 8 K€**.*

Bilan annuel global

OFFRE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

I. DIVERSITE DES ACTEURS SUR L'OFFRE DE STATIONNEMENT GLOBALE

1 - Compétence de la Métropole sur l'organisation de la mobilité et sur les parcs et aires de stationnement

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités générales, la Métropole est en charge de l'organisation de la mobilité, à laquelle contribue le stationnement en général et plus spécifiquement les parcs relais. Elle est dans ce cadre compétente en matière de parcs et aires de stationnement publics.

2 - Compétence des communes en matière de stationnement sur voirie

En l'absence de transfert du pouvoir de police sur la voirie routière, la compétence en matière de stationnement sur voirie relève de chaque commune de la Métropole sur son territoire.

Compte tenu de la réforme du stationnement sur voirie avec la dépénalisation du stationnement payant entrée en vigueur le 1er janvier 2018, les redevances et forfaits de post-stationnement venant se substituer au système antérieur font l'objet d'un avis de la Métropole. Par ailleurs, les recettes issues du forfait post-stationnement sont reversées à la Métropole déduction faite des dépenses imputables à la mise en œuvre du forfait post-stationnement afin de financer la politique de mobilité et/ou de voirie par le biais d'une convention entre la Métropole et les communes concernées.

3 - Initiative privée

L'offre de stationnement publique, relevant de l'intérêt général, est complétée par l'offre privée sur des parcs ouverts à tout usager ou non.

II. PRESENTATION DE L'OFFRE GLOBALE SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE

1 - Stationnement en ouvrage ou clos au 31 décembre 2018

1-1 - L'offre existante au 31 décembre 2018

L'offre de stationnement en ouvrage ou clos de compétence métropolitaine est composée de parcs publics de stationnement et de parcs relais.

Les parcs relais offrent un maillage sur l'ensemble du territoire métropolitain et compte tenu des axes majeurs de transport urbain avec 23 parcs relais d'une capacité globale de 5 296 places au 31/12/2018, dont 3 nouveaux parcs sur 2018. Ils dépendent du service public transport. Y sont liés deux parcs provisoires gratuits de surface, Galin Eiffel et Blanquefort Gare, d'une capacité respective de 140 et 151 places.

Les parcs publics de stationnement de compétence métropolitaine sont majoritairement situés en zones hypercentre (intra cours de Bordeaux) et centre (intra boulevards Bordeaux). Cette offre est composée de 34 parcs d'une capacité globale de 15 945 places au 31/12/2018, avec un parc supplémentaire par rapport à 2017 (Parc Floirac Aréna d'une capacité de 962 places).

PARCS PUBLIC DE COMPETENCE METROPOLITAINE	NB	ZONE	PROPRIETAIRE	MODE DE GESTION	EXPLOITANTS	TYPE	NB PLACES
Allée de Chartres	1	HYPERCENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	surface	406
Alsace Lorraine	1	HYPERCENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	125
Barrière du Médoc	1	PERIPHERIE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain et en surface	138
Beaujon	1	CENTRE	BM	Convention de gestion	PARCUB	ouvrage en élévation	92
Bègles - Les Sécheries	1	PERIPHERIE	PARCUB	AOT	PARCUB	ouvrage en élévation	405
Bergonié - Niv -1	1	CENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	66
Bonnac	1	CENTRE	PARCUB	Régie	PARCUB	ouvrage souterrain	166
Bourse - Jaurès	2	HYPERCENTRE	BM	Concession	BP3000 - Transdev	ouvrage souterrain	1 659
Camille Jullian	1	HYPERCENTRE	BM	Concession	Central Parcs - Indigo	ouvrage souterrain	338
CCM	1	CENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain et en élévation	1 309
Château Descas	1	CENTRE	EPA	Convention de gestion	PARCUB	surface	174
Cité Mondiale	1	CENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	847
Croix de Seguey	1	CENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	surface	51
Floirac - Aréna	1	PERIPHERIE	PARCUB	Régie	PARCUB	ouvrage en élévation	962
Front du Médoc	1	CENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain et en élévation	1 041
Gambetta	1	HYPERCENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	478
Grands Hommes	1	HYPERCENTRE	BM	Concession	SNC GH - Indigo	ouvrage souterrain	410
Huit mai 45	1	CENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage en élévation	701
IDDAC - Provisoire	1	PERIPHERIE	BM	Convention de gestion	PARCUB	surface	79
Lhote	1	HYPERCENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage en élévation	113
Mérignac Centre	1	PERIPHERIE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	285
Meunier - Saint Jean	1	CENTRE	BM	Concession	BP3000 - Transdev	ouvrage souterrain	323
Pessac Centre	1	PERIPHERIE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	346
Pey Berland	1	HYPERCENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	656
Porte de Bordeaux	1	CENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	707
République	1	HYPERCENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	400
Rue de Bègles (120) - Niv. -1	1	CENTRE	BM	Convention de gestion	PARCUB	ouvrage souterrain	63
Saint Jean - Gare	1	CENTRE	SNCF	Concession	PARCUB	ouvrage souterrain	536
Saint Jean - Paludate	1	CENTRE	PARCUB	Régie	PARCUB	ouvrage en élévation	566
Salinières	1	CENTRE	BM	Concession	BP3000 - Transdev	ouvrage souterrain	407
Tourny	1	HYPERCENTRE	BM	Concession	BP3000 - Transdev	ouvrage souterrain	957
Victoire	1	HYPERCENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain	472
Victor Hugo	1	HYPERCENTRE	BM	Mise en affectation	PARCUB	ouvrage souterrain et en élévation	667
TOTAL	**34**						**15 945**

Par ailleurs, à titre transitoire, un parc provisoire de surface sur le patrimoine des bailleurs sociaux du quartier Grand Parc est exploité par Parcub dans l'attente de la livraison du parc en ouvrage Grand Parc prévue fin 2019.

Remarque : L'offre présentée est principalement dédiée aux véhicules légers motorisés. Cependant, certains parcs disposent également d'emplacements pour les cars (Allée de Chartres, Château Descas) ou pour les vélos. Sur ce dernier point, il faut noter qu'un garage spécifiquement dédiée au vélo, relevant de la politique vélo de la métropole, a été acquis en 2018 par la Métropole (Bicycletterie Bouquières).

L'offre complémentaire principale, majoritairement privée, est située sur la ville centre à l'exception des parcs de l'aéroport. Elle dessert des équipements majeurs de la Métropole en termes de dessertes de transport (gare, aéroport), de lieux culturels (cinéma, auditorium) ou de zone de commerces (marché, quai des marques). Au 31 décembre 2018, elle est composée de 18 parcs d'une capacité totale de 13 717 places.

COMMUNE	PARCS		PROPRIETAIRE	Exploitant	SECTEUR	MISE EN SERVICE	TYPE	CAPACITE
PARCS PUBLICS HORS COMPETENCE METROPOLE ET PRIVES		18						13 717
BORDEAUX	QUAI DES MARQUES	1	QUAI DES MARQUES	Q PARK	CENTRE	2005	SILO	621
BORDEAUX	CLEMENCEAU	1	Q PARK	Q PARK	HYPER CENT	2014	ENTERRE	435
BORDEAUX	BASTIDE NIEL	1		INTERPARKIN	PERIPHERIE	2018	SURFACE	248
BORDEAUX	CAPUCINS	1	VILLE DE BORDEAUX	GERAUD	CENTRE	1999	SILO	270
BORDEAUX	CHU GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN	1	CHU GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN	INDIGO	CENTRE	2012	SURFACE	2 320
BORDEAUX	LEROY	1	SNCF GARES ET CONNEXIONS	EFFIA	CENTRE	2010	ENTERRE	137
BORDEAUX	BELCIER - SAINT JEAN P3	1	SNCF GARES ET CONNEXIONS	INDIGO	CENTRE	2017	SILO	879
BORDEAUX	CITE DU VIN	1	INTERPARKING	INTERPARKIN	CENTRE	2017	SILO	405
BORDEAUX	ARS - BELCIER	1	LA SOCIETE DES PARCS DU SUD OUEST	INDIGO	CENTRE	2018	SILO	520
BORDEAUX	CARREFOUR - SAINT JEAN	1	CARREFOUR	URBIS PARK	CENTRE	2018	SURFACE	137
BORDEAUX	UPS CARREFOUR BASTIDE	1	CARREFOUR	URBIS PARK	PERIPHERIE	2018	SURFACE	158
BORDEAUX	MEGARAMA	1	AGORA CINEMA	MEGARAMA	PERIPHERIE	2016	ENTERRE	521
MERIGNAC	AEROPORT P0 CONFORT	1	AEROPORT DE BORDEAUX	INDIGO	PERIPHERIE	2016	SURFACE	341
MERIGNAC	AEROPORT PR EXPRESS	1	AEROPORT DE BORDEAUX	INDIGO	PERIPHERIE	2008	SURFACE	125
MERIGNAC	AEROPORT P4 LONGUE DUREE	1	AEROPORT DE BORDEAUX	INDIGO	PERIPHERIE	2008	SURFACE	2 527
MERIGNAC	AEROPORT P2 FLEXI	1	AEROPORT DE BORDEAUX	INDIGO	PERIPHERIE	2008	SURFACE	3 377
MERIGNAC	AEROPORT P1 PROXI	1	AEROPORT DE BORDEAUX	INDIGO	PERIPHERIE	2008	SURFACE	375
TALENCE	TALENCE 7E ART	1	UGC	PARCUB	PERIPHERIE	2017	ENTERRE	321

L'offre de parkings ouverts au public est donc en augmentation par rapport à 2017. Cette évolution devrait se poursuivre sur les années à venir compte tenu de nouveaux projets en cours de réalisation :

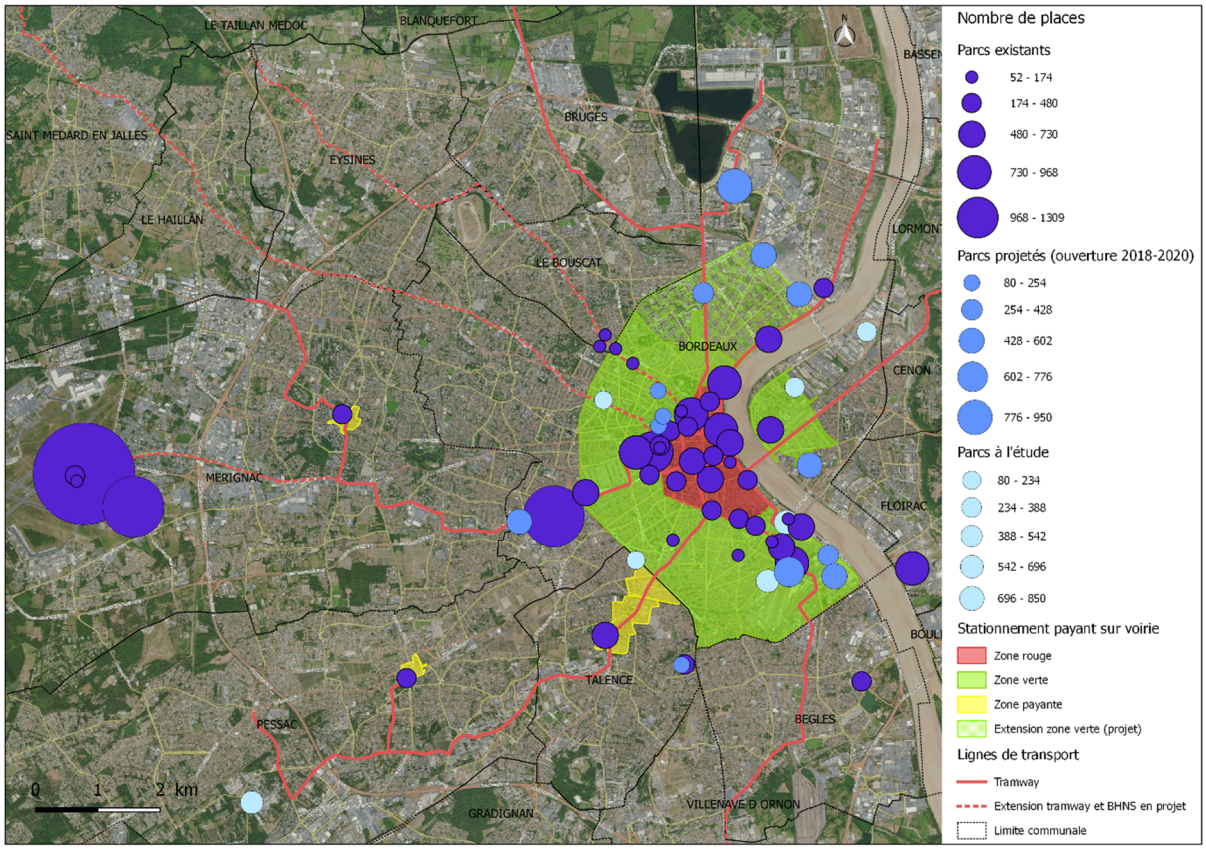
- Ouvrage en concession SNCF P4 Gare Saint Jean – Septembre 2019 ;
- Ouvrage privé Ginko – Fin 2019 ;
- Ouvrage public Grand Parc Ravezies – Décembre 2019 ;
- Ouvrage public Marie Brizard – 2d semestre 2020 ;
- Ouvrage public Amédée Saint Germain – 1er semestre 2020 et 1er semestre 2021 ;
- Ouvrage public Dunan – 2022.

2 - Stationnement sur voirie

Sur le territoire métropolitain, le stationnement sur voirie est composé de places gratuites, de zone bleue et de stationnement payant.

Au 31/12/2018, le périmètre de stationnement payant, de compétence communale concerne comme les villes de Bordeaux, Mérignac, Talence et Pessac ; des zones bleues existant par ailleurs sur le territoire de Cenon et Talence.

3 - Carte synthétique de l'offre de stationnement ouverte au public existante et à venir



NB. L'extension de la zone verte concernant le stationnement payant sur voirie a été suspendue.

I. POINTS MARQUANTS SUR L'ANNEE 2018

L'année 2018 se situe à un tournant de l'activité des parcs en ouvrage. Les effets de la politique de transport public, le développement significatif de l'usage du vélo, la mise en place de la dépénalisation du stationnement sur voirie et le report modal vers d'autres modes de transport induisent une baisse de fréquentation pendulaire de 5%. Enfin, l'impact du mouvement des gilets jaunes a été important sur la fréquentation des ouvrages les samedis à partir de novembre. Malgré ces éléments l'activité se maintient à un niveau élevé grâce à l'attractivité et aux animations du centre-ville de Bordeaux.

Les questions de sécurité ont été au centre des préoccupations et l'incendie du parking Salinières en mai 2019 vient conforter la nécessité d'un vigilance permanente des exploitants et de Bordeaux Métropole.

Rappelons que du fait des nouveaux matériaux utilisés dans l'automobile, le potentiel calorifique des véhicules a fortement augmenté depuis la construction des parkings au début des années 2000. Le sprinklage constitue une réponse à cette évolution. Or, la réglementation applicable aux parcs de stationnement ne rend pas systématiquement obligatoire ce type d'équipement pour les ouvrages anciens ou les ouvrages neufs en élévation. Une partie du patrimoine est aujourd'hui équipée mais des investissements sont à programmer pour les parcs situés sur des ensembles complexes comme Bourse/Jaurès, Salinières, Cité Mondiale, Porte de Bordeaux, Mériadeck, Grands Hommes…

En complément, sur les questions de sécurité, il convient de noter l'augmentation des actes d'incivilité, la présence de squatteurs, de toxicomanes ou de sans domiciles fixes. Il s'agit d'un problème d'ampleur sur l'agglomération pour lequel il est nécessaire d'avoir une réponse coordonnée avec les services de police et les services sociaux.

Bordeaux Métropole et ses exploitants sont intervenus auprès de la Police Nationale en coordination avec la police municipale pour mettre en place des actions de prévention et de contrôle pour limiter les dégradations.

Il s'est avéré également nécessaire que les exploitants adaptent leurs organisations face à la montée de l'insécurité, en mettant en place un personnel formé et dédié à la sécurité.

En termes de patrimoine, l'année 2018 a vu l'ouverture et/ou la montée en puissance des parkings Aréna, Beaujon, Saint Jean Paludate et le bouclage des opérations sur le Grand Parc et les parkings Amédée Saint Germain et Dunant avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euratlantique.

Les réflexions sur le rôle du stationnement en ouvrage pour répondre aux enjeux du covoiturage, de la mobilité électrique, des livraisons de marchandise et du vélo ont émergé et constituent un enjeu pour la gestion de notre patrimoine.

Bordeaux Métropole poursuit sa politique de mise en ligne de données stationnement en Open Data et a enrichi les indicateurs de caractéristiques des ouvrages, de tarifs par des données de places disponibles en temps réel.

Enfin, le comité de coordination de l'observatoire du stationnement s'est réuni en mars 2018 pour faire le point sur les politiques publiques mises en œuvre en surface avec la réforme de la dépénalisation et faire un point sur la situation concernant les logements sociaux.

II. POLITIQUE TARIFAIRE

La politique tarifaire des parcs de compétence métropolitaine se caractérise globalement par :

- une tarification « Horaires » à la durée de stationnement au quart d'heure, mise en place au 1er janvier 2016, suite à prescription législative ; décomposée en une grille jour et une grille nuit.
- des abonnements permanents ou nuit offrant dans la majorité des parcs des offres préférentielles pour les résidents (selon le périmètre de protection de chaque parc) ; et certains abonnements spécifiques selon les parcs (étudiants, petite voiture, etc…) ;
- Des tarifs amodiations.

A l'exception des parcs gérés par la régie métropolitaine qui est compétente en matière de fixation des tarifs, la tarification est décidée par le conseil métropolitain sur proposition des exploitants et en fonction de l'économie des différents contrats, ce qui explique les différences tarifaires observées au-delà de l'emplacement des parcs.

1 - Tarification « Horaires »

En 2016, avec la mise en place de la tarification au quart d'heure, la majorité des pas avait connu une baisse de tarifs par rapport à ceux de 2015 sur la grille jour, compensée par une revalorisation du forfait nuit avec application progressive sur la première heure. En 2017, cette tarification n'a pas connu d'évolution par rapport à celle de 2016 à l'exception d'une revalorisation pour les parcs de la DSP BP3000, qui a cependant permis de conserver une tarification jour en deçà de celle de 2015 sur la plupart des pas.

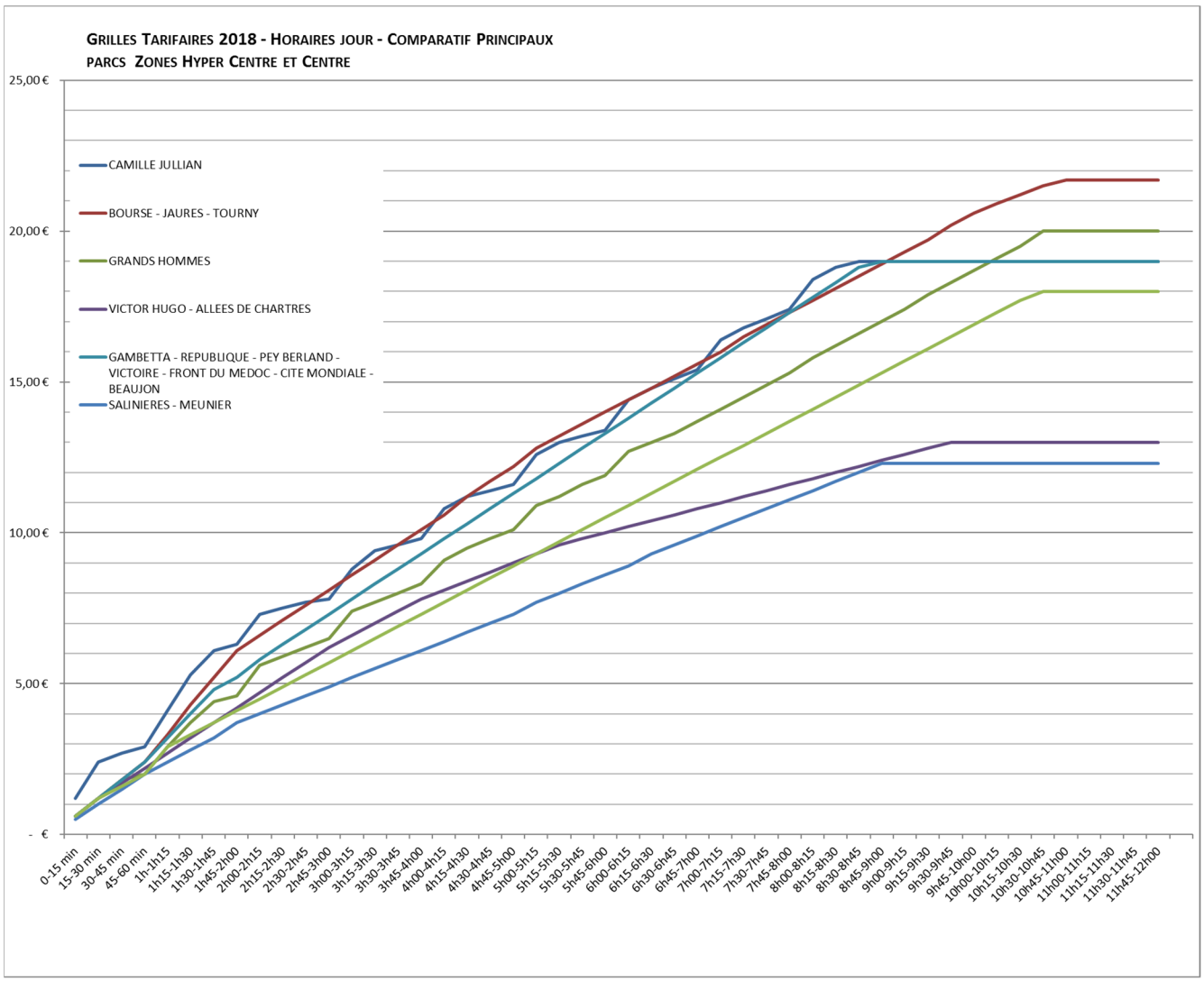
La tarification « Horaires » a fait l'objet d'une revalorisation en 2018 sur l'ensemble des parcs concédés, exception faite du parc Camille Jullian.

Cette revalorisation permet néanmoins de conserver un nombre significatif de pas en deçà ou au niveau de la tarification jour en vigueur en 2015 (avant tarification au quart d'heure) avec néanmoins un rattrapage en fin de grille.

COMPARATIF GRILLES HORAIRES JOUR 2018 – PRINCIPAUX PARCS HYPERCENTRE ET CENTRE

2018 - Horaires	Tarifs HORAIRES JOUR TTC - HYPER CENTRE					
TTC	DSP			REGIE		
Durée	CAMILLE JULLIAN	BOURSE - JAURES - TOURNY	GRANDS HOMMES	VICTOR HUGO - ALLEES DE CHARTRES	GAMBETTA - REPUBLIQUE - PEY BERLAND - VICTOIRE	*Moyenne Hypercentre*
0-15 min	1,20 €	0,60	0,60 €	0,60 €	0,60 €	*0,72 €*
15-30 min	2,40 €	1,20	1,20 €	1,20 €	1,20 €	*1,44 €*
30-45 min	2,70 €	1,80	1,80 €	1,70 €	1,80 €	*1,96 €*
45-60 min	2,90 €	2,40	2,00 €	2,20 €	2,40 €	*2,38 €*
1h-1h15	4,10 €	3,30	2,90 €	2,70 €	3,20 €	*3,24 €*
1h15-1h30	5,30 €	4,30	3,70 €	3,20 €	4,00 €	*4,10 €*
1h30-1h45	6,10 €	5,20	4,40 €	3,70 €	4,80 €	*4,84 €*
1h45-2h00	6,30 €	6,10	4,60 €	4,20 €	5,20 €	*5,28 €*
2h00-2h15	7,30 €	6,60	5,60 €	4,70 €	5,80 €	*6,00 €*
2h15-2h30	7,50 €	7,10	5,90 €	5,20 €	6,30 €	*6,40 €*
2h30-2h45	7,70 €	7,60	6,20 €	5,70 €	6,80 €	*6,80 €*
2h45-3h00	7,80 €	8,10	6,50 €	6,20 €	7,30 €	*7,18 €*
3h00-3h15	8,80 €	8,60	7,40 €	6,60 €	7,80 €	*7,84 €*
3h15-3h30	9,40 €	9,10	7,70 €	7,00 €	8,30 €	*8,30 €*
3h30-3h45	9,60 €	9,60	8,00 €	7,40 €	8,80 €	*8,68 €*
3h45-4h00	9,80 €	10,10	8,30 €	7,80 €	9,30 €	*9,06 €*
4h00-4h15	10,80 €	10,60	9,10 €	8,10 €	9,80 €	*9,68 €*
4h15-4h30	11,20 €	11,20	9,50 €	8,40 €	10,30 €	*10,12 €*
4h30-4h45	11,40 €	11,70	9,80 €	8,70 €	10,80 €	*10,48 €*
4h45-5h00	11,60 €	12,20	10,10 €	9,00 €	11,30 €	*10,84 €*
5h00-5h15	12,60 €	12,80	10,90 €	9,30 €	11,80 €	*11,48 €*
…						
11h45-12h00	19,00 €	21,70	20,00 €	13,00 €	19,00 €	*18,54 €*

2018 - Horaires	Tarifs HORAIRES JOUR TTC - CENTRE			
TTC	DSP	REGIE		
Durée	SALINIERES - MEUNIER	FRONT DE MEDOC - CITE MONDIALE - BEAUJON	8 MAI 45 - PORTE DE BORDEAUX	*Moyenne Centre*
0-15 min	0,50	0,60 €	0,60 €	*0,57 €*
15-30 min	1,00	1,20 €	1,20 €	*1,13 €*
30-45 min	1,50	1,80 €	1,60 €	*1,63 €*
45-60 min	2,00	2,40 €	2,00 €	*2,13 €*
1h-1h15	2,40	3,20 €	2,90 €	*2,83 €*
1h15-1h30	2,80	4,00 €	3,30 €	*3,37 €*
1h30-1h45	3,20	4,80 €	3,70 €	*3,90 €*
1h45-2h00	3,70	5,20 €	4,10 €	*4,33 €*
2h00-2h15	4,00	5,80 €	4,50 €	*4,77 €*
2h15-2h30	4,30	6,30 €	4,90 €	*5,17 €*
2h30-2h45	4,60	6,80 €	5,30 €	*5,57 €*
2h45-3h00	4,90	7,30 €	5,70 €	*5,97 €*
3h00-3h15	5,20	7,80 €	6,10 €	*6,37 €*
3h15-3h30	5,50	8,30 €	6,50 €	*6,77 €*
3h30-3h45	5,80	8,80 €	6,90 €	*7,17 €*
3h45-4h00	6,10	9,30 €	7,30 €	*7,57 €*
4h00-4h15	6,40	9,80 €	7,70 €	*7,97 €*
4h15-4h30	6,70	10,30 €	8,10 €	*8,37 €*
4h30-4h45	7,00	10,80 €	8,50 €	*8,77 €*
4h45-5h00	7,30	11,30 €	8,90 €	*9,17 €*
5h00-5h15	7,70	11,80 €	9,30 €	*9,60 €*
…				
11h45-12h00	12,30	19,00 €	18,00 €	*16,43 €*

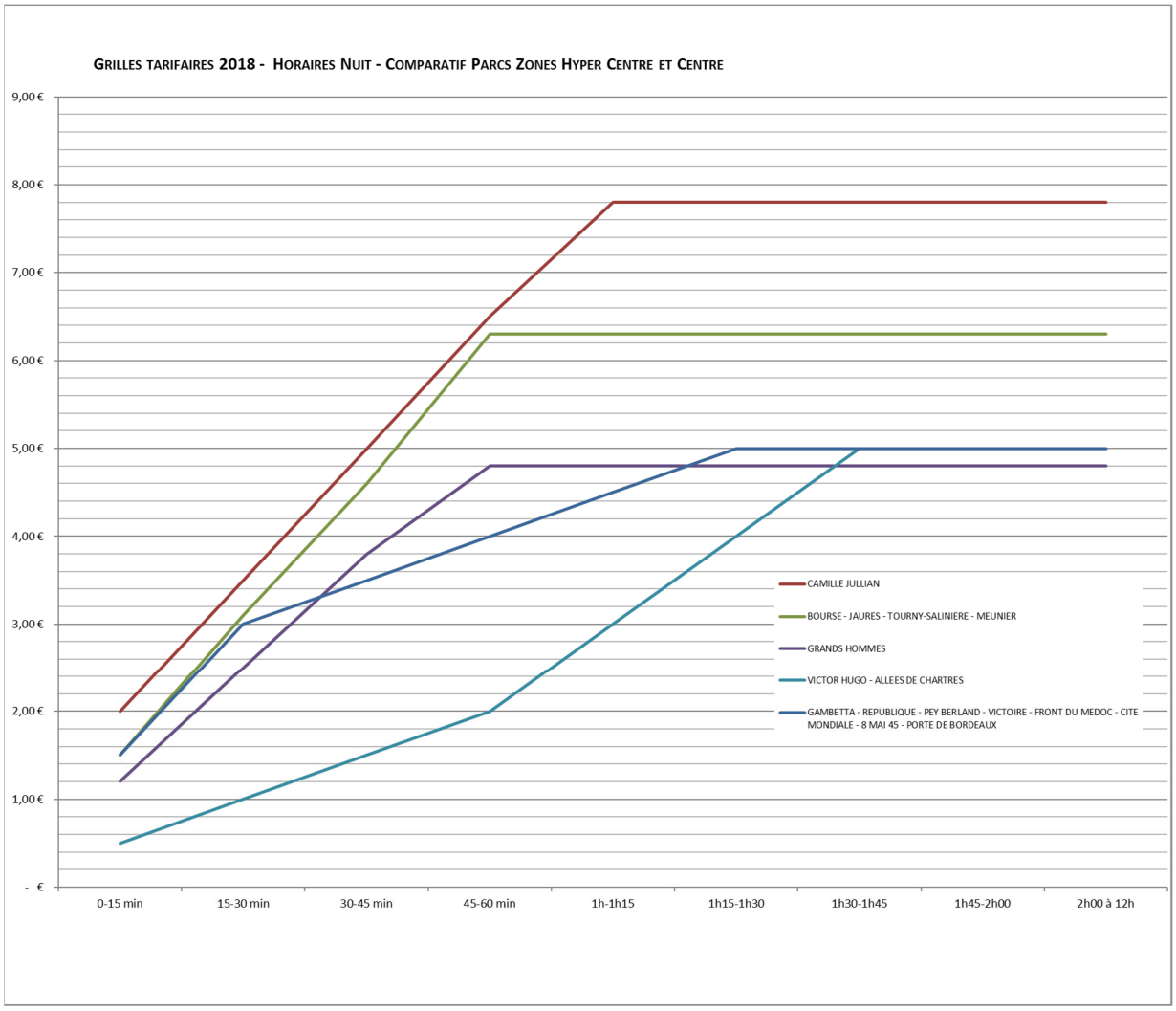


Malgré l'évolution de 0,20€ à 0,30€ des forfait nuit 2018 par rapport à ceux de 2017 sur les parcs concédés à l'exception de Camille Jullian, ces forfaits restent bien en deçà du tarif le plus haut observé (Camille Jullian).

COMPARATIF GRILLES HORAIRES NUIT 2018 – PRINCIPAUX PARCS HYPERCENTRE ET CENTRE

2018 - Horaires	Forfait HORAIRES NUIT TTC - HYPER CENTRE					
TTC	DSP			REGIE		
Durée	CAMILLE JULLIAN	BOURSE - JAURES - TOURNY-SALINIERE - MEUNIER	GRANDS HOMMES	VICTOR HUGO - ALLEES DE CHARTRES	GAMBETTA - REPUBLIQUE - PEY BERLAND - VICTOIRE	*Moyenne Hypercentre*
0-15 min	2,00 €	1,50	1,20 €	0,50 €	1,50 €	*1,34 €*
15-30 min	3,50 €	3,10	2,50 €	1,00 €	3,00 €	*2,62 €*
30-45 min	5,00 €	4,60	3,80 €	1,50 €	3,50 €	*3,68 €*
45-60 min	6,50 €	6,30	4,80 €	2,00 €	4,00 €	*4,72 €*
1h-1h15	7,80 €	6,30	4,80 €	3,00 €	4,50 €	*5,28 €*
1h15-1h30	7,80 €	6,30	4,80 €	4,00 €	5,00 €	*5,58 €*
1h30-1h45	7,80 €	6,30	4,80 €	5,00 €	5,00 €	*5,78 €*
1h45-2h00	7,80 €	6,30	4,80 €	5,00 €	5,00 €	*5,78 €*
2h00 à 12h	7,80 €	6,30	4,80 €	5,00 €	5,00 €	*5,78 €*

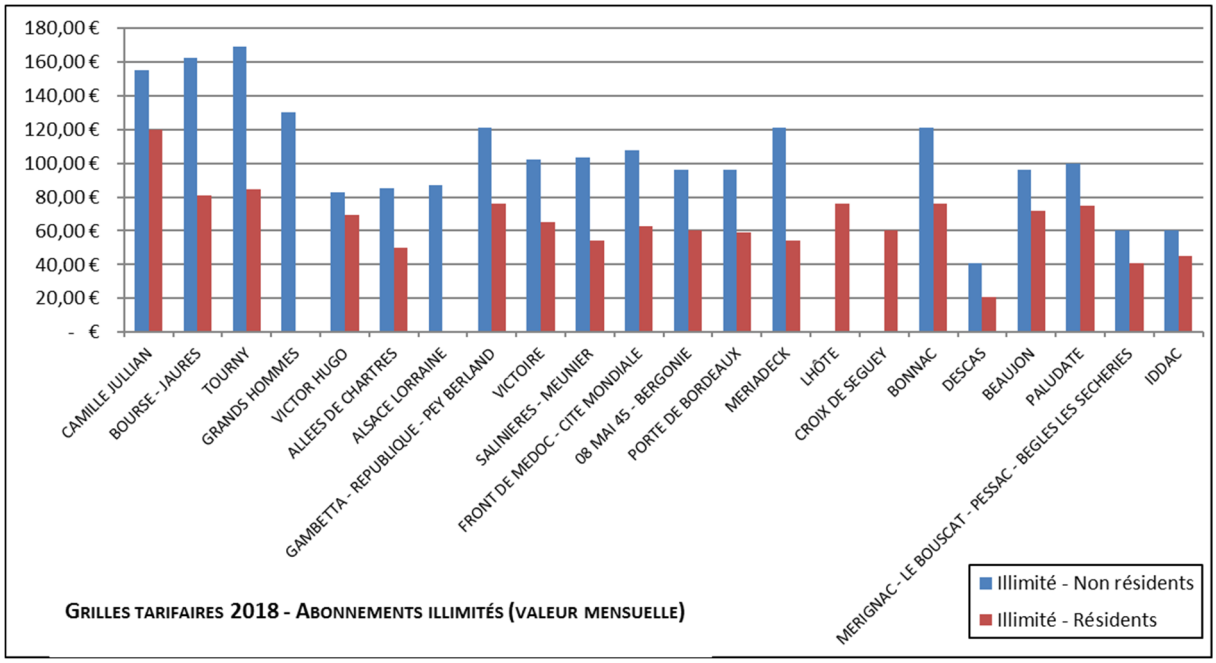
2018 - Horaires	Forfait HORAIRES NUIT TTC - CENTRE			
TTC	DSP	REGIE		
Durée	SALINIERES - MEUNIER	FRONT DE MEDOC - CITE MONDIALE	8 MAI 45 - PORTE DE BORDEAUX	*Moyenne Centre*
0-15 min	1,50	1,50 €	1,50 €	1,50 €
15-30 min	3,10	3,00 €	3,00 €	3,03 €
30-45 min	4,60	3,50 €	3,50 €	3,87 €
45-60 min	6,30	4,00 €	4,00 €	4,77 €
1h-1h15	6,30	4,50 €	4,50 €	5,10 €
1h15-1h30	6,30	5,00 €	5,00 €	5,43 €
1h30-1h45	6,30	5,00 €	5,00 €	5,43 €
1h45-2h00	6,30	5,00 €	5,00 €	5,43 €
2h00 à 12h	6,30	5,00 €	5,00 €	5,43 €



2 - Tarification « Abonnés »

La tarification « Abonnés » se caractérise globalement par des tarifs préférentiels pour les résidents s'agissant des abonnements permanents et nuit.

La revalorisation des abonnements a concerné l'ensemble des parcs délégués à l'exception du parc Camille Jullian dans les proportions suivantes : +1.50€ à +7.33€ sur les abonnements illimités mensuels et +0.40€ à +2.00€ sur les abonnements mensuels nuit. La fourchette haute des revalorisations s'explique par la révision des tarifs du parc des Grands Hommes qui n'avaient pas évolués depuis 2011.



III. EVOLUTION DE LA FREQUENTATION

L'occupation des parcs est principalement liée aux fréquentations Horaires et Abonnés.

1 - Fréquentation « Horaires »

La fréquentation « Horaires » globale 2018 des parcs de compétence métropolitaine est en diminution (-5%) par rapport à celle de 2017 ; les années 2016 et 2017 semblant correspondre à des années de plafonnement suite à une augmentation continue depuis les cinq dernières années de la fréquentation des parkings de la Métropole.

Cette diminution de la fréquentation horaire peut notamment s'expliquer par un report modal des usagers vers d'autres modes de transport.

REPARTITION EXPLOITANTS

PARCS DE COMPETENCE	NB PARCS	CAPACITE	FREQ HORAIRES		FREQ ABONNES (moyenne mensuelle)		
METROPOLITAINE	2018		2017	Variation	2017	2018	Variation
REGIE METROPOLITAINE PARCUB	**27**	**11 851**	**2 753 759**	*-4%*	**7 696**	**7 971**	*4%*
PARCS BORDEAUX METROPOLE	21	9 042	2 358 208	*-3%*	6 940	6 995	*1%*
PATRIMOINE PARCUB	4	2 099	30 384	*176%*	644	871	*35%*
PATRIMOINE TIERS	2	710	365 167	*-21%*	112	105	*-6%*
CONCESSIONS	**7**	**4 094**	**1 682 577**	*-7%*	**3 175**	**3 294**	*4%*
PARCS BP3000	5	3 346	1 250 574	*-6%*	2 736	2 841	*4%*
PARCS SNC GRANDS HOMMES	1	410	276 098	*-9%*	251	263	*5%*
PARCS CENTRAL PARCS	1	338	155 905	*-14%*	188	190	*1%*
TOTAL	**34**	**15 945**	**4 436 336**	*-5%*	**10 871**	**11 265**	*4%*

Cette tendance à la baisse se retrouve globalement sur l'ensemble des parcs, des exploitants, quel que soit la zone prise en considération.

PARCS DE COMPETENCE METROPOLITAINE	NB DE PARCS	NB DE PLACES	FREQUENTATION HORAIRES		
			2017	2018	*Variation*
CENTRE	**15**	**7 049**	**1 723 517**	**1 590 133**	***-8%***
HYPERCENTRE	**13**	**6 681**	**2 577 154**	**2 458 304**	***-5%***
PERIPHERIE	**6**	**2 215**	**135 665**	**165 014**	***22%***
Total général	**34**	**15 945**	**4 436 336**	**4 213 451**	***-5%***

L'augmentation de la fréquentation sur certains parcs (principalement des parcs en propre de la régie ou des parcs en périphérie) doit en effet être relativisée puisque principalement liée à la montée en puissance de parcs récemment mis en exploitation ou suivant une période de travaux (Bègles Les Sécheries, Floirac Aréna, IDDAC, Beaujon, Saint Jean Paludate, Victor Hugo),

2 - Fréquentation « Abonnés »

La fréquentation « Abonnés » globale, déjà à la hausse en 2017, continue sa progression (+4%) par rapport à 2017.

PARCS DE COMPETENCE METROPOLITAINE	NB PARCS	CAPACITE	FREQ ABONNES (moyenne mensuelle)		
	2018		2017	2018	Variation
REGIE METROPOLITAINE PARCUB	**27**	**11 851**	**7 696**	**7 971**	*4%*
PARCS BORDEAUX METROPOLE	21	9 042	6 940	6 995	*1%*
PARCS EN PROPRE	4	2 099	644	871	*35%*
PARCS EN EXPLOITATION	2	710	112	105	*-6%*
CONCESSIONS	**7**	**4 094**	**3 175**	**3 294**	*4%*
PARCS BP3000	5	3 346	2 736	2 841	*4%*
PARCS SNC GRANDS HOMMES	1	410	251	263	*5%*
PARCS CENTRAL PARCS	1	338	188	190	*1%*
TOTAL	**34**	**15 945**	**10 871**	**11 265**	*4%*

Cette hausse est principalement portée par la zone centre de la Métropole, et/ou notamment liée au développement de l'activité de parcs récemment mis en exploitation (Saint Jean Paludate, Bègles Les Sécheries…).

PARCS DE COMPETENCE METROPOLITAINE	NB DE PARCS	NB DE PLACES	FREQUENTATION ABONNES (Moyenne mensuelle)		
			2017	2018	*Variation*
CENTRE	**15**	**7 049**	**4 183**	**4 521**	***8%***
HYPERCENTRE	**13**	**6 681**	**5 911**	**5 911**	***0%***
PERIPHERIE	**6**	**2 215**	**777**	**833**	***7%***
Total général	**34**	**15 945**	**10 871**	**11 265**	***4%***

Elle profite principalement à la part abonnements non résidents (59% des abonnements totaux), en légère augmentation par rapport à 2017 (58% des abonnements totaux).

PARCS DE COMPETENCE METROPOLITAINE	**NB DE PARCS**	**NB DE PLACES**	**FREQUENTATION ABONNES RESIDENTS (Moyenne mensuelle)**			**FREQUENTATION ABONNES NON RESIDENTS (Moyenne mensuelle)**		
			2017	**2018**	***Variation***	**2017**	**2018**	***Variation***
CENTRE	**15**	**7049**	**1458**	**1521**	***4%***	**2726**	**3000**	***10%***
HYPERCENTRE	**13**	**6681**	**2646**	**2609**	***-1%***	**3264**	**3301**	***1%***
PERIPHERIE	**6**	**2215**	**433**	**469**	***8%***	**344**	**364**	***6%***
Total général	**34**	**15945**	**4537**	**4599**	***1%***	**6334**	**6665**	***5%***

Bilan annuel par exploitant

Concernant la construction et l'exploitation des parcs publics de stationnement (hors parcs relais), deux modes de gestion coexistent au sein de la Métropole : la régie et la délégation de service public.

1) Régie à autonomie financière et personnalité morale – Parcs de stationnement et Fourrière

La régie Parcub Bordeaux Métropole assure des missions relatives au service public stationnement. Elle a ainsi la charge de 27 sites de stationnement public en 2018, soit qu'ils lui aient été confiés par la Métropole (mise en affectation ou convention de gestion), soit qu'ils lui appartiennent en propre.[1]

Par ailleurs, elle a également la charge du service public administratif de la fourrière.

2) Délégations de service public – Parcs de stationnement

Sur l'année 2018, trois contrats de concession sont en vigueur. Ils concernent la gestion de 7 parcs de stationnement :

- DSP avec la société BP3000 (groupe Transdev) concernant les parcs Tourny, Bourse, Jaurès, Salinières et Meunier ;

- DSP avec la société SNC des Grands Hommes concernant le parc des Grands Hommes et DSP avec la société Central Parcs concernant le parc Camille Jullian (groupe Indigo) ;

Chacun des exploitants a établi un rapport annuel d'activités retraçant leur analyse de l'activité. Ces rapports figurent en annexe du présent document.

[1] *Remarque* : La Régie exploite également quelques parcs privés.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIETE BP3000 (2000-2042)

I. CADRE D'INTERVENTION

1 - Environnement contractuel

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000, modifiée par avenants 1 à 6[2], la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, a délégué à la société BP3000 :

- la construction de quatre parcs de stationnement souterrains à Bordeaux : Jean Jaurès, Bourse, Salinières et André Meunier ;
- la réhabilitation du parc de stationnement Tourny à Bordeaux à compter du 1er janvier 2004 ;
- l'exploitation de ces cinq parcs jusqu'au 31 décembre 2042.

De type concessive, cette convention met à la charge du délégataire et à ses risques et périls la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux de construction[3], réhabilitation, renouvellement, réparation et entretien ainsi que de l'ensemble des activités liées à l'exploitation.

En contrepartie, le délégataire se rémunère par la perception de la totalité des recettes d'exploitation des cinq parcs pendant toute la durée du contrat.

2 - Délégataire, actionnariat et schéma organisationnel

La société BP3000 est une société anonyme constituée pour cette délégation et ayant comme unique objet la réalisation du service public délégué.

Son actionnariat a évolué à deux reprises depuis la signature du contrat de DSP :

- Jusqu'au 5 avril 2006, l'actionnariat était constitué du Groupe Fayat (50%), de la CDC (25%), de la Caisse d'épargne Aquitaine Nord (24%), et de SERIMO (1%) ;
- Du 5 avril 2006 au 20 décembre 2016, par suite de la cession de la totalité de ses actions, la société BP3000 est devenue filiale de la société Parcs GFR (Foncière des Régions et crédit agricole), devenue Urbis Park en 2010 par changement de dénomination.

---

[2] **Avenant n°1** du 26/12/2006 portant ajustement des conditions d'exécution de la convention mettant fin au contentieux opposant les deux parties avec notamment une indemnisation des travaux supplémentaires, une compensation des pertes de recettes liées au retard pris sur la construction des parcs, une modification des conditions financières (grille tarifaire, redevance) et la mise en place d'un principe de révision quinquennale ainsi que la prise en compte de la modification de capital de la société délégataire BP3000 ; **Avenant n°2** du 22/10/2010 précisant les conditions de réalisation du parc André Meunier, entérinant le plan Management Qualité, la Charte graphique, la marque commerciale et les offres commerciales et services accessoires, validant la grille tarifaire et ses conditions d'actualisation et actant le changement de dénomination de la société actionnaire du délégataire ; **Avenant n°3** du 28/12/2015 modifiant la grille tarifaire et actualisant la formule de révision des tarifs compte tenu la mise en place de la tarification horaire au quart d'heure ; **Avenant n°4** du 25/03/2016 autorisant la mise en œuvre du projet d'évolution de l'actionnariat du délégataire avec ajustement de la garantie contractuelle octroyée à Bordeaux Métropole et la conclusion d'un contrat de prestations de services sur la réalisation des missions matérielles d'exploitation du service public. Sa mise en œuvre n'a été que partielle compte tenu de la modification ultérieure du projet (sortie de la maison mère Urbis Park au profit de Transdev Stationnement) ; **Avenant n°5** du 9/12/2016 prenant acte de la modification du projet d'évolution autorisé par avenant n°4 et modifiant le schéma de garanties accordées à Bordeaux Métropole compte tenu de la substitution du groupe Transdev à la société Urbis Park ; **Avenant n°6** du 29/03/2018 portant dérogation aux tarifs de référence pour la fixation des tarifs horaires nuit 2018.

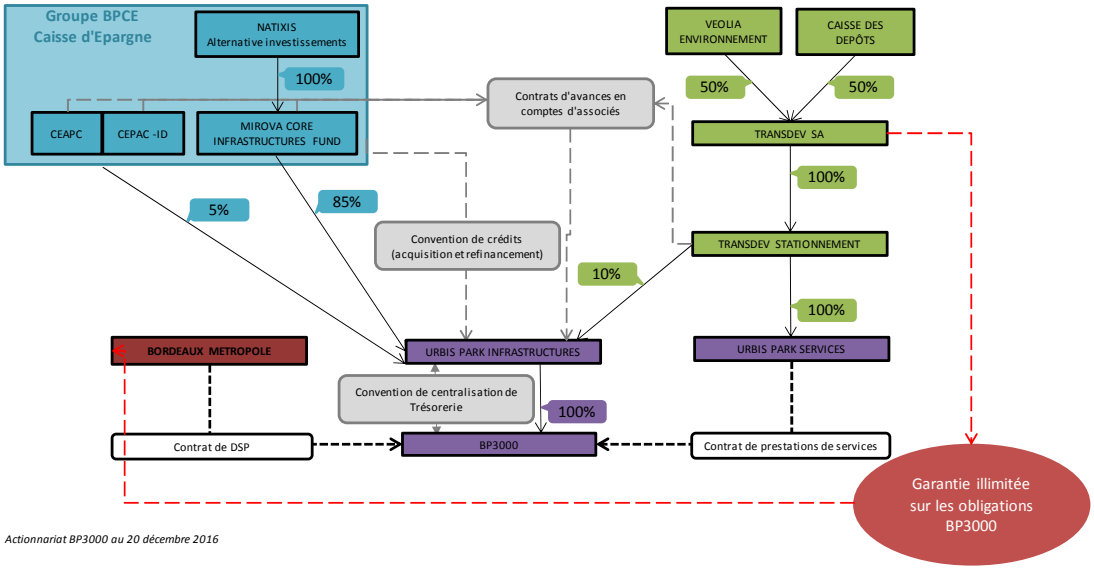
[3] Nonobstant le principe de financement par le délégataire, et compte tenu du déséquilibre financier intrinsèque, le contrat a prévu une participation financière à l'investissement exceptionnelle du délégant de 10 671 431 euros.

- A compter du 20 décembre 2016, la totalité de ses actions a été cédée à un « véhicule d'investissement » Urbis Park Infrastructures, Société par Action Simplifiée nouvellement créée détenue à 90% par le groupe BPCE (Mirova, Caisse d'Epargne PAC & APC) et 10% par le Groupe Transdev SA via sa filiale Transdev stationnement.

La société BP3000 n'ayant pas de moyens propres, le portage de l'investissement ainsi que la réalisation des missions d'exploitation font l'objet de contrats conclus auprès de filiales du groupe :

- Les missions de gestion administrative, juridique, comptable et d'exploitation sont assurées par Urbis Park Services[4], devenue Transdev Park Services le 4 février 2019, en application d'un contrat de prestations de services global en date du 20 décembre 2016[5] ;
- Le portage financier de la délégation de service public est assuré par la société mère Urbis Park Infrastructures par le biais d'une convention de crédits et de contrats d'avance en comptes d'associés.

L'exercice 2018 s'inscrit donc dans la continuité du nouveau schéma actionnarial et contractuel défini fin 2016 pour la société BP3000 et autorisé par avenants 4 et 5[6] :



Actionnariat BP3000 au 20 décembre 2016

II. ACTIVITES DES PARCS

1 - Caractéristiques des parcs en délégation

Les cinq parcs constituent des parcs en ouvrage souterrains situés dans le périmètre de la ville centre de la Métropole.

PARCS INTRA-COURS	BOURSE (2003)	JEAN JAURES (2004)	TOURNY (1974)

[4] La société Urbis Park Services, filiale de Urbis Park, a été cédée concomitamment à la cession de la société Urbis Park Infrastructures à la société Transdev Stationnement

[5] Ce nouveau contrat de prestations de services fait suite à deux contrats préexistants de prestations de services d'une part et de prestations de management d'autre part

[6] L'évolution de l'actionnariat et du schéma organisationnel permet un maintien des capacités techniques et financières du délégataire et, compte tenu de l'évolution du schéma de garantie contractuelle, de préserver les intérêts de la Métropole délégante. Par ailleurs, il a été rappelé que cette nouvelle organisation (portage financier par les actionnaires et réalisation des missions d'exploitation par un prestataire filiale du groupe) ne devait pas entraîner de perte de transparence sur les différents postes de charges de cette DSP.

CAPACITE DU PARC	693 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 6 niveaux souterrains	968 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 7 niveaux souterrains	957 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 2 niveaux souterrains
OUVERTURE	24H/24 – 7J/7	24H/24 – 7J/7	24H/24 – 7J/7
GARDIENNAGE	Horaires de présence du personnel **:** 24h/24 Télé-opération à distance hors présence de personnel	Horaires de présence du personnel : 12h/19h Télé-opération à distance hors présence de personnel	Horaires de présence du personnel : 24h/24 Télé-opération à distance hors présence de personnel
ACCESSIBILITE HANDICAPES	14 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité : date du 25 septembre 2015	18 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité date du 6 septembre 2016	20 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité date du 29 avril 2016
ACCESSIBILITE VOITURES ELECTRIQUES	oui 2 places avec bornes de recharge lente	oui 2 places avec bornes de recharge lente	oui 2 places avec bornes de recharge lente
ACCESSIBILITE DES DEUX ROUES	44 places 2 roues à moteur 60 places vélos		11 places 2 roues à moteur 15 places vélos

PARCS INTRA-BOULEVARDS	MEUNIER SAINT JEAN (2012)	SALINIERES (2003)
CAPACITE DU PARC	330 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 4 niveaux souterrains	407 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 5 niveaux souterrains
OUVERTURE	24H/24 – 7J/7	24H/24 – 7J/7
GARDIENNAGE	Horaires de présence du personnel : 8h/16h Télé-opération à distance hors présence de personnel	Horaires de présence du personnel : 8h/16h Télé-opération à distance hors présence de personnel
ACCESSIBILITE HANDICAPES	7 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité liée au permis de construire obtenu le 1/2/2013	8 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité en date du 29/08/16
ACCESSIBILITE VOITURES ELECTRIQUES	oui 9 places avec bornes de recharge lente	oui 1 place avec bornes de recharge lente
ACCESSIBILITE DES DEUX ROUES	20 places 2 roues à moteur 30 places vélos	16 places 2 roues à moteur 62 places vélos

2 - Tarifs

La typologie des tarifs applicables aux usagers[7], définie par le contrat, se décompose comme suit :

- Une tarification au quart d'heure pour les usagers stationnant à la durée (8h – 20h) ;
- Un forfait nuit avec application progressive par pas de 15 minutes (20h – 8h) ;
- Des abonnements illimités (24h/24), résidents, non résidents et motos ;
- Des abonnements « nuit » (19h – 9h00), résidents et non résidents ;
- Des abonnement illimités (24h/24) spéciaux, étudiants et voitures de petite taille ;
- Des tarifs amodiations, résidents et non résidents.

Les grilles correspondantes sont distinctes selon l'emplacement du parc auquel elles s'appliquent : hypercentre (intra Cours de Bordeaux – parcs Bourse Jaurès Tourny) et centre de l'agglomération (intra Boulevards jusqu'à l'Hypercentre – parcs Meunier et Salinières).

La grille tarifaire de référence a été modifiée par avenant n°3 du 28 décembre 2015 afin de prendre en compte les modifications induites par la mise en place de la tarification au quart d'heure.
Par ailleurs, en application de l'article 7 de la Convention qui lui offre cette possibilité, le délégataire soumet systématiquement une proposition annuelle de revalorisation des tarifs applicables[8].

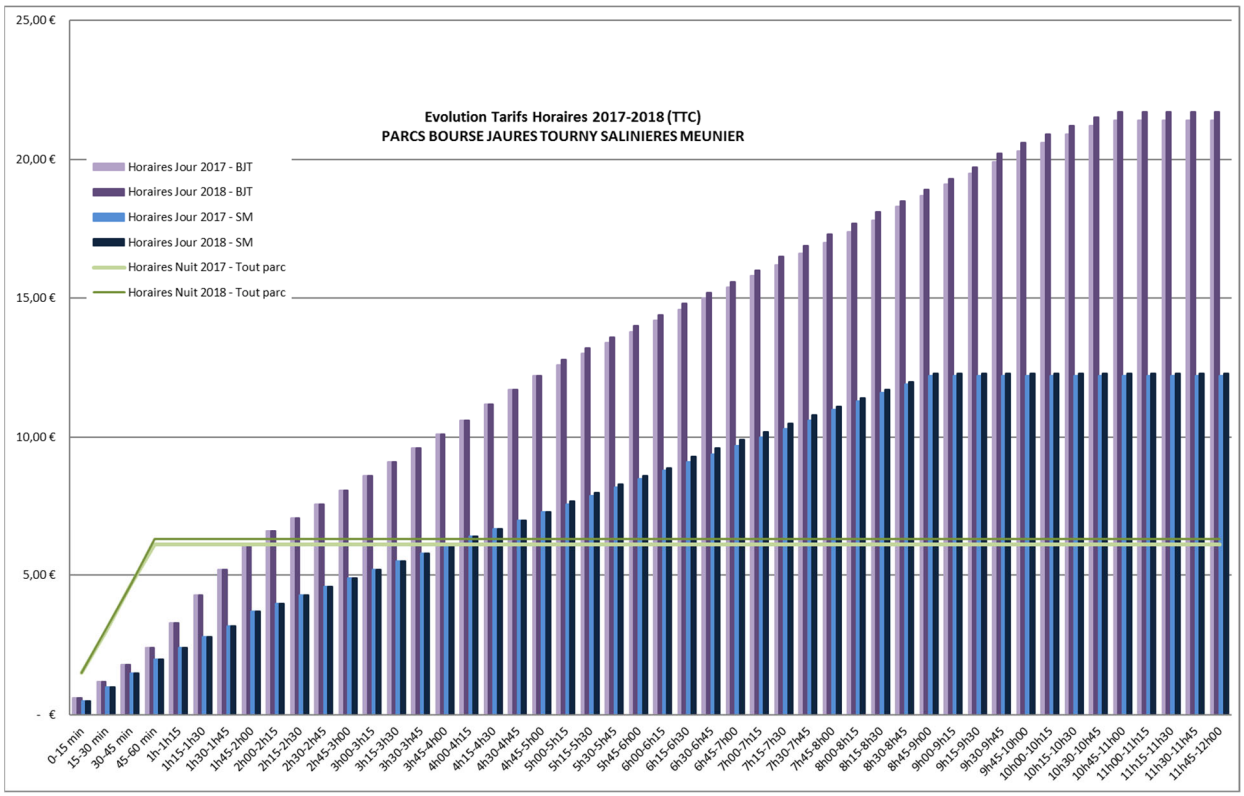
[7] Des tarifs de référence correspondant sont fixés contractuellement et servent de base pour revaloriser les tarifs applicables aux usagers, au maximum une fois par an, dans la limite d'un coefficient d'actualisation et sous réserve de la validation de la Métropole, compétente en matière de fixation des tarifs relevant du service public délégué.

[8] Ces propositions s'inscrivent dans le respect des maximaux fixés par cet article, à savoir : **1)** Tarifs de référence actualisés par le coefficient K et arrondis au dixième d'euros le plus proche ; **2)** Proportionnalité entre les tarifs Résidents et Non résidents s'agissant des abonnements et amodiations (Tarifs résidents de 1,5 à 2 fois inférieurs

2-1 - *Tarifs Horaires*

Les tarifs Horaires ont connu une modification majeure au 1er janvier 2016[9] avec la mise en place de la tarification au quart d'heure. Cette tarification a conduit à une augmentation plus progressive de la grille jour avec une baisse ou un maintien de la majorité des pas, une réévaluation à la hausse du forfait nuit avec mise en place d'une application progressive sur la première heure et une absence d'impact sur l'économie de la délégation de service public à fréquentation constante[10].

Après une réévaluation au 1er avril 2017, ces tarifs ont évolué au 1er avril 2018 selon les maximas autorisés par le contrat à l'exception des 5 premières heures de stationnement jour[11]. Cette mesure s'accompagne d'une hausse du forfait nuit supérieur au tarif maximal de référence et donc autorisé par avenant n°6[12].



aux tarifs Non résidents) ; **3)** Principe de calcul du forfait amodiations (Abonnements mensuels illimités x 1,5 x 12 x durée de l'amodiation).

[9] Cette évolution imposée par la loi s'est inscrite dans la poursuite de trois objectifs : 1) Un impact négatif limité pour les usagers des parcs ; 2) Une préservation de l'économie du contrat de délégation de service public ; 3) Une augmentation de la rotation du stationnement de surface pour les courtes durées et une augmentation de l'attractivité des parcs en ouvrage pour les durées plus longues.

[10] Les analyses menées par le délégataire pendant les deux ans suivant l'adoption de cette tarification (2016-2017) ont conclu à l'absence de modification de comportement des usagers des parcs du fait de la mise en place de cette grille au quart d'heure.

[11] Le maintien des tarifs sur les 5 premières heures de la grille horaire jour a été privilégié afin de poursuivre 2 objectifs : 1) maîtriser la hausse des tarifs sur les durées de stationnements les plus fréquentées ; 2) ne pas pénaliser l'attractivité du centre-ville.

[12] Pris ensemble avec les tarifs horaires jour revalorisés, cette hausse du forfait nuit n'a pas pour conséquence, à fréquentation constante, de générer plus de recettes qu'une augmentation de l'ensemble des grilles horaires dans le strict respect des tarifs maximaux constituant la limite pouvant être retenue.

Concernant les parcs Bourse, Jaurès et Tourny (zone hypercentre), les tarifs Horaires Jour 2018 sont compris entre 0,60 € et 21,70 € selon la durée de stationnement, soit une augmentation à compter de 5 heures de stationnement de 0,20 € à 0,30 € selon les pas par rapport à la tarification 2017. Elle permet de conserver une tarification en deçà de celle existante avant la mise en place de la tarification au quart d'heure (2015) sur la plupart des pas. Il est cependant constaté un rattrapage sur les heures pleines entre la 4ème et la 6ème heures ainsi qu'en fin de grille à compter de 10h15 de stationnement.

Cette tarification reste cohérente par rapport aux tarifs des parcs publics de la zone Hypercentre. Elle correspond cependant à la tranche supérieure des tarifs observés sur cette zone, avec une fin de grille plus élevée.

BOURSE-JAURES-TOURNY	Tarifs HORAIRES JOUR TTC				Evolution Tarifs BJT					
Durée	2015	2016	2017	2018	2016/2015		2017/2016		2018/2017	
0-15 min	1,10 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	- 0,50 €	-45,45%	- €	0,00%	- €	0,00%
15-30 min	1,10 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	0,10 €	9,09%	- €	0,00%	- €	0,00%
30-45 min	2,40 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €	- 0,60 €	-25,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
45-60 min	2,40 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
1h-1h15	5,60 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	- 2,30 €	-41,07%	- €	0,00%	- €	0,00%
1h15-1h30	5,60 €	4,20 €	4,30 €	4,30 €	- 1,40 €	-25,00%	0,10 €	2,38%	- €	0,00%
1h30-1h45	5,60 €	5,10 €	5,20 €	5,20 €	- 0,50 €	-8,93%	0,10 €	1,96%	- €	0,00%
1h45-2h00	5,60 €	6,00 €	6,10 €	6,10 €	0,40 €	7,14%	0,10 €	1,67%	- €	0,00%
2h00-2h15	7,80 €	6,50 €	6,60 €	6,60 €	- 1,30 €	-16,67%	0,10 €	1,54%	- €	0,00%
2h15-2h30	7,80 €	7,00 €	7,10 €	7,10 €	- 0,80 €	-10,26%	0,10 €	1,43%	- €	0,00%
2h30-2h45	7,80 €	7,50 €	7,60 €	7,60 €	- 0,30 €	-3,85%	0,10 €	1,33%	- €	0,00%
2h45-3h00	7,80 €	8,00 €	8,10 €	8,10 €	0,20 €	2,56%	0,10 €	1,25%	- €	0,00%
3h00-3h15	10,00 €	8,50 €	8,60 €	8,60 €	- 1,50 €	-15,00%	0,10 €	1,18%	- €	0,00%
3h15-3h30	10,00 €	9,00 €	9,10 €	9,10 €	- 1,00 €	-10,00%	0,10 €	1,11%	- €	0,00%
3h30-3h45	10,00 €	9,50 €	9,60 €	9,60 €	- 0,50 €	-5,00%	0,10 €	1,05%	- €	0,00%
3h45-4h00	10,00 €	10,00 €	10,10 €	10,10 €	- €	0,00%	0,10 €	1,00%	- €	0,00%
4h00-4h15	12,10 €	10,50 €	10,60 €	10,60 €	- 1,60 €	-13,22%	0,10 €	0,95%	- €	0,00%
4h15-4h30	12,10 €	11,00 €	11,20 €	11,20 €	- 1,10 €	-9,09%	0,20 €	1,82%	- €	0,00%
4h30-4h45	12,10 €	11,50 €	11,70 €	11,70 €	- 0,60 €	-4,96%	0,20 €	1,74%	- €	0,00%
4h45-5h00	12,10 €	12,00 €	12,20 €	12,20 €	- 0,10 €	-0,83%	0,20 €	1,67%	- €	0,00%
5h00-5h15	13,30 €	12,40 €	12,60 €	12,80 €	- 0,90 €	-6,77%	0,20 €	1,61%	0,20 €	1,59%
5h15-5h30	13,30 €	12,80 €	13,00 €	13,20 €	- 0,50 €	-3,76%	0,20 €	1,56%	0,20 €	1,54%
5h30-5h45	13,30 €	13,20 €	13,40 €	13,60 €	- 0,10 €	-0,75%	0,20 €	1,52%	0,20 €	1,49%
5h45-6h00	13,30 €	13,60 €	13,80 €	14,00 €	0,30 €	2,26%	0,20 €	1,47%	0,20 €	1,45%
6h00-6h15	15,60 €	14,00 €	14,20 €	14,40 €	- 1,60 €	-10,26%	0,20 €	1,43%	0,20 €	1,41%
6h15-6h30	15,60 €	14,40 €	14,60 €	14,80 €	- 1,20 €	-7,69%	0,20 €	1,39%	0,20 €	1,37%
6h30-6h45	15,60 €	14,80 €	15,00 €	15,20 €	- 0,80 €	-5,13%	0,20 €	1,35%	0,20 €	1,33%
6h45-7h00	15,60 €	15,20 €	15,40 €	15,60 €	- 0,40 €	-2,56%	0,20 €	1,32%	0,20 €	1,30%
7h00-7h15	18,80 €	15,60 €	15,80 €	16,00 €	- 3,20 €	-17,02%	0,20 €	1,28%	0,20 €	1,27%
7h15-7h30	18,80 €	16,00 €	16,20 €	16,50 €	- 2,80 €	-14,89%	0,20 €	1,25%	0,30 €	1,85%
7h30-7h45	18,80 €	16,40 €	16,60 €	16,90 €	- 2,40 €	-12,77%	0,20 €	1,22%	0,30 €	1,81%
7h45-8h00	18,80 €	16,80 €	17,00 €	17,30 €	- 2,00 €	-10,64%	0,20 €	1,19%	0,30 €	1,76%
8h00-8h15	21,10 €	17,20 €	17,40 €	17,70 €	- 3,90 €	-18,48%	0,20 €	1,16%	0,30 €	1,72%
8h15-8h30	21,10 €	17,60 €	17,80 €	18,10 €	- 3,50 €	-16,59%	0,20 €	1,14%	0,30 €	1,69%
8h30-8h45	21,10 €	18,00 €	18,30 €	18,50 €	- 3,10 €	-14,69%	0,30 €	1,67%	0,20 €	1,09%
8h45-9h00	21,10 €	18,40 €	18,70 €	18,90 €	- 2,70 €	-12,80%	0,30 €	1,63%	0,20 €	1,07%
9h00-9h15	21,10 €	18,80 €	19,10 €	19,30 €	- 2,30 €	-10,90%	0,30 €	1,60%	0,20 €	1,05%
9h15-9h30	21,10 €	19,20 €	19,50 €	19,70 €	- 1,90 €	-9,00%	0,30 €	1,56%	0,20 €	1,03%
9h30-9h45	21,10 €	19,60 €	19,90 €	20,20 €	- 1,50 €	-7,11%	0,30 €	1,53%	0,30 €	1,51%
9h45-10h00	21,10 €	20,00 €	20,30 €	20,60 €	- 1,10 €	-5,21%	0,30 €	1,50%	0,30 €	1,48%
10h00-10h15	21,10 €	20,30 €	20,60 €	20,90 €	- 0,80 €	-3,79%	0,30 €	1,48%	0,30 €	1,46%
10h15-10h30	21,10 €	20,60 €	20,90 €	21,20 €	- 0,50 €	-2,37%	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%
10h30-10h45	21,10 €	20,90 €	21,20 €	21,50 €	- 0,20 €	-0,95%	0,30 €	1,44%	0,30 €	1,42%
10h45-11h00	21,10 €	21,10 €	21,40 €	21,70 €	- €	0,00%	0,30 €	1,42%	0,30 €	1,40%
11h00-11h15	21,10 €	21,10 €	21,40 €	21,70 €	- €	0,00%	0,30 €	1,42%	0,30 €	1,40%
11h15-11h30	21,10 €	21,10 €	21,40 €	21,70 €	- €	0,00%	0,30 €	1,42%	0,30 €	1,40%
11h30-11h45	21,10 €	21,10 €	21,40 €	21,70 €	- €	0,00%	0,30 €	1,42%	0,30 €	1,40%
11h45-12h00	21,10 €	21,10 €	21,40 €	21,70 €	- €	0,00%	0,30 €	1,42%	0,30 €	1,40%

Concernant les parcs Salinières et Meunier (zone centre), les tarifs Horaires Jour 2018 sont compris entre de 0,50 € et 12,30 € selon la durée de stationnement. Cette évolution plus mesurée a donc conduit à une augmentation de 0 € à 0,20 € selon les pas par rapport à la tarification 2016. Mise en perspective de la tarification 2015 (tarification avant mise en place de la tarification au quart d'heure), elle permet de conserver des tarifs inférieurs sur la majorité des pas puisqu'il est constaté un rattrapage sur quelques pas et sur la fin de grille à compter de 9h00 de stationnement.

La tarification est cohérente par rapport aux tarifs des parcs publics de la zone Centre et se situe sur la tranche inférieure des tarifs observés sur cette zone.

MEUNIER - SALINIERES	Tarifs HORAIRES JOUR TTC				Evolution Tarifs MS					
Durée	2015	2016	2017	2018	2016/2015		2017/2016		2018/2017	
0-15 min	1,10 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	- 0,60 €	-54,55%	- €	0,00%	- €	0,00%
15-30 min	1,10 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	- 0,10 €	-9,09%	- €	0,00%	- €	0,00%
30-45 min	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	- 0,50 €	-25,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
45-60 min	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
1h-1h15	3,60 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	- 1,20 €	-33,33%	- €	0,00%	- €	0,00%
1h15-1h30	3,60 €	2,80 €	2,80 €	2,80 €	- 0,80 €	-22,22%	- €	0,00%	- €	0,00%
1h30-1h45	3,60 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	- 0,40 €	-11,11%	- €	0,00%	- €	0,00%
1h45-2h00	3,60 €	3,60 €	3,70 €	3,70 €	- €	0,00%	0,10 €	2,78%	- €	0,00%
2h00-2h15	4,90 €	3,90 €	4,00 €	4,00 €	- 1,00 €	-20,41%	0,10 €	2,56%	- €	0,00%
2h15-2h30	4,90 €	4,20 €	4,30 €	4,30 €	- 0,70 €	-14,29%	0,10 €	2,38%	- €	0,00%
2h30-2h45	4,90 €	4,50 €	4,60 €	4,60 €	- 0,40 €	-8,16%	0,10 €	2,22%	- €	0,00%
2h45-3h00	4,90 €	4,80 €	4,90 €	4,90 €	- 0,10 €	-2,04%	0,10 €	2,08%	- €	0,00%
3h00-3h15	6,10 €	5,10 €	5,20 €	5,20 €	- 1,00 €	-16,39%	0,10 €	1,96%	- €	0,00%
3h15-3h30	6,10 €	5,40 €	5,50 €	5,50 €	- 0,70 €	-11,48%	0,10 €	1,85%	- €	0,00%
3h30-3h45	6,10 €	5,70 €	5,80 €	5,80 €	- 0,40 €	-6,56%	0,10 €	1,75%	- €	0,00%
3h45-4h00	6,10 €	6,00 €	6,10 €	6,10 €	- 0,10 €	-1,64%	0,10 €	1,67%	- €	0,00%
4h00-4h15	7,30 €	6,30 €	6,40 €	6,40 €	- 1,00 €	-13,70%	0,10 €	1,59%	- €	0,00%
4h15-4h30	7,30 €	6,60 €	6,70 €	6,70 €	- 0,70 €	-9,59%	0,10 €	1,52%	- €	0,00%
4h30-4h45	7,30 €	6,90 €	7,00 €	7,00 €	- 0,40 €	-5,48%	0,10 €	1,45%	- €	0,00%
4h45-5h00	7,30 €	7,20 €	7,30 €	7,30 €	- 0,10 €	-1,37%	0,10 €	1,39%	- €	0,00%
5h00-5h15	8,60 €	7,50 €	7,60 €	7,70 €	- 1,10 €	-12,79%	0,10 €	1,33%	0,10 €	1,32%
5h15-5h30	8,60 €	7,80 €	7,90 €	8,00 €	- 0,80 €	-9,30%	0,10 €	1,28%	0,10 €	1,27%
5h30-5h45	8,60 €	8,10 €	8,20 €	8,30 €	- 0,50 €	-5,81%	0,10 €	1,23%	0,10 €	1,22%
5h45-6h00	8,60 €	8,40 €	8,50 €	8,60 €	- 0,20 €	-2,33%	0,10 €	1,19%	0,10 €	1,18%
6h00-6h15	9,80 €	8,70 €	8,80 €	8,90 €	- 1,10 €	-11,22%	0,10 €	1,15%	0,10 €	1,14%
6h15-6h30	9,80 €	9,00 €	9,10 €	9,30 €	- 0,80 €	-8,16%	0,10 €	1,11%	0,20 €	2,20%
6h30-6h45	9,80 €	9,30 €	9,40 €	9,60 €	- 0,50 €	-5,10%	0,10 €	1,08%	0,20 €	2,13%
6h45-7h00	9,80 €	9,60 €	9,70 €	9,90 €	- 0,20 €	-2,04%	0,10 €	1,04%	0,20 €	2,06%
7h00-7h15	10,90 €	9,90 €	10,00 €	10,20 €	- 1,00 €	-9,17%	0,10 €	1,01%	0,20 €	2,00%
7h15-7h30	10,90 €	10,20 €	10,30 €	10,50 €	- 0,70 €	-6,42%	0,10 €	0,98%	0,20 €	1,94%
7h30-7h45	10,90 €	10,50 €	10,60 €	10,80 €	- 0,40 €	-3,67%	0,10 €	0,95%	0,20 €	1,89%
7h45-8h00	10,90 €	10,80 €	11,00 €	11,10 €	- 0,10 €	-0,92%	0,20 €	1,85%	0,10 €	0,91%
8h00-8h15	12,00 €	11,10 €	11,30 €	11,40 €	- 0,90 €	-7,50%	0,20 €	1,80%	0,10 €	0,88%
8h15-8h30	12,00 €	11,40 €	11,60 €	11,70 €	- 0,60 €	-5,00%	0,20 €	1,75%	0,10 €	0,86%
8h30-8h45	12,00 €	11,70 €	11,90 €	12,00 €	- 0,30 €	-2,50%	0,20 €	1,71%	0,10 €	0,84%
8h45-9h00	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
9h00-9h15	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
9h15-9h30	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
9h30-9h45	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
9h45-10h00	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
10h00-10h15	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
10h15-10h30	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
10h30-10h45	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
10h45-11h00	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
11h00-11h15	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
11h15-11h30	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
11h30-11h45	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%
11h45-12h00	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,30 €	- €	0,00%	0,20 €	1,67%	0,10 €	0,82%

Concernant le forfait Nuit 2018 (6,30€), commun à l'ensemble des parcs de la délégation, après une progression plus importante en 2016 venue compenser l'augmentation contenue des tarifs Jour, le rythme de progression est déplafonné pour 2018 de +0,10€ à +0.20€ à compter de 45 minutes de stationnement.

La tarification est cohérente par rapport aux tarifs des parcs publics de la zone Hypercentre et Centre. Elle correspond à la tranche supérieure des tarifs observés, avec cependant une différence de - 1,50 € par rapport au forfait le plus élevé observé.

TOUT PARC BP3000	Forfait HORAIRES NUIT TTC				Evolution Tarifs TOUT PARC BP3000					
Durée	2015	2016	2017	2018	2016/2015		2017/2016		2018/2017	
0-15 min	4,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	- 2,50 €	-62,50%	- €	0,00%	- €	0,00%
15-30 min	4,00 €	3,00 €	3,00 €	3,10 €	- 1,00 €	-25,00%	- €	0,00%	0,10 €	3,33%
30-45 min	4,00 €	4,50 €	4,60 €	4,60 €	0,50 €	12,50%	0,10 €	2,22%	- €	0,00%
45-60 min	4,00 €	6,00 €	6,10 €	6,30 €	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%	0,20 €	3,28%
1h à 12h	4,00 €	6,00 €	6,10 €	6,30 €	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%	0,20 €	3,28%

2-2 - Abonnements

BOURSE - JAURES	Tarifs ABONNEMENTS TTC					Evolution			
Illimité - Non résidents	2014	2015	2016	2017	2018	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017
Mensuelle	157,00 €	158,90 €	159,40 €	160,20 €	162,40 €	1,21%	0,31%	0,50%	1,37%
Illimité - Résidents									
Mensuelle	77,90 €	79,00 €	79,60 €	80,10 €	81,20 €	1,41%	0,76%	0,63%	1,37%
Nuit - Non résidents									
Mensuelle	67,10 €	67,90 €	68,50 €	68,90 €	69,80 €	1,19%	0,88%	0,58%	1,31%
Nuit - Résidents									
Mensuelle	33,60 €	34,00 €	34,30 €	34,50 €	35,00 €	1,19%	0,88%	0,58%	1,45%
URBIS STUDENT/MINI	78,50 €	79,45 €	79,70 €	80,10 €	81,20 €	1,21%	0,31%	0,50%	1,37%

TOURNY	Tarifs ABONNEMENTS TTC					Evolution			
Illimité - Non résidents	2014	2015	2016	2017	2018	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017
Mensuelle	162,40 €	164,40 €	165,90 €	166,70 €	169,00 €	1,23%	0,91%	0,48%	1,38%
Illimité - Résidents									
Mensuelle	81,20 €	82,20 €	83,00 €	83,40 €	84,50 €	1,23%	0,97%	0,48%	1,32%
Nuit - Non résidents									
Mensuelle	69,30 €	70,10 €	70,60 €	71,00 €	72,00 €	1,15%	0,71%	0,57%	1,41%
Nuit - Résidents									
Mensuelle	34,60 €	35,00 €	35,30 €	35,50 €	36,00 €	1,16%	0,86%	0,57%	1,41%
URBIS STUDENT/MINI	81,20 €	82,20 €	82,95 €	83,30 €	84,50 €	1,23%	0,91%	0,42%	1,44%

SALINIERES - MEUNIER	Tarifs ABONNEMENTS TTC					Evolution			
Illimité - Non résidents	2014	2015	2016	2017	2018	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017
Mensuelle	99,60 €	100,80 €	101,00 €	102,20 €	103,70 €	1,20%	0,20%	1,19%	1,47%
Illimité - Résidents									
Mensuelle	52,00 €	52,60 €	53,00 €	53,30 €	54,10 €	1,15%	0,76%	0,57%	1,50%
Nuit - Non résidents									
Mensuelle	27,10 €	27,40 €	27,60 €	27,80 €	28,20 €	1,11%	0,73%	0,72%	1,44%
Nuit - Résidents									
Mensuelle	14,10 €	14,30 €	14,40 €	14,50 €	14,70 €	1,42%	0,70%	0,69%	1,38%
URBIS STUDENT/MINI	49,80 €	50,40 €	50,50 €	51,10 €	51,80 €	1,20%	0,20%	1,19%	1,37%

L'abonnement illimité (24h/24) a progressé de + 1.32 % à + 1.50 % selon les parcs par rapport aux tarifs 2017, soit une augmentation de + 1.50 € à + 2.30 € pour les abonnements mensuels non résidents.

L'abonnement nuit a évolué de + 1.31% à +1.45 % selon les parcs par rapport aux tarifs 2017, soit une augmentation de + 0.40 € à + 1.00 € pour les abonnements mensuels non résidents.

En comparaison aux autres parcs publics, la tarification globale proposée reste cohérente par rapport aux tarifs de la zone hyper centre en ce qui concerne les parcs Bourse, Jean Jaurès et Tourny et de la zone centre en ce qui concerne les parcs Salinières et André Meunier. Néanmoins, concernant les parcs

Tourny & Bourse-Jaurès, les tarifs à destination des non résidents sont les plus chers de la zone hyper centre alors que l'offre pour les résidents reste attractive.

L'abonnement motos (24h/24), identique pour tous les parcs, est de 36.00 € TTC mensuel, soit une augmentation de 1.41% par rapport à 2017 (+ 0,50 €).

Les abonnements spéciaux (étudiants, voiture de taille <3,50m), représentent 50% de l'abonnement illimité non résident mensuel, soit 81.20 € TTC pour les parcs Bourse et Jean Jaurès, 84.50 € TTC pour le parc Tourny et 51.80 € TTC pour les parcs Salinières et André Meunier. Ils enregistrent une hausse de + 0.70 € à + 1.20 €, soit une évolution de + 1.37 % à + 1,44 %.

2-3 - Amodiations

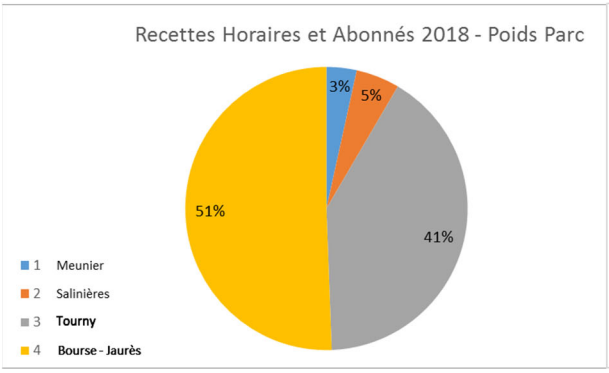
Les amodiations ont évolué de +1.4% par rapport à 2017, avec une participation aux charges annuelles de 269.00€ TTC (+3.70€) et un forfait – versement initial - pour une durée de 15 ans fixé à:

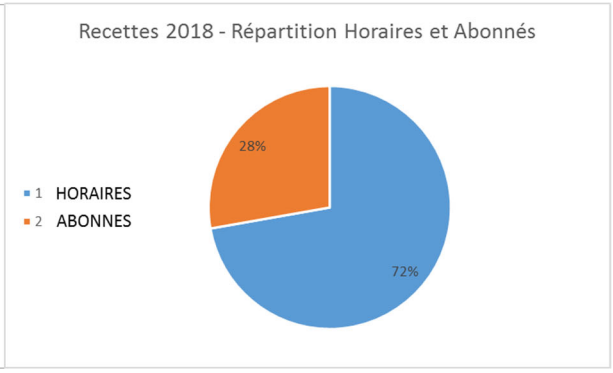
- *Bourse/Jean Jaurès* : 43 822.10€ TTC (non résidents) et 21 911.10€ TTC (résidents) ;
- *Tourny* : 45 630.00€ TTC (non résidents) et 22 815.00€ TTC (résidents) ;
- *Salinières/André Meunier* : 27 990.50€ TTC (non résidents) et 14 595.00€ TTC (résidents).

3 - Fréquentation, occupation et recettes associées des parcs délégués[13]

L'activité de la DSP reste portée par la clientèle horaire et par les parcs de l'hypercentre.

Ainsi, en 2018, les parcs Bourse -Jaurès et Tourny apportent 92% des recettes totale horaires-abonnés de la DSP, étant entendu que les recettes horaires représentent 72% du chiffre d'affaires horaires-abonnés de la DSP.

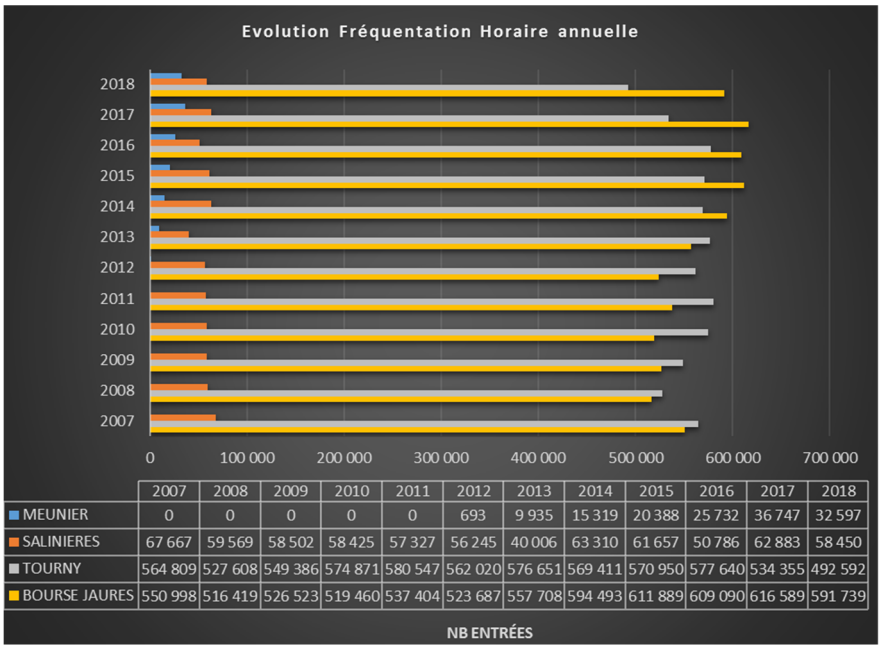




La fréquentation horaire globale 2018 des parcs de la délégation est en recul pour la seconde année consécutive (-6% par rapport à 2017). Cette baisse est générale mais dans des proportions propres à chaque parc de la DSP, compte tenu notamment des projets environnants :

- Diminution de la fréquentation horaire sur le parc Tourny (-7.8% par rapport à 2017), compte tenu notamment des travaux de mise en œuvre de la ligne D venant limiter son accessibilité depuis les cours dans la continuité de l'année 2017 ; la fréquentation par place de ce parc reste néanmoins la plus élevée de la DSP ;
- Diminution de la fréquentation horaire sur le parc Meunier (-11.3%), compte tenu de l'ouverture de parcs concurrents dans le secteur de la gare Saint-Jean ;
- Diminution de la fréquentation horaire sur l'ensemble des parcs, compte tenu de la diminution de l'accessibilité dans le centre de Bordeaux (Fermeture du Pont de Pierre et travaux pour le pont Simone Veil) et du mouvement des gilets jaunes sur la fin de l'année 2018.

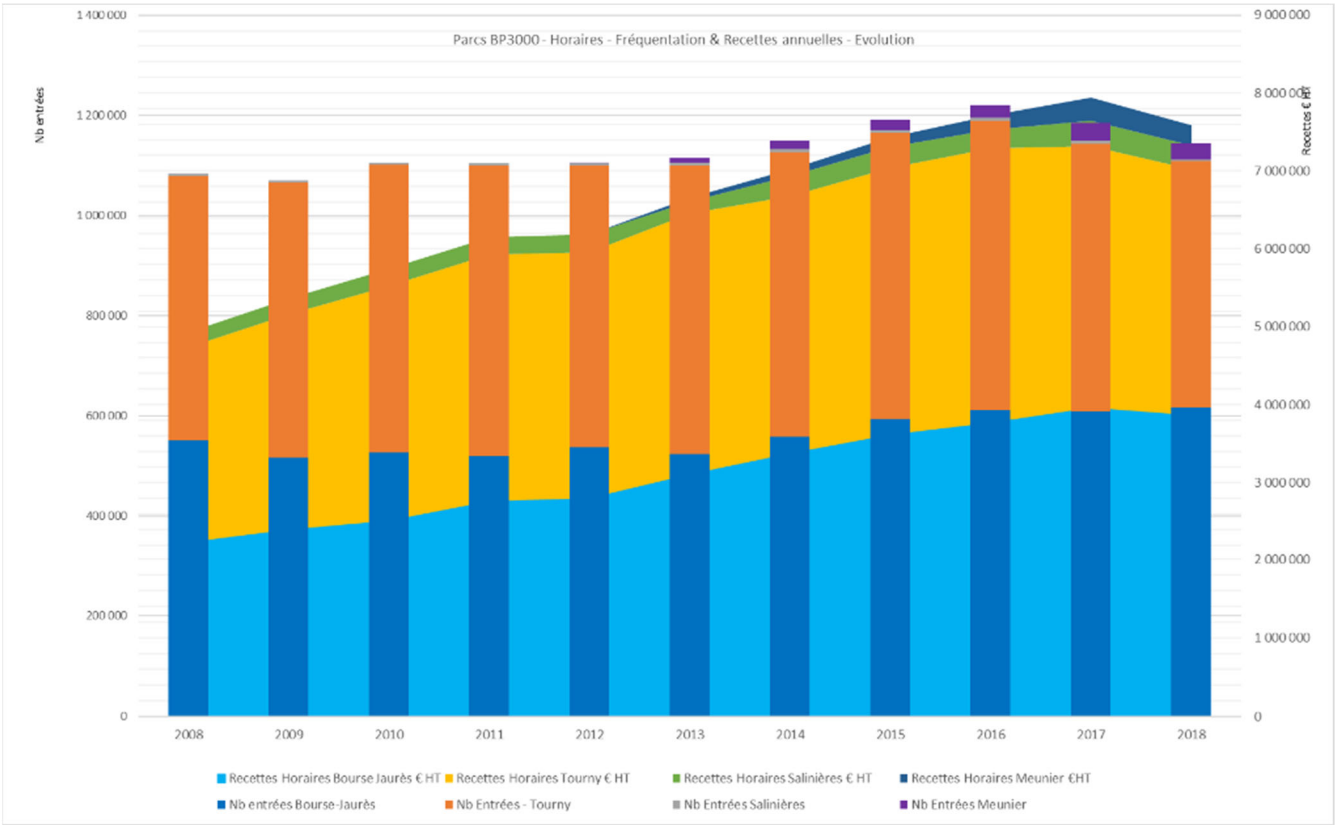
[13] Au regard des tableaux annuels d'exploitation figurant dans les rapports annuels du délégataire

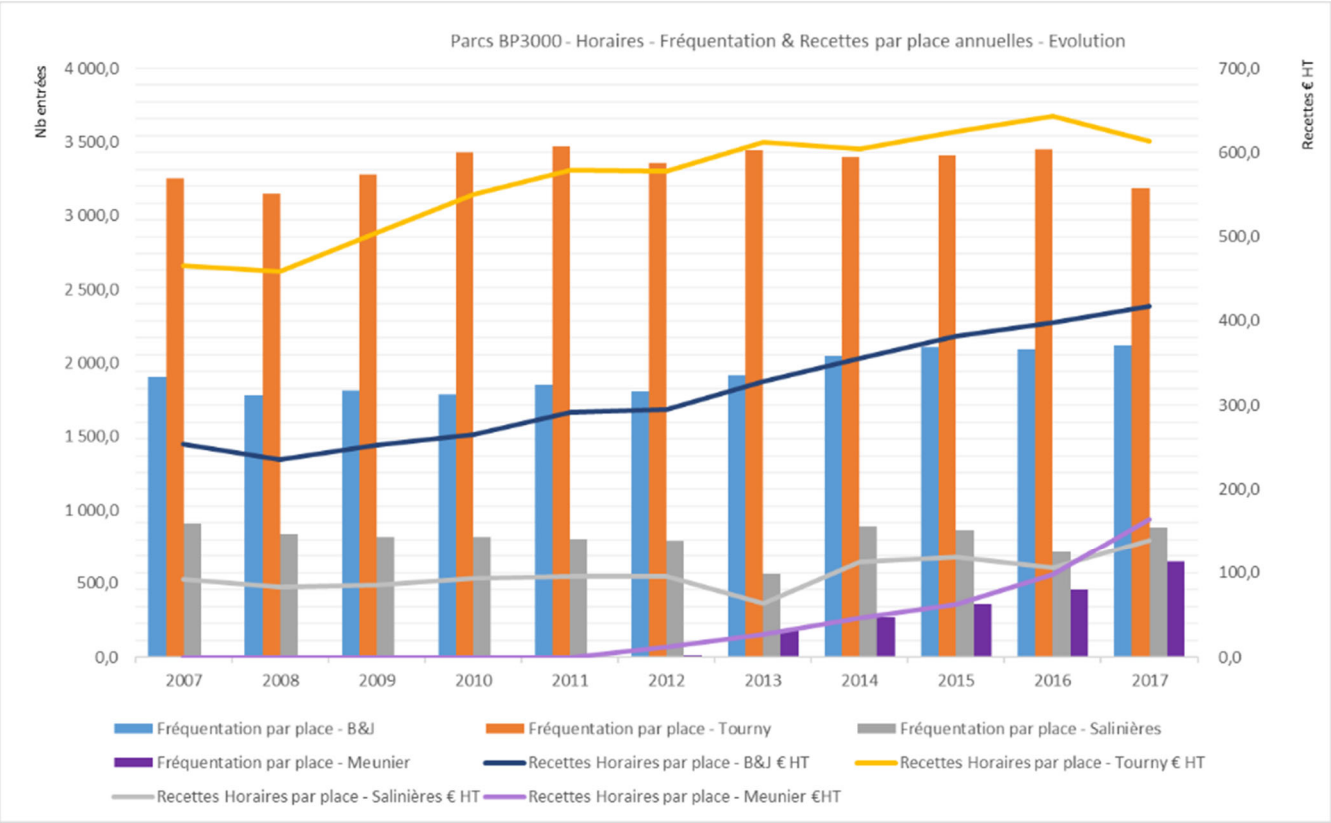


	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MEUNIER	0	0	0	0	0	693	9 935	15 319	20 388	25 732	36 747	32 597
SALINIERES	67 667	59 569	58 502	58 425	57 327	56 245	40 006	63 310	61 657	50 786	62 883	58 450
TOURNY	564 809	527 608	549 386	574 871	580 547	562 020	576 651	569 411	570 950	577 640	534 355	492 592
BOURSE JAURES	550 998	516 419	526 523	519 460	537 404	523 687	557 708	594 493	611 889	609 090	616 589	591 739

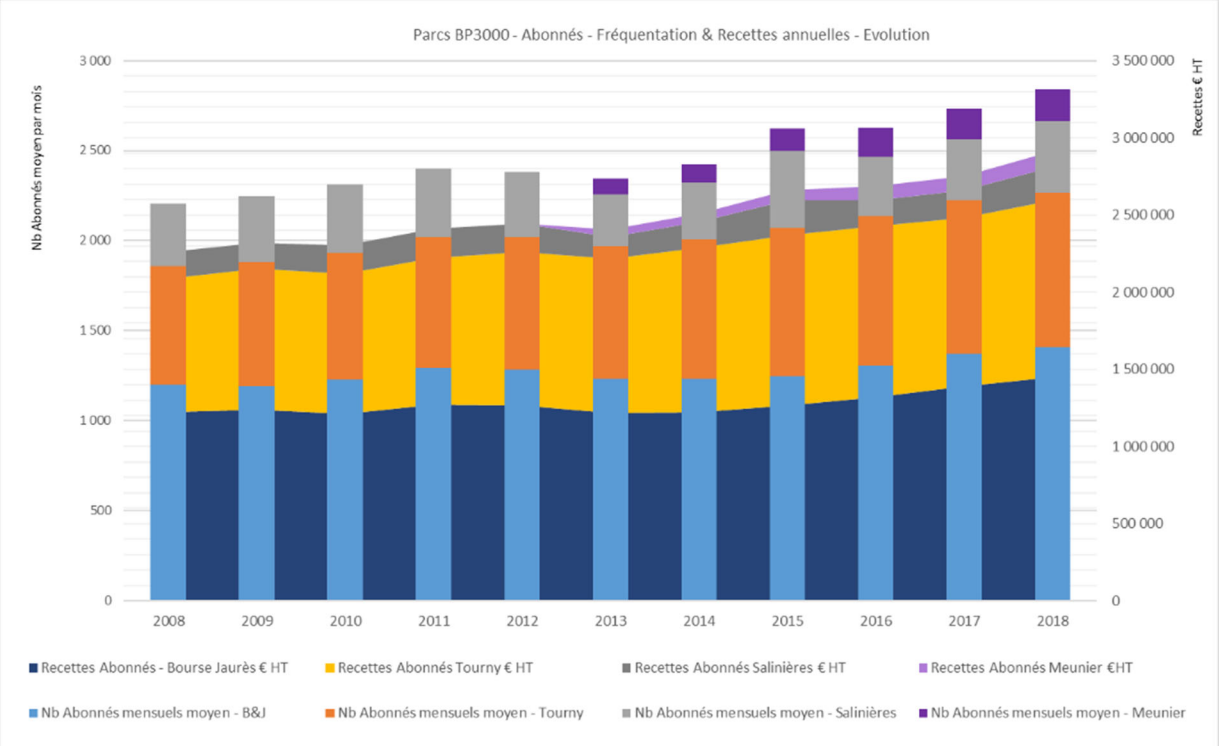
NB ENTRÉES

Compte tenu de cette baisse de fréquentation, les recettes horaires de la DSP sont en diminution de -4.6% par rapport à 2017, et met un frein à la progression observée depuis 2008.





Par rapport à 2017, l'activité abonnés (résidents et non résidents) continue sa progression (+3.8% au global), à laquelle contribue l'ensemble des parcs, et génère une augmentation des recettes globales abonnés de +6%.



Compte tenu de ces éléments, les recettes globales horaires et abonnés de la DSP affichent un premier recul depuis 2008 (-1.8% par rapport à 2017).

Par ailleurs, l'activité amodiations est en augmentation par rapport à 2017 (+22 amodiations), soit 180 amodiations au 31/12/2018 sur un total de 262 places contractuellement amodiables.

au 31/12/2018	Tourny	Bourse - Jaurès	Salinières	Meunier	TOTAL
Nb maximum amodiations réparties (contrat)	*51*	*86*	*22*	*17*	***176***
Amodiations réparties en vigueur	44	86	20	17	**167**
Nb maximum amodiations libres (contrat)		*86*			***86***
Amodiations libres en vigueur	0	9	0	4	***13***
TOTAL (Maximum Contrat)		*262*			*262*
TOTAL (Amodiations en vigueur)	**44**	**95**	**20**	**21**	**180**

III. ETAT, SECURITE ET QUALITE DES PARCS DELEGUES ET DU SERVICE RENDU

1 - Sécurité des parcs

En matière de sécurité incendie, une commission de sécurité a émis un avis défavorable pour le parking Jaurès, le 8 février 2017, pour des questions relatives aux débits de désenfumage et de fonctionnement des trappes de secours du parvis en cas de coupure d'électricité. Le dysfonctionnement des trappes a été traité rapidement. En revanche, les questions de désenfumage, compte tenu notamment des évolutions sur la thématique sécurité globale à tous les parcs (cf. partie Bilan Global), a dû être analysée à l'appui d'une étude de sprinklage de l'ensemble des parcs Bourse-Jaurès. En conséquence, la levée de l'avis favorable est attendue prochainement avec la confirmation de la programmation de travaux de sprinklage sur l'ensemble des parcs.

L'incendie en mai 2019 du parking des Salinières, au-delà du caractère criminel de l'acte, a mis en exergue la difficulté à gérer l'évacuation des fumées en cas de propagation rapide d'un feu. Le parc disposait d'un avis favorable de la commission de sécurité obtenu la veille et les systèmes de sécurité ont fonctionné ce qui a permis de ne pas avoir de victimes à déplorer. La violence du sinistre a entrainé des dégradations des bétons qui ont nécessité un étaiement de l'ouvrage pour engager une phase de reconstruction qui devrait se terminer au second semestre 2020.

Les parcs de BP3000 subissent également la présence de sans domiciles fixes, de toxicomanes et de personnes en état d'ébriété sur certains parcs.

Cette situation a atteint un niveau difficile à gérer en 2018, pour le personnel et en termes de dégradations, mettant en évidence un problème plus global sur certains secteurs de l'agglomération. L'organisation de l'exploitation doit être réorganisé avec des moyens dédiés à la sécurité sur les parcs dépassant les prestations limitées de société de gardiennage.

Les modalités d'intervention sur ces deux sujets, sprinklage et évolution de l'organisation, seront précisées entre Bordeaux métropole et BP3000.

2 - Contrôle qualité

La qualité des parcs délégués est prise en compte dans le plan de management qualité défini au contrat de concession (article 32 et annexe 16 complété par avenant n°2). Ce plan est composé de 15 indicateurs dont 12 sont assortis de pénalités.

Au cours de l'exercice 2018, chaque parking BP3000 aura fait l'objet de 6 contrôles aléatoires, sur un rythme bimestriel, dont un contrôle contradictoire, annuel et contractuel, effectué en présence du chef de service et responsable qualité du délégataire[14] sur Bordeaux.

Les contrôles ont permis de noter la bonne tenue des parcs, et l'ensemble des ouvrages présente un aspect haut de gamme et agréable.

Cependant, les contrôles bimestriels ont permis de noter une marge de progression sur certains points, en particulier concernant la maintenance des boitiers autonomes d'éclairage et de secours (BAES), le fonctionnement de certains interphones ainsi que l'accessibilité de certains boitiers à extincteurs dont les clés avaient été volées. L'attention du délégataire a été attirée sur ces éléments qui touchent à la sécurité et des pénalités ont été appliquées (cf. ci-dessous).

Compte tenu des contrôles menés, BP3000 s'est vu appliquer des pénalités[15], à hauteur de 30 307.06€ au titre de l'année 2018 et portant sur les indicateurs suivants :

- Indicateur 2, sur les présences de personnels à l'accueil :

Les liasses mensuelles PMQ fournies par BP3000 montrent que seuls les parkings Bourse et Tourny ont répondu conformément aux attentes contractuelles (annexe 8 à la DSP). En effet, comme rappelé régulièrement depuis plusieurs années, les horaires déclarés chaque mois pour Jaurès, Meunier et Salinières, sont, en l'état actuel du contrat, en anomalie (3 anomalies par mois sur 2018).

- Indicateur 6, relatif à la propreté :

Une anomalie a été constatée sur Salinières, en lien avec la présence d'un campement de squatteur sur un ilot.

- Indicateur 13, sur les affichages de sécurité :

Les anomalies relevées correspondent aux boitiers autonomes d'éclairage et de secours (BAES) complètement éteints ou constatés en défaut, avec des diodes orange fixe ou orange clignotant. Le délégataire a indiqué qu'il procède à un remplacement régulier des appareils défaillants par des boitiers de nouvelle génération

- Indicateur 14, sur la sécurité incendie :

Les extincteurs retenus en anomalie sont ceux qui ont été constatés comme non accessibles en cas d'urgence, donc les appareils manquants ou enfermés dans des coffrets à clés dépourvus de clés.

[14] Ces contrôles ont eu lieu en novembre 2018 : le 21 sur Bourse, Jaurès et Meunier, et le 28 sur Tourny et Salinières

[15] Le calcul est produit sur la base du contrat, en lien avec les documents échangés entre délégant et délégataire au cours d'année, et il prend en compte :
1-les graffitis ayant fait l'objet d'une contrevisite uniquement
2-les informations relevées sur les liasses d'autocontrôle PMQ de BP3000 (plages de présence des personnels, propreté, pannes de matériels…)
3-les anomalies relevées dans les grilles des contrôles réalisés par Bordeaux Métropole
Par ailleurs, la clause de neutralisation prévue pour chacun des 15 items du PMQ, non applicable pour les graffitis et l'indicateur 7 (fonctionnement des ascenseurs PMR), est actée de plein droit dès lors qu'un parking enregistre au maximum deux anomalies dans l'année.

3 - Enquête satisfaction

La DSP prévoit aussi qu'une enquête de satisfaction soit réalisée annuellement auprès des usagers. Pour 2018, l'étude est réalisée par l'institut BVA, sur un panel de 434 usagers, avec 248 clients occasionnels et 186 abonnés. Plusieurs faits sont à noter :

-sur la satisfaction globale : 85% des usagers (93% des occasionnels et 88% des abonnés) s'affirment satisfaits de la prestation proposée dans le parking où ils sont interviewés (91% en 2017, 94% en 2016 et 91% en 2015) : cette baisse de 6% est en lien direct avec le sentiment d'insécurité ressenti sur Salinières ;

-sur la satisfaction détaillée : 76% du panel est satisfait par la propreté globale et 85% par le sentiment de sécurité dans les parcs, 2 chiffres en sensible recul, en lien aussi avec la présence de squatteurs ;

-ascenseurs : 21% des usagers restent peu satisfaits du fonctionnement des ascenseurs. Ce paramètre est important, et les délais de réparation par les ascensoristes restent parfois trop longs. Cependant, il s'agit d'équipements sensibles, qui font souvent l'objet de vandalisme ; or, même si la plupart des ascenseurs des parcs BP3000 sont doublés, « en duplex », les interruptions de service sont mal ressenties par les usagers qui ne veulent pas perdre de temps en attente ;

-sur de nouvelles prestations : comme les années passées, les sondés semblent peu enthousiastes pour des offres de type plans guides, prêt de vélos ou de parapluies, de station de lavage payant : seule la mise à disposition de cartes de fidélité remporte plus de la moitié d'avis favorables (58%).

-sur la mobilité : sur ces 429 répondants au sondage, on note une augmentation, par rapport aux années précédentes, de l'utilisation, même ponctuelle, de Vcub (12%) et de services de voiture en libre-service Bluecub (4%)

4 - Démarche BP3000 OHSAS 18001 pour 2017

Dans le cadre du contrat de DSP de la BP3000, et en vue de l'obtention de la norme OHSAS[16] 18001, le prestataire Transdev Park Services déclare avoir mené les actions suivantes :

- Formation du personnel :

Au cours de l'année 2018, organisation des formations suivantes :

- Formation « sécurité incendie » : effectifs de Bourse, Jaurès et Salinières,

- Formation « Equipement de Protection individuel / Evacuation » : effectifs de Bourse, Jaurès et Salinières,

- Formation à l'utilisation du système centralisateur d'alarmes IV Park : effectifs de Bourse et Jaurès,

- Passage d'un Chef de Parc SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes),

- Le « ¼ h sécurité » a été pérennisé via des réunions trimestrielles organisées par les chefs de parcs,

- Poursuite de la formation des Chefs de parcs par le Chef de service, en particulier sur les procédures en cas d'urgence et la formation gestes et postures,

- Formation du personnel par le Chef de service dans le cadre des festivités (feux d'artifices).

- Accidents du travail

[16] Norme Britanique Occupational Health and Safety Assessment Series

- Le CHSCT a diffusé les comptes rendus de ses actions, et promu la sécurité par des précisions complémentaires aux procédures existantes,

- 3 accidents du travail ont été déclarés suite à des insultes ou menaces par des usagers. Aucun accident corporel n'est à déplorer.

- Qualité de l'air

- L'entreprise de maintenance multi technique Bouygues Energie Services a vérifié périodiquement tous les postes d'accueil et locaux de vie afin de s'assurer des conditions de travail des collaborateurs,

- Le système climatisation / chauffage du poste d'accueil de Bourse a été changé.

- Bien-être au travail

-Publication auprès de l'ensemble du personnel :

.d'un livret collaborateur comprenant toutes les spécificités et caractéristiques de la société (organisation du travail, mutuelle, avantages sociaux etc..),

.de courriers d'informations sur le développement de la société et l'évolution de la politique sociale

-Politique dynamique de promotions et d'évolution de carrières du personnel interne,

-Renforts systématiques, parfois avec des Sociétés spécialisées extérieures, pour faciliter la tâche des agents lors des périodes de fortes affluences ou de présence de squatteurs,

-Lors des feux d'artifices, la capacité des sites est limitée à 50 % pour permettre l'évacuation des véhicules dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour le personnel que pour les usagers.

5 - Réclamations BP3000 en 2018

- **Adressées au délégataire**

BP3000 – Transdev considère comme anomalie toute remarque relative à un défaut du service normal (pannes d'ordre technique), toutes les autres questions constituant des réclamations (tarifs, effractions, accrochages, etc.).

BP3000 – Transdev a enregistré 100 réclamations sur un total de 1 175 378 entrées horaires (et une moyenne de 2 841 abonnés) à fin 2018, soit un ratio de 0,7 requête pour 10 000 entrées, soit 75% de plus qu'en 2017.

Bourse-Jaurès recueille 58% de réclamations en moins qu'en 2016, ce qui est remarquable vu la fréquentation élevée du site.

Tourny et Bourse-Jaurès ont enregistré de fortes augmentations, généralement relatives à des incivilités commises sur les véhicules (chocs mineurs mais surtout vols à la roulotte).

Meunier n'a donné lieu qu'à 4 réclamations : c'est le parc le plus récent, et sa fréquentation est faible par rapport aux autres sites.

Salinières a enregistré une forte hausse en pourcentage, mais relative en valeur absolue (5 remarques).

- **Adressées au délégant**

Au titre de l'année 2018, le délégant a été saisi par un usager du parking Salinières, attirant l'attention la présence de personnes étrangères au fonctionnement normal du parking, et en particulier sur un ilot du niveau N-1 squatté durablement par un SDF.

Comme il a été expliqué en partie Bilan Global, l'évacuation de cette population est difficile et nécessite une coordination avec les services sociaux et les services de police.

IV. FINANCES DE LA DSP

1 - Vision budgétaire

Les flux financiers intervenant au titre de la DSP entre la société délégataire et la Métropole sont comptabilisés au budget principal.

1-1 - Remboursement de la taxe foncière

La taxe foncière des parcs délégués, dont s'acquitte Bordeaux Métropole, est remboursée par le délégataire qui a contractuellement la charge de tous les impôts ou taxes relevant du propriétaire.

Concernant la taxe foncière 2016, un dégrèvement d'un montant de 73 484€ a été versé à Bordeaux Métropole et remboursé au délégataire en 2018.

Au titre de l'année 2018, le remboursement titré par Bordeaux Métropole à l'encontre de la société BP300 et correspondant à la taxe foncière effectivement acquittée s'élève à 275 138€.

1-2 - Redevance d'exploitation

En application du contrat de DSP qui prévoit que le délégataire verse annuellement une redevance à compter du 1er janvier 2007 d'un montant fixe non actualisable, le délégataire a versé pour 2017 une redevance fixe d'un montant de 50 077€HT[17].

1-3 - Pénalités

Le contrat de DSP établit une liste de pénalités pour retard ou relatives au plan qualité pouvant être mises en œuvre par le délégant à l'encontre du délégataire[18] :

- Pénalités constatées sur l'exercice 2017 et recouvrées sur 2018 : 24 557.11€ ;
- Pénalités constatées sur l'exercice 2018 et recouvrées sur 2019 : 30 307.06€.

2 - Analyse financière et économique de la société délégataire

Les sources d'informations utilisées dans cette analyse sont le rapport annuel d'activité 2018 transmis par le concessionnaire, ainsi que le bilan, le compte de résultat, l'annexe des comptes sociaux, la liasse fiscale et la balance générale de l'exercice clos au 31 décembre.

Le rapport qui suit a pour objectif de présenter une analyse synthétique de la situation financière de la société BP3000 pour l'année 2018 à travers l'analyse de son compte de résultat analytique, l'analyse de la structure globale du bilan et une analyse comparative des données financières réalisées par rapport au compte d'exploitation prévisionnel de la concession démontrant l'évolution de l'économie globale du contrat.

[17] Le contrat de DSP prévoit, par ailleurs, qu'à compter de l'exercice 2016, une redevance annuelle égale à 5,1% des recettes HT de l'exercice pris en considération est due par le délégataire dès lors que le chiffre d'affaires est supérieur à 11 433 676 € HT. Ce seuil n'ayant pas été atteint, le délégataire n'a pas versé de redevance variable au titre des exercices 2016 à 2018.

[18] Pour un détail des pénalités appliquées, cf. ci-avant la partie contrôle qualité et pénalités.

2-1 - ANALYSE DES COMPTES AU TITRE DE L'ANNEE 2018

1) Le compte de résultat

En €	2016	2017	2 018	Var 2018/2017 en €	Var 2018/2017 en %
Chiffre d'affaires	**10 712 185**	**11 039 995**	**10 792 383**	*-247 612*	*-2,24%*
Reprises de provisions pour risques et charges	0	654 107	885 829	*231 722*	*35,43%*
Transferts de charges	466 279	382 057	23 682	*-358 375*	*-93,80%*
Produits divers de gestion courante	11	222	129	*-93*	*-42,02%*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**11 178 475**	**12 076 381**	**11 702 022**	*-374 359*	*-3,10%*
Autres Achats et charges externes	**2 979 488**	**3 595 153**	**3 794 614**	*199 461*	*5,55%*
Impôts et taxes	**698 757**	**519 074**	**501 338**	*-17 737*	*-3,42%*
Salaires et charges sociales	**0**	**0**	**0**	*0*	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**3 678 245**	**4 114 227**	**4 295 951**	*181 724*	*4,42%*
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) *	**7 500 219**	**7 307 825**	**6 520 114**	*-787 711*	*-10,78%*
Dotations et Provisions	**2 048 649**	**3 136 159**	**3 577 271**	*441 112*	*14,07%*
Autres charges (#65)	2 235 840	50 535	52 164	*1 629*	*3,22%*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 215 742**	**4 775 459**	**3 776 635**	*-998 824*	*-20,92%*
RESULTAT FINANCIER	**-962 142**	**-299 515**	**-266 417**	*33 098*	*-11,05%*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**370 314**	**2 731 730**	**375 169**	*-2 356 561*	*-86,27%*
Résultat net	**2 353 262**	**6 170 402**	**3 431 156**	*-2 739 245*	*-44,39%*

** EBE = Produits d'exploitation (hors reprises de provisions et produits divers de gestion courante) - charges d'exploitation (hors dotations et autres charges)*

Il s'agit de la présentation du compte de résultat correspondant aux comptes sociaux. Elle diffère de la présentation analytique du concessionnaire.

Les principales différences portent sur :

- la reprise de provision pour travaux de gros entretien de 886 K€ qui est comptabilisée dans les comptes sociaux en autres produits d'exploitation, alors que le concessionnaire l'agrège aux dotations aux provisions dans le compte d'exploitation analytique,

- la redevance pour concession (ou redevance d'occupation du domaine publique) de 51 K€ qui est comptabilisée en autres charges d'exploitation dans les comptes sociaux (après l'excédent brut d'exploitation) et en charges indirectes de gestion courante dans le compte d'exploitation analytique du concessionnaire.

C'est le compte de résultat analytique, qui est commenté ci-après afin de se rapprocher du compte rendu technique et financier du concessionnaire. Il se présente comme suit :

En K€	2016	2017	2018	Var 2018/2017	
				en k€	en %
Recettes abonnements	2 723	2 752	2 874	122	4,42%
Recettes horaires	7 743	7 882	7 615	-267	-3,39%
Recettes amodiations	141	159	167	8	5,02%
Total recettes parking	**10 607**	**10 793**	**10 656**	-137	-1,27%
Recettes publicité	34	57	55	-2	-3,70%
Recettes charges amodiations	25	28	28	1	1,88%
Prestations hors groupe	0	0	0	0	
Recettes horodateurs voiries	0	0	0	0	
Locations diverses	63	143	35	-108	-75,33%
Produits des activités annexes	-17	19	18	-1	-6,02%
Autres recettes	**105**	**247**	**136**	-111	-44,82%
Chiffre d'affaires	**10 712**	**11 040**	**10 792**	-248	-2,25%
Transferts de charges	201	382	24	-358	-93,80%
Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	-42,02%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**10 913**	**11 423**	**10 816**	-607	-5,31%
Part Abonnements dans le Chiffre d'affaires	25%	25%	27%	0	6,82%
Part Horaires dans le Chiffre d'affaires	72%	71%	71%	0	-1,17%
Charges de gestion des parcs	**851**	**1 511**	**1 777**	266	17,60%
Impôts et taxes	**433**	**519**	**501**	-18	-3,42%
Charges de personnel	**1 885**	**1 876**	**1 849**	-27	-1,41%
Charges indirectes de gestion courantes	**294**	**258**	**220**	-38	-14,57%
Total Charges d'exploitation hors amortissements	**3 463**	**4 164**	**4 348**	184	4,42%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE ou EBITDA)	**7 450**	**7 259**	**6 468**	-791	-10,89%
Dotations aux amortissements (y.c caducité)	3 513	2 515	2 957	442	17,57%
Dotations pour charges à répartir	101	0	0		
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0		
Dotations aux provisions pour grosses réparations	621	621	620	-1	-0,14%
Dotations aux provisions pour renouvellement		0	0		
Reprises de provisions	0	-654	-886	-232	35,43%
Dotations et Provisions	**4 234**	**2 482**	**2 691**	209	8,44%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**7 697**	**6 646**	**7 040**	393	5,92%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 215**	**4 777**	**3 777**	-1 000	-20,93%
produits financiers	22	29	49	20	69,20%
charges financières	984	329	316	-13	-3,93%
RESULTAT FINANCIER	**-962**	**-300**	**-266**	33	-11,05%
produits exceptionnels	370	4 852	419	-4 433	-91,36%
charges exceptionnelles	0	2 120	44	-2 076	-97,93%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**370**	**2 732**	**375**	-2 357	-86,27%
Participation					
IS	271	1 037	454	-583	-56,21%
Résultat net	**2 353**	**6 172**	**3 431**	-2 740	-44,40%

- **Les produits d'exploitation**

Les tableaux ci-après sont présentés de manière analytique comme dans le compte rendu du concessionnaire afin de faciliter les comparaisons. Les écarts éventuels par rapport à la comptabilité générale sont expliqués.

Les produits d'exploitation se composent principalement du chiffre d'affaires qui comprend :

- les recettes de stationnement horaire (71 %) et d'abonnement (27 %),

- les recettes dites d'amodiations pour les locations longues durées,

- et plus accessoirement les autres recettes.

En tout, BP3000 met à disposition de la clientèle un total de 3 346 places, comme prévu au contrat.

En outre, les produits d'exploitation ci-dessous, tiennent compte de la reprise de provision pour travaux de gros entretien.

Zoom sur les produits d'exploitation analytiques de 2016 à 2018 :

En €	2016	2017	2 018	Var 2018/2017 en €	Var 2018/2017 en %
Recettes abonnements	2 723 232	2 751 752	2 873 508	121 756	4,42%
Recettes horaires	7 742 510	7 882 371	7 615 423	-266 948	-3,39%
Recettes publicité	34 278	57 113	55 002	-2 111	-3,70%
Recettes amodiations	141 019	158 567	166 981	8 415	5,31%
Recettes charges amodiations	24 627	27 546	28 064	518	1,88%
Prestations hors groupe					
Recettes horodateurs voiries					
Locations diverses	63 254	143 493	35 405	-108 088	-75,33%
Produits des activités annexes	-16 736	19 153	18 000	-1 153	-6,02%
Chiffre d'affaires	**10 712 185**	**11 039 995**	**10 792 383**	**-247 612**	**-2,24%**
Reprises de provisions pour risques et charges	0	654 107	885 829	231 722	35,43%
Transferts de charges	466 279	382 057	23 682	-358 375	-93,80%
Produits divers de gestion courante	11	222	129	-93	-42,02%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**11 178 475**	**12 076 381**	**11 702 022**	**-374 359**	**-3,10%**
Part Abonnements dans le Chiffre d'affaires	25%	25%	27%	1,70%	
Part Horaires dans le Chiffre d'affaires	72%	71%	71%	-0,84%	

Les produits d'exploitation de la société BP3000 au titre de l'année 2018, s'élèvent à 11 702 K€ contre 12 076 K€ pour 2017, soit une baisse de – 3,1 %.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse de la fréquentation horaire tous parcs confondus alors que la fréquentation abonnée augmente mais insuffisamment pour venir compenser la chute des « horaires » (- 247 K€) ; les autres produits d'exploitation (reprise de provision GER et les transferts de charges) diminuent également (-127 K€).

Le **chiffre d'affaires** s'élève pour l'exercice 2018 à 10 792 K€.

Il diminue de - 2,24 % en comparaison à 2017 du fait principalement de la baisse des recettes «horaires» de - 3,39 %, légèrement compensée par la hausse des abonnements (+ 4,42 %).

Quant aux recettes d'amodiations, elles augmentent de 4,8 % mais ne pèsent dans le chiffre d'affaires que 1,8 %. Au 31 décembre 2018, BP 3000 a accordé 197 places en amodiations (44 sur Tourny, 95 sur Bourse Jaurès, 37 sur Salinières et 21 sur Meunier).

Les locations diverses passent de 143 K€ en 2017 à 35 K€ en 2018, soit une baisse de – 108 K€ : d'après le concessionnaire, les locations diverses 2017 intégraient notamment une écriture manuelle relative à un ajustement des recettes à hauteur de 50K€. Il s'avère que cette écriture n'était pas justifiée. Elle a été régularisée en 2018.

Les chiffres du présent tableau coïncident avec ceux de la comptabilité générale. En revanche, les tableaux qui présentent l'évolution des recettes horaires au sein du rapport annuel, émanent des remontées mensuelles des services d'exploitation. Ils diffèrent de la comptabilité générale en raison d'écarts dits de « cut-off » non pris en compte mensuellement.

Dans la présente analyse, seules sont retenues les données issues de la comptabilité générale et rapprochées du compte de résultat analytique.

Le détail du chiffre d'affaires est analysé ci-après :

Le **chiffre d'affaires « horaire » ou « recettes horaires »** (en baisse de - 3,39 %) est exclusivement influencé par les deux composantes suivantes : le prix, appelé ici la tarification et le volume appelé la fréquentation.

Les recettes horaires ont varié globalement de - 3,39 % vs 2017. Par parc de stationnement, elles ont évolué pour Bourse/Jaurès de - 2,5 %, pour Tourny de - 6,1 %, pour Salinières de – 4,5 % et pour Meunier - 14,2 % (ce parc est situé dans le quartier Saint Jean où des parcs concurrents ont ouvert).

La tarification :

Au 1er avril 2018 en application des révisions tarifaires prévues au contrat, les tarifs sur les 5 premières heures n'ont pas été augmentés ; au-delà des 5 premières heures, l'indice de revalorisation prévu au contrat a été appliqué. Le tarif « nuit » a été augmenté de 6,10 € à 6,30 €, de façon dérogatoire, par le biais de l'avenant n°6.

La fréquentation :

Les années 2015 et 2016 sont des années de plafonnement de la fréquentation à 1 260 000 clients horaires annuels. L'année 2018 s'est traduite par un recul de la fréquentation horaire globale (- 6 %).

Le **chiffre d'affaires "abonnés"** progresse de + 4,42 %. Là encore, il convient de distinguer l'effet volume (nombre d'abonnés) de l'effet prix (tarif en vigueur).

Globalement sur tous les parcs, le nombre d'abonnés a augmenté de + 3,3 % pour les résidents mais également de + 4,8% pour les non-résidents.

Les abonnements évoluent de manière différenciée selon les parcs, à savoir de + 4,4 % sur les parcs Bourse/Jaurès, + 4,9 % en moyenne sur Tourny, + 11,7 % sur Meunier et de + 22,1 % sur Salinières.

La tendance observée depuis 2013 sur les parcs de Bourse et de Tourny relative à la perte des abonnés non-résidents se stabilise (turn-over équilibré).

La proportion d'abonnés par nombre de places proposées évolue à la hausse, ainsi 85 % des places disponibles sur les 5 parcs correspondent à des abonnements en 2018 contre 82 % en 2017. Le parc Salinières est le parc des abonnés par excellence avec 98 % des places qui leur sont réservées.

Concernant la tarification, les prix des abonnements (résidents et non-résidents) ont augmenté de + 1,3 %. La politique tarifaire de BP3000 reste très avantageuse pour les résidents avec une réduction de 50 % minimum par rapport au tarif non résident.

Par parc de stationnement, les recettes « abonnés » ont varié de + 4,4 % pour Bourse/Jaurès, + 4,9 % pour Tourny, + 22,1 % pour Salinières et + 11,7 % pour Meunier.

En conclusion, la diminution du chiffre d'affaires s'explique principalement par la chute de la fréquentation horaire qui n'a pu être compensée par l'augmentation des recettes abonnées.

- **Les charges d'exploitation**

Ce sont celles du compte de résultat analytique qui sont analysées.

En K€	2016	2017	2018	Var 2018/2017	
				en k€	en %
Charges de gestion des parcs	**851**	**1 511**	**1 777**	***266***	***17,60%***
Maintenance	186	202	204	*2*	*1,14%*
Entretien	220	78	101	*23*	*29,91%*
Gros Entretien et Renouvellement	0	654	886	*232*	*35,45%*
Locations mobilières	12	23	23	*0*	*-1,30%*
Fournitures techniques et d'exploitation	83	89	94	*5*	*5,57%*
Frais de fonctionnement (Assurances, transports de fonds, fluides…)	350	465	469	*4*	*0,81%*
Impôts et taxes	**433**	**519**	**501**	***-18***	***-3,42%***
Charges de personnel	**1 885**	**1 876**	**1 849**	***-27***	***-1,41%***
Urbis Park	920	994	971	*-23*	*-2,28%*
Personnel Extérieur / Sous-Traitance	965	883	878	*-5*	*-0,55%*
Charges indirectes de gestion courante	**294**	**258**	**220**	***-38***	***-14,57%***
Délégation de siège	243	208	169	*-39*	*-18,73%*
Redevances pour concession	50	50	51	*1*	*2,77%*
Autres	0	0	0		
Total Charges d'exploitation hors amortissements	**3 463**	**4 164**	**4 348**	*184*	*4,42%*
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	**7 450**	**7 259**	**6 468**	*-791*	*-10,89%*
Dotations aux amortissements (y compris caducité)	3 513	2 515	2 957	*442*	*17,57%*
Dotations pour charges à répartir	101	0	0		
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0		
Dotations aux provisions pour grosses réparations	621	621	620	*-1*	*-0,14%*
Dotations aux provisions pour renouvellement		0	0		
Reprises de provisions	0	-654	-886	*-232*	*35,43%*
Total des Dotations et des Provisions	**4 234**	**2 482**	**2 691**	*209*	*8,44%*
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**7 697**	**6 646**	**7 040**	*393*	*5,92%*

Les charges d'exploitation augmentent de + 5,92 % (soit 393 K€) entre 2017 et 2018.

Les charges d'exploitation hors amortissements ont quant à elles suivies la même tendance + 4,42 % (soit 184 K€).

Les charges de gestion des parcs s'accroissent de + 266 K€ :

L'accroissement des charges de gestion des parcs s'explique essentiellement par la hausse du programme de travaux réalisé dans le cadre du plan GER (Gros entretien et renouvellement) de +232 K€.

En effet, depuis l'exercice 2017, la méthode de comptabilisation des travaux de GER a changé : au lieu d'être immobilisées, ces dépenses sont mises en charges et la provision GER reprise pour le même montant.

Le délégant constate que la méthode du concessionnaire a pour effet de traiter de façon indifférenciée le « Gros entretien » et le « Renouvellement » ; pourtant, le contrat (annexes 8 et 9) tout comme la présence de deux provisions distinctes dans la comptabilité, démontrent qu'il est nécessaire de différencier ces deux notions.

D'après le Plan Comptable Général :

- la **Provision pour gros entretien ou grandes visites** (que l'on appelle ici, provision pour gros entretien) correspond aux dépenses de gros entretien, qui sans prolonger la durée de vie des biens, sont programmables et doivent s'inscrire dans un plan pluriannuel. Ces dépenses ne sont pas immobilisables ;

- **la Provision pour Renouvellement** (des biens renouvelables) est constituée pour un montant égal à la différence entre le coût estimé des remplacements et le coût historique du bien. Elle doit faire l'objet d'un plan de renouvellement. Ces dépenses de renouvellement ont un caractère immobilisable.

Pour le concessionnaire, *« les matériels renouvelés n'ayant pas fait l'objet d'une comptabilisation par composant lors de leur inscription au bilan, ceux-ci sont en effet comptabilisés en charge lors de leur renouvellement »*.

L'entretien quant à lui augmente de + 23 K€ et revient ainsi à son niveau habituel ; en effet, l'année 2016 avait été marquée par l'incendie dans le parc Salinières ayant entraîné des réparations supplémentaires sur ce parc et sur les parcs de proximité liées au report de fréquentation.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 469 K€ en 2018 et augmentent très peu (+ 4 K€).

Depuis la mise en application du nouveau contrat de prestation de service (2017), certains postes ont été intégrés en frais de fonctionnement alors qu'ils apparaissaient dans les coûts de « délégation de siège » en 2016 (coût de publicité et de communication, coût de téléphonie et réseaux, honoraires d'exploitation…) ; effectivement, les charges de « délégation de siège » baissent de – 39 K€.

La rubrique « impôts et taxes » évolue très peu entre 2017 et 2018 ; ce poste revient à un niveau normal après avoir été marqué en 2016 par la prise en compte par les services fiscaux des nouvelles surfaces et l'application d'un abattement de 10% sur la valeur locative de l'ensemble des parcs. Le dégrèvement a porté sur les années 2012 à 2015 et a impacté les comptes 2016.

Les charges de personnel pour 1 849 K€ (Vs 1 876 K€ en 2017) regroupent les services extérieurs, qui correspondent principalement à des prestations groupe, organisées *via* le Contrat de prestations de services (CPS) signé le 20 décembre 2016, simultanément au changement d'actionnaire validé par l'avenant n°5.

Pour rappel : il est important de noter qu'à compter de 2006 (précédent changement d'actionnaire), le personnel d'exploitation avait été externalisé et regroupé au sein de la société Urbis Park Services (filiale de Transdev Stationnement tout comme Urbis Park Infrastructures).

D'où l'absence de charge de personnel (dans la société dédiée) et dans les comptes sociaux (puisqu'en charges externes) alors qu'elles sont inscrites dans le compte d'exploitation analytique.

Ce Contrat de prestations de services (CPS) porte, d'une part, sur les **missions d'exploitation** des parcs de stationnements (exploitation, surveillance, sécurité, maintenance…) et d'autre part, sur **les missions d'assistance du concessionnaire** en matière administrative, juridique et comptable (assurances, contentieux, reporting…).

La rémunération de ces prestations se décompose en trois parties :

une part fixe forfaitaire indexée couvrant l'ensemble des Coûts directs d'exploitation des parcs de stationnement (basés sur les coûts de l'année 2016), ce qui signifie que les charges imputées en 2017 et 2018, ne sont pas des charges réelles mais forfaitaires basées sur le niveau de charge 2016 ; d'après le concessionnaire, « *il est prévu une révision du forfait de charge sur 2019 pour tenir compte de l'absence d'exploitation du parking Salinières sur le deuxième semestre suite au sinistre intervenu en mai 2019 »*.

- une part variable couvrant les coûts d'encadrement et les frais généraux (9 % du chiffre d'affaires),
- une part relative aux honoraires pour l'exécution du « plan GER » contractuel (4 % du montant HT des contrats de travaux).

Ainsi les charges de personnel de 1 849 K€ du compte d'exploitation se décompose en :

- Honoraires Urbis Park Services. Ils correspondent à la part variable de la rémunération prévue au contrat de prestations de services, qui s'élève à 9 % du chiffre d'affaires : 10 792 K€ * 9 % = 971 K€ ;

- Personnel extérieur / sous-traitance pour 878 K€. Il s'agit d'une partie de la part fixe de la rémunération prévue au contrat de prestations de services (personnel d'exploitation et nettoyage sous-traité).

Les charges indirectes de gestion courante s'élèvent à 220 K€ pour 2018 dont 51 K€ pour la redevance d'occupation du domaine public et 169 K€ de « délégation de siège » correspondant à 113 K€ de frais bancaires, 37 K€ d'honoraires (Commissaire aux comptes, conseil…) et 18 K€ de locations immobilières.

L'application du nouveau contrat de prestations de services (CPS) a eu pour effet d'augmenter la part des refacturations internes : l'ensemble des postes constitués de refacturations internes au groupe s'élève à environ 24% du chiffre d'affaires en 2018, tout comme en 2017 (contre 15 % en 2016) ou 33% des charges d'exploitation en 2018 (contre 21 % en 2016).

Les charges d'exploitation liées aux amortissements et provisions s'élèvent à 2 691 K€ et augmentent par rapport à l'année dernière.

Ces charges sont principalement constituées de :

- **Dotations aux amortissements** pour 2 957 K€. Ces charges regroupent les amortissements industriels (pour les biens de retour renouvelables) constatés à hauteur de 772 K€ en 2018 ainsi que les amortissements dits de « caducité » (pour les biens de retour non renouvelables) qui sont passés en « autres charges » dans les comptes sociaux à hauteur de 2 185 K€.

  Pour mémoire, la baisse de ce poste entre 2016 et 2017 s'explique essentiellement par la correction du niveau des dotations[19].

- **Dotations et reprises de provisions pour gros entretien et grandes visites (GEGV)** pour 620 K€ de dotation et 886 K€ de reprises. La dotation correspond à la provision appelée « provision pour grosses réparations » par le concessionnaire et constituée à hauteur de 620 K€, à l'instar des années précédentes. Selon les dispositions contractuelles, elle s'établit à 0,75 % du montant brut du gros œuvre.

  Au 31 décembre 2018, le gros œuvre est de 81,8 M€ ; la provision s'élèverait donc à 614 K€, soit 6 K€ provisionnés en trop.

  Le changement de méthode de la comptabilisation du GER (en charge plutôt qu'en immobilisation) intervenu en 2017 avait induit sur cet exercice une reprise de provision pour GER à hauteur des travaux GER réalisés sur l'année, soit 654 K€ mais également une reprise exceptionnelle à hauteur des travaux de GER réalisés jusqu'en 2016.

  Comme indiqué ci-avant : le délégant s'interroge sur la manière dont le concessionnaire traite de façon indifférenciée le « Gros Entretien » et le « Renouvellement » et souhaite qu'à défaut de suivi comptable, **un suivi extra-comptable du renouvellement et de son impact sur le patrimoine soit réalisé.**

[19] En effet, sur l'exercice 2017, la société BP3000 a changé de logiciel comptable et de logiciel d'immobilisations. Les fiches immobilisations reprenant notamment la valeur brute et la durée d'amortissement des biens, ont été reprises dans le nouveau logiciel d'immobilisations. Les amortissements ont été calculés rétrospectivement. Le stock d'amortissements issu du nouveau logiciel comptable ressort au 1er janvier 2017 à 13 214 K€ alors que le stock d'amortissements de la balance générale au 31 décembre 2016 ressort à 13 765 K€.
A la demande des Commissaires aux comptes, le stock d'amortissements comptables a été mis en concordance avec le stock d'amortissements issu du logiciel d'immobilisation. Ce différentiel a été porté en diminution des dotations aux amortissements de l'année 2017.

L'absence de dotations aux provisions pour renouvellement au cours des 5 dernières années et l'absence depuis le début du contrat de reprises de provisions pour renouvellement, laisse entendre :

- qu'aucun investissement de renouvellement n'aurait été effectué depuis le début du contrat,

- que seuls des travaux de gros entretien auraient eu lieu.

Le délégant émet une réserve sur le fait qu'il n'y ait jamais eu de renouvellement depuis le début du contrat.

En €	2013	2014	2015	2016	2017	+ Dotation	- Reprise	2018
# 156100 Provision pour Renouvellement Immos > 1an	1 932 220	1 932 220	1 932 220	1 932 220	1 932 220			1 932 220
# 158000 Provision pour grosses réparations (Autres provisions pour charges > 1an)	5 562 885	6 183 480	6 804 289	7 425 097	2 910 887	619 964	-929 620	2 601 231
TOTAL provision pour cahrges - Gros entretien et Renouvellement	**7 495 105**	**8 115 700**	**8 736 509**	**9 357 317**	**4 843 107**			**4 533 451**

- **La dotation aux provisions pour renouvellement** :

Le contrat ne précise aucune méthode d'évaluation de la provision pour renouvellement ; cependant, une méthode avait été héritée de l'actionnaire d'origine (Fayat) et fut décrite dans l'annexe des comptes 2012 : *la provision pour renouvellement est égale à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat du bien. Elle est calculée sur la base de 1,5% de la valeur brute des biens renouvelables (matériel)*.

Au 31 décembre 2018, la valeur brute des biens renouvelables s'élève à 14,1 M€ d'où une provision théorique de 212 K€. **Aucune provision n'a été constatée au titre de l'année 2018 (tout comme les 4 dernières années)**.

Le concessionnaire justifie cette absence par le fait que *cette provision avait en effet été dotée historiquement pour couvrir un risque de surcoût lors du renouvellement des biens intégrés dans le programme de GER*.

Selon lui, *cette provision n'a pas vocation à évoluer sur les prochaines années*.

Il invoque en outre la contradiction existant entre *l'enveloppe servant de base au calcul de la provision et l'annexe 12 de l'avenant 2 [plan d'affaires mis à jour] du contrat de DSP qui prévoit une enveloppe de GER et de renouvellement des immobilisations de 19.1M€,* pour suggérer une révision à la baisse de ses obligations de provisionnement.

Bordeaux Métropole ne partage pas cette analyse.

Eléments contractuels

Dans le plan d'affaires de l'avenant 2 (annexe 12), le concessionnaire a inscrit :

- 13,1 M€ de Provision de gros entretien,

- 6 M€ de Provision pour renouvellement,

Soit un total de 19,1M€.

Bordeaux Métropole considère que l'augmentation du montant des investissements à réaliser sur la durée du contrat - de 76 M€ à 96 M€ -, actée par les avenants N°1 puis 2, justifie de revoir à la hausse le montant des provisions pour renouvellement et gros entretien.

A ce stade, le délégant considère que la justification de l'absence de dotation aux provisions pour renouvellement n'est pas satisfaisante.

Un suivi plus fin du GER, en distinguant le renouvellement, du gros entretien doit être privilégié, en déterminant notamment une méthode de classification formalisée.

<u>En conclusion</u>, les charges d'exploitation augmentent de + 393 K€ car les dotations aux amortissements reprennent un rythme normal, sans régularisation comme en 2017. Autre fait marquant : la somme des facturations intra-groupe atteignent un tiers des charges d'exploitation en 2018.

- **Le résultat financier**

En €	2016	2017	2 018	*Var 2018/2017 en €*	*Var 2018/2017 en %*
produits financiers	22 166	29 156	49 333	*20 177*	*69,20%*
charges financières	984 308	328 671	315 750	*-12 921*	*-3,93%*
RESULTAT FINANCIER	**-962 142**	**-299 515**	**-266 417**	*33 098*	*-11,05%*

Suite au changement d'actionnaire intervenu en décembre 2016, la dette d'un montant de 50 M€, contractée en 2006 auprès de la banque Calyon, a été remboursée.

Une nouvelle convention de crédit a été signée entre Urbis Park Infrastructures et plusieurs banques du groupe, afin de financer les infrastructures des différentes délégations de services publics dans le champ d'intervention d'Urbis Park Infrastructures (dont BP3000).

Urbis Park Infrastructures refinance son propre endettement financier grâce aux prêts accordés à ses différentes filiales.

Ainsi, l'endettement financier de BP3000 au 31 décembre 2018 s'élève à 30°262 K€ (pour un prêt de 33 261°K€ au 20/12/2016) ayant généré 316°K€ de charges d'intérêts pour l'année 2018.

Les conditions de financement s'étant nettement améliorées, les charges financières ont diminué à partir de 2017.

Les produits financiers de 49 K€ concernent la convention de centralisation de trésorerie existant entre BP3000 et Urbis Park Infrastructures : cette convention vient rémunérer la trésorerie positive du contrat BP3000.

- **Le résultat exceptionnel**

En €	2016	2017	2 018	*Var 2018/2017 en €*	*Var 2018/2017 en %*
produits exceptionnels	370 314	4 851 640	418 960	*-4 432 681*	*-91,36%*
charges exceptionnelles	0	2 119 910	43 791	*-2 076 119*	*-97,93%*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**370 314**	**2 731 730**	**375 169**	*-2 356 561*	*-86,27%*

Les <u>produits exceptionnels</u> se composent essentiellement :

- de la quote-part de subvention virée au résultat (370 K€) au titre de l'année 2018. Cette subvention s'amortit au même rythme que les immobilisations financées,

- d'une reprise de provisions pour risques et charges exceptionnelles relative aux travaux de gros entretien qui aurait dû être comptabilisée en 2017.

Les <u>charges exceptionnelles</u> sont constituées de :

- la sortie de la Valeur Nette Comptable des travaux de gros entretien reliquat oublié en 2017 pour 44 K€.

La société BP3000 a comptabilisée un impôt sur les sociétés de 454 K€.

Au 31/12/2018, le résultat net de BP3000 s'élève à 3 431 K€, niveau de résultat redevenu standard après une année 2017 caractérisée par de nombreuses régularisations.

2) La structure globale du bilan

Actif en €	2016	2017	2018
Immobilisations incorporelles brutes	36 956	28 556	28 556
Amortissements Immobilisations Incorporelles	-18 395	-23 672	-28 452
Immobilisations incorporelles nettes	**18 562**	**4 884**	**104**
Immobilisations corporelles brutes	100 347 765	95 905 396	95 861 605
Amortissements immobilisations corporelles	-13 746 899	-11 694 875	-12 462 707
Immobilisations corporelles nettes	**86 600 866**	**84 210 521**	**83 398 898**
Immobilisations financières	**1 297**	**1 297**	**1 297**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**86 620 724**	**84 216 702**	**83 400 299**
Clients et comptes rattachés	543 031	511 550	598 576
Autres créances	3 188 223	6 612 302	8 452 421
Disponibilités	1 304 189	1 003 778	377 320
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**5 035 444**	**8 127 630**	**9 428 317**
Charges constatées d'avance	65 402	54 190	42 978
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0	0	
TOTAL ACTIF	**91 721 570**	**92 398 522**	**92 871 594**

La partie haute de l'actif est stable. À compter de 2013, tous les parcs de la délégation ont été construits (le dernier, André Meunier a été livré en novembre 2012).

Ainsi, le patrimoine de la concession s'élève à 96 M€ au 31 décembre 2018.

Suite au changement de méthode de comptabilisation des travaux de GER en 2017 (tous les travaux de gros entretien et de renouvellement sont comptabilisés en charge et non plus immobilisés pour les seconds), l'actif brut immobilisé ne devrait plus évoluer jusqu'à la fin du contrat.

Seuls les amortissements ont pour effet de diminuer l'actif net immobilisé : -812 K€ sur l'exercice.

Pour Mémoire :

Le coût global du parc André Meunier s'est élevé à **8 816 K€** selon le fichier des immobilisations au 31 décembre 2013 (les dernières factures du parc Meunier ont été intégrées aux comptes 2013).

Force est de constater que le coût réel de ce parc a été bien inférieur au coût présenté dans l'annexe 6 de l'avenant n°2 qui s'élevait à **11 819 K€** (en euros de 2010).

Rappelons que l'exercice 2011 a été impacté par l'avenant n°2 : augmentation du poste subvention d'investissements de **1,2 M€** (en euros de 2010). En effet, les conditions financières de la réalisation du parc André Meunier avaient été révisées dans l'avenant n°2 au travers d'une actualisation des coûts de construction (+ 2 M€) et de la rétrocession à La Cub des intérêts financiers perçus au titre du placement de la contribution forfaitaire dédiée au parc André Meunier (-0,8 M€). Ainsi, l'avenant n°2 prévoyait le règlement par la Communauté urbaine de 1 169 K€ (en euros de 2010) pour l'actualisation des coûts de construction du parc André Meunier.

Le total des amortissements industriels pour les biens de retour renouvelables s'élève à 12,5 M€. A ces amortissements viennent s'ajouter les amortissements de caducité (ou amortissements financiers

pour reconstitution du capital investi), qui eux portent sur les biens de retour non renouvelables. Cet amortissement financier inscrit au passif du bilan atteint 30,1 M€ à la clôture des comptes 2018.

	2016	2017	2018
Comptes 28 - Cumul des amortissements Compte 229 - Amortissement de caducité	-39 523 229	-39 661 116	-42 618 423
Valeur Brute des Immobilisations	100 384 721	95 933 952	95 890 161
Taux d'obsolescence	39,37%	41,34%	44,45%
--> 18ème année d'un contrat de 42 ans	COHERENT	COHERENT	COHERENT

Le poste « autres créances » est très élevé en 2018, comme en 2017 (8,5 M€ vs 6,6 M€ en 2017). Il est constitué :

- du compte courant Urbis Park Infrastructures à hauteur de 7,9 M€,
- des créditeurs divers pour 0,2 M€,
- de la TVA et impôts et taxes pour 0,4 M€.

Les disponibilités s'élèvent à la clôture des comptes à 0,4 M€, soit 0,6 M€ de moins qu'en 2017.

A cela vient s'ajouter le compte courant d'actionnaire qui s'élève à 7,9 M€

Passif en €	2016	2017	2018
Capital social	8 384 688	8 384 688	8 384 688
Réserve légale		107 243	415 763
Prime d'émission	0	0	0
Report à nouveau	-208 402	-1 300 000	657 761
Résultat de l'exercice	2 353 262	6 170 402	3 431 156,43
Subvention d'investissements	11 840 431	11 840 431	11 840 431
Quote part de subventions	-2 217 109	-2 587 238	-2 957 366
CAPITAUX PROPRES	**20 152 871**	**22 615 526**	**21 772 434**
AUTRES FONDS PROPRES : Avances conditionnées (caducité)	25 757 935	27 942 569	30 127 264
Provisions pour risques	0	0	
Provisions pour charges	9 357 316	4 843 106	4 533 450
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**9 357 316**	**4 843 106**	**4 533 450**
Emprunts et dettes établissements de crédit	0		
Emprunts et dettes financières	33 386 168	31 365 271	30 361 805
Avances et acomptes	5 040	5 040	10 000
Dettes fournisseurs	193 821	1 245 965	1 238 506
Dettes fiscales et sociales	111 271	417 629	568 108
Dettes Immobilisations	5 761	0	0
Autres dettes	19 643	1 028 924	1 212 503
TOTAL DETTES	**33 721 704**	**34 062 829**	**33 390 922**
Produits constatés d'avance	2 731 744	2 934 492	3 047 525
TOTAL PASSIF	**91 721 570**	**92 398 522**	**92 871 594**

Au passif du bilan, les capitaux propres ne cessent d'augmenter depuis que BP3000 dégage des résultats positifs (i.e. depuis 6 ans). Ainsi pour la 3ème année consécutive, la société BP3000 est en capacité de distribuer des dividendes à ses actionnaires :

En € Evolution des capitaux propres	2014	2015	2016	2017	2018
Capital social	8 384 688	8 384 688	8 384 688	8 384 688	8 384 688
Réserve légale	0	0	0	107 243	415 763
Prime d'émission	16 265 522	16 265 522	0	0	0
Report à nouveau	-19 038 074	-18 076 141	-208 402	-1 300 000	657 761
Résultat	961 933	1 602 217	2 353 262	6 170 402	3 431 156
Subvention d'investissements	11 840 431	11 840 431	11 840 431	11 840 431	11 840 431
Quote part de subvention	-1 476 852	-1 846 980	-2 217 109	-2 587 238	-2 957 366
CAPITAUX PROPRES (ou situation nette)	**16 937 648**	**18 169 737**	**20 152 871**	**22 615 526**	**21 772 434**
Dividendes distribuées			2 037 618	3 904 120	3 249 067
Part des dividendes dans le Résultat Net			87%	63%	95%

Au 1er semestre 2019, 3,2 M€ de dividendes ont été distribués sur la base du résultat au 31 décembre 2018.

Les autres fonds propres sont constitués du cumul des amortissements de caducité pour un total de 30,1 M€.

D'autre part, les provisions pour charges qui regroupent les *provisions pour Gros entretien et grandes visites* (GEGV, aussi appelées *pour grosses réparations* par le concessionnaire), ainsi que les *provisions pour renouvellement* atteignent 4,5 M€ en 2017 contre 4,8 M€ l'année précédente.

En K€	2015	2016	2017	2018	Commentaire
# 156100 Provision pour Renouvellement Immos > 1an	1 932	1 932	1 932	1 932	*D'après l'annexe des comptes, la provision pour renouvellement est égale à la différence entre le cout estimé de remplacement et le coût d'achat du bien. Elle est calculée sur la base de 1,5% de la valeur brute des biens renouvelables (matériel)--> Méthode héritée de l'actionnaire d'origine Fayat.*
# 6561 Dotation renouvellement		0	0	0	
Reprise Renouvellement					
# 158000 Provision pour grosses réparations (Autres provisions pour charges > 1an)	6 804	7 425	2 911	2 601	*La PGR est constituée lorsque le cahier des charges prescrit de remettre le bien en bon état à la fin de la concession. Cette provision correspond à l'estimation du coût de remise en état afférent. Elle est calculée annuellement sur la base de 0,75% de la valeur brute du gros oeuvre conformément au contrat de DSP (Annexe 8 : Programme prévisionnel de travaux d'entretien et de réparation).*
# 681500 Dotation PGR (Dot Prov pour R et Ch.)	621	621	621	620	
# 781500 Reprise PGR (Reprises Prov pour R et Ch)			654	886	
# 787500 Reprise PRC exceptionnelle			4 481	44	
TOTAL Provision pr Renouvellement et PGR	**8 737**	**9 357**	**4 843**	**4 533**	

Pour rappel, les méthodes de provisionnement utilisée sont purement théoriques :

- 1,5% de la valeur brute des matériels à renouveler pour la provision pour renouvellement ;

- 0,75% de la valeur brute du gros œuvre pour la provision pour gros entretien et grandes visites.

Ces méthodes de provisionnement sont en décalage avec les engagements contractuels de réaliser 19,1 M€ de renouvellement et grosses réparations sur la durée du contrat, en raison de la non révision lors de l'avenant 1 et 2 du niveau d'engagement de BP 3000 suite à l'augmentation du patrimoine de la délégation de 76 M€ à 96 M€.

Jusqu'en 2016, le concessionnaire dotait automatiquement les provisions sans jamais les reprendre (lorsque des travaux de gros entretien étaient effectués), ce qui avait pour effet d'augmenter la provision sans aucune cohérence avec le plan de GER.

A compter de l'exercice 2017, le concessionnaire reprend la provision gros entretien et grandes visites à hauteur des travaux de GER mentionnés dans son rapport annuel.

En revanche, le concessionnaire traite de façon indifférenciée le « Gros Entretien » et le « Renouvellement », alors même que le plan comptable, le contrat et le plan d'affaires prévisionnel prévoient cette distinction.

Zoom sur les dépenses effectives de GER en cumul :

Grâce au suivi financier des travaux effectué depuis 2014 et à leur reconstitution depuis le début du contrat, il peut être établi que les dépenses de gros entretien (ou grosses réparations) et de renouvellement s'élèvent depuis l'origine du contrat à 6 M€.

	2015	2016	2017	2018	CUMUL 2000 à 2018
Au plan d'affaires Avenant 2					
Provisions pour Grosses Réparations	269	277	285	294	3 587
Provisions pour Renouvellement des immobilisations	125	129	132	137	1 643
TOTAL PREVISIONNEL GER	**394**	**405**	**417**	**431**	**5 231**
Réalisés (au CRA) :	431	367	654	887	6 021
Ecart Réel Prévu :	37	-38	237	457	-790,37
					En avance globalement de 790 k€

Contractuellement, le concessionnaire s'est engagé à effectuer 19,1 M€ de renouvellement et grosses réparations sur la durée du contrat (42 ans et 6 mois).

Au 31/12/2018 et ce depuis le début du contrat (06/2000), le concessionnaire a effectué 6 M€ de travaux sur les 5,2 M€ prévus au contrat.

Cependant, le délégant s'interroge sur la manière dont ce montant s'est réparti entre le « Gros Entretien » et le « Renouvellement ».

Il est important de noter que toute non consommation de provision pour renouvellement (c'est-à-dire sur-provisionnement) constituera une dette de concessionnaire vis-à-vis de Bordeaux Métropole à la fin du contrat.

Autres postes du passif du bilan, l'emprunt groupe s'élève à 30,4 M€ en « Emprunts et dettes financières ».

Enfin, le passif circulant est constitué de :

- 1,2 M€ de dettes fournisseurs,
- 1,2 M€ de compte courant d'intégration fiscale,
- 3 M€ de produits constatés d'avance relatifs aux contrats d'amodiations.

En conclusion, les équilibres actif / passif ont été relativement stables entre 2017 et 2018. Il n'y a pas eu de régularisations comme en 2017.

Il est également préconisé de s'interroger sur l'absence apparente de dotations et de reprises de la provision pour renouvellement laissant penser qu'aucuns travaux de renouvellement n'ont été effectués sur ce contrat.

2-2 - COMPARAISON PAR RAPPORT AU PREVISIONNEL

Le prévisionnel annexé au contrat ne suit pas la même logique de présentation que le compte de résultat analytique réel. Ainsi, le réel de l'année correspond au découpage de la liasse fiscale afin d'être comparé au prévisionnel.

en K € comparatif compte de résultat	2018 prévu	2018 réel	variation	var en %
produits d'exploitation	**12 587**	**11 702**	**- 885**	**-7,0%**
charges d'exploitation	**8 157**	**7 925**	**- 231**	**-2,8%**
achats et charges externes	1 606	3 795	2 189	136,3%
impôts et taxes (y. c redevances)	1 660	501	- 1 158	-69,8%
charges de personnel	1 627	-	- 1 627	-100,0%
Dotation aux provisions (GRGV & GER)	567	3 577	3 010	530,6%
autres charges (amort de caducité)	2 697	52	- 2 645	
résultat d'exploitation	**4 430**	**3 777**	**- 654**	**-14,8%**
produits financiers	-	49	49	
charges financières	2 139	316	- 1 823	-85,2%
produits exceptionnels	-	419	419	
charges exceptionnelles	-	44	44	
IS	951	454	- 497	-52,2%
Résultat net	**1 340**	**3 431**	**2 091**	**156,0%**

Pour l'année 2018, le compte prévisionnel mentionne un résultat positif de 1 340 K€ alors que le résultat net réalisé s'élève à 3 431 K€, soit un écart de + 2 091 K€. C'est la 4ème année consécutive où le réel excède le prévisionnel.

Le principal écart provient du résultat financier : très forte diminution des charges financières (- 1 823 K€) en raison de nouvelles modalités de financement suite au changement d'actionnaire mais également d'un contexte économique favorable.

Les soldes relatifs à l'exploitation sont relativement en ligne avec le prévisionnel du contrat, alors que l'on notait les années passées régulièrement un retard.

Pour mémoire, il est important de noter qu'à compter de 2006 (précédent changement d'actionnaire), le personnel d'exploitation a été externalisé et regroupé au sein de la société Urbis Park Services, d'où d'importants écarts au niveau des charges de personnel qui se compensent avec les charges externes.

L'écart sur les « impôts et taxes » s'explique principalement par le fait que le chiffre d'affaires n'ayant pas atteint les 11,4 M€, la redevance de 5,1% du chiffre d'affaires au bénéfice de la Métropole n'a pas été mise en œuvre.

Le délégant constate que le concessionnaire change de méthode concernant les amortissements de caducité, tantôt imputés en dotation aux provisions tantôt en autres charges.

De plus, les immobilisations brutes et plus précisément le coût des travaux inscrits à l'actif du bilan sont supérieurs de 20 M€ au montant inscrit au prévisionnel (réel = 96 M€ contre un prévisionnel = 76 M€ avenant 2), ce qui entraîne des dotations aux amortissements bien supérieures et donc détériore le résultat net.

Le tableau ci-dessous établit sur 19 années (2000 à 2017) les écarts cumulés entre le réalisé et le prévisionnel :

Compte de résultat	CUMUL PREVU 2000 à 2018	CUMUL REEL 2000 à 2018	Variation	Var en %
	K EUR	K EUR	K EUR	%
Produits d'exploitation	**142 992**	**137 647**	**-5 345**	**-3,74%**
Charges d'exploitation	**-90 818**	**-110 608**	**-19 790**	**21,79%**
Achats et charges externes	**-18 175**	**-40 022**	-21 848	120,21%
Impôts et Taxes	**-12 425**	**-7 618**	4 807	-38,69%
Charges de personnel	**-16 696**	**-1 958**	14 739	-88,28%
DAP	**-35 180**	**-56 568**	-21 388	60,79%
Autres charges	**-8 341**	**-4 443**	3 898	-46,74%
Résultat d'exploitation	**52 174**	**27 039**	**-25 135**	**-48,18%**
Produits financiers	**0**	**1 122**	**1 122**	
Charges financières	**-44 018**	**-36 325**	**7 693**	**-17,48%**
Produits exceptionnels	**0**	**8 971**	**8 971**	
Charges exceptionnels	**0**	**-3 426**	**-3 426**	
IS	**-3 832**	**-1 899**	**1 933**	**-50,45%**
Résultat Net	***4 324***	***-4 518***	***-8 842***	**-204,49%**

Les produits d'exploitation cumulés sont en léger retard par rapport au prévisionnel de - 3,74 % ce qui correspond à 5,3 M€ alors que les charges d'exploitation sont supérieures aux prévisions pour un peu moins de 20 M€ (dont 17,5 M€ issus des dotations aux amortissements) ; soit un retard cumulé sur le résultat net de 8,8 M€.

Ce retard a tendance à diminuer année après année :

- en 2017, retard de 11 M€,
- en 2016, retard de 16 M€,
- en 2015, retard de 17 M€,
- …

Conclusion :

Les comptes de BP3000 présentent toujours un retard conséquent par rapport au plan d'affaires. Cependant, au vu des résultats dégagés au cours des dernières années, ce retard devrait être rattrapé au cours des 4 prochaines années et l'équilibre (résultat net cumulé à 0€) pourrait être atteint dans 2 ans.

Les charges d'exploitation semblent de par leur stabilité, être maitrisées ce qui permettra de diminuer l'écart sur le résultat d'exploitation. Les résultats financiers et exceptionnels agissent également positivement sur le rattrapage des résultats nets prévus au contrat.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIETE CENTRAL PARCS (1989-2026)

I. CADRE D'INTERVENTION

1 - Environnement contractuel

Par convention en date du 17 février 1989, modifiée par avenants 1 à 9[20], la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, a confié à la société Central Parcs la construction et l'exploitation du parc Camille Jullian pour une durée de 35 ans à compter de la date de mise en service de l'ouvrage.

De type concessive, cette convention met à la charge du délégataire et à ses risques et périls la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux de construction[21], réhabilitation, renouvellement, réparation et entretien ainsi que de l'ensemble des activités liées à l'exploitation. En contrepartie, le délégataire se rémunère par la perception de la totalité des recettes d'exploitation du parc pendant toute la durée du contrat.

2 - Délégataire, actionnariat et schéma organisationnel

La société Central Parcs est une société anonyme à responsabilité limitée constituée pour cette délégation et ayant comme unique objet la réalisation du service public délégué.

Son actionnariat a évolué à deux reprises depuis la signature du contrat de DSP :

- Jusqu'au 9 décembre 2011, la société Chantiers Modernes est l'associé unique du délégataire ;
- Du 9 décembre 2011 au 8 janvier 2018, la société Vinci Construction détient l'intégralité des parts sociales du délégataire[22] ;

[20] **Avenant n°1** du 23/12/1992 portant sur la modification du pourcentage et de la durée des places sous concédées (amodiées) ; **Avenant n°2** du 23/02/1995 adaptant la grille tarifaire de référence et le délai de communication des justificatifs de calcul de la redevance ; **Avenant n°3** du 11/02/1997 fixant de nouvelles obligations issues de la construction en superstructure du parc d'un ensemble immobilier, avec prise en charge financière des travaux et indemnisation de la perte de recettes consécutives à l'immobilisation des places par le délégant ; **Avenant n°4** du 29/11/1999 portant suppression de places de stationnement suite à la réalisation de travaux de ventilation et prise en compte des pertes de recettes générées par la suppression de six emplacements ; **Avenant n°5** du 19/07/2006 ayant pour objet la mise à jour du règlement intérieur et l'évolution de la formule d'indexation des tarifs compte tenu de l'arrêt de certains indices pris en référence ; **Avenant n°6** du 11/02/2008 portant sur la garantie financière de la société Chantiers Modernes ; **Avenant n°7** du 23/12/2011 actualisant la formule d'indexation des tarifs de référence compte tenu du changement de taux de la TVA et de l'évolution de certains indices ; **Avenant n°8** en date du 28/12/2015 modifiant la grille tarifaire et actualisant de la formule de révision des tarifs compte tenu la mise en place de la tarification horaire au quart d'heure ; **Avenant n°9** du 27/12/2017 autorisant la mise en œuvre du projet d'évolution de l'actionnariat du délégataire avec ajustement de la garantie contractuelle octroyée à Bordeaux Métropole et l'adhésion au contrat groupe de prestations de services sur la réalisation des missions matérielles d'exploitation du service public.

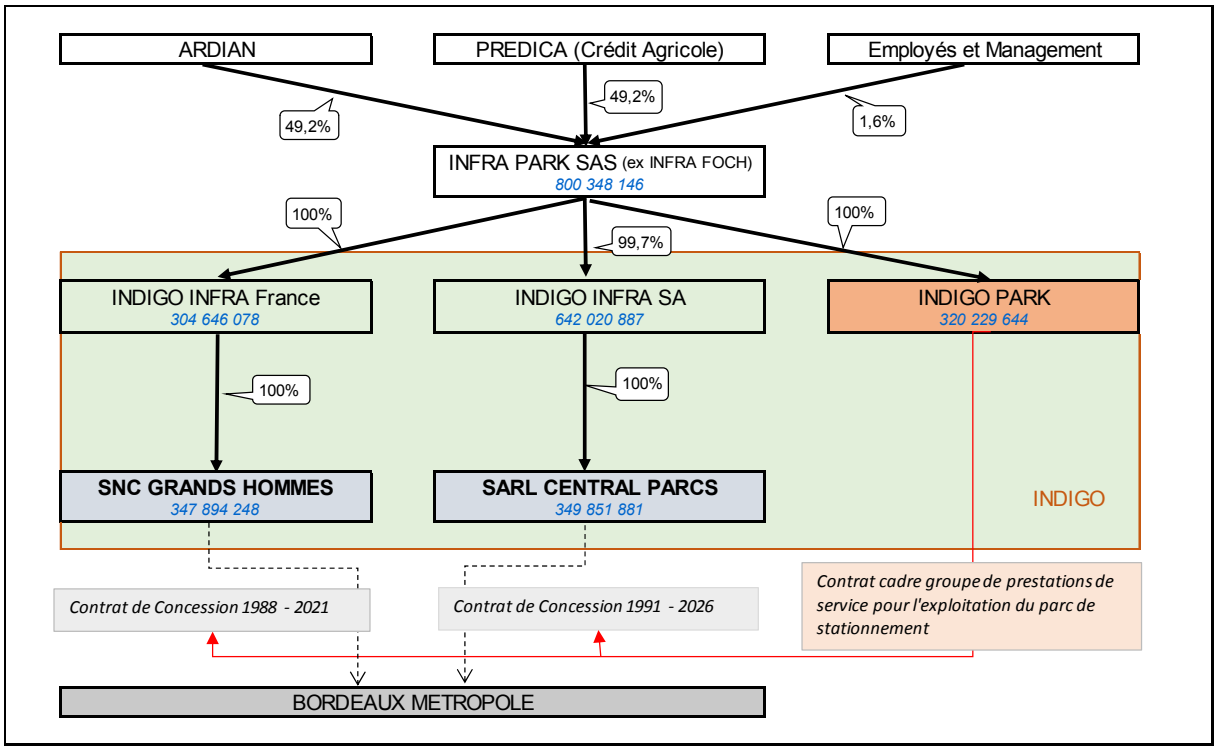
[21] Nonobstant le principe de financement par le délégataire, et compte tenu de la reconstruction ultérieure d'un immeuble en superstructure sur une partie du parking, le contrat a prévu le versement par le concédant d'un montant de 1 500 000 F HT correspondant au surcoût des fondations destinées à supporter cette reconstruction.

[22] Fusion absorption de la société Chantiers Modernes par la société Vinci Construction France réalisée le 9 décembre 2011.

- Depuis le 8 janvier 2018, l'ensemble des titres de la société Central Parcs a été cédé à la société Indigo Infra, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 192 533 360 euros, filiale du groupe Indigo[23].

La société Central Parcs n'ayant pas de moyens propres, la réalisation des missions d'exploitation a fait parallèlement l'objet d'une adhésion au contrat cadre de prestation de services existant avec la filiale d'exploitation Indigo Park. Cette société assurait déjà les missions d'exploitation du parc Camille Jullian via un contrat antérieur de prestations de services.

L'exercice 2018 s'inscrit donc dans un nouveau schéma actionnarial et contractuel, effectif au 8 janvier 2018 et autorisé par avenant n°9[24]. La société Central Parcs rejoint ainsi le groupe Indigo, déjà détenteur de la société SNC des Grands Hommes gérant le parc des Grands Hommes. La filiale d'exploitation du groupe (Indigo Park) exploite les deux parcs par le biais d'un contrat cadre groupe de prestation de services :



II. ACTIVITES DES PARCS

1 - Caractéristiques du parc en délégation

Le parc Camille Jullian est un ouvrage souterrain situé dans l'hyper centre piétonnier de la ville centre de la Métropole, sous la place Camille Jullian.

[23] Cette cession s'inscrit dans la suite du désengagement progressif du groupe Vinci dans les activités de concession de parkings avec la cession en deux temps du capital de sa société Vinci Park SA dénommée Indigo Infra depuis novembre 2015 et détenu depuis 2016 par la société Infra Park (groupe Indigo) et anciennement Infra Foch.

[24] Cette évolution permet un maintien des capacités techniques et financières du délégataire et, compte tenu de l'évolution du schéma de garantie contractuelle, de préserver les intérêts de la Métropole délégante. Par ailleurs, il a été rappelé que cette nouvelle organisation (portage financier par les actionnaires et réalisation des missions d'exploitation par un prestataire filiale du groupe) ne devait pas entraîner de perte de transparence sur les différents postes de charges de cette DSP

CAPACITE DU PARC	**338 places pour véhicules légers sur 4 niveaux**
OUVERTURE	24H/24 - 7J/7
GARDIENNAGE	• Horaires de présence du personnel : 10h/17h30 • Télé-opération à distance hors présence de personnel
ACCESSIBILITE HANDICAPES	7 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité en date du 23/09/2015
ACCESSIBILITE VOITURES ELECTRIQUES	0
ACCESSIBILITE DES DEUX ROUES	Non autorisé aux deux roues

2 - Tarifs

La typologie des tarifs applicables aux usagers[25], définie par le contrat, se décompose comme suit :

- Une tarification au quart d'heure pour les usagers stationnant à la durée, sur la tranche horaire 8h – 20h ;
- Un forfait soirée, sur la tranche horaire 20h – 8h ;
- Des abonnements illimités (24h/24), résidents et non-résidents ;
- Des abonnements « nuit » (20h – 8h), pour les résidents et non-résidents.

La grille tarifaire de référence a été modifiée par avenant n°8 du 28 décembre 2015 afin de prendre en compte les modifications induites par la mise en place de la tarification au quart d'heure.

La grille tarifaire applicable aux usagers mise en place au 1er janvier 2016 n'a pas été revalorisée sur les exercices suivants, en ce compris 2019.

2-1 - Tarifs Horaires

La tarification arrêtée depuis le 1er janvier 2016 a conduit à une augmentation plus progressive de la grille jour avec une baisse ou un maintien de la majorité des pas (seulement quatre pas sont en augmentation par rapport à la tarification antérieure), une réévaluation à la hausse du forfait nuit avec mise en place d'une application progressive sur la première heure et une absence d'impact sur l'économie de la délégation de service public à fréquentation constante.

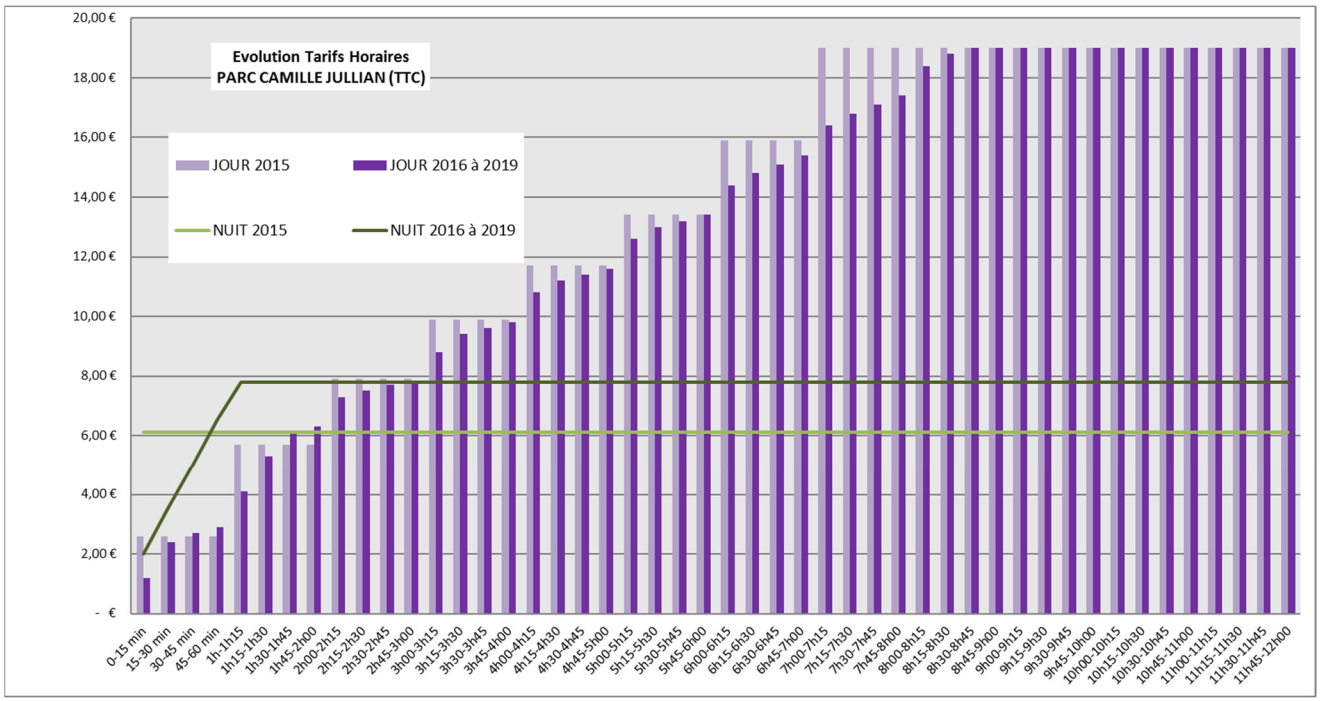
Les tarifs Horaires Jour sont compris entre de 1,20€ et 19,00 € selon la durée de stationnement. Cette évolution a donc conduit à une variation de -2,60 € à +0,60 € selon les pas par rapport à la tarification 2015. Elle permet de conserver une tarification en deçà de celle existante en 2015 (tarification avant mise en place de la tarification au quart d'heure) à l'exception de quatre pas situés dans la deuxième demi-heure des deux premières heures et un maintien des tarifs à compter de 8h30 de stationnement.

[25] Des tarifs de référence correspondants sont fixés contractuellement et servent de base pour revaloriser les tarifs applicables aux usagers, au maximum une fois par an, dans la limite d'un coefficient d'actualisation et sous réserve de la validation de la Métropole, compétente en matière de fixation des tarifs relevant du service public délégué.

CAMILLE JULLIAN	Tarifs HORAIRES JOUR TTC		Evolution			
Durée	2015	2016 à 2019	2016/2015		2017-2019/2016	
0-15 min	2,60 €	1,20 €	- 1,40 €	-53,85%	- €	0,00%
15-30 min	2,60 €	2,40 €	- 0,20 €	-7,69%	- €	0,00%
30-45 min	2,60 €	2,70 €	0,10 €	3,85%	- €	0,00%
45-60 min	2,60 €	2,90 €	0,30 €	11,54%	- €	0,00%
1h-1h15	5,70 €	4,10 €	- 1,60 €	-28,07%	- €	0,00%
1h15-1h30	5,70 €	5,30 €	- 0,40 €	-7,02%	- €	0,00%
1h30-1h45	5,70 €	6,10 €	0,40 €	7,02%	- €	0,00%
1h45-2h00	5,70 €	6,30 €	0,60 €	10,53%	- €	0,00%
2h00-2h15	7,90 €	7,30 €	- 0,60 €	-7,59%	- €	0,00%
2h15-2h30	7,90 €	7,50 €	- 0,40 €	-5,06%	- €	0,00%
2h30-2h45	7,90 €	7,70 €	- 0,20 €	-2,53%	- €	0,00%
2h45-3h00	7,90 €	7,80 €	- 0,10 €	-1,27%	- €	0,00%
3h00-3h15	9,90 €	8,80 €	- 1,10 €	-11,11%	- €	0,00%
3h15-3h30	9,90 €	9,40 €	- 0,50 €	-5,05%	- €	0,00%
3h30-3h45	9,90 €	9,60 €	- 0,30 €	-3,03%	- €	0,00%
3h45-4h00	9,90 €	9,80 €	- 0,10 €	-1,01%	- €	0,00%
4h00-4h15	11,70 €	10,80 €	- 0,90 €	-7,69%	- €	0,00%
4h15-4h30	11,70 €	11,20 €	- 0,50 €	-4,27%	- €	0,00%
4h30-4h45	11,70 €	11,40 €	- 0,30 €	-2,56%	- €	0,00%
4h45-5h00	11,70 €	11,60 €	- 0,10 €	-0,85%	- €	0,00%
5h00-5h15	13,40 €	12,60 €	- 0,80 €	-5,97%	- €	0,00%
5h15-5h30	13,40 €	13,00 €	- 0,40 €	-2,99%	- €	0,00%
5h30-5h45	13,40 €	13,20 €	- 0,20 €	-1,49%	- €	0,00%
5h45-6h00	13,40 €	13,40 €	- €	0,00%	- €	0,00%
6h00-6h15	15,90 €	14,40 €	- 1,50 €	-9,43%	- €	0,00%
6h15-6h30	15,90 €	14,80 €	- 1,10 €	-6,92%	- €	0,00%
6h30-6h45	15,90 €	15,10 €	- 0,80 €	-5,03%	- €	0,00%
6h45-7h00	15,90 €	15,40 €	- 0,50 €	-3,14%	- €	0,00%
7h00-7h15	19,00 €	16,40 €	- 2,60 €	-13,68%	- €	0,00%
7h15-7h30	19,00 €	16,80 €	- 2,20 €	-11,58%	- €	0,00%
7h30-7h45	19,00 €	17,10 €	- 1,90 €	-10,00%	- €	0,00%
7h45-8h00	19,00 €	17,40 €	- 1,60 €	-8,42%	- €	0,00%
8h00-8h15	19,00 €	18,40 €	- 0,60 €	-3,16%	- €	0,00%
8h15-8h30	19,00 €	18,80 €	- 0,20 €	-1,05%	- €	0,00%
8h30-8h45	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
8h45-9h00	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
9h00-9h15	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
9h15-9h30	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
9h30-9h45	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
9h45-10h00	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
10h00-10h15	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
10h15-10h30	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
10h30-10h45	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
10h45-11h00	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
11h00-11h15	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
11h15-11h30	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
11h30-11h45	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
11h45-12h00	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%

Le forfait Nuit 2018, identique à celui de 2016 (7,80 €), a connu une progression plus importante en 2016 venue compenser l'augmentation contenue des tarifs JOUR, (+1,70 €) sur la valeur maximale du forfait mais a été intégré une application progressive sur les quatre premiers quarts d'heure.

CAMILLE JULLIAN	Forfait HORAIRES NUIT TTC		Evolution			
Durée	2015	2016 à 2019	2016/2015		2017-2019/2016	
0-15 min	6,10 €	2,00 €	- 4,10 €	-67,21%	- €	0,00%
15-30 min	6,10 €	3,50 €	- 2,60 €	-42,62%	- €	0,00%
30-45 min	6,10 €	5,00 €	- 1,10 €	-18,03%	- €	0,00%
45-60 min	6,10 €	6,50 €	0,40 €	6,56%	- €	0,00%
1h à 12h00	6,10 €	7,80 €	1,70 €	27,87%	- €	0,00%



2-2 - *Abonnements*

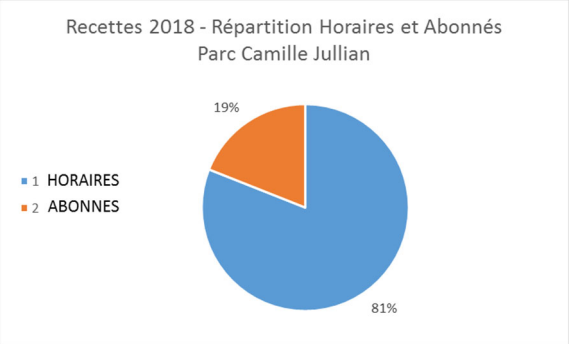
L'abonnement illimité (24h/24) est stable avec un montant mensuel de 155,00 € depuis le 1er janvier 2015 et un tarif préférentiel pour les résidents inchangé depuis le 1er janvier 2014 (120,00€ TTC)

L'abonnement nuit n'a pas évolué depuis le 1er janvier 2014 et s'élève 58,00 € mensuel.

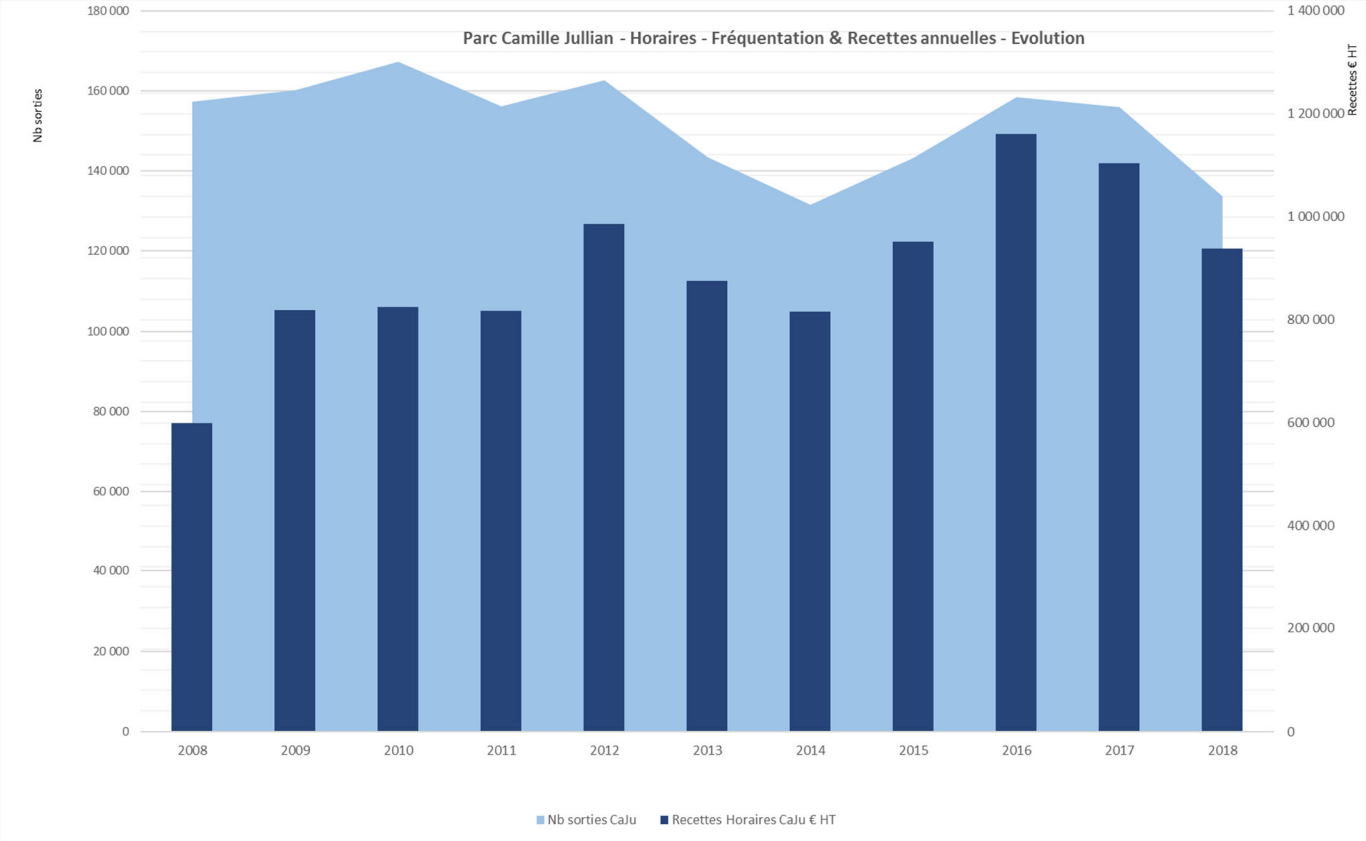
2-3 - *Amodiations*

Les tarifs des amodiations sont déterminés au cas par cas.

3 - Fréquentation, occupation et recettes associées des parcs délégués[26]

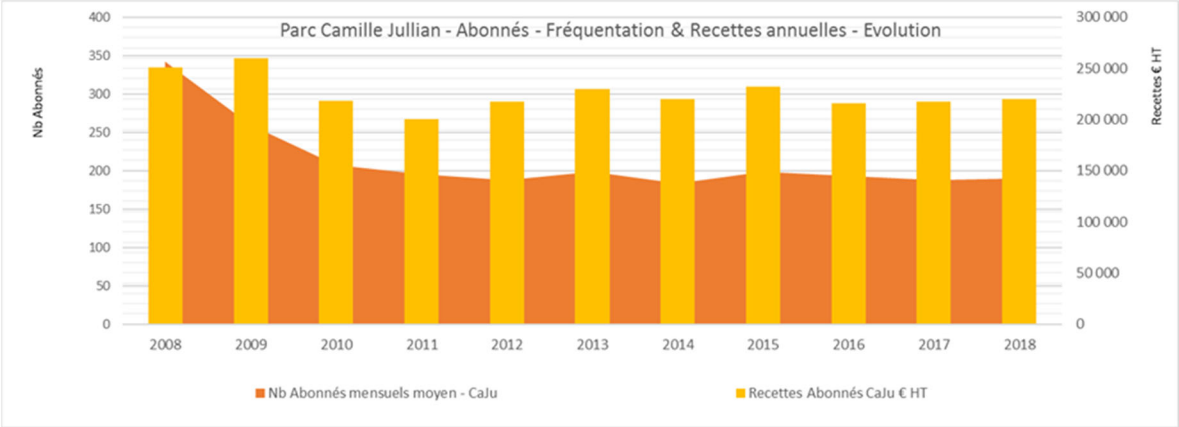


L'activité du parc est majoritairement portée par la fréquentation *Horaires*, qui s'inscrit à la baisse après un rebond en 2016 compte tenu d'une diminution de l'accessibilité du parking liée à des travaux de voirie sur 2017 et 2018, alors que la fréquentation *Abonnés* s'inscrit dans une tendance à la hausse sur la même période.

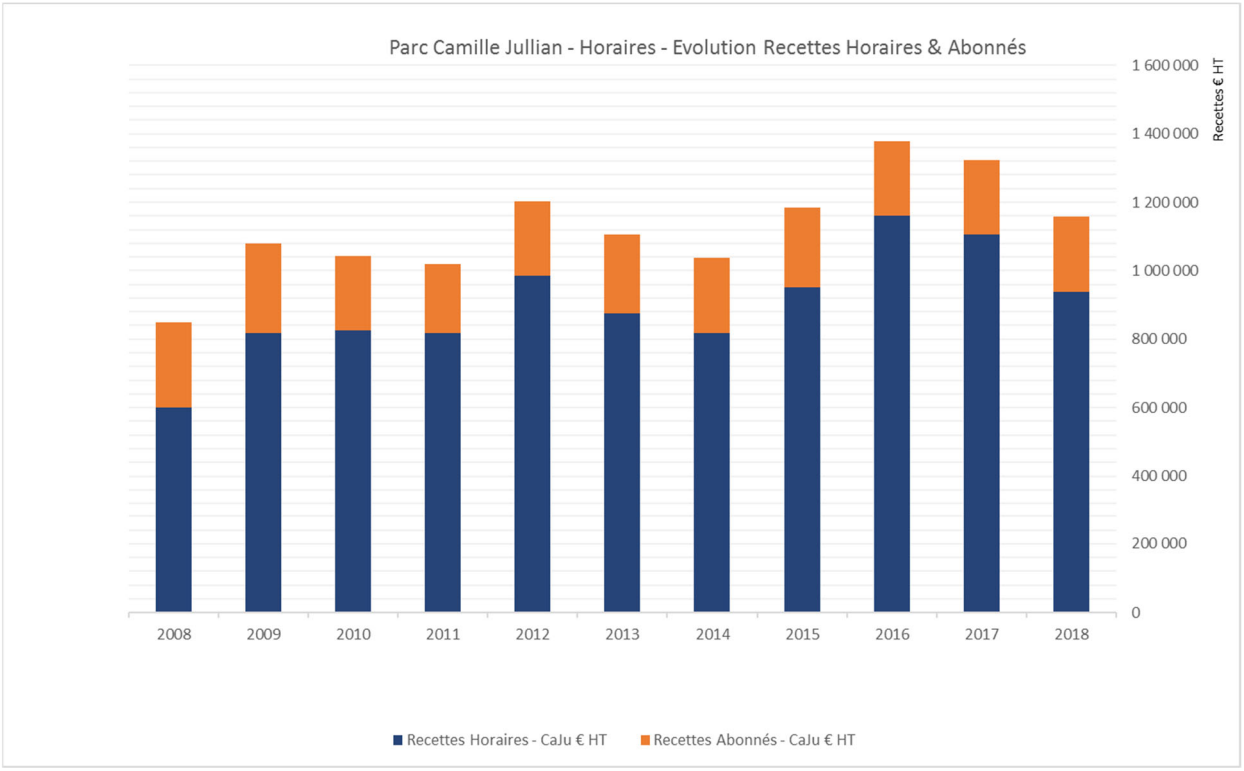


La fréquentation *Horaires* 2018 est en recul (-14,3%) par rapport à 2017 avec une évolution contrastée sur l'année. Cette baisse peut notamment s'expliquer par la réalisation de travaux sur la voirie secteur Camille Jullian ayant impacté les accès au parc. Ceci entraîne une diminution des recettes horaires de -15% par rapport à 2017.

[26] Au regard des tableaux annuels d'exploitation (données statistiques) figurant dans les rapports annuels du délégataire



La fréquentation *Abonnés* est en légère augmentation par rapport à 2017 (+1.1%), ce qui permet une augmentation du même ordre des recettes correspondantes (+1.2% par rapport à 2017).



Après un regain d'activité enregistré après la baisse de fréquentation liée à la fermeture de l'accès du parc par les quais et accéléré en 2016 du fait de l'ouverture du centre commercial des Promenades Sainte Catherine, l'activité ralentie à nouveau depuis 2017 compte tenu de travaux sur les voiries permettant d'accéder au parking (-4% 2017/2016 et -12% 2018/2017 concernant les recettes).

Aucune amodiation n'est en vigueur sur ce parc.

III. ETAT, SECURITE ET QUALITE DU PARC DELEGUE ET DU SERVICE RENDU

1 - Sécurité

- Commission de sécurité du 28 mars 2018

La commission communale de sécurité, dont le rythme est quinquennal, s'est tenue à la fin du 1er trimestre 2018 et a émis un avis favorable, en émettant 7 prescriptions que le délégataire s'est attaché à lever.

- Présence de squatteurs

Le parking Camille Jullian rencontre, comme certains autres sites de l'hypercentre, des problèmes d'occupation illicite.

Fait nouveau en 2018, il s'agit de groupes qui s'installent sur certains niveaux et qui créent des dégradations sur le système d'éclairage et de sonorisation, ainsi que sur le plan de la propreté. Plus grave, l'ascenseur a fait l'objet d'actes de vandalisme réguliers, rendant à plusieurs reprises l'accès des personnes à mobilité réduite dans les étages impossible.

2 - Contrôle qualité

Six contrôles bimestriels auront été réalisés sur Camille Jullian durant cette année 2018, y compris un contrôle contradictoire[27]. Ce dernier a permis de noter la bonne tenue globale du parc et des efforts réalisés en matière de propreté, tout en attirant l'attention du délégataire sur sa responsabilité en matière de sécurité (maintenance des portes coupe-feu et des BAES).

Les contrôles ont permis de montrer que certains points restent à améliorer :

-les peintures des escaliers et celles des niveaux -1 et -2 sont déjà assez dégradées.

-la vidéo surveillance reposait sur seulement quatre caméras : même si ce dispositif était conforme au contrat du début des années 90, le délégataire a porté ce nombre à 14 caméras en 2018.

Remarque : Tous les systèmes de sécurité incendie, vidéo surveillance et de péage sont centralisés en télégestion sur le PC Indigo situé sur le parking CHU Pellegrin (ou bien, en fonction des circonstances, sur le Centre national de télé-opération d'Indigo, en région parisienne).

Des travaux également nécessaires seront réalisés en 2019, comme la reprise de tout le système d'éclairage par des néons à LED et la remise en peinture des cages d'escaliers.

3 - • Réclamations Central parcs - Indigo pour Camille Jullian 2018

Sur le plan des réclamations, les usagers peuvent saisir le délégataire via le numéro azur national d'Indigo 810 26 3000 ou sur le site internet clients@vincipark.com

- Adressées au délégataire

En 2018, le numéro Azur d'Indigo, a reçu 10 appels concernant le parc Camille Jullian : ce nombre est à rapporter aux 126 676 entrées horaires de 2018, et à une moyenne de 189 abonnés (soit un ratio de l'ordre de 0,7 pour 10 000).

- Adressées au délégant Bordeaux Métropole

Enfin, s'agissant de Central parcs, le délégant a reçu 2 réclamations pour l'année 2018.

L'une concernait l'impossibilité de sortir du parking durant l'épreuve du Marathon de Bordeaux, l'autre la prestation globale.

IV. FINANCES DE LA DSP

1 - Vision budgétaire

Les flux financiers intervenant au titre de la DSP entre la société délégataire et la Métropole sont comptabilisés au budget principal.

[27] Réalisé le 30 mars 2018

1-1 - Remboursement de la taxe foncière

La taxe foncière du parc Camille Jullian, dont s'acquitte Bordeaux Métropole, est remboursée par le délégataire qui a contractuellement la charge de tous les impôts et taxes relevant du propriétaire.

Au titre de l'année 2018, le remboursement titré par Bordeaux Métropole à l'encontre de la société Central Parcs et correspondant à taxe foncière effectivement acquittée s'élève à 32 304€.

1-2 - Redevance d'exploitation

En application du contrat de DSP, le délégataire verse :

- une redevance annuelle assise sur les recettes de stationnement du parc (composante recettes de toute nature égale 1% des recettes TTC et composante recettes abonnements de nuit égale aux recettes nettes de l'abonnement déduction faite des charges d'exploitation) ;
- une redevance annuelle sur la publicité correspondant à 5% du revenu net de la publicité ;
- une redevance annuelle pour contrôle correspondant à 1% de la recette brute annuelle HT du parc.

Au titre de l'exercice 2018, le montant global de ces redevances s'élève à 25 503,72€ HT.

1-3 - Remboursement de l'avance consentie au délégataire

En vertu du contrat de DSP, Bordeaux Métropole a versé au délégataire en début de contrat un montant de 1 326 306,45 € sous forme d'avance remboursable. Le remboursement est échelonné sur 15 annuités et a débuté en 2012.

En 2018, le délégataire a ainsi versé un montant de 208 230€ correspondant à la 7ème échéance du remboursement.

1-4 - Compensation pour perte de recettes

La construction d'un ensemble immobilier en superstructure du parc a nécessité la mobilisation de places de stationnement pour réaliser des travaux touchant au système de ventilation.

Une compensation annuelle pour pertes de recettes au titre des places supprimées, versée par Bordeaux Métropole au délégataire, a été définie par avenant n°4 en date du 29 novembre 1999.

Cette compensation, basée sur les recettes brutes annuelles ramenées au nombre de places supprimées, s'élève à 20 219.65 € au titre de l'exercice 2018.

2 - Analyse financière et économique de la société délégataire

Le contrat « Parc de stationnement Camille Jullian » à Bordeaux est un contrat de concession confié à la société dédiée Central Parcs.

La réalisation et le financement de l'ensemble des travaux, à savoir, la construction, le renouvellement et la rénovation des immobilisations, les grosses réparations et l'entretien courant, sont à la charge du concessionnaire.

A l'expiration normale de la concession, Bordeaux Métropole entrera en jouissance de la totalité des constructions édifiées, des installations et aménagements sans aucune indemnité à verser.

Pour mémoire, le montant à financer initialement (5 526 K€) a été couvert par :

- un contrat de crédit-bail (3 743 K€) occasionnant des loyers tout au long du contrat ainsi qu'une levée d'option d'achat à verser par le concessionnaire en fin de contrat (cf. § 3.1 ci-après). Ce contrat a été renégocié en 2003 ;
- un prêt consenti par La Cub, devenue depuis Bordeaux Métropole (1 326 K€) avec un différé de paiement pendant 20 ans, remboursable en 15 annuités fixes à compter de 2012 ;

- des fonds propres (457 K€).
  La présente concession se caractérise, entre autres, par :
- l'existence d'une société dédiée, mais dépourvue de personnel propre, le personnel étant mobilisé à travers le contrat de prestations de services conclu avec une filiale du groupe ;
- l'absence de plan d'affaires contractuel ;
- l'absence de clause de partage de résultat ou de gains de productivité ;
- un certain nombre de redevances dues par le concessionnaire à Bordeaux métropole (26 K€) : la redevance pour occupation du domaine public fonction des recettes, une redevance correspondant à 5% du revenu net de la publicité, une redevance de contrôle correspondant à 1% de la recette annuelle brute du parc.

2-1 - PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2018

Il s'agit de la présentation du compte de résultat correspondant aux comptes sociaux. Elle diffère de la présentation analytique du concessionnaire.

En préalable, il a été pratiqué un contrôle de cohérence (rapprochement) entre la balance générale des comptes de la SARL Central Parcs (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation présenté dans le rapport d'activité 2018 ; les écarts suivants ont été relevés :

- - 69 K€ au niveau des charges d'exploitation,
- - 120,2 K€ au niveau du résultat financier,
- - 13,7 K€ au niveau de l'impôt sur les sociétés et du résultat exceptionnel

D'où un écart sur le résultat net après impôt de 202,9 K€ de charges supplémentaires dans les comptes sociaux par rapport aux comptes analytiques.

Le résultat affiché dans le compte de résultat analytique s'élève à 238 K€ alors que celui des comptes sociaux s'élève à 35 K€.

	Comptabilité Analytique	Comptabilité Générale (Liasse fiscale)	ECART	
En K€ HT	**2018**	**2018**		
Horaires parcs	955 612			
Abonnés Parcs	203 648			
Garantie de recettes villes	23 976			
Activités annexes	1 038			
Total chiffre d'affaires	**1 184 274**	**1 184 275**	**1**	**OK**
Autres Produits	0	0		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 184 274**	**1 184 275**	**1**	OK
Ss Total des frais de personnel	*-120 323*			
Ss Total Autres frais d'exploitation	*-46 477*			
Ss total frais fonct. Admi. & Comm.	*-9 920*			
TOTAL Charges Directes d'Exploitation	**-176 720**	**0**	**176 720**	
TOTAL Autres charges d'Exploitation	**-650 890**	**-914 352**	**-263 462**	
Autres charges non courantes	-101 487	-101 487		
Dotations Amort. Mat. Bureau/Transport	-892			
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-16 622			
Autres provisions non courantes	0			
TOTAL Charges non courantes	**-119 001**	**-101 487**	**17 514**	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-946 611**	**-1 015 839**	**-69 228**	Ecart à justifier
EBIT	**237 663**	**168 436**	**-69 227**	
Frais financiers	0	-120 197	-120 197	
Résultat Financier	**0**	**-120 197**	**-120 197**	Ecart à justifier
RESULTAT NET AVANT IMPOTS	**237 663**	**48 239**	**-189 424**	
Résultat exceptionnel		-200	-200	Ecart à justifier
Impôts sur les sociétés		-13 507	-13 507	Ecart à justifier
RESULTAT NET APRES IMPOTS	**237 663**	**34 532**	**-203 131**	Ecart à justifier

Suite aux demandes d'explication faites au concessionnaire en date du 26/07/2019 et 9/09/2019, l'explication suivante a été apportée :

« Le compte rendu financier de la DSP joint en annexe du CRA prend en compte à la fois les données financières analytiques de la société concessionnaire (Central Parcs) et les données financières analytiques de la société exploitante (Indigo Park) ».

La liasse fiscale de la société Central Parcs ne correspond qu'aux données financières sociales de la société concessionnaire, d'où les écarts sur certains postes constatés ».

Compte de résultat issu de la liasse fiscale (comptes sociaux) :

ETUDE DU COMPTE DE RESULTAT 2018 en €uros		PARC ST PROJET/CAMILLE JULLIAN			
	2018	2017	2016	var en € 2018/2017	var en % 2018/2017
Produits Exploitation					
production vendue/CA	1 184 275	1 371 475	1 346 000	-187 200	-13,65%
reprises sur amort et prov					
autres produits					
Total Produits d'exploitation	**1 184 275**	**1 371 475**	**1 346 000**	**-187 200**	**-13,65%**
Charges d'exploitation					
autres achats et charges externes	812 822	872 144	848 332	-59 322	-6,80%
impôts taxes et versements	17 208	36 256	65 132	-19 048	-52,54%
dot amort sur immobilisations	19 880	18 288	11 611	1 592	8,71%
autres charges	64 442	108 092	97 336	-43 650	-40,38%
Total charges d'exploitation	**914 352**	**1 034 780**	**1 022 411**	**-120 428**	**-11,64%**
RESULTAT EXPLOITATION	**269 923**	**336 695**	**323 589**	**-66 772**	**-19,8%**
produits financiers		1 704	-	-1 704	-100,0%
charges financières	120 197	119 810	119 810	387	0,3%
RESULTAT FINANCIER	**- 120 197**	**- 118 106**	**- 119 810**	**-2 091**	**1,8%**
RESULTAT COURANT	**149 726**	**218 589**	**203 779**	**-68 863**	**-31,5%**
Produits Exceptionnels					
Autres produits except s/ opé de gestion	-	24 027	20 802	-24 027	-100,0%
Charges Exceptionnelles					
dotations except amort et prov	101 687	101 487	101 487	200	0,20%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**- 101 687**	**- 77 460**	**- 80 685**	**-24 227**	**31,28%**
IS	13 507	47 042	9 915	-33 535	-71,29%
Total Produits	**1 184 275**	**1 397 206**	**1 366 802**	**-212 931**	**-15,24%**
Total Charges	**1 149 743**	**1 303 119**	**1 253 623**	**-153 376**	**-11,77%**
Résultat Net	**34 532**	**94 087**	**113 179**	**-59 555**	**-63,30%**
Résultat net / Chiffre d'affaires	2,92%	6,86%	8,41%		

Comptes analytiques du rapport annuel du concessionnaire :

En K€ HT		2018	2017	2016	
Chiffre d'affaires horaire		955 612	1 107 549	1 161 584	-151 937
Chiffre d'affaires abonnés		203 648	267 103	215 956	-63 455
Chiffre d'affaires annexe		25 014	0	3 694	25 014
Total chiffre d'affaires		**1 184 274**	**1 374 652**	**1 381 234**	-190 378
Autres Produits				-35 234	
	Total produits d'exploitation	**1 184 274**	**1 374 652**	**1 346 000**	-190 378
Frais de personnel		-120 323	-225 314	-220 110	104 991
Entretien - Maintenance		-16 763	-65 186	-66 123	48 423
Electricité, Fluides		-24 923	-53 626	-55 368	28 703
Frais de télécommunication		-4 708			-4 708
Location matériel d'exploitation		-83	0	0	-83
Frais administratifs et commerciaux		-9 920	-25 861	-23 234	15 941
Assurances		-8 744	-5 631	-2 324	-3 113
Loyers, Charges de copropriété		-392 661	-454 042	-459 533	61 381
Redevances aux concédants		-26 517	-30 242	-26 989	3 725
Impôts & taxes		-70 387	-56 248	-91 901	-14 139
Charges courantes et de gros entretien		-46 589	-39 988	-14 458	-6 601
Frais généraux siège et région (9% du CA)		-105 992			-105 992
	Total charges d'exploitation	**-827 610**	**-956 138**	**-960 040**	128 528
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)		**356 664**	**418 514**	**385 960**	
Autres charges non courantes		-101 487	-101 487	-101 487	
Amortissements et provisions d'exploitation		-17 514	-45 441	-58 833	
Résultat d'exploitation (EBIT)		**237 663**	**271 586**	**225 640**	
Frais financiers					
Résultat Net avant impôt du Parc Camille Jullian		**237 663**	**271 586**	**225 640**	
Source : Rapport annuel - Comptes Analytique de la délégation					

Le **chiffre d'affaires** 2018 s'élève à 1 184 K€ et diminue de - 13,65 % par rapport à 2017, soit - 187 K€.

En €	2018	2017	2016	2015	2014	var en € 2018/2017	var en % 2018/2017
Recettes horaires	955 612	1 107 549	1 161 584	951 696	816 656	-151 937	-13,72%
Recettes abonnements	203 648	267 103	215 956	231 932	219 881	-63 455	-23,76%
Publicité	713	-	3 694	3 738	15 589	713	
Autres recettes	325					325	
Compléments de recettes (compensation avenant 4)	23 976					23 976	
Régularisation CA sur exercice antérieur	-	-	- 35 234	- 709	19 701	0	
Ecart de CA non expliqué		- 3 177				3 177	
TOTAL Chiffre d'Affaires	**1 184 274**	**1 371 475**	**1 346 000**	**1 186 657**	**1 071 827**	**-187 201**	**-13,65%**

Globalement, le chiffre d'affaires a fortement diminué par rapport à l'année dernière. Les recettes horaires ont baissé de - 152 K€ et les recettes en provenance des abonnés ont diminué de - 63 K€.

Le chiffre d'affaires revient au niveau de celui de 2014 et 2015, années particulièrement marquées par les travaux de la rue de la ferme de Richemont.

En effet, l'année 2018 a été, à nouveau, impactée par de nombreux travaux réalisés autour du parc, en limitant fortement l'accès. La moindre attractivité des commerces de la Promenade Sainte Catherine a également contribué à la baisse de la fréquentation diurne du parc.

Trois paramètres influent sur le chiffre d'affaires :

- les tarifs
- la fréquentation
- la durée moyenne de stationnement, qui vient influencer le niveau de recette horaire.

Les **charges d'exploitation** diminuent de - 11,64 % en 2018 par rapport à 2017.

En €	2018	2017	2016	2015	2014	var en € 2018/2017	var en % 2018/2017
Sous traitance VPS	283 773					283 773	
Sous traitance second œuvre		2 901		-	-	-2 901	-100,00%
Achat autres fournitures / matières	3 547		700	1 846	290		
Prestations Externes							
Redevance Crédit Bail Immobilier	467 913	454 042	440 817	427 978	415 513	13 871	3,05%
Locations immobilières		320 533	315 636	314 065	312 976	-320 533	-100,00%
Entretien	42 577	37 045	48 269	55 101	37 045	5 531	14,93%
Assurances		2 021	- 1 016	4 173	4 517	-2 021	-100,00%
Honoraires	2 051	5 000	813	-	-	-2 949	-58,98%
Publicité	527	505				22	4,40%
Transport				-	-		
Services bancaires	7 377	11 495	13 454	17 812	15 380	-4 118	-35,83%
Divers	5 058	38 602	29 659	28 715	24 141	-33 544	-86,90%
Impôts et taxes	17 208	36 256	65 132	60 455	58 990	-19 048	-52,54%
Dotation d'exploitation	19 880	18 288	11 611	12 694	16 420	1 591	8,70%
Autres charges	64 442	108 092	97 336	64 843	52 850	-43 650	-40,38%
Total charges d'exploitation	**914 352**	**1 034 781**	**1 022 411**	**987 683**	**938 123**	**-120 429**	**-11,64%**

Les **postes et les variations** les plus significatives concernent :

- le loyer de crédit-bail qui augmente chaque année de + 3 %, soit + 14 K€ pour 2018 (comme chaque année depuis que le contrat a été renégocié en 2003),

En €	2016	2017	2018
# 612 Redevance de crédit bail immobilier	440 817	454 042	467 913
% de hausse	3%	3%	3%
Total Charges Directes	960 039	956 139	827 611
Part du Crédit Bail / Total des charges directes	46%	47%	57%

Représentant 468 k€ (57% des charges), les charges relatives au crédit-bail, qui constituent des charges fixes, laissent peu de marges de manœuvre pour l'optimisation des charges d'exploitation.

- la sous-traitance Indigo Park s'élève à 284 K€ au 31/12/2018 ; le changement d'actionnariat s'est accompagné d'un nouveau contrat de prestation de services.

A compter du 1er janvier 2018, Central Parcs a adhéré au contrat-cadre de prestations de services avec la société « Indigo Park (ex-Vinci Park Services). Il s'agit d'un contrat de prestation de services, sur le même modèle que celui conclu avec le Parc des Grands Hommes.

Ce tableau détaille les prestations de services :

Contrat cadre de prestations de services applicables au 1er janvier 2018 :	
En € HT	**2018**
Frais de personnel	120 322
Autres frais d'exploitation	46 477
Frais Fonct. Admi & Commerc	3 104
Total des charges directes d'exploitation	**169 903**
Total autres charges d'exploitation	**115 147**
Total Amortissements et provisions non courantes	**99**
TOTAL	**285 149**

L'écart de 1376 € n'a pas été expliqué par le délégataire.

- le poste d'entretien a légèrement augmenté en 2018 : les principaux travaux de 2018 ont concerné le changement de la vidéo surveillance (20,3 K€), des travaux au niveau du groupe électrogène (5,9 K€), des portes piétons, péage, ascenseur et portes coupe-feu.

- les impôts et taxes ont diminué de - 19 K€, soit - 52,54% :

La taxe foncière est dorénavant présentée au niveau des autres charges (cf. ci-dessous) et il n'y a pas de régularisation de CVAE comme l'année dernière.

Détail Impôts et Taxes en €	**2018**	**2017**
Taxe Foncière	En autres charges	31 120
CET CFE	16 894	23 133
CET CVAE	314	-17 997
Total	**17 208**	**36 256**

- les autres charges baissent de 43 K€ malgré l'intégration de 32 k€ de taxe foncière.

	2018	**2017**
Redevance brevets licences	5,6 K€	
Redevance versée au concédant	26,5 K€	30 K€
Redevance Vinci Construction (part variable)	N/A	78 K€
Impôts locaux versés au concédant	32,3 K€	
TOTAL	**64,4 K€**	**108 K€**

N/A : Non Applicable en 2018 puisque la redevance Vinci (partie variable) est devenue de la sous traitance VPS.

Cette diminution des *autres charges* s'explique par la disparition de la part variable de l'ancienne redevance due au groupe Vinci Construction en application du précédent contrat de prestations de services. Globalement la redevance de prestations de services Indigo Park (part fixe et part variable) est passée de 38 % dans le total des charges d'exploitation en 2017 [(321 K€ + 78 K€) / 1035 K€] à 31 % (284 K€ / 914 K€).

Les charges de personnel (incluses dans la redevance de prestations de services) s'élevaient à 225 K€ pour l'année 2017, soit 21,7 % des charges d'exploitation. Elles ne représentent plus que 120 k€, soit 13,1% des charges d'exploitation.

D'après le concessionnaire, la baisse de charges de personnel correspond à une modification de son organisation et au départ d'un des Responsables de sites. Il a ainsi procédé à une mutualisation de son personnel[28], dorénavant mobile sur l'ensemble des parcs de stationnement qu'il exploite à Bordeaux. Enfin, toujours aux dires du concessionnaire, depuis l'ouverture d'un nouveau parking à Bordeaux (Gare de Bordeaux), le management local (Responsable de sites, Responsable de district, Directeur de secteur), réparti financièrement sur davantage de sites, représente une charge moindre pour la concession métropolitaine.

Au final, le **résultat d'exploitation** est en hausse et s'établit à 270 K€ à fin 2018.

Le **résultat financier** est devenu fortement déficitaire depuis 2012 car Central Parcs rembourse l'emprunt accordé par Bordeaux Métropole : les intérêts d'emprunt s'élèvent à 120 K€ par an durant 15 ans.

Le **résultat exceptionnel** se décompose de la façon suivante :

- 0,2 K€ de produits exceptionnels,
  A compter de 2018, les recettes de compensation liées à l'avenant 4, sont comptabilisées en produit d'exploitation.
- 101,5 K€ de dotation exceptionnelle pour amortissement de caducité (cf. provision pour charges ci-dessous).

Enfin, le résultat net comptable après Impôt sur les Sociétés s'établit à 35 K€ en 2018 contre 94 K€ l'année précédente.

2-2 - PRESENTATION DU BILAN 2018

ETUDE DU BILAN 2018 en €uros	2018	2017	2016	var 2018/2017	var 2018/2017
	Net	*Net*	*Net*	*en €*	*en %*
ACTIF IMMOBILISE					
Autres immo incorpo et corporelles	137 133	127 488	145 777	9 645	7,57%
Autres immo financières	1 783 654	1 783 654	1 783 654	0	0,00%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 920 787**	**1 911 142**	**1 929 431**	**9 645**	**0,50%**
ACTIF CIRCULANT					
Créances clients et comptes	92 133	80 663	79 443	11 470	14,22%
Autres créances	355 663	106 370	381 601	249 293	234,36%
Disponibilitées	395 432	160 934	0	234 498	145,71%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**843 228**	**347 967**	**461 044**	**495 261**	**142,33%**
TOTAL ACTIF	**2 764 015**	**2 259 109**	**2 390 475**	**504 906**	**22,35%**
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	9 814	9 814	9 814	0	0,00%
reserve légale	981	981	981	0	0,00%
Prime d'émission	739	739	739	0	0,00%
Report à nouveau	0	0	160 348	0	
Résultat de l'exercice	34 532	94 085	113 178	-59 553	-63,30%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**46 066**	**105 619**	**285 060**	**-59 553**	**-56,38%**
PROV RISQUES & CHARGES					
Provisions pour charges	971 754	870 266	768 779	101 488	11,66%
TOTAL PROVISIONS	**971 754**	**870 266**	**768 779**	**101 488**	**11,66%**
DETTES					
Emprunts et dettes auprès étab.crédit	915 925	795 786	930 763	120 139	15,10%
Emprunts et dettes fin divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	420 111	83 509	250 757	336 602	403,07%
Dettes fiscales et sociales	13 607	73 697	65 925	-60 090	-81,54%
Autres dettes	396 553	330 230	89 190	66 323	20,08%
TOTAL DETTES	**1 746 196**	**1 283 222**	**1 336 635**	**462 974**	**36,08%**
TOTAL PASSIF	**2 764 016**	**2 259 107**	**2 390 474**	**504 909**	**22,35%**
	25%	12%	24%		
Concours bancaires					
Dettes et produits cstatés d'avance - 1 an	1 127 249	575 860	540 851	551 389	95,75%
Dettes et produits cstatés d'avance +1 an					

[28] En créant une Base locale d'intervention et un centre local de télé-opération sur Bordeaux.

1) L'actif du bilan

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes augmentent de + 10 K€ entre 2017 et 2018 ; en effet, très peu d'investissements ont été réalisés en 2018.

L'**actif immobilisé** représente 70 % du total du bilan ; la construction du parc ayant été financée par crédit-bail, le seul montant comptabilisé en immobilisations au titre de la construction d'origine correspond au dépôt de garantie versé dans le cadre du crédit-bail immobilier pour 1 784 K€. Ce dépôt de garantie correspondant au montant dû par le concessionnaire pour la levée de l'option d'achat en fin de crédit-bail. Il a été financé à hauteur de 1 326 K€ par des fonds remboursables reçus de Bordeaux Métropole et de 457 K€ par fonds propres.

En parallèle, le passif comprend 972 K€ d'amortissements de caducité (encore appelés provisions pour reconstitution des capitaux investis et intégrés dans la rubrique provisions pour charges dans le bilan du concessionnaire). Cet amortissement de caducité a pour objectif de permettre au concessionnaire de récupérer sur la durée du contrat les montants qu'il a financés. Ainsi, la dotation annuelle à l'amortissement de caducité s'analyse comme suit :

- fonds apportés par la société = 457 K€ / 35 années du contrat = **13 067 €** de dotation par an,

- prêt Bordeaux Métropole remboursable sur 15 ans à partir de 2012 et jusqu'au terme du contrat en 2026 = 1 326 K€ / 15 = **88 420 €** de dotation par an.

A compter de 2012, les provisions pour charges correspondant à l'amortissement de caducité sont dotées chaque année de 101 487 €.

L'**actif circulant**, essentiellement constitué de créances clients pour 92 K€, de créances de compte courant groupe et associés pour 170 K€ (en autres créances) et de créances fiscales 150 K€, augmente de + 261 K€.

La **trésorerie** de la société Central Parcs, apparaît comme étant positive en regardant uniquement les comptes bancaires (395 K€). En outre, cette société a un compte courant positif (+ 170 K€) avec sa maison mère : cela signifie que Central Parcs détient une créance vis à vis de son groupe.

Pour information, voici l'évolution du compte courant groupe tout au long du contrat :

EN K€	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Compte courant financier	169,7	-8,4	301	190	496	443	401	177	66	293	-33	-130	-1238	-1238	-1184	-1403	-1537	-1432	-1311

Ce dernier a longtemps été déficitaire jusqu'à la recapitalisation de la société en 2007. A compter de 2009, ce compte courant est positif. Sa rémunération est fixée dans une convention de compte courant d'associé signée en janvier 2008 et modifiée par avenant en 2012.

2) Le passif du bilan

Pour mémoire et conformément à l'engagement des actionnaires, la société Central Parcs a fait l'objet en 2007 d'une recapitalisation de ses fonds propres par la société mère Chantiers Modernes. La structure du bilan s'est ainsi bien améliorée ; l'apurement du compte débiteur « report à nouveau » a permis au concessionnaire de retrouver une situation nette[29] positive.

[29] La situation nette désigne le capital social et autres comptes de classe 10 dont les réserves, le report à nouveau et le résultat de l'année

En €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Evolution des capitaux propres									
Capital social	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814
Réserve légale	981	981	981	981	981	981	981	981	981
Prime d'émission	739	739	739	739	739	739	739	739	739
Report à nouveau	96 026	96 099	158 632	252 446	232 445	165 028	160 348	0	0
Résultat	61 411	62 532	93 814	-20 000	-67 417	-4 680	113 178	94 085	34 532
Capitaux propres (ou situation nette)	**168 971**	**170 165**	**263 980**	**243 980**	**176 562**	**171 882**	**285 060**	**105 619**	**46 066**
Dividendes distribuées	61 338	0	0	0	0	0	273 526	94 085	34 532
	Ok PV d'AG du 8/04/2011	Mis en report à nouveau	Mis en report à nouveau	Mis en report à nouveau	Mis en report à nouveau	Mis en report à nouveau	Ok décision de l'associé unique du	Ok décision de l'associé unique du 02/05/2018	Ok décision de l'associé unique du 11/04/2019

Pour mémoire, en 2009 et 2010, les résultats dégagés étaient aussitôt remontés au groupe par l'intermédiaire de distribution de dividendes, alors que les capitaux propres venaient à peine d'être reconstitués. Il semblerait que le concessionnaire, Infra Park, reconduise cette pratique à partir de 2017.

L'exercice 2018 s'est soldée par un bénéfice de + 35 K€. Ce résultat a été intégralement distribué en 2019 au nouvel associé unique : Indigo Infra.

L'endettement se répartit comme suit :

- les dettes à court terme représentent 25 % des dettes d'exploitation[30] en 2018 pour 12% seulement en 2017 ;

- un endettement financier qui s'élèvent à 916 K€ en 2018, en hausse de 120 k€ alors qu'il aurait dû être en baisse de 88 K€ traduisant le remboursement du prêt de 1 326 K€ à Bordeaux Métropole. A cette question le délégataire a apporté la réponse suivante :

« L'écart de 120K€ ne correspond pas à une hausse de la dette mais correspond à la saisie de l'intérêt fixe lié au remboursement de l'emprunt inscrit dans l'item « emprunts et dettes financières divers » pour la liasse fiscale 2018 ».

Dénouement de cette dette à suivre en 2019.

Pour mémoire, le prêt octroyé par Bordeaux Métropole au concessionnaire au début du contrat, donne lieu depuis 2012 à des annuités de remboursement 208 K€ par an. A fin 2018, l'encours restant doit s'élever à 1326 K€ - (88 K€ * 7 années) = 710 K€.

[30] Les dettes d'exploitation désignent les dettes fournisseurs, fiscales et sociales et autres dettes.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIETE DES GRANDS HOMMES (1988-2021)

I. CADRE D'INTERVENTION

1 - Environnement contractuel

Par convention en date du 14 juin 1988, modifiée par avenants 1 à 11[31], Bordeaux Métropole, substituée à la ville de Bordeaux[32], a confié à la société en nom collectif des Grands Hommes la construction et l'exploitation du parc des Grands Hommes pour une durée de 33 ans à compter du 1er jour de démolition.

De type concessive, cette convention met à la charge du délégataire et à ses risques et périls la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux de construction, renouvellement, réparation et entretien ainsi que de l'ensemble des activités liées à l'exploitation. En contrepartie, le délégataire se rémunère par la perception de la totalité des recettes d'exploitation pendant toute la durée du contrat.

2 - Délégataire, actionnariat et schéma organisationnel

La société des Grands Hommes est une société en nom collectif constituée pour cette délégation et ayant comme unique objet la réalisation du service public délégué.

A l'origine composée des sociétés SOCAE ATLANTIQUE et SOCAFIM SUD OUEST, la société a été par la suite cédée à la filière exploitation du groupe Vinci appartenant aujourd'hui au groupe Infra Park/Indigo et dénommée Indigo Infra France.

La société des Grands Hommes n'ayant pas de moyens propres, la réalisation des missions d'exploitation et de gestion est assurée par le biais d'une adhésion au contrat cadre de prestation de services existant avec la filiale d'exploitation Indigo Park[33].

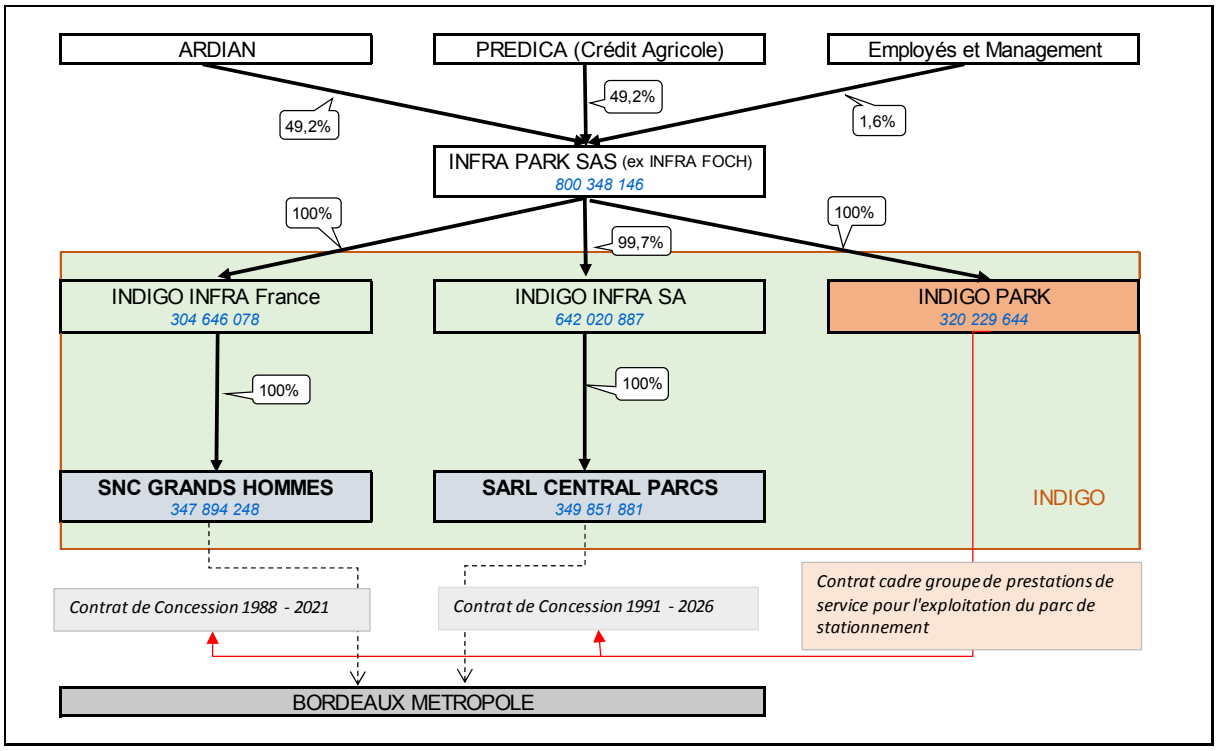
---

[31] **Avenants n°1 &2** à la convention et **n°1 à 3** au cahier des charges du 21/09/1990 modifiant la durée des amodiations et définissant les conditions de réalisation et de reprise de places supplémentaires et de locaux d'archives ; **Avenant n°4** au cahier des charges du 13/09/1991 précisant le calcul d'actualisation des tarifs ; **Avenant n°**5 au cahier des charges modifiant la date d'entrée du parc dans le patrimoine du délégant aux termes du crédit bail souscrit par le délégataire ; **Avenant n°6** du 23/06/1993 précisant que l'annexe 7 se rapporte aux recettes de stationnement horaire ; **Avenant n°7** du 7/12/1994 actant le principe de gratuité pour la première demie- heure de stationnement (annexe 11) ; **Avenant n°8** prenant en compte la modification d'un indice de la formule d'actualisation des tarifs ; **Avenant n°9** du 28/12/2015 actant la substitution de Bordeaux Métropole au titre de délégant au 1er janvier 2016 ; **Avenant n°10** du 14/12/2015 portant mise en œuvre de la tarification au quart d'heure au 1er janvier 2016 et modification des indices de référence de la formule d'actualisation des tarifs ; **Avenant n°11** du 27/12/2017 relatif à la mise en place d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public répondant aux prescriptions du code général de la propriété des personnes publiques.

[32] Dans le cadre de la loi MAPTAM, cette dernière affirmant la compétence de la Métropole en matière de parcs de stationnement, et compte tenu de la dé-corrélation entre le parc et le marché public des Grands Hommes, le parc des Grands Hommes ainsi que la concession qui y est attachée ont été transférés à Bordeaux Métropole par délibérations concordantes de 2015 à compter du 1er janvier 2016.

[33] Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par une personne assistée de 3 agents, sous le contrôle d'un responsable de district et sous la supervision du Directeur de secteur et du Directeur régional. En outre, l'équipe du parc bénéficie des compétences et de l'assistance des moyens déployés par son groupe d'appartenance, Indigo, à Bordeaux. Les services fonctionnels du siège, basés à La Défense, assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de la délégation

L'exercice 2018 s'inscrit donc dans la poursuite du schéma actionnarial et contractuel existant pour la société des Grands Hommes :



II. ACTIVITES DU PARC

1 - Caractéristiques du parc en délégation

Le parc des Grands Hommes est situé dans l'hyper centre de la ville centre de la Métropole et est partie d'un ensemble immobilier regroupant un parc de stationnement souterrain en hélice et des commerces en superstructure, lequel est géré par l'Association Syndicale Libre dénommée ASL du marché des Grands Hommes. Par ailleurs, le parc comporte une partie privée de 44 emplacements de stationnement située au dernier niveau qui est exclue de la concession.

CAPACITE DU PARC	**410 Places publiques pour véhicules légers**
OUVERTURE	24H/24 – 7J/7
GARDIENNAGE	• Horaires de présence du personnel : 10h/17h30 • Télé-opération à distance hors présence de personnel
ACCESSIBILITE HANDICAPES	10 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité déposée le 30 septembre 2015
ACCESSIBILITE VOITURES ELECTRIQUES	0 Emplacements avec bornes de recharge
ACCESSIBILITE DES DEUX ROUES	Pas d'accessibilité deux roues sur ce parc

2 - Tarifs

La typologie des tarifs applicables aux usagers, définie par le contrat[34], se décompose comme suit :

- Locations horaires ;
- Abonnement mensuel.

Au 1er janvier 2016, la grille tarifaire applicable aux usagers, non revalorisée depuis 2011, a évolué afin de prendre en compte une tarification au quart d'heure. Cette nouvelle grille a été revalorisée au 1er janvier 2018 en application de l'article 11 de la convention de concession.

Elle se décompose comme suit :

2-1 - Tarifs Horaires

Les tarifs Horaires ont connu une modification majeure au 1er janvier 2016 avec la mise en place de la tarification au quart d'heure. Cette tarification a conduit à une augmentation plus progressive de la grille jour avec une baisse ou un maintien de la majorité des pas (seulement 5 pas sont en augmentation par rapport à la tarification antérieure), une réévaluation à la hausse du forfait nuit avec mise en place d'une application progressive sur la première heure. Une nouvelle revalorisation est intervenue au 1er janvier 2018.

Les tarifs Horaires Jour 2018 sont compris entre 0.60 € et 20.00 € selon la durée de stationnement. Cette évolution a donc conduit à une variation de +0.10€ à +0.50€ sur la première moitié de grille, la première demi-heure de stationnement restant stable, et de +0.60€ à 1.00€ sur la seconde moitié de grille.

Cette tarification reste cohérente par rapport aux tarifs de la zone hypercentre (intra cours de Bordeaux) et correspond à la tranche inférieure des tarifs de cette zone, avec un rattrape sur la fin de grille.

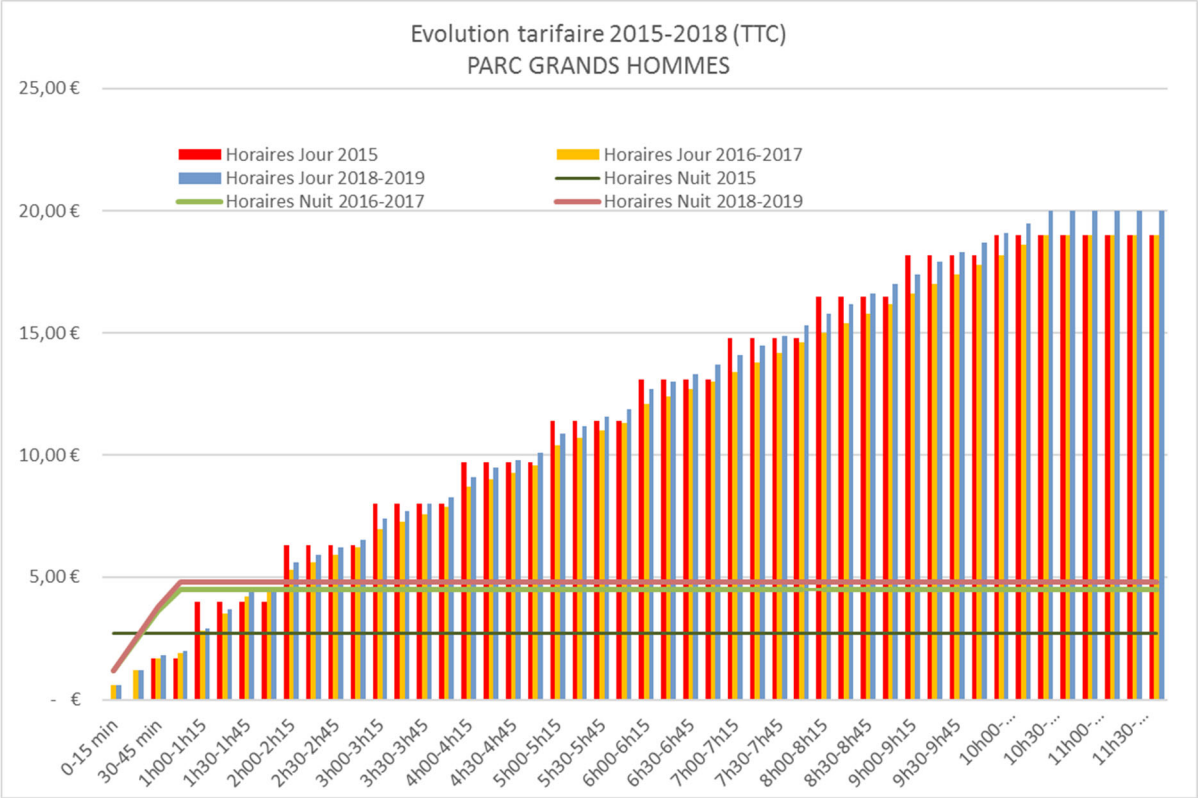
[34] Par ailleurs, des tarifs de référence correspondants sont fixés contractuellement et servent de base pour revaloriser les tarifs applicables aux usagers, au maximum une fois par an, au regard d'un coefficient d'actualisation et sous réserve de la validation de la Métropole, compétente en matière de fixation des tarifs relevant du service public délégué.

GRANDS HOMMES	Tarifs HORAIRES JOUR TTC			Evolution Tarifs Grands Hommes			
Durée	2015	2016-2017	2018-2019	2016/2015		2018-2019/2016-2017	
0-15 min	- €	0,60 €	0,60 €	0,60 €		- €	0,00%
15-30 min	- €	1,20 €	1,20 €	1,20 €		- €	0,00%
30-45 min	1,70 €	1,70 €	1,80 €	- €	0,00%	0,10 €	5,88%
45-60 min	1,70 €	1,90 €	2,00 €	0,20 €	11,76%	0,10 €	5,26%
1h-1h15	4,00 €	2,80 €	2,90 €	- 1,20 €	-30,00%	0,10 €	3,57%
1h15-1h30	4,00 €	3,50 €	3,70 €	- 0,50 €	-12,50%	0,20 €	5,71%
1h30-1h45	4,00 €	4,20 €	4,40 €	0,20 €	5,00%	0,20 €	4,76%
1h45-2h00	4,00 €	4,40 €	4,60 €	0,40 €	10,00%	0,20 €	4,55%
2h00-2h15	6,30 €	5,30 €	5,60 €	- 1,00 €	-15,87%	0,30 €	5,66%
2h15-2h30	6,30 €	5,60 €	5,90 €	- 0,70 €	-11,11%	0,30 €	5,36%
2h30-2h45	6,30 €	5,90 €	6,20 €	- 0,40 €	-6,35%	0,30 €	5,08%
2h45-3h00	6,30 €	6,20 €	6,50 €	- 0,10 €	-1,59%	0,30 €	4,84%
3h00-3h15	8,00 €	7,00 €	7,40 €	- 1,00 €	-12,50%	0,40 €	5,71%
3h15-3h30	8,00 €	7,30 €	7,70 €	- 0,70 €	-8,75%	0,40 €	5,48%
3h30-3h45	8,00 €	7,60 €	8,00 €	- 0,40 €	-5,00%	0,40 €	5,26%
3h45-4h00	8,00 €	7,90 €	8,30 €	- 0,10 €	-1,25%	0,40 €	5,06%
4h00-4h15	9,70 €	8,70 €	9,10 €	- 1,00 €	-10,31%	0,40 €	4,60%
4h15-4h30	9,70 €	9,00 €	9,50 €	- 0,70 €	-7,22%	0,50 €	5,56%
4h30-4h45	9,70 €	9,30 €	9,80 €	- 0,40 €	-4,12%	0,50 €	5,38%
4h45-5h00	9,70 €	9,60 €	10,10 €	- 0,10 €	-1,03%	0,50 €	5,21%
5h00-5h15	11,40 €	10,40 €	10,90 €	- 1,00 €	-8,77%	0,50 €	4,81%
5h15-5h30	11,40 €	10,70 €	11,20 €	- 0,70 €	-6,14%	0,50 €	4,67%
5h30-5h45	11,40 €	11,00 €	11,60 €	- 0,40 €	-3,51%	0,60 €	5,45%
5h45-6h00	11,40 €	11,30 €	11,90 €	- 0,10 €	-0,88%	0,60 €	5,31%
6h00-6h15	13,10 €	12,10 €	12,70 €	- 1,00 €	-7,63%	0,60 €	4,96%
6h15-6h30	13,10 €	12,40 €	13,00 €	- 0,70 €	-5,34%	0,60 €	4,84%
6h30-6h45	13,10 €	12,70 €	13,30 €	- 0,40 €	-3,05%	0,60 €	4,72%
6h45-7h00	13,10 €	13,00 €	13,70 €	- 0,10 €	-0,76%	0,70 €	5,38%
7h00-7h15	14,80 €	13,40 €	14,10 €	- 1,40 €	-9,46%	0,70 €	5,22%
7h15-7h30	14,80 €	13,80 €	14,50 €	- 1,00 €	-6,76%	0,70 €	5,07%
7h30-7h45	14,80 €	14,20 €	14,90 €	- 0,60 €	-4,05%	0,70 €	4,93%
7h45-8h00	14,80 €	14,60 €	15,30 €	- 0,20 €	-1,35%	0,70 €	4,79%
8h00-8h15	16,50 €	15,00 €	15,80 €	- 1,50 €	-9,09%	0,80 €	5,33%
8h15-8h30	16,50 €	15,40 €	16,20 €	- 1,10 €	-6,67%	0,80 €	5,19%
8h30-8h45	16,50 €	15,80 €	16,60 €	- 0,70 €	-4,24%	0,80 €	5,06%
8h45-9h00	16,50 €	16,20 €	17,00 €	- 0,30 €	-1,82%	0,80 €	4,94%
9h00-9h15	18,20 €	16,60 €	17,40 €	- 1,60 €	-8,79%	0,80 €	4,82%
9h15-9h30	18,20 €	17,00 €	17,90 €	- 1,20 €	-6,59%	0,90 €	5,29%
9h30-9h45	18,20 €	17,40 €	18,30 €	- 0,80 €	-4,40%	0,90 €	5,17%
9h45-10h00	18,20 €	17,80 €	18,70 €	- 0,40 €	-2,20%	0,90 €	5,06%
10h00-10h15	19,00 €	18,20 €	19,10 €	- 0,80 €	-4,21%	0,90 €	4,95%
10h15-10h30	19,00 €	18,60 €	19,50 €	- 0,40 €	-2,11%	0,90 €	4,84%
10h30-10h45	19,00 €	19,00 €	20,00 €	- €	0,00%	1,00 €	5,26%
10h45-11h00	19,00 €	19,00 €	20,00 €	- €	0,00%	1,00 €	5,26%
11h00-11h15	19,00 €	19,00 €	20,00 €	- €	0,00%	1,00 €	5,26%
11h15-11h30	19,00 €	19,00 €	20,00 €	- €	0,00%	1,00 €	5,26%
11h30-11h45	19,00 €	19,00 €	20,00 €	- €	0,00%	1,00 €	5,26%
11h45-12h00	19,00 €	19,00 €	20,00 €	- €	0,00%	1,00 €	5,26%

Le forfait Nuit 2018 (4.80€), après une progression plus importante en 2016 venue compenser l'augmentation contenue des tarifs Jour, évolue de +0,10€ à +0.30€ à compter de 15 minutes de stationnement.

Malgré cette progression, il demeure le forfait le moins élevé de la zone centre (intra boulevard).

Grands Hommes	Tarifs HORAIRES NUIT TTC			Evolution		Evolution	
Durée	2015	2016-2017	2018-2019	2016/2015		2018-2019/2016-2017	
0-15 min	2,70 €	1,20 €	1,20 €	- 1,50 €	-55,56%	- €	0,00%
15-30 min	2,70 €	2,40 €	2,50 €	- 0,30 €	-11,11%	0,10 €	4,17%
30-45 min	2,70 €	3,60 €	3,80 €	0,90 €	33,33%	0,20 €	5,56%
45-60 min	2,70 €	4,50 €	4,80 €	1,80 €	66,67%	0,30 €	6,67%
1h à 12h	2,70 €	4,50 €	4,80 €	1,80 €	66,67%	0,30 €	6,67%



2-2 - Abonnements

Les abonnements, non revalorisés depuis le 1er janvier 2011, ont évolué au 1er janvier 2018 :

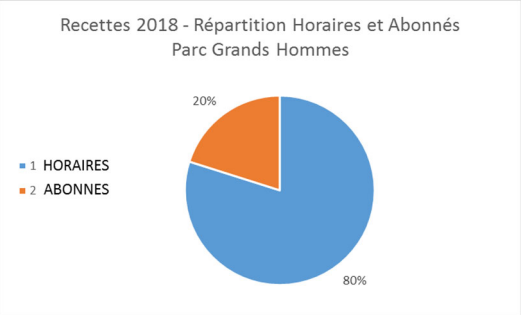
- + 5.98% pour l'abonnement illimité (24h/24), soit 130.00€TTC mensuels (+7.33€) ;
- +3.77% pour l'abonnement nuit, soit 55€ TTC mensuels (+2€).

En comparaison aux autres parcs publics, cette tarification est cohérente, avec cependant une offre à destination des résidents sur l'abonnement illimité moins attractive compte tenu de l'absence de tarifs préférentiels pour les résidents.

2-3 - Amodiations

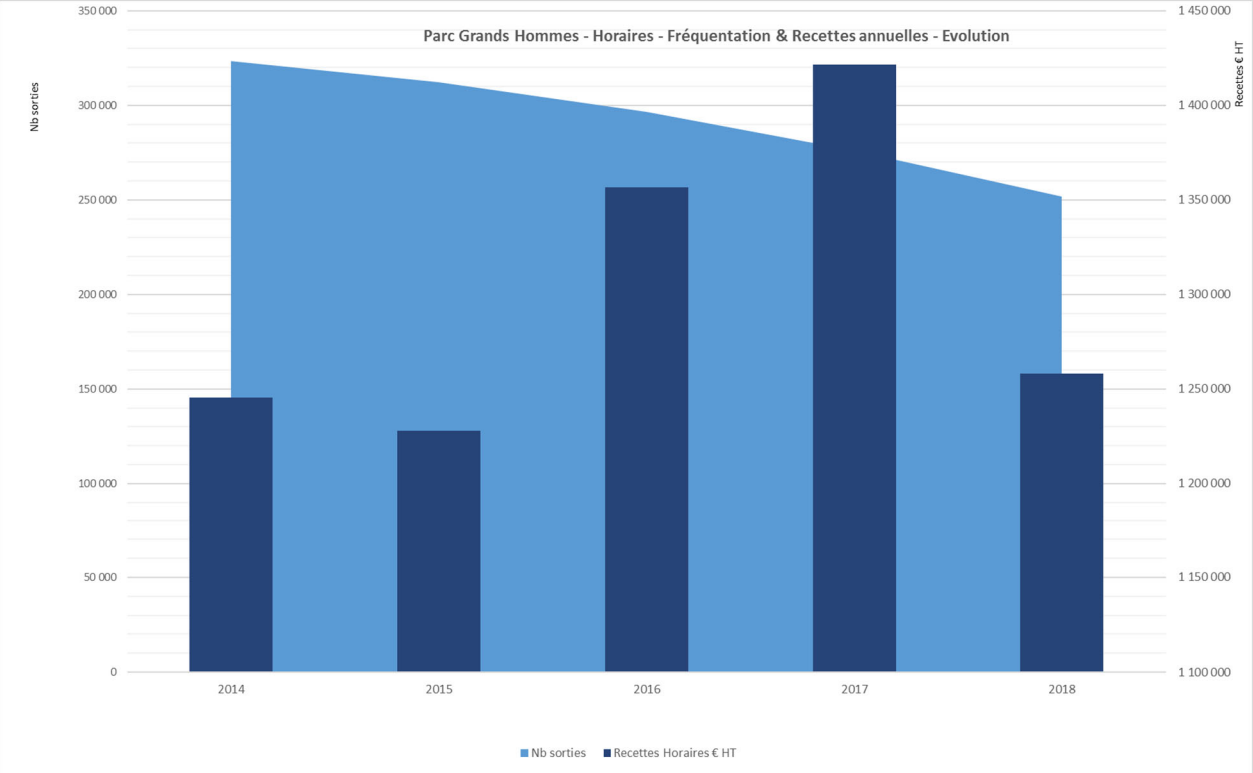
Les tarifs des amodiations sont déterminés au cas par cas par le délégataire.

3 - Fréquentation, occupation et recettes associées des parcs délégués[35]



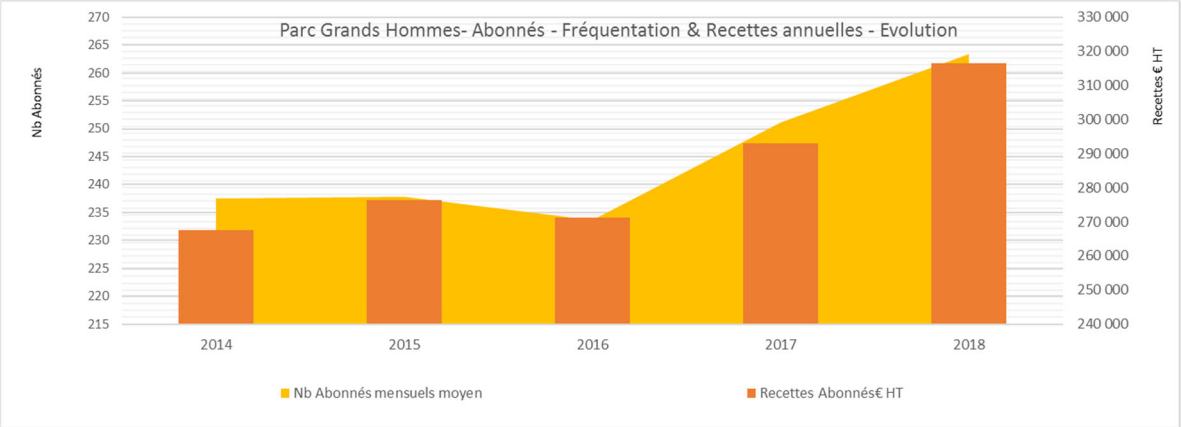
L'activité du parc est majoritairement portée par la fréquentation horaire, qui affiche une tendance à la baisse sur les 10 dernières années, alors que la fréquentation Abonnés connaît une forte augmentation sur la même période, particulièrement entre 2007 et 2011

.



La fréquentation horaire 2018 est en recul (-8.8%) par rapport à 2017. Pour rappel une partie de l'augmentation des recettes observées entre 2016 et 2017 est liée à la nouvelle affectation des recettes prévendues au poste recettes horaires (auparavant en recettes diverses). Les recettes horaires 2018 diminuent artificiellement de -11.5% par rapport à 2017, du fait d'une réaffectation des recettes prévendues en recettes divers (hors recettes horaires), poste qui augmente en conséquence de 340%.

[35] Au regard des tableaux annuels d'exploitation figurant dans les rapports annuels du délégataire



La fréquentation abonnés continue sa progression (+4.9%) par rapport à 2017, ce qui permet une évolution à la hausse des recettes abonnés (+8.0% par rapport à 2017) après un léger recul en 2016.

Le parc est également ouvert aux amodiations dans la limite contractuelle de 50 places. Au 31 décembre 2018, 38[36] amodiations sont en cours sur ce parc.

Compte tenu de ces éléments, les recettes globales du parc affichent un recul par rapport à 2017 (-3%) jugulé par la hausse des tarifs intervenue au 1er janvier 2018.

III. ETAT, SECURITE ET QUALITE DU PARC DELEGUE ET DU SERVICE RENDU

1 - Sécurité du parc des Grands Hommes

Le parc des Grands Hommes dispose d'équipements de sécurité propres gérés par le délégataire responsable du parking. Néanmoins, compte tenu de la situation du parc, partie d'un ensemble immobilier complexe avec deux établissements distincts ouverts au public, il avait été identifié suite au transfert de propriété du parc des enjeux en termes de coordination de la sécurité au niveau de l'ensemble immobilier dans sa globalité.

Compte tenu des imbrications entre les différents volumes, et en concertation avec le service prévention sécurité de la ville de Bordeaux et le service départemental d'incendie et de secours, une redéfinition et une clarification de la gestion coordonnée des interfaces et de la sécurité a été recherchée entre les deux acteurs principaux concernés, à savoir le délégataire SNC Des Grands Hommes - Indigo, pour la partie parking et le gestionnaire de l'ASL, pour les locaux à usage commun de l'ensemble immobilier et responsable de la sécurité de la galerie marchande.

Il est ainsi noté des améliorations sur les points suivants :

- La clarification des limites de responsabilités (sécurité, gestion) au niveau des interfaces (ascenseurs, escaliers et cages, portes coupe-feu, réseaux d'évacuation transitant par le parking…) compte tenu de la division en volumes existante, entre le délégataire et l'ASL[37] ;
- La redéfinition d'une procédure de coordination des dispositifs sécurité et de contrôle à l'échelle de l'ensemble immobilier et non plus au niveau de chaque établissement.
  Un Responsable Unique Sécurité au niveau de l'ensemble immobilier a ainsi été nommé par l'ASL en février 2019, lequel supervise actuellement la production d'un schéma directeur de sécurité demandé par la commission de sécurité.

[36] L'annexe 1 du rapport du délégataire comporte sur ce point une erreur

[37] L'ASL a par ailleurs missionné un géomètre sur 2018 et 2019 afin de préciser et actualiser les documents fonciers relatifs à l'ensemble immobilier pour notamment lever toute ambiguïté sur les limites de responsabilités existantes

- La vérification du maintien ou du développement d'équipements pour conforter le dispositif sécurité de l'ensemble immobilier et/ou de chaque établissement. Ceci concerne notamment un report d'alarme adapté (parking vers galerie, galerie vers parking), l'asservissement des ascenseurs sur les groupes électrogènes, la présence de clapets coupe-feu sur les réseaux et l'étude sur un sprinklage de la partie parking.

Dans ce contexte, la commission communale de sécurité du 7 mars 2019 a donné un avis favorable pour le parking des Grands Hommes.

2 - Contrôle qualité

Depuis janvier 2017, ce parking est visité à un rythme bimestriel, comme c'est le cas pour tous les ouvrages de la Métropole gérés en DSP, intégrant un contrôle contradictoire annuel[38].

Si la prestation offerte par le délégataire est d'un bon niveau global, les contrôles qualité ont pointé des améliorations à apporter, en particulier sur :

- la surveillance de la qualité de l'air ambiant (centrale CO-NO)
- la fermeture et l'étanchéité des portes piétonnes coupe-feu
- la régularité de la maintenance des volets roulants de compartimentage

Le délégataire a souhaité prendre en compte les remarques du délégant et recherché des solutions sur ces points. Ainsi, la centrale de surveillance de l'air a été changée début 2018, une maintenance des fermetures de compartimentage et des portes des escaliers donnant dans le parking a été réalisée (avant la programmation du changement des portes sur 2019).

3 - Réclamations SNC des Grands Hommes - Indigo pour le parc des Grands hommes en 2018

Sur le plan des réclamations, les usagers peuvent saisir l'exploitant via le site internet clients@vincipark.com ou bien le numéro azur national 810 26 3000.

- Adressées au délégataire : En 2018, le numéro Azur d'Indigo a reçu 20 appels concernant le parc des Grands hommes : ce nombre est à rapporter aux 243 670 entrées horaires payantes de 2018, et à une moyenne de 263 abonnés (soit un ratio de l'ordre de 0.3 pour 10 000).
- Adressées au délégant : En 2018, aucune réclamation concernant ce parking n'a été adressée.

IV. FINANCES DE LA DSP

1 - Vision budgétaire

Les flux financiers intervenant au titre de la DSP entre la société délégataire et la Métropole sont comptabilisés au budget principal.

1-1 - Redevance d'exploitation

Par avenant n°11 en date du27 décembre 2017, Bordeaux Métropole et son délégataire ont convenu de la mise en place d'une nouvelle redevance pour occupation du domaine public tenant compte de la valeur du parc de stationnement et des revenus générés par l'exploitation de nature à répondre aux prescriptions des articles L2125-1 et L2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette redevance annuelle, effective à compter du 1er janvier 2018 et jusqu'aux termes de la concession, se décompose en une partie fixe fonction de la valeur locative cadastrale du parc de 200 000 € HT non révisable et d'une partie variable assise sur le chiffre d'affaires du parc (8% en 2018, 9% en 2019 et 10% à compter de 2020).

[38] Réalisé le 7 novembre 2018

Au titre de l'exercice 2018, la redevance totale s'établit à 341 580.32€ HT.

1-2 - Remboursement des charges appelées par l'ASL de l'ensemble immobilier des Grands Hommes

Le parc de stationnement étant partie d'un ensemble immobilier administré par une association syndicale libre, Bordeaux Métropole s'acquitte auprès de cette dernière des appels de charges relatifs aux dépenses générales ou de travaux, réparties entre les volumes selon différentes clés de répartition.

Cette quote-part de charges communes affectée aux volumes du parking et définie sur la base du budget prévisionnel de l'ASL est remboursée par le délégataire qui en a contractuellement la charge.

Au titre de l'exercice 2018, le montant global des appels de charges et solde 2018 s'élève à 93 124.47€ TTC.

2 - Analyse financière et économique de la société délégataire

Conformément à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, le délégataire a l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est établie la présente analyse.

Pour mémoire, le montant à financer initialement (6 194 K€) a été couvert par un contrat de crédit-bail (6 446 K€) échu en 2004.

En outre, sur le plan financier, cette concession se caractérise essentiellement par :

- une société dédiée, mais dont une partie de l'activité est sous-traitée à travers un contrat de prestations de services conclu avec une filiale du groupe ;
- l'absence de plan d'affaires contractuel ;
- l'absence de clause de partage de résultat ou de gains de productivité ;
- une redevance due par le concessionnaire récemment renégociée et appliquée depuis 2018 (cf. explications sur l'avenant n°11 ci-avant).

2-1 - Présentation du compte de résultat synthétique 2018

Il s'agit de la présentation du compte de résultat correspondant aux comptes sociaux. Elle diffère de la présentation analytique du concessionnaire.

En préalable, il a été pratiqué un contrôle de cohérence (rapprochement) entre la balance générale des comptes de la SNC du parc des Grands Hommes (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation présenté dans le rapport d'activité 2018 ; les écarts suivants ont été relevés :

- + 3 K€ de produits d'exploitation,
- - 1,2 K€ au niveau des charges d'exploitation,
- + 36,1 K€ au niveau du résultat financier,

D'où un écart sur le résultat net avant impôt de + 38 K€ : de charges supplémentaires dans les comptes analytiques par rapport aux comptes sociaux.

Le résultat affiché dans le compte de résultat analytique s'élève à 613 K€ alors que celui des comptes sociaux s'élève à 651 K€.

	Comptabilité Analytique	Comptabilité Générale (Liasse fiscale)	ECART	
En K€ HT	**2018**	**2018**		
Horaires parcs	1 372 420			
Abonnés Parcs	320 477			
Garantie de recettes villes				
Appel de charges amodiataires	10 165			
Activités annexes	57 324			
Total chiffre d'affaires	**1 760 386**	**1 769 754**	**9 368**	**OK**
Autres Produits	9 369	3 100		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 769 755**	**1 772 854**	**3 099**	Ecart à justifier
Ss Total des frais de personnel	*-99 212*			
Ss Total Autres frais d'exploitation	*-71 476*			
Ss total frais fonct. Admi. & Comm.	*-17 003*			
TOTAL Charges Directes d'Exploitation	**-187 691**	**0**	**187 691**	
TOTAL Autres charges d'Exploitation	**-683 852**	**-1 120 536**	**-436 684**	
TOTAL Charges non courantes	**-247 830**	**0**	**247 830**	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-1 119 373**	**-1 120 536**	**-1 163**	Ecart à justifier
EBIT	**650 382**	**652 318**	**1 936**	
Frais financiers	-36 936		36 936	
Résultat Financier	**-36 936**	**-858**	**36 078**	Ecart à justifier
RESULTAT NET AVANT IMPOTS	**613 446**	**651 460**	**38 014**	
Résultat exceptionnel			0	
Impôts sur les sociétés			0	
RESULTAT NET AVANT IMPOTS	**613 446**	**651 460**	**38 014**	Ecart à justifier

Suite aux demandes d'explication faites au concessionnaire en date du 01/08/2019 et 10/09/2019, l'explication suivante a été apportée :

« Le compte rendu financier de la DSP joint en annexe du CRA prend en compte à la fois les données financières analytiques de la société concessionnaire (SNC du parc des Grands Hommes) et les données financières analytiques de la société exploitante (Indigo Park).

La liasse fiscale de la SNC du Parc des Grands Hommes ne correspond qu'aux données financières sociales de la société concessionnaire, d'où les écarts sur certains postes.

Les écarts constatés correspondent à un remboursement de sinistre et aux frais financier comme indiqué dans la note financière joint en annexe 4 du CRA ».

Compte de résultat issu de la liasse fiscale (comptes sociaux) :

En €	2015	2016	2017	2018	Variation en €	Variation en %
PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 712 841**	**1 804 391**	**1 793 288**	**1 772 854**	**-20 434**	**-1,14%**
Chiffres d'affaires	1 712 520	1 804 126	1 793 102	1 769 754	**-23 348**	**-1,30%**
Subventions d'exploitation	0	0	0	0		
Autres produits	321	265	186	3 100	**2 914**	**1566,67%**
CHARGES D'EXPLOITATION	**895 680**	**878 657**	**854 798**	**1 120 536**	**265 738**	**31,09%**
Achats non stockés	0	0	0	0		
Charges externes	564 312	527 235	492 790	443 144	**-49 646**	**-10,07%**
Impôts et taxes	90 143	95 113	40 662	31 112	**-9 550**	**-23,49%**
Redevances aux collectivités locales						
Rémunération du personnel						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et provisions	238 695	247 826	254 151	244 028	**-10 123**	**-3,98%**
Autres charges	2 530	8 483	67 195	402 252	**335 057**	**498,63%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**817 161**	**925 734**	**938 490**	**652 318**	**-286 172**	**-30,49%**
Produits financiers	104	55	0	0	**0**	
Charges financières	4 583	1 052	1 008	858	**-150**	**-14,88%**
RESULTAT FINANCIER	**-4 479**	**-997**	**-1 008**	**-858**	**150**	**-14,88%**
RCAI	**812 682**	**924 737**	**937 482**	**651 460**	**-286 022**	**-30,51%**
Produits exceptionnels	0	0	0	0		
Charges exceptionnelles	0	4 842	0	0		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**-4 842**	**0**	**0**		
Participation des salariés	0	0	0	0		
Impôts sur les sociétés	0	0	0	0		
RESULTAT NET	**812 682**	**919 895**	**937 482**	**651 460**	**-286 022**	**-30,51%**
Source : Liasse fiscale ou comptes sociaux						

1) Chiffre d'affaires

L'évolution de la fréquentation

La fréquentation est globalement en baisse de - 8,79 % entre 2017 et 2018. Cela s'explique par :

- une fréquentation horaire payante en baisse de - 8,60 % par rapport à 2017 (243 670 visiteurs en 2018 contre 266 601 sur 2017) ;

- une baisse significative du nombre de visiteurs ayant bénéficié d'une gratuité horaire (8 167 visiteurs en 2018 contre 9 497 sur 2017). L'explication apportée par le concessionnaire est la suivante : *la baisse des sorties gratuites correspond à une modification du mode de traitement des forfaits hôtels. Précédemment, un client bénéficiant d'un forfait hôtel était considéré dans le système comme une sortie gratuite, car le client avait prépayé. Avec la mise en place de « chèques de transformation », les clients des hôtels payent désormais directement en caisse automatique et passe donc en sorties payantes.*

Le ticket moyen horaire (prix moyen sur une année du ticket horaire payé par un automobiliste) s'élève à 6,21 euros TTC en 2018, soit une baisse de - 3 % par rapport à 2017.

Sur l'année, le nombre d'abonnements facturés est en hausse : 3 161 abonnés en 2018 contre 3 014 en 2017.

Les recettes collectées en 2018

Selon les données statistiques (fournies en annexe 1 au rapport du concessionnaire), l'exploitation du stationnement payant a généré une recette globale collectée de 2 032 K€ TTC en 2018, en baisse de - 3 % par rapport à l'exercice 2017 (2 095 K€ TTC).

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

En € TTC	2018	2017	2016	Variations en K€	Variations en % 2018/2017
Chiffre d'affaires horaire	1 509 709	1 705 736	1 628 000	*-196 027*	*-11,5%*
Chiffre d'affaires abonnés	379 884	351 663	325 366	*28 221*	*8,0%*
Chiffre d'affaires divers	142 888	37 099	160 925	*105 789*	*285,2%*
Total recettes (chiffre d'affaires TTC)	**2 032 481**	**2 094 498**	**2 114 291**	***-62 017***	*-3,0%*

La baisse de - 3 % de la recette globale collectée en 2018 résulte principalement de la combinaison des 3 effets suivants :

- Un chiffre d'affaires horaire en baisse de - 11,5 %, avec une baisse de - 8,60 % du nombre de sorties horaires payantes sur 2018 et une baisse du ticket moyen horaire (- 3 %) ;
- Un chiffre d'affaires abonnés en hausse de + 8 %, avec une hausse de + 4,88 % du nombre d'abonnements facturés sur 2018 ;
- Un chiffre d'affaires « divers » en hausse de + 106 K€. Sont principalement enregistrés dans cette catégorie de recettes diverses :

  *le tarif « nuit », qui continue de séduire une clientèle désireuse de passer sa soirée en centre-ville ;

  *des tarifs préférentiels, tels que ceux mis en œuvre dès août 2012 avec les principaux hôtels de centre-ville et ayant remporté un grand succès auprès des hôteliers et de leurs clients sur l'année 2017 ; cependant, légère baisse en 2018 par rapport à 2017 (- 17 %) ;

  *le « paiement par carte à décompte rechargeable », mis en place pour satisfaire la demande des clients les plus fidèles et leur permettant de rentrer et sortir sans passer par les caisses automatiques.

D'après le concessionnaire, *entre l'année 2017 et 2018, la codification des recettes pré-vendues pour les forfaits hôtel ont été basculées de la colonne « Horaire » à la colonne « divers » dans le tableau de bord statistique en annexe 1 du CRA [Compte rendu d'activité] 2018.*

Les comptes de la délégation

Nota : contrairement aux données statistiques communiquées ci-avant le compte de résultat présente classiquement des recettes hors taxes.

En K€ HT	2018	2017	2016	Variations en K€	Variations en % 2018/2017	
Chiffre d'affaires horaire	1 372	1 434	1 466	-61	-4,3%	
Chiffre d'affaires abonnés	320	295	269	25	8,5%	
Chiffre d'affaires annexe	67	56	58	12	20,9%	
Total chiffre d'affaires	**1 760**	**1 785**	**1 793**	**-25**	-1,4%	
Autres Produits	9	8	11	1	18,0%	
Total produits d'exploitation	**1 770**	**1 793**	**1 804**	**-23**	-1,3%	
Frais de personnel	-99	-176	-226	77	-43,6%	**(1)**
Entretien - Maintenance	-34	-30	-30	-3	10,9%	
Fluides	-33	-35	-36	2	-4,7%	
Frais de télécommunication	-5	-5	-4	0	5,3%	
Location matériel d'exploitation	0	-1	0	1	-72,8%	
Frais administratifs et commerciaux	-17	-15	-11	-2	10,1%	
Assurances	-16	-12	-12	-4	31,4%	
Charges de copropriété	-80	-52	-37	-28	53,8%	**(2)**
Redevances aux concédants	-332	0	0	-332	186433,1%	**(3)**
Impôts & taxes	-98	-109	-110	11	-10,0%	
Charges courantes et de gros entretien	0	-11	-11	11	-103,5%	
Frais généraux siège et région (9% du CA)	-158	-160	-162	2	-1,4%	**(4)**
Total charges d'exploitation	**-871**	**-605**	**-639**	**-266**	43,9%	
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	**899**	**1 188**	**1 165**	**-289**	-24,3%	
Amortissements et provisions d'exploitation	-248	-249	-250	1	-0,4%	
Résultat d'exploitation (EBIT)	**651**	**939**	**915**	**-288**	-30,7%	
Frais financiers	-37	-57	-68	20	-35,3%	
Résultat Net avant impôt du Parc des GH	**614**	**882**	**847**	**-268**	-30,4%	

Source : Rapport annuel - Comptes de la délégation

Après avoir analysé les produits d'exploitation de la délégation qui s'élèvent à 1 770 K€, les charges d'exploitation vont être passées en revue afin de mettre en évidence les principaux postes et principales variations.

2) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 871 K€ et augmentent de + 44 % par rapport à 2017.

Cette hausse s'explique essentiellement par l'application de l'avenant 11, la mise en place d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public (3), dont une partie fixe de 200 K€ et une part variable qui s'élève à 8 % du chiffre d'affaires pour l'année 2018.

Bordeaux Métropole a évalué cette redevance 2018 à 342 K€ alors que le concessionnaire n'a comptabilisé dans ses comptes qu'une charge de 332 K€ ; le concessionnaire nous confirme une erreur dans le calcul de la redevance : la sous-évaluation de la redevance de 10 K€ sera régularisée dans les comptes 2019.

Les frais de personnel (1) ont quant à eux diminués de - 77 K€, soit près de la moitié ; une baisse semblable avait été constatée en 2017.

D'après le concessionnaire, *la baisse de charges de personnel correspond à une modification* de son organisation et *au départ d'un des Responsables de sites*. Il a ainsi procédé à une mutualisation de son personnel[39], dorénavant mobile sur l'ensemble des parcs de stationnement qu'il exploite à Bordeaux. Enfin, toujours aux dires du concessionnaire, depuis l'ouverture d'un nouveau parking à Bordeaux (Gare de Bordeaux), le management local (Responsable de sites, Responsable de district, Directeur de secteur), réparti financièrement sur davantage de sites, représente une charge moindre pour la concession métropolitaine.

Les charges de copropriété (2) passent de 52 K€ en 2017 à 80 K€ en 2018, soit une hausse de + 28 K€.

D'après le concessionnaire, *cette variation est liée aux appels de fonds de l'Association syndicale libre des Grands Hommes avec des travaux d'ascenseurs réalisés en 2017 mais comptabilisés sur l'exercice comptable 2018.* Il reconnaît avoir sous-estimé les afférentes qu'il aurait dû rattacher à l'exercice 2017(*factures non parvenues).*

Les frais généraux siège et région (4) appelés aussi frais de structure, s'élèvent à 158 K€, soit 8,95 % du chiffre d'affaires.

Ces charges d'exploitation se répartissent en 3 catégories :

1/ Les charges directes

Il s'agit des charges directement affectables au contrat et à l'ouvrage, soit le personnel, les frais d'entretien, de maintenance et de réparation, l'énergie, le fonctionnement administratif et commercial, les impôts et taxes et les charges de gros entretien.

2/ Les charges calculées

Il s'agit de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement.

En l'espèce, la construction du parc a été financée par contrat de crédit-bail, qui s'est terminé en 2004 ; dès lors, le prix payé lors de la levée d'option fait l'objet d'un amortissement dans les comptes de la délégation et ce, jusqu'à la fin du contrat.

3/ Les charges indirectes

Il s'agit des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats et mutualisés au sein de sociétés prestataires du même groupe. La répartition de ces frais est formalisée dans un contrat-cadre de prestation de services.

Il s'agit :

- des frais de structure ou frais généraux siège et région[40] dont la clé de répartition repose sur le chiffre d'affaires de chaque filiale (8,95 % du chiffre d'affaires),
- des polices d'assurances (même clé de répartition : le chiffre d'affaires),

[39] En créant une *Base locale d'intervention* et un *centre local de télé-opération* sur Bordeaux.

[40] Conformément à la note financière jointe en annexe au compte rendu financier du concessionnaire, les frais de structure couvrent les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe Indigo répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales. Ainsi, concernant l'exercice 2018, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public. Ces frais de structure sont répartis sur la ligne « frais de pilotage et d'encadrement région » (2.2%) et sur la ligne « frais généraux siège » (6.75%). Par ailleurs, la ligne « frais généraux siège » comprend également une redevance liée à la plateforme digitale (site internet et application mobile) de 0.1% du CA prévisionnel.

- des charges financières qui représentent le coût de financement : un pourcentage de 4,5 % de la valeur non amortie ; ce taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe Indigo.

  A compter de 2018, ce taux est revu annuellement afin de refléter, aux dires du concessionnaire, le coût d'endettement du groupe Indigo et l'évolution de la conjoncture économique.

  Il est passé de 5,5 % en 2017 (et années antérieures) à 4,5 % en 2018.

Ces frais financiers figurent dans les comptes de la délégation mais ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux de la SNC du Parc des Grands hommes.

Pour mémoire : pas d'imposition à l'Impôt sur les sociétés (IS) au niveau de la SNC car cet impôt est à la charge de l'associé (en l'espèce, Indigo Infra France).

Compte-tenu de la baisse des produits d'exploitation (- 1,3 %) et de la forte hausse des charges d'exploitation autres que les charges calculées (+ 44 %), l'Excédent Brut d'Exploitation diminue de – 289 K€, - 24,3 %.

La rentabilité d'exploitation, comme financière, reste assurée.

2-2 - Présentation du bilan 2018

En €	2015	2016	2017	2018
ACTIF	**1 396 753**	**1 217 564**	**1 116 428**	**984 350**
Immobilisations Incorporelles (Net)	1 253 852	1 054 001	836 433	611 489
Immobilisations Corporelles (Net)	0		0	0
Immobilisations financières (Net)	0		0	0
Actif immobilisé	**1 253 852**	**1 054 001**	**836 433**	**611 489**
Stocks	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Créances clients	51 177	53 537	58 297	41 161
Autres créances	34 352	63 222	155 930	151 383
Valeurs Mobilières de Placements	0	0	0	0
Disponibilités	57 372	46 804	65 768	180 317
Charges constatées d'avance			0	0
Actif circulant	**142 901**	**163 563**	**279 995**	**372 861**
Charges à répartir				
PASSIF	**1 396 754**	**1 217 563**	**1 116 427**	**984 350**
Capital	7 625	7 625	7 625	7 625
Réserve légale				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	812 681	919 893	937 482	651 459
Capitaux propres	**820 306**	**927 518**	**945 107**	**659 084**
Provisions pour risques et charges	**0**	**0**	**0**	**0**
Dettes financières	0	0	0	0
Dettes d'exploitation	557 264	259 334	132 517	292 390
Produits constatés d'avance	19 184	30 710	38 803	32 876
Total dettes	**576 448**	**290 045**	**171 320**	**325 266**
Contrôle	*1*	*-1*	*-1*	*0*

L'actif du bilan au 31 décembre 2018 s'élève à 984 K€ dont 611 K€ d'actif immobilisé net.

L'actif immobilisé net est essentiellement constitué du montant payé lors la levée d'option (montant net au 31/12/2018 de 365 K€), « activé » au terme du contrat de crédit-bail (2004) qui a financé la construction du parc. Cette levée d'option est amortie jusqu'à la fin du contrat de concession.

Le solde de l'actif immobilisé (247 K€) concerne les matériels et outillages ainsi que des agencements, aménagements et installations, qualifiés de biens de retour.

L'actif circulant se compose essentiellement de créances clients (41 K€), d'autres créances pour 151 K€ et 180 K€ de disponibilités (trésorerie).

Le passif du bilan, se compose des capitaux propres à hauteur de 659 K€ au 31/12/2018 et des dettes d'exploitation pour 325 K€.

D'après le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 février 2019, la SNC du Parc des Grands hommes a décidé d'affecter le bénéfice de 651 K€ au crédit du compte courant de chacun des associés (distribution de dividendes : 645 K€ pour Indigo Infra France et 6 K€ à l'associé SOGARAM).

Les dettes d'exploitation (292 K€) correspondent essentiellement aux autres dettes et notamment à la redevance à payer à Bordeaux Métropole (part variable) au 1er semestre 2019.

En €	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Fond Roulement Net Global	-433 546	-126 483	108 674	47 595
Besoin Fond Roulement	-490 919	-173 286	42 907	-132 722
Variation du Besoin en Fond de Roulement	548 186	317 633	216 193	-175 629
Trésorerie	57 373	46 803	65 767	180 317
Contrôle	*1*	*-1*	*-1*	*0*

Enfin, la structure financière de la société est satisfaisante puisqu'elle présente :

- un Fonds de Roulement Net Global de 48 K€, (capitaux propres et emprunt LT – actif immobilisé) qui tend à diminuer plus on se rapproche du terme du contrat (car de moins en moins d'investissements, une distribution immédiate des résultats dégagés annuellement et un résultat net en baisse en raison de l'application de l'avenant n°11).
- un Besoin en Fonds de Roulement inférieur au Fonds de Roulement, à hauteur de (-133 K€),
- d'où une trésorerie de 180 K€.

I. CADRE D'INTERVENTION

1 - Environnement statutaire

Les statuts en vigueur de la Régie, adoptés par délibération n°2015/0119 du conseil de la Métropole du 10 avril 2015, déterminent le champ d'intervention de la régie[41] :

- En matière de stationnement, l'exploitation, la construction, l'acquisition de parcs de stationnement ou parcs relais ; la création ou la gestion d'espaces de stationnement pour les deux roues ; toutes activités annexes se rapportant au stationnement et toutes prestations intellectuelles touchant au stationnement.
- En matière de fourrière, l'exploitation du service public de Bordeaux Métropole.

Dans ce cadre, le service de stationnement de la Régie est constitué :

- De parcs propriétés de la Métropole confiés à la Régie par mise en affectation ou convention de gestion ;
- De parcs propriété de la Régie ;
- De parcs concédés ou confiés à la Régie.

2 - Composition et schéma organisationnel

La régie Parcub est un établissement public à personnalité morale et autonomie financière rattachée à la Métropole.

Elle est administrée par un Conseil d'administration de 11 membres désignés par le Conseil de la Métropole et choisis en son sein, son Président et un directeur.

Dotée de moyens propres, elle assure l'ensemble des missions nécessaires à l'exploitation des parcs de stationnement, à l'exception des travaux objet de marchés.

S'agissant des parcs propriétés de le Métropole dont elle assure la gestion, de manière générale, elle est responsable tant de l'exploitation que de l'entretien, de la réparation et du renouvellement des équipements.

Elle perçoit l'ensemble des recettes issues de l'exploitation des parcs et en fixe les tarifs.

II. ACTIVITES DE LA REGIE

1 - Caractéristiques des parcs publics gérés par la régie Parcub

Sur l'ensemble des parcs gérés par la régie, les parcs de compétence métropolitaine représentent une capacité de 11 851 places sur 27 sites majoritairement situés en zone centre de la Métropole.

[41] La Communauté Urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole à compter du 1er janvier 2015, a décidé, par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, de mettre en place une régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement. La régie « PARCUB », qui est dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, « assure la mission d'exploitation de l'ensemble des parcs de stationnement public de Bordeaux Métropole à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public » (article 1er des statuts de Parcub).
Depuis le 1er janvier 2011, la gestion de la fourrière (Service Public Administratif) a été transférée à Parcub, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010.
Parcub est donc devenu un établissement public à double visage, exerçant une activité industrielle et commerciale de stationnement (SPIC) ainsi qu'une activité de gestion du service public administratif de la fourrière (SPA).

PARCS PARCUB DE COMPETENCE METROPOLITAINE	NB DE PARCS	ANNEE DE MISE EN SERVICE	CAPACITE
CENTRE	**13**		**6 319**
Beaujon	1	2016	92
Bergonié - Niv -1	1	2002	66
Bonnac	1	2009	166
CCM	1	1980	1 309
Château Descas	1	2014	174
Cité Mondiale	1	1992	847
Croix de Seguey	1	2003	51
Front du Médoc	1	1977	1 041
Huit mai 45	1	1979	701
Porte de Bordeaux	1	1992	707
Rue de Bègles (120) - Niv. -1	1	2014	63
Saint Jean - Gare	1	1990	536
Saint Jean - Paludate	1	2017	566
HYPERCENTRE	**8**		**3 317**
Allée de Chartres	1	2005	406
Alsace Lorraine	1	1983	125
Gambetta	1	1981	478
Lhote	1	2004	113
Pey Berland	1	1984	656
République	1	1980	400
Victoire	1	1984	472
Victor Hugo	1	1959	667
PERIPHERIE	**6**		**2 215**
Barrière du Médoc	1	1974	138
Bègles - Les Sécheries	1	2016	405
Floirac - Aréna	1	2018	962
IDDAC - Provisoire	1	2016	79
Mérignac Centre	1	1985	285
Pessac Centre	1	1985	346
Total général	**27**		**11 851**

Après une période de stabilité, la croissance de ce parc public a été importante sur les trois dernières années, notamment avec la mise en service de parcs réalisés sous maîtrise d'ouvrage Parcub :

- 2016 *parcs métropolitains Beaujon et IDDAC
  *parc PARCUB de Bègles Les Sécheries
- 2017 *parcs métropolitains Alsace Lorraine, Victor Hugo, Allée de Chartres
  *parc PARCUB Paludate Saint-Jean
- 2018 *Parc Floirac – Aréna

Le parc Allée de Chartres dispose d'emplacements pour les cars touristiques et, depuis 2016, le parking Descas pour les cars de lignes intr-urbaines.

2 - Tarifs

La régie Parcub, établissement public à personnalité morale et autonomie financière, est compétente en matière de fixation des tarifs, qu'il s'agisse de ses propres parcs, des parcs mis en affectation ou confiés par convention de gestion par Bordeaux Métropole.

2-1 - Tarifs Horaires

Les tarifs Horaires des principaux parcs publics gérés par Parcub sont les suivants :

2018 - Horaires	Tarifs HORAIRES JOUR TTC - HYPER CENTRE	
TTC	REGIE	
Durée	VICTOR HUGO - ALLEES DE CHARTRES	GAMBETTA - REPUBLIQUE - PEY BERLAND - VICTOIRE - FRONT DE MEDOC - CITE MONDIALE - BEAUJON
0-15 min	0,60 €	0,60 €
15-30 min	1,20 €	1,20 €
30-45 min	1,70 €	1,80 €
45-60 min	2,20 €	2,40 €
1h-1h15	2,70 €	3,20 €
1h15-1h30	3,20 €	4,00 €
1h30-1h45	3,70 €	4,80 €
1h45-2h00	4,20 €	5,20 €
2h00-2h15	4,70 €	5,80 €
2h15-2h30	5,20 €	6,30 €
2h30-2h45	5,70 €	6,80 €
2h45-3h00	6,20 €	7,30 €
3h00-3h15	6,60 €	7,80 €
3h15-3h30	7,00 €	8,30 €
3h30-3h45	7,40 €	8,80 €
3h45-4h00	7,80 €	9,30 €
4h00-4h15	8,10 €	9,80 €
4h15-4h30	8,40 €	10,30 €
4h30-4h45	8,70 €	10,80 €
4h45-5h00	9,00 €	11,30 €
5h00-5h15	9,30 €	11,80 €
5h15-5h30	9,60 €	12,30 €
5h30-5h45	9,80 €	12,80 €
5h45-6h00	10,00 €	13,30 €
6h00-6h15	10,20 €	13,80 €
6h15-6h30	10,40 €	14,30 €
6h30-6h45	10,60 €	14,80 €
6h45-7h00	10,80 €	15,30 €
7h00-7h15	11,00 €	15,80 €
7h15-7h30	11,20 €	16,30 €
7h30-7h45	11,40 €	16,80 €
7h45-8h00	11,60 €	17,30 €
8h00-8h15	11,80 €	17,80 €
8h15-8h30	12,00 €	18,30 €
8h30-8h45	12,20 €	18,80 €
8h45-9h00	12,40 €	19,00 €
9h00-9h15	12,60 €	19,00 €
9h15-9h30	12,80 €	19,00 €
9h30 à 12h00	13,00 €	19,00 €

2018 - Horaires	Tarifs HORAIRES JOUR TTC - CENTRE	
TTC	REGIE	
Durée	FRONT DE MEDOC - CITE MONDIALE - BEAUJON	8 MAI 45 - PORTE DE BORDEAUX
0-15 min	0,60 €	0,60 €
15-30 min	1,20 €	1,20 €
30-45 min	1,80 €	1,60 €
45-60 min	2,40 €	2,00 €
1h-1h15	3,20 €	2,90 €
1h15-1h30	4,00 €	3,30 €
1h30-1h45	4,80 €	3,70 €
1h45-2h00	5,20 €	4,10 €
2h00-2h15	5,80 €	4,50 €
2h15-2h30	6,30 €	4,90 €
2h30-2h45	6,80 €	5,30 €
2h45-3h00	7,30 €	5,70 €
3h00-3h15	7,80 €	6,10 €
3h15-3h30	8,30 €	6,50 €
3h30-3h45	8,80 €	6,90 €
3h45-4h00	9,30 €	7,30 €
4h00-4h15	9,80 €	7,70 €
4h15-4h30	10,30 €	8,10 €
4h30-4h45	10,80 €	8,50 €
4h45-5h00	11,30 €	8,90 €
5h00-5h15	11,80 €	9,30 €
5h15-5h30	12,30 €	9,70 €
5h30-5h45	12,80 €	10,10 €
5h45-6h00	13,30 €	10,50 €
6h00-6h15	13,80 €	10,90 €
6h15-6h30	14,30 €	11,30 €
6h30-6h45	14,80 €	11,70 €
6h45-7h00	15,30 €	12,10 €
7h00-7h15	15,80 €	12,50 €
7h15-7h30	16,30 €	12,90 €
7h30-7h45	16,80 €	13,30 €
7h45-8h00	17,30 €	13,70 €
8h00-8h15	17,80 €	14,10 €
8h15-8h30	18,30 €	14,50 €
8h30-8h45	18,80 €	14,90 €
8h45-9h00	19,00 €	15,30 €
9h00-9h15	19,00 €	15,70 €
9h15-9h30	19,00 €	16,10 €
9h30-9h45	19,00 €	16,50 €
9h45-10h00	19,00 €	16,90 €
10h00-10h15	19,00 €	17,30 €
10h15-10h30	19,00 €	17,70 €
10h30-12h00	19,00 €	18,00 €

2018 - Horaires	Tarifs HORAIRES JOUR TTC - PERIPHERIE			
TTC	REGIE			
Durée	IDDAC	PESSAC - MERIGNAC	LE BOUSCAT - BEGLES	FLOIRAC ARENA
0-15 min	0,60 €	- €	0,40 €	0,50 €
15-30 min	0,90 €	- €	0,70 €	1,00 €
30-45 min	1,20 €	- €	1,00 €	1,50 €
45-60 min	1,50 €	- €	1,30 €	2,00 €
1h-1h15	1,80 €	1,50 €	1,60 €	2,50 €
1h15-1h30	2,10 €	2,00 €	1,90 €	3,00 €
1h30-1h45	2,50 €	2,50 €	2,20 €	3,50 €
1h45-2h00	2,90 €	3,00 €	2,50 €	4,00 €
2h00-2h15	3,30 €	3,50 €	2,80 €	4,30 €
2h15-2h30	3,70 €	4,00 €	3,10 €	4,60 €
2h30-2h45	4,10 €	4,50 €	3,40 €	4,90 €
2h45-3h00	4,50 €	5,00 €	3,70 €	5,20 €
3h00-3h15	4,90 €	5,50 €	4,00 €	5,50 €
3h15-3h30	5,30 €	6,00 €	4,30 €	5,80 €
3h30-3h45	5,70 €	6,50 €	4,60 €	6,10 €
3h45-4h00	6,10 €	7,00 €	4,90 €	6,40 €
4h00-4h15	6,50 €	7,50 €	5,20 €	6,70 €
4h15-4h30	6,90 €	8,00 €	5,50 €	7,00 €
4h30-4h45	7,30 €	8,00 €	5,80 €	7,30 €
4h45-5h00	7,70 €	8,00 €	6,10 €	7,60 €
5h00-5h15	8,10 €	8,00 €	6,40 €	7,90 €
5h15-5h30	8,50 €	8,00 €	6,70 €	8,00 €
5h30-5h45	8,90 €	8,00 €	7,00 €	8,00 €
5h45-6h00	9,30 €	8,00 €	7,30 €	8,00 €
6h00-6h15	9,70 €	8,00 €	7,60 €	8,00 €
6h15-6h30	10,10 €	8,00 €	7,90 €	8,00 €
6h30-6h45	10,50 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
6h45-7h00	10,90 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
7h00-7h15	11,30 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
7h15-7h30	11,70 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
7h30-7h45	12,10 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
7h45-8h00	12,50 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
8h00-8h15	12,90 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
8h15-8h30	13,30 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
8h30-8h45	13,70 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
8h45-9h00	14,10 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
9h00-9h15	14,50 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
9h15-9h30	14,90 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
9h30-9h45	15,30 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
9h45-10h00	15,70 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
10h00-10h15	16,10 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
10h15-10h30	16,50 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
10h30-10h45	16,90 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
10h45-12h00	17,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €

Remarque : Grille horaire Aréna hors évènements salle de spectacle et par période de 24h (forfait évènement à 8.30 € TTC).

2018 - Horaires	Forfait HORAIRES NUIT TTC - HYPER CENTRE		CENTRE	PERIPHERIE
TTC	REGIE		REGIE	REGIE
Durée	VICTOR HUGO - ALLEES DE CHARTRES	GAMBETTA - REPUBLIQUE - PEY BERLAND - VICTOIRE	FRONT DE MEDOC - CITE MONDIALE - 8 MAI 45 - PORTE DE BORDEAUX	PESSAC - MERIGNAC LE BOUSCAT - BEGLES
0-15 min	0,50 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
15-30 min	1,00 €	3,00 €	3,00 €	2,00 €
30-45 min	1,50 €	3,50 €	3,50 €	3,00 €
45-60 min	2,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €
1h-1h15	3,00 €	4,50 €	4,50 €	3,00 €
1h15-1h30	4,00 €	5,00 €	5,00 €	3,00 €
1h30-1h45	5,00 €	5,00 €	5,00 €	3,00 €
1h45-2h00	5,00 €	5,00 €	5,00 €	3,00 €
2h00 à 12h00	5,00 €	5,00 €	5,00 €	3,00 €

2-2 - Abonnements

Les tarifs Abonnements des principaux parcs publics gérés par Parcub sont les suivants :

2018 - Abonnements	ABONNEMENTS- HYPER CENTRE				
	REGIE				
VALEUR MENSUELLE	VICTOR HUGO	ALLEES DE CHARTRES	ALSACE LORRAINE	GAMBETTA - REPUBLIQUE - PEY BERLAND	VICTOIRE
Illimité - Non résidents	83,00 €	85,00 €	87,00 €	121,09 €	102,30 €
Illimité - Résidents	69,50 €	50,00 €	85,00 €	76,00 €	65,00 €

2018 - Abonnements	ABONNEMENTS - CENTRE									
	REGIE									
VALEUR MENSUELLE	FRONT DE MEDOC - CITE MONDIALE	08 MAI 45 - BERGONIE	PORTE DE BORDEAUX	MERIADECK	LHÔTE	CROIX DE SEGUEY	BONNAC	DESCAS	BEAUJON	PALUDATE
Illimité - Non résidents	108,00 €	96,04 €	96,04 €	121,09 €			121,09 €	41,00 €	96,00 €	100,00 €
Illimité - Résidents	62,50 €	60,50 €	59,00 €	54,00 €	76,00 €	60,00 €	76,00 €	21,00 €	72,00 €	75,00 €

2018 - Abonnements	ABONNEMENTS - PERIPHERIE	
	REGIE	
VALEUR MENSUELLE	MERIGNAC - LE BOUSCAT - PESSAC - BEGLES LES SECHERIES	IDDAC FLOIRAC ARENA
Illimité - Non résidents	60,55 €	60,00 €
Illimité - Résidents	41,00 €	45,00 €

3 - Fréquentation, occupation et recettes associées des parcs exploités[42]

L'activité Horaires des parcs publics[43] gérés au 31/12/2018 par Parcub est en légère diminution par rapport à 2017.

La montée en puissance des parcs récemment mis en exploitation ne suffit pas pour compenser la baisse de fréquentation observée sur les autres parcs. La fréquentation Horaire globale est ainsi en recul de -4% par rapport à celle de 2017.

[42] Au regard des tableaux annuels d'exploitation figurant dans les rapports annuels du délégataire
[43] Hors parcs gérés suivant conventions d'exploitation avec des tiers notamment privés

PARCS PARCUB DE COMPETENCE METROPOLITAINE	NB DE PARCS	ANNEE DE MISE EN SERVICE	CAPACITE	Fréquentation HORAIRES 2017	Fréquentation HORAIRES 2018	*Variation 2018/2017*
CENTRE	**13**		**6 319**	**1 623 887**	**1 499 086**	***-8%***
Beaujon	1	2016	92	3 196	4 947	*55%*
Bergonié - Niv -1	1	2002	66		33 261	
Bonnac	1	2009	166	0	0	
CCM	1	1980	1 309	1 021 516	926 911	*-9%*
Château Descas	1	2014	174	58 626	43 234	*-26%*
Cité Mondiale	1	1992	847	71 545	69 484	*-3%*
Croix de Seguey	1	2003	51	0	0	
Front du Médoc	1	1977	1 041	35 979	25 228	*-30%*
Huit mai 45	1	1979	701	51 777	43 922	*-15%*
Porte de Bordeaux	1	1992	707	46 296	50 715	*10%*
Rue de Bègles (120) - Niv. -1	1	2014	63	0	0	
Saint Jean - Gare	1	1990	536	306 541	243 556	*-21%*
Saint Jean - Paludate	1	2017	566	28 411	57 828	*104%*
HYPERCENTRE	**8**		**3 317**	**994 207**	**988 486**	***-1%***
Allée de Chartres	1	2005	406	117 052	125 445	*7%*
Alsace Lorraine	1	1983	125	0	0	
Gambetta	1	1981	478	169 552	163 764	*-3%*
Lhote	1	2004	113	0	0	
Pey Berland	1	1984	656	293 986	255 158	*-13%*
République	1	1980	400	84 317	75 520	*-10%*
Victoire	1	1984	472	123 664	110 884	*-10%*
Victor Hugo	1	1959	667	205 636	257 715	*25%*
PERIPHERIE	**6**		**2 215**	**135 665**	**165 014**	***22%***
Barrière du Médoc	1	1974	138	49 378	40 446	*-18%*
Bègles - Les Sécheries	1	2016	405	1 973	2 556	*30%*
Floirac - Aréna	1	2018	962		23 576	
IDDAC - Provisoire	1	2016	79	13 235	21 327	*61%*
Mérignac Centre	1	1985	285	30 416	30 556	*0%*
Pessac Centre	1	1985	346	40 663	46 553	*14%*
Total général	**27**		**11 851**	**2 753 759**	**2 652 586**	***-4%***

L'activité Abonnée de ces mêmes parcs gérés au 31/12/2018 par Parcub est quant à elle en légère augmentation par rapport à 2018.

PARCS PARCUB DE COMPETENCE METROPOLITAINE	NB DE PARCS	ANNEE DE MISE EN SERVICE	CAPACITE	Fréquentation ABONNES 2017	Fréquentation ABONNES 2018	*Variation 2018/2017*
CENTRE	**13**		**6 319**	**3 673**	**3 945**	***7%***
Beaujon	1	2016	92	74	82	*11%*
Bergonié - Niv -1	1	2002	66	44	10	*-77%*
Bonnac	1	2009	166	162	158	*-2%*
CCM	1	1980	1 309	502	485	*-3%*
Château Descas	1	2014	174	57	57	*0%*
Cité Mondiale	1	1992	847	789	841	*7%*
Croix de Seguey	1	2003	51	49	48	*-2%*
Front du Médoc	1	1977	1 041	700	694	*-1%*
Huit mai 45	1	1979	701	583	590	*1%*
Porte de Bordeaux	1	1992	707	454	485	*7%*
Rue de Bègles (120) - Niv. -1	1	2014	63		50	
Saint Jean - Gare	1	1990	536	55	48	*-13%*
Saint Jean - Paludate	1	2017	566	204	397	*95%*
HYPERCENTRE	**8**		**3 317**	**3 246**	**3 193**	***-2%***
Allée de Chartres	1	2005	406	401	365	*-9%*
Alsace Lorraine	1	1983	125	96	107	*11%*
Gambetta	1	1981	478	507	504	*-1%*
Lhote	1	2004	113	112	110	*-2%*
Pey Berland	1	1984	656	580	535	*-8%*
République	1	1980	400	629	659	*5%*
Victoire	1	1984	472	466	480	*3%*
Victor Hugo	1	1959	667	455	433	*-5%*
PERIPHERIE	**6**		**2 215**	**777**	**833**	***7%***
Barrière du Médoc	1	1974	138	127	128	*1%*
Bègles - Les Sécheries	1	2016	405	278	316	*14%*
Floirac - Aréna	1	2018	962			
IDDAC - Provisoire	1	2016	79	40	52	*30%*
Mérignac Centre	1	1985	285	73	80	*10%*
Pessac Centre	1	1985	346	259	257	*-1%*
Total général	**27**		**11 851**	**7 696**	**7 971**	***4%***

III. ETAT, SECURITE ET QUALITE DES PARCS GERES ET DU SERVICE RENDU

1 - Etat, Sécurité, principaux travaux réalisés

Suite à l'incendie au niveau 2A du parking Mériadeck en décembre 2017, des places de stationnement sur ce niveau ont du être neutralisées afin que soient réalisés des travaux de confortement programmés en 2019.

2 - Contrôle qualité

Dans le cadre de l'harmonisation de la démarche qualité à tous les exploitants du stationnement de Bordeaux Métropole, le système de double contrôle est en service chez Parcub Bordeaux Métropole depuis 2012.

Les responsables de parkings de la régie procèdent donc tout d'abord à des autocontrôles mensuels basés sur les 15 indicateurs de base classés en 5 thèmes (management de la qualité, services aux usagers, entretien des parcs, maintenance des équipements, protection et prévention). Les résultats

sont adressés au même rythme à Bordeaux Métropole, accompagnés de remarques éventuelles sur les statistiques présentées.

Des contrôles aléatoires sont également menés sur ces parkings par Bordeaux Métropole, sur un rythme semestriel, chaque site étant donc visité deux fois par an. Même si l'intégralité des points soulignés lors des contrôles n'a pu être traité par la Régie, Parcub Bordeaux Métropole a fourni un bilan de fin d'année des mesures correctives apportées sur ceux qui concernaient la sécurité incendie.

3 - Réclamations sur les parcs gérés par la Régie en 2018

Tous les usagers de Parcub Bordeaux Métropole peuvent déposer une réclamation soit via le numéro du standard de la régie, 05 56 99 50 00, soit sur l'adresse internet contact@parcub.com, soit en s'adressant directement aux agents postés en salle de contrôle, qui sont tous habilités à enregistrer une réclamation dans le système de Gestion électronique des documents (GED)

La Régie s'est engagée à répondre dans un délai maximum de six jours.

- **Adressées à la Régie**

Le total des réclamations pour incidents est de 196 en 2018 contre 216 en 2017. Concernant les remarques pour insatisfaction, il en a été relevé 146 en 2018 contre 159 en 2017. Ces nombres sont faibles, ramené au niveau de l'activité globale, avec 2 261600 entrées horaires et une moyenne de 8 036 abonnés.

La régie souhaite améliorer ces résultats en mettant en place une politique commerciale mieux adaptée.

- **Adressées à la Métropole concernant les parkings et la fourrière Parcub**

En 2018, plusieurs réclamations ont été réceptionnées concernant :
- des réattributions d'abonnements sur Bergonié ;
- des mises en fourrière ;
- des problème de propreté et de confort de la gare routière provisoire Descas.

Sur ce dernier point, des précisions ont été apportées aux pétitionnaires sur le caractère provisoire de ce site. Il a en effet été créé dans l'urgence en juin 2016 du fait des problèmes d'accès au parvis de la gare, dans l'attente de la remise de l'assise foncière à l'EPA en 2019 pour la construction d'un projet immobilier.

Compte tenu du décalage sur la réalisation de ce projet à fin 2021, Bordeaux Métropole a réalisé des travaux visant à améliorer le confort des usagers :

-la reprise du revêtement sur toute la longueur des quais, en particulier au pied des bancs ;
-le marquage au sol de passages protégés pour sécuriser les cheminements piétons vers les 6 emplacements d'autocars remis en peinture également ;
-réparation des panneaux, sur le parking et sur la voirie attenante, en direction des WC situés à 300m dans le parking Paludate Saint Jean (arrachés par vandalisme) ;
-pose d'un WC en dur avec un point d'eau extérieur ;
-renforcement du dispositif de nettoiement de l'ensemble des poubelles et des déchets épars, en particulier le weekend
-autorisation spéciale d'exploitation d'un food-truck amélioré en entrée de parking

Bordeaux Métropole poursuit les études, avec ses partenaires institutionnels, sur un projet de nouvelle gare routière.

IV. FINANCES DE LA REGIE PARCUB

1 - Vision budgétaire

Les flux financiers intervenant entre la Régie Parcub Bordeaux Métropole et la Métropole sont comptabilisés au budget principal.

1-1 - Remboursement de la taxe foncière

S'agissant des parcs appartenant à Bordeaux Métropole et mis en affectation ou confiés en exploitation à la Régie, Parcub rembourse à la Métropole les taxes foncières dont elle s'est acquittée.

Le montant global de ces taxes foncières s'élève à 1 097 137€ pour l'année 2018.

1-2 - Subvention exceptionnelle d'investissement pour la réalisation du parc de la grande salle de spectacle de Floirac

Par délibération n°2014/759 du 19 décembre 2014, le conseil de la Métropole a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle d'investissement pour la réalisation du parc de la grande salle de spectacle de Floirac afin de ne pas obérer l'équilibre du compte d'exploitation attendu.

Tel que repris dans la convention du 2 février 2015, le montant global de cette subvention est arrêté à 83.45% du coût de construction estimé.

Ainsi, un montant de 10 779 995€ a été versé à la Régie pour les travaux réalisés jusqu'au 31/12/2018, dont 1 839 258.62€ au titre de l'exercice 2018.

ACOMPTES		FACTURES	MONTANT TRAVAUX REALISES		SUBVENTION			
n°	Période		au	HT	%	Montant	Acomptes ant	Montant dû
1	TRIM3 2016	06/12/2016	30/09/2016	363 606,60 €	83,45%	303 429,71 €	- €	303 429,71 €
2	TRIM4 2016	05/05/2017	31/12/2016	689 320,42 €	83,45%	575 237,89 €	303 429,71 €	271 808,18 €
							SOUS TOTAL 2016	**575 237,89 €**
3	TRIM1 2017	05/05/2017	31/03/2017	2 227 664,94 €	83,45%	1 858 986,39 €	575 237,89 €	1 283 748,50 €
4	TRIM2 2017	04/07/2017	30/06/2017	4 165 282,28 €	83,45%	3 475 928,06 €	1 858 986,39 €	1 616 941,67 €
5	TRIM3 2017	13/10/2017	30/09/2017	7 889 025,58 €	83,45%	6 583 391,85 €	3 475 928,06 €	3 107 463,78 €
6	TRIM4 2017	12/01/2017	31/12/2017	10 713 884,24 €	83,45%	8 940 736,40 €	6 583 391,85 €	2 357 344,55 €
							SOUS TOTAL 2017	**8 365 498,51 €**
7	TRIM1 2018	20/06/2018	31/03/2018	11 426 410,16 €	83,45%	9 535 339,28 €	8 940 736,40 €	594 602,88 €
8	TRIM2 2018	08/10/2018	30/06/2018	11 696 369,49 €	83,45%	9 760 620,34 €	9 535 339,28 €	225 281,06 €
9	TRIM3 2018	18/10/2018	18/10/2018	11 998 546,86 €	83,45%	10 012 787,35 €	9 760 620,34 €	252 167,02 €
10	TRIM4 2018	04/12/2018		12 917 908,95 €	83,45%	10 779 995,02 €	10 012 787,35 €	767 207,66 €
							SOUS TOTAL 2018	**1 839 258,62 €**

2 - Analyse financière et économique de la régie

2-1 - Préambule

Au 31 décembre 2018, Parcub gérait 31 parkings représentant une capacité de 13 437 places.

Depuis sa création, Parcub a accru son activité en cohérence avec l'élargissement de son objet social :

- acquisition du 1er niveau du parking Bonnac en octobre 2009,
- prise en charge de la gestion de la fourrière automobile sur La Cub à compter de janvier 2011,
- signature d'une convention de partenariat Parcub/Aquitanis fin 2012, pour la construction par Parcub, sur fonds propres, du parking Bègles Sécheries (406 places). Il a été mis en exploitation le 22 février 2016, il s'agit de la première opération réalisée par Parcub en maîtrise d'ouvrage,
- des mandats ont été confiés à la régie pour la construction de parkings. Sur 3 mandats signés, seul le parking Beaujon s'est concrétisé, il a été livré fin novembre 2016,
- convention en décembre 2013 pour la gestion du parking de surface provisoire quai Deschamps sur emprise foncière de l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique, dont l'exploitation a pris fin le 15 octobre 2016,

- convention avec l'EPA Bordeaux Euraltantique relative à la construction de 3 parkings publics. Le parking Paludate St Jean a été mis en exploitation le 1er mars 2017.
- convention avec l'EPA Bordeaux Euraltantique relative à la gestion du parking château Descas pour une capacité de 220 places,
- convention Parcub / Bordeaux Métropole pour la construction et l'exploitation du parking ARENA de 960 places attenant à la Grande salle de spectacle. Ce parking a été mis en service le 24 janvier 2018,
- réalisation du parking transitoire de surface de l'Institut départemental développement artistique culturel (IDDAC) situé sur la commune du Bouscat mis en exploitation en novembre 2016,
- réalisation du parking Grand Parc d'une capacité d'environ 355 places, livraison prévue courant second semestre 2019,
- décision d'acquisition de 115 places sur le parking Marie Brizard pour restituer des places de surface dans le cadre du déploiement de la ligne D du tramway,
- suite à la délibération de Bordeaux Métropole, reprise en avril 2018 par Parcub de l'exploitation des 3 parkings gérés par la Société des grands garages et parkings de Bordeaux (SGGPB). Il s'agit des parkings Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace-Lorraine.

A noter : 3 nouveaux parkings ont, sur l'exercice 2018, intégré le périmètre de Parcub : Aréna, Grand Parc provisoire et la bicyclette rie.

2-2 - Le Service Public Industriel et Commercial : le stationnement

1) Le compte de résultat de la régie Parcub : l'exploitation de l'activité stationnement

Comparatif compte de résultat					
En K€	**2016**	**2017**	**2018**	***En K€***	***En %***
Produits courants non financiers	***16 093***	***20 461***	***20 375***	***-86***	***-0,42%***
Impôts et taxes reçues	0	0	0	*0*	*0,00%*
Dotations et subventions reçues	0	0	0	*0*	*0,00%*
Produits de services	14 742	17 911	18 671	*760*	*4,24%*
Autres produits	1 351	2 550	1 704	*-846*	*-33,17%*
Transferts de charges	0	0	0	*0*	
Charges courantes non financières	***14 996***	***18 248***	***19 911***	*1 663*	*9,11%*
Traitements, salaires, charges sociales	6 229	6 426	7 107	*681*	*10,60%*
Achats et charges externes	3 630	5 049	6 216	*1 167*	*23,12%*
Dotations aux amortissements et provisions	3 718	4 994	4 659	*-335*	*-6,70%*
Autres charges	1 419	1 780	1 929	*149*	*8,38%*
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**1 097**	**2 213**	**464**	***-1 749***	***-79,03%***
Produits courants financiers	14	0	0	*0*	*0,00%*
Charges courantes financières	0	0	0	*0*	*0,00%*
RESULTAT COURANT FINANCIER	**14**	**0**	**0**	***0***	
RESULTAT COURANT	**1 111**	**2 213**	**464**	***-1 749***	***-79,03%***
Produits exceptionnels	579	571	2 057	*1 486*	*260,49%*
Charges exceptionnels	374	652	1 307	*655*	*100,57%*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**205**	**-81**	**750**	***831***	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	0	144	469	*325*	*226,62%*
Résultat Net	***1 316***	***1 988***	***745***	***-1 243***	***-62,53%***

Le chiffre d'affaires 2018 (produits de services) de Parcub augmente de 4,2 % soit + 760 K€ en passant de 17 911 K€ en 2017 à 18 671 K€ en 2018.

En €	2017	2018	Var en €	Var en %
Décomposition du chiffre d'affaires :	**17 911 342**	**18 671 437**	**760 095**	**4,24%**
* Abonnés	7 125 451	7 369 167	243 716	3,42%
* Horaires	10 229 972	10 479 176	249 204	2,44%
* Refacturation de charges dont fourrière	555 919	921 303	365 384	65,73%
* Remboursement de charges trentenaires		-115 626	-115 626	
* Remboursement formation		17 417	17 417	
= Produits de services	**17 911 342**	**18 671 437**	**760 095**	**4,24%**

Les recettes horaires augmentent de 2,44 % par rapport à 2017 et s'expliquent principalement par :

- la gestion sur une année complète des parcs issus de la SGGPB dont les 3 parkings Victor Hugo, allées de Chartres et Alsace Lorraine ont été repris le 1er avril 2017 ainsi que leur bonne progression sur 2018 (+ 464 K€ pour Victor Hugo et + 200 K€ pour allées de Chartres par rapport à 2017),
- l'ouverture du parking Aréna à Floirac qui a généré au total 329 K€ de recettes,
- la montée en puissance du parking Paludate Saint Jean (+ 385 K€) qui compense pour partie le fort recul du parking de la gare Saint Jean (- 409 K€),
- l'ouverture du parking provisoire Grand Parc (67 K€ depuis mars 2018),
- la mutation du parking Bergonié vers l'accessibilité d'une clientèle horaire qui a généré un produit de + 38 K€ en 2018 par rapport à 2017.

Ces évolutions favorables doivent en contrepartie être nuancées par le net recul de certains parcs historiques fortement impactés par les mouvements de contestation de la fin d'année 2018. Sans être exhaustif, les parkings Pey Berland (- 225 K€), Victoire (- 65 K€), centre commercial Mériadeck (- 76 K€), 8 Mai 45 (- 35 K€) ou Gambetta (- 22 K€) ont été les parkings les plus touchés par ces mouvements non anticipables.

Les recettes abonnées augmentent de 3,42 % alors même que les tarifs des abonnements ont été réévalués de + 0,72%.

Cette progression s'explique principalement par la mise en service et l'augmentation de la fréquentation de nouveaux parkings.

Pour les parcs Bègles les Sécheries et Paludate Saint Jean, il est anticipé sur les années à venir une progression de l'activité « abonnés » du fait de la livraison des derniers immeubles de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Bègles les Sécheries et de la finalisation des opérations à proximité immédiate du parking Paludate St Jean.

Le parking Paludate enregistre une hausse de 48% avec + 153 abonnements sur un an en lien avec l'essor économique du quartier.

Le parking Victor Hugo progresse de 7,2% depuis la fin des travaux de voirie intervenue en juin 2018 et la réouverture du niveau -1 en novembre 2018.

Le parking de la cité mondiale du vin profite de la saturation des parcs Lhôte et Allées de Chartres pour atteindre une hausse de 5,8%.

Au 1er janvier 2019, Parcub comptabilisait 8 004 abonnés soit 214 de plus qu'au 1er janvier 2018.

Les recettes de refacturations de charges au service public administratif de la fourrière atteignent 582 K€ en 2018 ; le détail de cette refacturation est analysé au paragraphe 3 ci-après (Service public administratif de la Fourrière).

Le compte refacturation de frais dont fourrière atteint 921 K€ en 2018. Cela s'explique par les 582 K€ de refacturation fourrière, 200 K€ de contribution de la polyclinique Bordeaux Nord dans le cadre de la construction de parking Grand-parc, 123 K€ de remboursement charges trentenaires non correctement affectées puisque celles-ci sont retraitées au sein d'un autre compte et diverses conventions de gestion et de prestation de service.

Le remboursement des charges trentenaires pour -115 K€ correspond à des charges de copropriété préalablement affectées au compte « refacturation de charges dont fourrière » sur l'exercice 2018. Il s'agit donc d'une régularisation.

Un travail sur les comptes 7081 « refacturation de charges » va être mené en 2019 pour clarifier les refacturations fourrière, les charges trentenaires (charges de copropriété) ainsi que les différentes conventions.

Parallèlement à la hausse des produits de service de 760 k€, les **autres produits** sont en baisse de 846 K€ (-33,2%) en passant de 2 550 K€ en 2017 à 1 587 K€ en 2018. Ces autres produits sont essentiellement constitués des reprises sur dépréciations et provisions (117 K€ en baisse de 1 168 K€ par rapport à 2017), de la redevance perçue au titre de « l'heure trente de gratuité » sur le parc Mériadeck (1 422 K€ en augmentation de 156,9 K€ par rapport à 2017), des recettes publicitaires et des contributions des sociétés de transport par bus sur le parking Descas.

Les reprises sur dépréciations et provisions ont beaucoup diminué sur l'exercice 2018 car la provision initialement constituée pour des travaux de rénovation n'a pas été reprise sur l'exercice puisque ces travaux n'ont pas eu lieu.

Ainsi, les **produits courants d'exploitation** diminuent globalement de 86 K€ (soit – 0,4%) entre 2017 et 2018.

Concernant les **charges courantes non financières**, elles augmentent de 1 663 K€ soit + 9,11 %.

Les charges de personnel de la régie augmentent de 681 K€ soit + 10,6 %.

En €	2016	2017	2018	Var en €	Var en %
Salaires, indemnités licenciemt, CP, Primes	4 461 823	4 475 124	4 989 803	***514 679***	11,50%
Charges sociales	2 015 578	2 083 275	2 237 489	***154 214***	7,40%
Taux de charges sociales	45,17%	46,55%	44,84%		-1,71%
ETP	125,6	135,6	137	1,4	1,03%
Salaire moyen par ETP mensuel	2 960,34	2 750,20	3 035,16	284,96	10,36%

Cette hausse s'explique principalement par la régularisation de la provision pour congés payés qui n'était pas constatée par le passé. L'impact sur l'exercice se chiffre à 597 K€. Diminuée de la provision, la variation de la masse salariale ne s'élève plus qu'à 84 K€, soit 1,3% d'augmentation. Cette augmentation est en partie liée à l'intégration des effectifs de SGGPB à compter du 1er avril 2017 (augmentation de 10 ETP intérimaires inclus) et comptabilisée en année pleine en 2018.

Cette évolution comprend également les dépenses en personnel intérimaire (personnel supplémentaire mobilisé du 10 novembre 2017 jusqu'en septembre 2018 suite à l'incendie des niveaux 2A et 2B du parking du centre commercial de Mériadeck), ainsi que les agents recrutés en CDI en 2018 (variation de 1.4 ETP par rapport à 2017).

Les achats et charges externes augmentent quant à eux de 1 167 K€, soit + 23,12 % entre 2017 et 2018.

Cette hausse s'explique principalement par l'effet cumulé des variations suivantes intéressant l'augmentation du poste *entretien et grosses réparations* pour 420 K€ et correspondant à :

- la réfection de l'étanchéité du parc Centre Commercial Mériadeck pour 255 K€,
- la mise en conformité des escaliers aux normes ADAP (Agenda d'accessibilité programmé) sur l'ensemble des parcs de stationnement pour 504 K€,
- au sein du poste *concours divers*, la rétribution sur chiffre d'affaires due à la SNCF en lien avec le prolongement jusqu'en 2033 de la convention d'exploitation du parc de stationnement situé sous la gare Saint Jean, pour 436 K€. Cette augmentation est constatée à 100% sur 2018 puisqu'il s'agit de la première année de versement de cette redevance. Cet effet de seuil ne devrait pas se retrouver lors des exercices futurs.

Les variations des postes entretien et grosses réparations comprennent les grosses réparations et sont à mettre en regard avec les variations du compte 781 *reprise de provisions pour grosses réparations* (117 K€). En effet, leur variation a eu en 2018 un réel impact sur le résultat de la régie puisque le niveau de reprise de provisions n'a pas compensé l'augmentation de ces charges.

Les autres charges, qui sont plus précisément les impôts et taxes, passent de 1 780 K€ en 2017 à 1 929 K€ en 2018. Ceci représente une hausse de 149 K€ (+ 8,38%) s'expliquant principalement par l'effet combiné de l'augmentation de la taxe foncière de 99 K€ en lien avec l'augmentation du périmètre, l'augmentation de la taxe d'apprentissage de 32 K€, l'augmentation de la participation de l'employeur à la formation continue de 59 K€ et la baisse de 46 K€ du compte *autres impôts*.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 4 994 K€ en 2017 à 4 659 K€, soit une baisse de 335 K€ (- 6,7 %). Cette diminution se décompose en + 351 K€ de dotations aux amortissements *(1)* et de - 695 K€ de dotations pour dépréciation d'actifs passée en 2017 (provisions demandées par la Chambre régionale des comptes suite à la mission de contrôle de 2015). La dotation aux provisions pour grosses réparations est quasi stable passant de 490 K€ en 2017 à 500 K€ en 2018.

(1) Le niveau des dotations aux amortissements s'élève à 4 159 K€ pour 2018.

Calcul Taux d'Obsolescence				
En €	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Comptes 28 - Cumul des amortissements	91 365 958	94 824 553	98 626 349	102 779 685
Valeur Brute des Immobilisations	169 157 615	176 583 151	189 924 303	194 045 542
Taux d'obsolescence	54,01%	53,70%	51,93%	52,97%

Le taux d'obsolescence des immobilisations atteint 52,97 % ce qui signifie qu'en moyenne les parcs de stationnements gérés par Parcub, sont amortis pour plus de la moitié. Il a progressé d'environ 1% par rapport à 2017, ce qui traduit un rythme de renouvellement plus lent que la durée de vie des biens sur cet exercice, alors que depuis 2015 la tendance était une baisse de cet indicateur.

(2) Au cours des dernières années, la provision pour entretien et grosses réparations évolue de la façon suivante :

PROVISIONS POUR ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS					
En K€	*Transferts activité à Parcub*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
PROVISIONS PR ENTRETIEN ET GROSSES REP	**889**	**1 417**	**1 486**	**692**	**1 075**
+ Dotation pour entretien et grosses réparations		784	250	490	500
- Reprise pour entretien et grosses réparations		-172	-180	-1 285	-117
Variation nette Dotation/Reprise		**612**	**70**	**-795**	**383**

Comme le mentionne le tableau ci-dessus, le niveau des dotations et des reprises de la provision pour entretien et grosses réparations (PGR) peut varier de façon significative d'une année à l'autre et ainsi impacter mécaniquement le résultat dégagé par la régie.

En l'espèce, les écritures relatives à la PGR ont dégradé le résultat de 383 K€ en 2018.

Cette PGR a pour but de financer le programme d'entretien et de grosses réparations des parcs de stationnement de la régie.

Le niveau de la PGR doit être cohérent avec le plan de renouvellement qui n'a pas été transmis.

Au final, l'exercice 2018 dégage un **résultat courant non financier** de 464 K€, bien moins important que celui de l'année dernière (2 213 K€ en 2017) du fait principalement de la baisse du poste *reprise sur dépréciations et provisions* et de l'augmentation du poste *autres achats et charges externes*.

Le **résultat financier** est à zéro pour 2018 (pour mémoire, Parcub n'a aucun emprunt).

Le **résultat exceptionnel** atteint 750 K€ soit une hausse de 831 K€ par rapport à 2017. Il est composé de la quote-part des subventions d'investissement dues à un transfert de subventions de la métropole vers Parcub virées au résultat pour un montant de 540 K€. Il s'agit des subventions engagées lors des montages financiers des parcs qui ont été mis en affectation à Parcub. Ce résultat exceptionnel intègre également les remboursements des dépenses exceptionnelles engagées par Parcub lors du sinistre lié à l'étanchéité du parking Paludate pour 304 K€.

Enfin, l'exercice 2018 est impacté de la charge d'Impôt sur les sociétés (IS) à hauteur de 469 K€ au titre de l'IS 2017.

2) Quelques indicateurs financiers

Cette partie consiste à analyser quelques indicateurs financiers visant à s'assurer de l'équilibre budgétaire de l'activité stationnement de la régie Parcub, du suivi de la chaîne de l'épargne et des ratios liés à l'investissement au cours des cinq dernières années.

2.1) L'équilibre budgétaire

D'après la vue d'ensemble du compte administratif de la régie Parcub Stationnement, l'équilibre budgétaire est assuré à hauteur de 13 342 K€ avec un solde de la section d'exploitation de 8 477 K€ auquel se déduisent 172 K€ de restes à réaliser ce qui fait apparaitre un excédent de 8 305 K€ et un solde de la section d'investissement qui s'établit à 3 045 K€ pour 2018 et un excédent d'investissement reporté de 7 501 K€ auxquels se rajoutent 2 464 K€ de restes à réaliser ce qui fait apparaitre un résultat excédentaire de 5 037 K€.

2.2) La chaîne de l'épargne

L'Epargne Brute (EB, calculée ci-après), est un indicateur permettant d'évaluer la capacité de la régie à voter son budget en équilibre. Elle se calcule en déduisant des recettes réelles de fonctionnement retraitées (éléments ayant un caractère exceptionnel) les dépenses réelles de fonctionnement retraitées. Le taux d'EB qui en est déduit pour 2018 permet d'affirmer que la régie Parcub est à même d'épargner sur son cycle de fonctionnement 22,01% de ses recettes courantes.

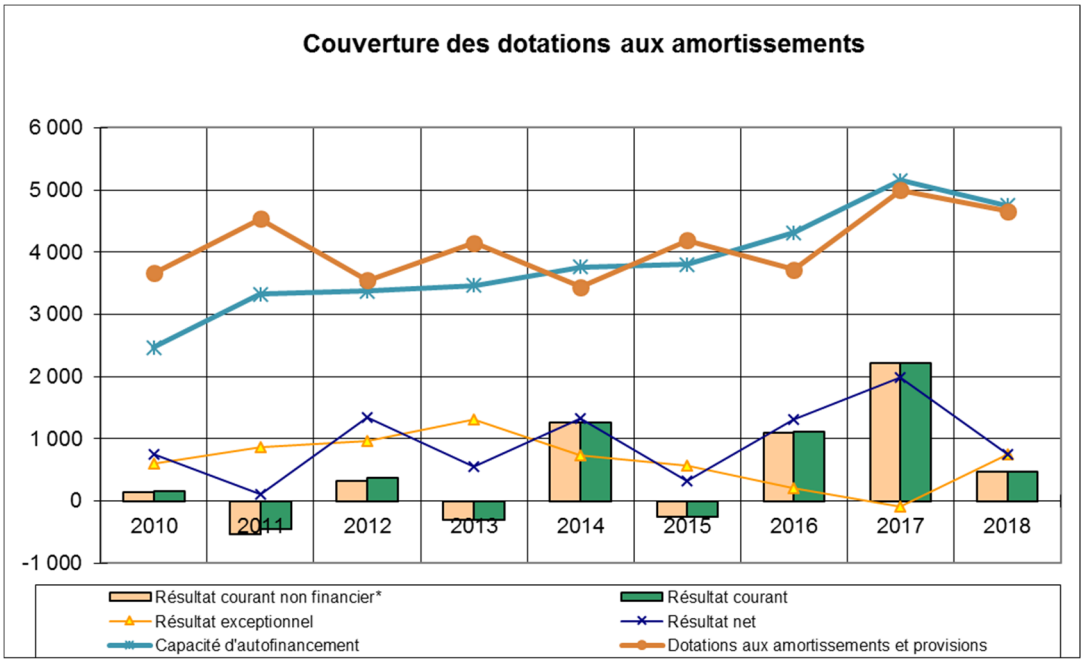
L'analyse de l'Epargne de gestion et de l'Epargne nette n'est pas significative dans la mesure où Parcub n'a pas contracté d'emprunt.

L'Epargne Brute dégagée constitue, avec les autres ressources d'investissement - tels que les dotations aux amortissements et l'emprunt - les modes de financement potentiels d'un programme d'investissement qui peut devenir de plus en plus significatif dans les années à venir.

En €	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement RETRAITEES =	**15 634 076**	**16 501 691**	**19 690 763**	**20 614 129**
Progression	*-0,64%*	*5,55%*	*19,33%*	*4,69%*
Recettes réelles de fonctionnement RETRAITEES (hors opérations d'ordre)=	15 734 742	16 537 894	19 721 435	22 131 254
- # 7718 aut. Opé excep s/ opé gest°	-100 638	-31 089	-23 454	-1 516 474
- # 773 mandats annulés	-28	-5 113	-7 218	-616
- # 774 Subvention exception				
- # 775 Produits de cession d'actifs	0	0	0	-35
En €				
Dépenses réelles de fonctionnement RETRAITEES :	**11 865 932**	**11 850 217**	**13 912 353**	**16 076 860**
Progression	*-2,29%*	*-0,13%*	*17,40%*	*15,56%*
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	11 933 989	12 223 754	14 564 000	17 384 327
- # 6718 Autres charges except sur opérations de gestion	-68 057	-340 262	-290 261	-1 284 645
- # 673 titres annulés	0	-33 275	-361 386	-22 822
EPARGNE BRUTE RETRAITEE	**3 768 144**	**4 651 474**	**5 778 410**	**4 537 269**
TAUX D'EPARGNE BRUTE	**24,10%**	**28,19%**	**29,35%**	**22,01%**
Dotations aux amortissements	**3 407 865**	**3 468 326**	**3 808 125**	**4 158 851**
EPARGNE BRUTE APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**360 280**	**1 183 148**	**1 970 285**	**378 418**
Tx EB = 7 % --> Zone Rouge : Très Préoccupant				
Tx EB = 10 % --> Zone Orange : Zone d'alerte				
Tx EB = 12 % et + --> Zone verte : Satisfaisant				

Au vu de la structure financière de Parcub, il s'avère que la régie doit porter de lourds investissements nécessitant des amortissements. Chaque année, Parcub doit absorber une dotation aux amortissements d'environ 4,1 M€. Cela est cohérent avec la nature de l'activité de parcs de stationnement.

Le graphique ci-dessous démontre que Parcub tend à pouvoir assurer la couverture de ses dotations aux amortissements depuis 2010, notamment grâce à sa capacité d'autofinancement (CAF).



Dans le cas où Parcub devrait emprunter pour réaliser des investissements, du fait de la consommation de la totalité des excédents antérieurs reportés en investissement, l'Epargne Brute devrait être suffisante pour rembourser le capital de la dette car celui-ci dépend du montant de l'investissement à financer.

Pour couvrir le volume des nouveaux investissements prévus, le futur PMT (Plan à Moyen Terme) devra apporter des précisions sur l'équilibre des sections d'investissement et de fonctionnement.

2.3) Ratios liés aux investissements

Parcub continue d'améliorer le confort de ses parcs de stationnement (création d'ascenseurs, reprise de l'éclairage…).

Depuis 2012, Parcub s'est engagé dans une phase de développement en s'impliquant dans des projets de construction de nouveaux parcs de stationnements (Bègles sècheries, OIN Euratlantique, Grande Salle de Spectacle, Grand Parc/Bordeaux Nord, Iddac…).

BILAN Parcub		
ACTIF En K€	*2017*	*2018*
Immobilisations incorporelles nets	43	28
Immobilisations corporelles nets	**91 255**	**91 238**
Terrains	1 292	1 292
Constructions	75 270	84 637
Réseaux et installations de voiries et réseaux	2 912	3 594
Immobilisations corporelles en cours	11 520	1 479
Autres immobilisations corporelles	260	236
Immobilisations financières		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**91 298**	**91 266**
Stocks	138	
Créances	6 637	6 879
Valeurs mobilières de placement	0	
Disponibilités	18 833	23 122
Autres actifs circulant	23	64
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**25 632**	**30 065**
Comptes de régularisations	0	0
TOTAL ACTIF	***116 930***	***121 331***

BILAN Parcub		
PASSIF En K€	*2017*	*2018*
TOTAL FONDS PROPRES	**101 464**	**104 847**
Dotations	0	0
Fonds globalisés	0	0
Réserves	0	0
Différences sur réalisations d'immos	0	0
Report à nouveau	5 744	7 732
Résultat de l'exercice	1 988	745
Subventions transférables	17 010	19 648
Subventions non transférables	0	0
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	76 722	76 722
Autres fonds propres	0	0
PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES	**1 387**	**1 770**
Dettes financières à long terme	0	0
Dettes à court terme	**14 076**	**14 710**
Fournisseurs	1 651	1 569
Autres dettes à court terme	12 425	13 141
TOTAL DETTES	**14 076**	**14 710**
Comptes de régularisations	2	4
TOTAL PASSIF	***116 930***	***121 331***

Les dépenses d'investissement correspondant à la variation des immobilisations brutes entre 2017 et 2018 s'élèvent à 4 879 K€. Elles se décomposent principalement de la façon suivante :

- 2 052 K€ d'immobilisation en cours : il s'agit principalement des dernières dépenses (1 389 K€) du parking Aréna et des premières dépenses du parking Grand Parc (609 K€).
- 2 138 K€ d'immobilisations corporelles,
  dont 872 K€ de réfection d'éclairage pour optimisation des consommations d'énergie, 259 K€ relatifs aux travaux du siège de Parcub, 66 K€ relatifs à la construction des ascenseurs du parc Front du Médoc et 8 mai 45, et 734 K€ pour le remplacement des matériels de péage sur 5 parkings et à peu près 200 K€ d'investissements liés à du matériel de bureau, du matériel de transport et du matériel industriel.

Trésorerie Nette	2016	2017	2018
(+) Fonds de roulement	13 160	11 554	15 351
(-) BFR	-5 028	-7 280	-7 771
(=) Trésorerie Nette	18 188	18 833	23 122
TOTAL BILAN	**107 663**	**116 930**	**121 331**

Le fonds de roulement pour l'exercice 2018 est de 15 351 K€ auquel s'ajoute un besoin en fonds de roulement négatif pour atteindre un niveau de trésorerie nette de 23 122 K€.

Le fond de roulement s'est amélioré de 3 790 K€ entre 2017 et 2018

La section d'investissement dégage un résultat bénéficiaire de 3 045 K€ au titre de l'année 2018, ce qui porte l'excédent des investissements reportés à 7 501 K€ desquels se déduisent 2 464 K€ de restes à réaliser pour faire apparaitre un résultat excédentaire reporté de 5 037 K€ au 1er janvier 2019.

Le résultat de la section d'investissement pour 2018 s'explique principalement par le versement de la subvention de 3,2 M€ versée par Bordeaux Métropole pour le parking Aréna et par le fait qu'il s'agit d'une année de transition en termes de dépenses puisque le parking Aréna a été livré le 19 janvier 2018 alors que les travaux du parking Grand-Parc n'ont commencé que fin 2018.

On note également que la trésorerie est toujours importante et pèse 23,1 M€ au 31 décembre 2018. La hausse de cette trésorerie de 4,3 M€ par rapport au 31 décembre 2017 provient principalement de la reprise du périmètre des parcs de stationnement SGGPB et de l'ouverture du parking de Paludate Saint Jean, ainsi que du faible niveau d'investissement financés par fonds propres en 2018.

D'après les indicateurs financiers ci-dessous, liés aux investissements et au financement de ces derniers, la régie Parcub a augmenté ses investissements de manière conséquente jusqu'à 2017 puisque son effort d'investissement est en effet passé de 34% en 2015 à 69% en 2017.

L'année 2018 est marquée par un ralentissement en termes d'investissements d'où un ratio « Effort d'investissement » qui atteint 19 %.

En K€	2015	2016	2017	2018
Effort d'investissement = Invest hors dette / Recettes réelles de fonct	34%	66%	69%	19%
Taux d'autofinancement = Epargne Brute / Invest hors dettes	71%	43%	43%	107%

La capacité de la régie à investir est effectivement exploitée, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Dans le cas où la régie serait obligée d'emprunter pour faire face à l'acquisition de nouveaux parcs, la section de fonctionnement devra être en mesure de dégager une Epargne Brute suffisante pour rembourser le capital de la dette, c'est-à-dire dégager une épargne nette positive (Principe d'Equilibre) et donc équilibrer sa section d'investissement.

3) Perspectives 2019

Un travail sur les clés de répartition permettant la refacturation des charges indirectes a été mené fin 2018 et voté au conseil d'administration de décembre de Parcub. Celles-ci seront mises en application sur 2019. Ces clés de répartition devront cependant être discutées avec les équipes de la métropole pour leur application future.

Parcub va également se doter d'un outil de prospective et de rétrospective de manière à pouvoir piloter au plus juste les impacts financiers des futurs projets et permettre la mise en place d'une comptabilité analytique.

2-3 - Le Service Public Administratif : la fourrière

Depuis le 1er janvier 2011, la gestion de la fourrière (Service Public Administratif) a été transférée à Parcub, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010.

En terme financier, ce transfert de gestion s'est traduit par la mise en place par La Cub d'une dotation initiale de 1 225 K€ sous forme d'avance remboursable au profit de la régie (versée en 2011), afin de financer les investissements de 1er établissement.

En 2018, la régie Parcub Fourrière doit encore 438 K€ au titre de l'avance remboursable.

Pour chaque service (SPIC et SPA), une comptabilité spécifique est tenue, selon l'instruction comptable M4 pour le SPIC et M14 pour le SPA, service de la Fourrière.

Il va de soit qu'un certain nombre de moyens humains et matériels sont mutualisés afin d'optimiser les coûts d'exploitation de chaque service. La délibération Parcub du 1er mai 2010 reprend l'ensemble des règles applicables en matière de comptabilité analytique.

1) Le compte de résultat de la régie Parcub Fourrière

Au titre de l'année 2018, le compte de résultat du SPA Parcub - Fourrière s'établit comme suit :

Compte de résultat - Parcub Fourrière				
	2017	**2018**	**Variation en K€**	**Var en %**
Produits courants non financiers	***2 220***	***2 013***	***-207***	***-9,32%***
Impôts et taxes reçues				
Dotations et subventions reçues				
Produits de services	2 060	1 954	-106	-5%
Autres produits	160	59	-101	-63%
Transferts de charges				
Charges courantes non financières	***2 212***	***2 080***	-132	-6%
Traitements, salaires, charges sociales	144	172	28	19%
Achats et charges externes	1 827	1 709	-118	-6%
Participations et interventions				
Dotations aux amortissements et provisions	83	94	11	13%
Autres charges	158	106	-52	-33%
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**8**	**-67**	-75	**-938%**
Produits courants financiers				
Charges courantes financières				
RESULTAT COURANT FINANCIER			0	
RESULTAT COURANT	**8**	**-67**	**-75**	**-938%**
Produits exceptionnels	439	1		
Charges exceptionnels	66	11		0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**373**	**-10**	**-383**	**-103%**
IMPÔTS SUR LES BENEFICES				
Résultat Net	***381***	***-77***	***-458***	***-120%***
Nombre entrées de véhicules	11 671	10 196	-1 475	-12,64%
CA moyen par nombre d'entrées	177	192	15	8,60%

Le résultat de la section de fonctionnement du SPA fourrière est déficitaire de 77 K€ au 31 décembre 2018, ce qui résulte d'une baisse de l'activité insuffisamment compensée par la diminution des charges.

Le chiffre d'affaires du service public de la fourrière s'élève à 1 954 K€, soit une baisse de 5 % par rapport à l'année 2017. Cette diminution s'explique principalement par la baisse importante du nombre d'entrées de véhicules (- 1 475 soit – 12.64%).

Les autres produits ont diminué de 101 K€ soit 63% et correspondent à des reprises de provisions.

Le tableau ci-dessous présente le détail des produits de services :

Compte de résultat - Parcub Fourrière				
	2017	2018	Variation en K€	Var en %
Transactions payées	11	9	-2	-18,18%
Frais de transports	1 125	961	-164	-14,61%
Expertises	42	40	-2	-4,76%
Frais de gardiennage	235	207	-28	-11,91%
Férailles et casses	343	396	53	15,36%
Ventes aux domaines	54	67	13	24,63%
Total	1 810	1 680	-130	-7,20%
Total Chiffre d'Affaires	2 060	1 954	-106	-5,13%
Part du chiffre d'affaires analysés	88%	86%	0	-2,19%

Les charges courantes non financières sont en baisse puisqu'elles diminuent de 132 K€ et passent de 2 212 K€ en 2017 à 2 080 en 2018. Cette diminution de 6% s'explique principalement par la diminution des achats et charges externes pour 118 K€. Cette baisse est proportionnelle à la baisse d'activité.

La charge la plus significative correspond à la prestation de service transport qui pèse pour plus de 60 % dans les charges d'exploitation ; cette charge évolue en cohérence avec le niveau d'activité.

L'augmentation des postes *ferrailles et casses* s'explique par l'augmentation du nombre de destructions et l'augmentation du poste *ventes aux domaines* s'explique par le nombre de ventes aux domaines sur 2018 à savoir une par mois alors qu'en 2017 le mois d'octobre n'a pas connu de ventes aux domaines.

Les refacturations de charges du SPIC au SPA continuent à augmenter en passant de 531 K€ en 2017 à 582 K€ en 2018, soit + 51 K€. Cette augmentation des charges refacturées est compensée en partie par la baisse significative des charges des contrats de prestation de service renégociés et par des admissions en non-valeur.

Le détail des variations sont explicitées dans le tableau ci-dessous.

SPA Fourrière - Récapitulatif des refacturations SPIC vers SPA :

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	VARIATION
Charges réparties	117 455	116 090	146 470	156 895	213 474	229 608	56 579
Service technique	1 616	1 688	1 811	1 739	1 675	1 800	-64
Finances	10 760	12 184	12 836	9 507	11 409	13 104	1 902
Salaires Front du Médoc	94 503	107 300	99 291	126 393	116 442	125 403	-9 951
Lavages	4 667	49 453	48 496	48 606	36 274	35 874	-12 332
Exploitation	5 446	5 249	5 753	6 026	6 331	5 587	305
Intervention	8 018	8 174	8 343	9 160	9 039	9 065	-121
Direction	19 751	19 594	20 719	21 050	15 955	22 131	-5 095
RH+Marchés	8 545	8 727	12 392	7 083	9 619	11 246	2 536
charges directes	17 851	26 749	27 001	13 440	22 644	31 019	9 204
TOTAL HT	288 611	355 208	383 114	399 899	442 862	484 836	
TVA 19,6% puis 20%	56 568	71 042	76 623	79 980	88 572	96 967	
TOTAL TTC	345 178	426 250	459 736	479 879	531 434	581 803	
SPA - Compte 62878 Refacturation Charges SPIC T	345 178	426 826	461 927	477 689	531 435	581 803	
SPIC - Compte 7087 Remboursement de frais HT	288 611	355 209	384 939	398 074	442 862	484 836	
ECART en HT	0	1	1 825	-1 825	0	0	

Les charges à répartir augmentent de 57 K€ et correspondent à la refacturation de l'eau, l'électricité, la sous-traitance, l'entretien des constructions, la maintenance, frais de télécommunications et taxes foncières.

La réciprocité des refacturations entre le SPA et le SPIC a été vérifiée de façon satisfaisante.

Le personnel mutualisé représente 224,2 K€ en 2018 (somme des cellules surlignées).

Analyse de la cohérence des charges de personnel :

Du fait de la mutualisation de certains postes et de refacturation entre le SPIC et la SPA, les charges de personnel sont dispersées :

En €	2016	2017	2018
012 Charges de personnel (interim + salaire)	229 381	211 807	223 144
Part du personnel refacturation # 62878	229 564	206 744	224 209
TOTAL Charges de personnel =	**458 945**	**418 551**	**447 353**
Total dépenses de fonctionnement hors éléments exceptionnels	2 693 705	2 220 337	2 080 224
Charge de personnel / Total des dépenses de fonctionnement retraitées	17,04%	18,85%	21,51%

Il est constaté une augmentation des charges de personnel de 29 K€ qui s'explique par l'effet combiné de l'augmentation de 17 K€ du personnel refacturé par le stationnement et de l'augmentation de 11 K€ sur la masse salariale directe. Cette augmentation s'explique elle-même par l'embauche d'un ETP (Equivalent Temps Plein) au 1er mai 2018, ETP préalablement en intérim.

2) Les investissements de la régie Parcub Fourrière

BILAN Parcub - Fourrière					
ACTIF En K€	***2017***	***2018***	***PASSIF En K€***	***2017***	***2018***
Immobilisations incorporelles nets	20	11	**TOTAL FONDS PROPRES**	**1 457**	**1 380**
Immobilisations corporelles nets	**1 496**	**1 428**	Dotations	0	0
Terrains	305	298	Fonds globalisés		
Constructions	511	495	Réserves	540	730
Réseaux et installations de voiries et réseaux divers			Différences sur réalisations d'immos		
			Report à nouveau	535	727
Immobilisations corporelles en cours			Résultat de l'exercice	382	-77
Autres immobilisations corporelles	680	636	Subventions transférables		
			Subventions non transférables		
Immobilisations financières	**0**	**0**	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant		
			Autres fonds propres		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 516**	**1 439**			
			PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES	**9**	**0**
Stocks					
Créances	784	967	**Dettes financières à long terme**	**787**	**717**
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	176	33	**Dettes à court terme**	**223**	**340**
			Fournisseurs	213	267
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**960**	**1 000**	Autres dettes à court terme	10	74
Comptes de régularisations			**TOTAL DETTES**	**1 010**	**1 058**
TOTAL ACTIF	***2 476***	***2 439***	Comptes de régularisations	0	1
			TOTAL PASSIF	***2 476***	***2 439***

Le solde de la créance remboursable à la métropole s'élève à 717 K€ au 31 décembre 2018 et correspond au total des dettes financières à long terme.

Parcub fourrière présente un résultat de la section d'exploitation de - 77 K€ et un excédent de fonctionnement reporté de 650 K€ à fin 2018. Ce résultat cumulé n'intègre pas les régularisations comptables de l'avance remboursable (438 K€). Diminué de ce montant, l'excédent de fonctionnement reporté n'est plus que de 212 K€.

Le résultat de la section d'investissement atteint 198 K€ et un excédent d'investissement reporté de 8K€.

L'équilibre économique de la fourrière est fragile et l'évolution des comportements des clients a évolué de telle manière que de nombreux véhicules ne sont pas récupérés ce qui vient engendrer une baisse des créances recouvrables et des coûts d'immobilisation dans la durée des véhicules.

3) Perspectives 2019 de la régie Parcub Fourrière

Un travail sur les clés de répartition permettant la refacturation des charges indirectes a été mené fin 2018 et voté au conseil d'administration de décembre de Parcub. Celles-ci seront mises en application sur 2019. Ces clés de répartition devront cependant être discutées avec les équipes de la métropole pour leur application future.

Parcub va également se doter d'un outil de prospective et de rétrospective de manière à pouvoir piloter au plus juste les impacts financiers des futurs projets et permettre la mise en place d'une comptabilité analytique.